Institut Royal Colonial Belge
—
SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
—
Mémoires. — Collection in-8°.
Série historique
Tome XXX, fasc. 3 et dernier.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut
—
SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN
—
Verhandelingen.—Verzameling in-8°.
Historische Reeks
Boek XXX, afl. 3 en laatste.

A la recherche d'une Colonie belge

LE CONSUL BLONDEEL EN ABYSSINIE

(1840-1842)

Contribution à l'Histoire précoloniale de la Belgique

PAR

Albert DUCHESNE

CONSERVATEUR-ADJOINT DU MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET D'HISTOIRE MILITAIRE.

★

Avenue Marnix, 25
BRUXELLES

Marnixlaan, 25
BRUSSEL

—

1953

PRIX :
PRIJS : F 250

INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

MÉMOIRES

KONINKLIJK BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT

VERHANDELINGEN

TABLE DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XXX
(Série historique).

VERHANDELINGEN BEGREPEN IN BOEK XXX
(Historische Reeks).

INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

Section des Sciences morales et politiques

MÉMOIRES

KONINKLIJK BELGISCH KOLONIAAL INSTITUUT

Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen

VERHANDELINGEN

In-8° — XXX — 1953
(Série historique — Historische Reeks).

Avenue Marnix, 25
BRUXELLES

Marnixlaan, 25
BRUSSEL

1953

IMPRIMERIE J. DUCULOT
S. A.
GEMBLOUX

A la recherche d'une Colonie belge

LE CONSUL BLONDEEL EN ABYSSINIE

(1840-1842)

Contribution à l'Histoire précoloniale de la Belgique

PAR

Albert DUCHESNE
CONSERVATEUR-ADJOINT DU MUSÉE ROYAL
DE L'ARMÉE ET D'HISTOIRE MILITAIRE.

MÉM. INST. ROYAL COLON. BELGE.

Mémoire présenté à la séance du 20 avril 1953.



Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale.

ÉDOUARD BLONDEEL VAN CUELEBROECK
(Gand, 14-12-1809 — Madrid, 18-9-1872).

(Lithographie de J. Schubert).

LE CONSUL BLONDEEL EN ABYSSINIE

INTRODUCTION

L'épopée congolaise ? Tous les Belges ont enfin compris quelles pages glorieuses ont ajoutées à notre histoire ceux des leurs qui, élargissant et consolidant l'œuvre de 1830, ont contribué à réaliser l'idée maîtresse de Léopold II : la fondation d'une nouvelle Belgique au cœur du continent africain. Mais cette création, il ne faut pas cesser de le répéter, n'est que le couronnement de cinq siècles d'effort colonial et maritime, où abondent les actions d'éclat et les aventures exaltantes d'ancêtres oubliés ; c'est l'ignorance de tant de leurs hauts faits qui n'a pas laissé d'accoutumer nos compatriotes à cette idée que l'annexion du Congo marquerait leur entrée dans la vie expansionniste des peuples européens. Aussi est-ce d'un double souci de justice envers ces précurseurs et de redressement de l'opinion courante, que nous nous autorisons pour mettre en évidence un des épisodes les moins connus du passé colonial de la Belgique.

Des nombreux projets du genre dont la réalisation fut tentée sous le règne de Léopold Ier, il en est peu qui attestent avec autant de relief l'importance et la persistance des préoccupations coloniales chez nous, à l'aube de l'indépendance reconquise. Que Léopold II se soit intéressé, après son Père, à cette tentative, la première qui ait connu un commencement d'exécution après 1830, ajoute encore à son intérêt. Jamais, au surplus — si l'on excepte les quelques excellentes pages que O. PETIT-

JEAN, C. MONHEIM, et P. WIGNY lui ont consacrées (1) —, l'expédition de Blondeel à travers l'Égypte, la Terre-Sainte, l'Éthiopie et le Soudan n'avait été étudiée à la lumière des rapports laissés par lui. Et pourtant, quelle vie dans ces lettres du diplomate, quel sens des réalités ! Sa curiosité avait pu s'exercer dans toute sa plénitude et croître à mesure que sa connaissance des pays et des coutumes des Abyssins permettait au voyageur de pénétrer plus profondément dans l'intimité des indigènes, de saisir les nuances, d'accuser les différences...

En 1875 déjà, E. GOBLET D'ALVIELLA, signalant l'exploration de Blondeel en Éthiopie, déplorait que « ses lettres, remplies des détails les plus curieux sur les péripéties de son voyage », n'eussent point été publiées(2). Tel n'est pas, faut-il le dire, notre but : ces dépêches portent, au reste, la marque d'un style hâtif et fatigué, souvent alourdi d'hiatus et de redites qui en rendent parfois la lecture malaisée (3).

Qu'il nous soit permis, en terminant, de souhaiter que la présente contribution à l'histoire de l'effort colonial belge dans le passé en suscite beaucoup d'autres, et qu'ainsi un pas de plus soit fait vers l'élaboration d'une étude globale des fastes précoloniaux de la Patrie (4).

(1) O. PETITJEAN, Le premier projet de colonisation belge. Le voyage d'exploration du consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842, dans la *Revue générale* (Bruxelles), juin 1924, pp. 691-710 ; CHR. MONHEIM, Problèmes Éthiopiens, dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, 1935, t. LX, 3e fasc., pp. 201-205 ; P. WIGNY et M. BORBOUX, Belgique et Abyssinie. Une page curieuse de l'histoire de l'expansion belge, dans *La Vie Économique et Sociale* (Anvers), 15 novembre 1935, pp. 423-439 (d'après les A. E. B. et les deux articles précédents).

(2) Voyages, Découvertes, Émigrations dans la *Patria Belgica*, t. III, p. 197.

(3) Nous n'avons pas, cependant, épargné les citations empruntées à ces dépêches, notre travail en dût-il paraître de lecture plus ardue. Qu'on veuille l'excuser ! Le but essentiel de ce livre n'est-il pas de fixer par des documents authentiques le souvenir d'un homme et d'un projet également inconnus ?

(4) La première ébauche du présent travail avait été présentée en 1939 comme mémoire de licence à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles.

ABRÉVIATIONS

A. E. B.	Affaires étrangères de Belgique (Bruxelles).
A. G. R.	Archives générales du Royaume (Bruxelles).
M. R. A.	Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (Bruxelles).
Cf.	confer
Corresp. polit.	Correspondance politique.
doss.	dossier.
doss. pers.	dossier personnel.
éd.	édition.
op. cit.	*opus citatum.*
p.	page.
s. d.	*sine dato*
sv.	suivant
t.	tome
vol.	volume.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

I. Documents.

A. Documents d'Archives.

I. Archives publiques.

1) *Archives du ministère des Affaires étrangères* (Bruxelles) :

Registre matricule du Corps diplomatique (vol. I).
Dossier personnel de Blondeel (doss. pers. 34).
Dossier personnel de Eenens, consulat d'Alexandrie (doss. 563).
Dossier de l'affaire d'Abyssinie, 1838-1856 (doss. 2024).
Dossier de la Commission supérieure de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce (doss. 2316[1]).
Dossier de la Commission de Colonisation instituée par arrêté ministériel du 12 février 1843 (doss. 2038).
Dossier Neutralité et Enrôlements militaires à l'étranger (doss. 1142).

2) *Archives du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire* (Bruxelles) :

Rapport général de Blondeel sur son expédition en Abyssinie (1843).
Dossier personnel du lieutenant général Eenens.
Papiers et correspondance de A. Eenens (fonds Vicomte Ch. Terlinden).
Dossier personnel du colonel L. Haneuse.
Dossiers Congo (officiers belges).
Dossiers Marine royale belge.
Copie des mémoires inédits de O. Du Colombier.
Copie du journal de voyage inédit de M. de Villers Grandchamps.

3) *Archives générales du Royaume* (Bruxelles) :
Ministère des Finances (carton 67) : Question de savoir s'il est de l'intérêt de la Belgique de posséder des établissements coloniaux (1841-1843).
Papiers de Sylvain van de Weyer.

II. Archives de famille.

1) *Archives du Vicomte Terlinden* (Bruxelles) :

Agenda de voyage de A. Eenens (1840).
Plan d'organisation d'un corps militaire belge en Abyssinie (1844).

2) *Archives du notaire Breckpot* (Alost) :

Souvenirs de voyages des frères O. et Th. Du Colombier.

B. Documents imprimés.

Annales parlementaires (Chambre des Représentants et Sénat), sessions 1844-1845 et suiv., Imprimerie du Moniteur belge à Bruxelles.

Documents parlementaires (Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants et du Sénat), sessions de 1839-1840 et suiv., Imprimerie du Moniteur belge à Bruxelles.

Moniteur belge (journal officiel), 1re série, 1831-1844, Imprimerie du Moniteur belge à Bruxelles (27 vol.).

Royaume de Belgique, Recueil consulaire, t. 1er (1839-1855), Bruxelles, H. Tarlier, 1856, in-8°.

II. Travaux.

Remarque générale :

Ne sont repris ci-dessous, parmi les nombreuses références qui viennent à l'appui de notre travail, que les livres et articles de revues concernant plus spécialement l'Abyssinie et l'expédition du consul Blondeel.

Alype (P.), Sous la Couronne de Salomon, L'Empire des Négus (Paris, Plon, 1925, in-12°).

Beguinot (Fr.), Cronaca abbreviata d'Abissinia (Roma, 1901, in-8°).

Bruce (J.), Voyages en Nubie et en Abyssinie, entrepris pour découvrir les sources du Nil pendant les années 1768 à 1773 (traduit de l'anglais par Castera), (Paris, 1790-91, 5 vol. et atlas in-8°).

Combes (E.) et Tamisier (M.), Voyage en Abyssinie, dans le pays des Galla, de Choa et d'Éfat, précédé d'une excursion dans l'Arabie Heureuse (1835-1837), (Paris, 1838, 4 vol. in-8°).

Coulbeaux (le Père J. B.), L'Histoire politique et religieuse d'Abyssinie (Paris, 1929, 2 vol. et suppl in-8°).

d'Abbadie (Antoine), Sur le Tonnerre en Éthiopie (Paris, 1858, in-4°).

d'Abbadie (Arnaud), Douze ans de séjour dans la Haute-Éthiopie (Paris, 1868, in-8°).

Dechesne (L.), Histoire économique et sociale de la Belgique (Paris, Recueil Sirey, et Liège, Jos. Wykmans, 1932, in-8°).

de Coursac (J.), Une page de l'histoire d'Éthiopie. Le règne de Yohannès (d'après les papiers de M. de Sarzac, vice-consul de France à Massouah) (Imprimerie Jeanne d'Arc, Romans (Drôme), 1926, in-4°).

Defays (Fr.), Essais de colonisation belge au XIXe siècle (*Revue de l'Université de Bruxelles*, juin-juillet 1898, pp. 677-697 et 773-799), (Bruxelles, Viseli, 1899, in-8°).

de Haulleville (A.), Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique (Bruxelles, Schepens, 1898, in-8°).

de Lichtervelde (comte L.), Léopold Ier et la formation de la Belgique contemporaine (Bruxelles, Dewit, 1929, in-8°).

Demoulin (R.), Guillaume Ier et la transformation économique des provinces belges (1815-1830) (Liège, Droz ; Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. LXXX, 1938, in-8°).

de Rivoyre (D.), Mer Rouge et Abyssinie (Paris, Plon et Cie, 1880, in-8°).

Descamps (baron E.), Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de S. M. Léopold II (Louvain, Peeters, 1903, in-4°).

Duchesne (A.), En marge de la politique d'expansion sous Léopold Ier. Un projet de corps expéditionnaire belge en Abyssinie en 1844 (*Carnet de la Fourragère*, 8e série, n° 5, pp. 286-296), (Bruxelles, 1949, in-8°).

Duchesne (A.), L'expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold Ier (1831-1865) (Série *La Nation* éditée par le Service d'Éducation à l'Armée du ministère de la Défense nationale), (Bruxelles, 1948, brochure de 40 pages in-8° avec deux cartes).

Fanton (A.), L'Abyssinie lors de l'expédition anglaise 1867-1868 (Paris, Geuthner, 1936, in-8°).

Ferir (G.), Le colonel Louis Haneuse (*Bulletin de l'Association Coloniale liégeoise*, n° 50, pp. 3-19), (Liège, 1939, in-4°).

Ferret et Galinier, Voyage en Abyssinie dans les provinces du Tigré, du Samen et de l'Amhara (Paris, 1847, 2 vol. in-8°, avec cartes).

Garsou (J.), Les relations extérieures de la Belgique, 1839-1914 (Bruxelles, Éditions universitaires, 1946, in-8°).

Goblet d'Alviella (comte), Voyages, Découvertes, Émigrations (*Patria Belgica*, encyclopédie nationale sous la direction de Van Bemmel, t. III), (Bruxelles, 1875, in-8°).

Haneuse (L.), Notes sur l'Érythrée (Bruxelles, Hayez, 1893, une brochure in-8° de 60 pages).

Huisman (M.) et Jacquet (P), Cinq siècles d'effort colonial. Essai de bibliographie critique d'histoire coloniale (Revue *Congo*, I, pp. 465-484, II, 165-189 et 225-241), (Bruxelles, Goemaere, 1932, in-8°).

Jacquemyns (G.), Histoire de la crise économique des Flandres, 1845-1850 (Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique), (Bruxelles, Lamertin, 1929, in-8°).

Justice (F.), Les premières relations entre la Belgique indépendante et

l'Égypte, 1837-1838 (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. VII, 2, pp. 1453-1466), (Bruxelles, 1928, in-8°).

LAMBOTTE (A.), Les premières relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie (*Revue catholique des Idées et des Faits*, nos 3, 4, 16, 17, 18, 20, 21, 22), (Bruxelles, 1935, in-4°).

LECONTE (J. R.), Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold Ier (Anvers, Zaïre, 1946, in-12).

LECONTE (L.), Les Ancêtres de notre Force navale (Bruxelles, ministère de la Défense nationale, 1952, in-8°).

LEFÈBVRE (TH.), Voyage en Abyssinie exécuté pendant les années 1839, 1840, 1841, 1842 et 1843 par une mission scientifique composée de MM. Th. Lefèbvre, A. Petit et Quartin-Dillon (Paris, s. d., 6 vol. et un atlas in-8°).

LEJEAN (G.), Voyage en Abyssinie (*Le Tour du Monde*, t. IX, pp. 69-80, t. XII, pp. 221-272 et t. XV, pp. 353-400), (Paris, Hachette, 1864, 1865 et 1867, in-4°).

LITTMANN (E.), Geschichte der äthiopischen Litteratur (*Geschichte der christlichen Litteraturen des Orients*, pp. 185-270), (Leipzig, 1909, in-8°).

MONHEIM (CHR.), Belgische Kolonisatieplannen naar wijd en zijd (Antwerpen, Zaïre, 1943, in-12).

MONHEIM (CHR.), Problèmes éthiopiens (*Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, t. LV, pp. 193-277), (Anvers, Impr. Flor. Burton, 1935, in-8°).

MORIÉ (L. J.), Histoire de l'Éthiopie (Paris, 1904, 2 vol. in-8°).

PETITJEAN (O.), Pour servir de préface à l'histoire coloniale belge. Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold Ier (*La Belgique en 1930*, revue illustrée, janvier-décembre), (Bruxelles, Weissembruch, 1930, in-4°).

PETITJEAN (O.), Le premier projet de colonisation belge. Le voyage d'exploration du consul Édouard Blondeel en Abyssinie, 1840-42 (*Revue générale*, t. CXI, pp. 691-710), (Bruxelles, Devaux, 1924, in-8°).

RAFFRAY (A.), Abyssinie (Paris, Plon et Cie, 1876, 1 vol. avec carte, in-8°).

SALT (H.), Voyage en Abyssinie entrepris par ordre du Gouvernement britannique, exécuté dans les années 1809 et 1810 (traduit de l'anglais par P. F. Henry) (Paris, 1816, 2 vol. et atlas in-8°).

SAPETO (G.), Étiopia. Notizie raccolte dal Prof. Sapeto (Roma, 1890, in-8°).

SIMAR (TH.), Léopold II et l'Érythrée (*Congo*, 1924, II, pp. 322 et sv.), (Bruxelles, Goemaere, 1924, in-8°).

SIMAR (TH.), Léopold II et le Soudan (*Congo*, II, pp. 507 et sv.), (Bruxelles, Goemaere, 1924, in-8°).

TERLINDEN (VICOMTE CH.), Le premier projet d'expédition coloniale belge. Plan d'organisation d'un corps militaire belge en Abyssinie en 1844 (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXXVIII, pp. 246-258), (Bruxelles, Lamertin, 1924, in-8°).

VAYSSIÈRES, Souvenirs d'un voyage en Abyssinie (Bruxelles, Office de Publicité (Coll. Hetzel), 1857, in-12).

VAN KALKEN (FR.), La Belgique contemporaine. Histoire d'une évolution politique (Paris, Colin, 1952, in-12).

VARENBERGH (J.), Studien zur Abessinischen Reichsordnung (*Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete*, t. XXX, tiré-à-part de 30 pp.), (Strassburg, 1915-16, in-8°).

WAUWERMANS (H.), Les sources du Nil (*Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, t. I, pp. 71-79), (Anvers, Van Hille, 1877, in-8°).

WIGNY (P.) et BORBOUX (M.), Belgique et Abyssinie. Une page curieuse de l'histoire de l'expansion belge (*La Vie économique et sociale*, 15 novembre 1935, pp. 423-439; Anvers, 1935, in-8°, et *Le Soir*, 20-21 septembre 1935).

ZOTENBERG, Manuscrits originaux. Catalogue des manuscrits éthiopiens (gheez et amhariques) de la Bibliothèque nationale (Paris, 1877, in-8°).

PRÉLIMINAIRES

I

Abyssinie ou Éthiopie ? Les Européens se sont habitués à donner le nom d'Abyssinie à la portion de l'Afrique orientale sur laquelle, de toute antiquité, plane le nom primitif d'Éthiopie.

Les indigènes savent que les Musulmans nomment leur pays *El Habesch,* mais, s'ils tolèrent cette dénomination dans la bouche des étrangers, ils ne se servent, eux, que du terme *Itiopiavian* (Éthiopie) donné jadis par les Hellènes aux peuples du Sud et qui signifie *le pays des hommes brûlés par le soleil.* Sans même connaître, en effet, l'étymologie du mot arabe *habesch,* les indigènes sentent qu'il est injurieux pour eux : *Habesch* s'emploie pour qualifier un ramassis de familles d'origines diverses ou bien de généalogie inconnue ou altérée ; l'adjectif *Habechi,* déformé par les Portugais du XVIe siècle, est devenu *Abexim* par l'adjonction d'une finale, puis *Abyssimi,* changé enfin sans effort en *Abyssinie.* Tel est le nom dont, indifféremment avec celui d'Éthiopie, nous baptisons le vaste plateau africain qui surplombe de deux mille mètres, d'une part, les espaces vierges du Soudan et du Kenya et, de l'autre, les eaux surchauffées de la mer Rouge... ([1]).

Cette particularité géographique et géologique, jointe à un climat insalubre, la barrière naturelle qui sépare

([1]) Renseignements dont nous sommes redevable à l'amitié du professeur Jos. Varenbergh, le savant auteur des « Studien zur Abessinischen Reichsordnung » (*Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete,* t. XXX, Strassburg, 1915-16).

les indigènes de l'extérieur, leurs relations sommaires et bien souvent inamicales avec les étrangers et enfin leur christianisme entaché d'hérésie, ont façonné l'âme et la mentalité des peuples qui habitent ces régions depuis des siècles...

* * *

Durant des centaines d'années, l'histoire de la découverte progressive de ces régions est liée à la solution de deux problèmes géographiques importants. Celui de l'existence et du domaine également mystérieux du puissant monarque chrétien, vainqueur des Musulmans, qu'on nommait le Prêtre Jean, et au sujet de qui des légendes se répandirent qui contribuèrent tant, jusqu'au XVIe siècle, à étendre les recherches (1). L'autre problème, passionnément discuté depuis la plus haute antiquité — si nous en croyons DIODORE DE SICILE, LUCAIN et ARISTOTE, — celui du régime et des sources du Nil : on sait que les eaux du Nil abyssin sont incomparablement plus fertilisantes que celles du Nil blanc et que, d'autre part, les abords du lac Tsana en Éthiopie forment le véritable château d'eau de la terre des Pharaons. Édouard Blondeel van Cuelebroeck, comme nous le verrons plus loin, subit, lui aussi, l'obsession de ce problème qu'il appartenait à STANLEY de résoudre.

* * *

Il nous faut dire aussi quelques mots de la situation sociale, religieuse et politique des régions où notre compatriote allait s'aventurer pendant près de deux ans.

(1) Légendes basées sur le concept bizarre d'une Éthiopie chrétienne, mais difficilement accessible, joint à la confusion grandissante que les géographes établissaient entre l'Abyssinie et l'Inde. L'atlas d'Ortelius, édité chez Christophe Plantin à Anvers, en 1598, contient encore une carte avec la légende *Presbiteri Joannis sive Abyssinorum Imperii descriptio*.

Les Abyssins, après avoir — grâce à l'alliance de Jean III de Portugal et au concours que leur prêtèrent Christophe de Gama et 400 de ses concitoyens — vaincu l'Islam en la personne de l'envahisseur Mohammed Gragne (1527-1541), et subi un temps le prosélytisme des Jésuites lusitaniens, étaient rapidement revenus à leur église copte nationale (1633). Avec ce double isolement, où le pays s'immobilisera pendant des siècles, commença sa dislocation intérieure.

« Il me paraît aisé par l'histoire, écrivait BLONDEEL en 1839, d'assigner des causes à une telle décadence qui remonte à une époque reculée. D'abord la conversion au Christianisme, au lieu d'être pour ces contrées un germe de civilisation comme dans le reste du monde, eut pour première conséquence de les isoler et d'appeler à elles de nombreuses invasions musulmanes ; puis vinrent les guerres intestines et incessantes dont elles furent le théâtre jusqu'à ces derniers temps et, enfin, la découverte d'une nouvelle route pour le commerce de l'Europe avec l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance. L'Abyssinie oubliée, morcelée, déchirée et refoulée dans ses montagnes, perdit jusqu'au dernier souvenir de son ancienne puissance » (1).

La situation de l'Éthiopie, quand s'ouvrit la crise où son unité devait succomber, était assez analogue à celle de notre société mérovingienne au moment de l'usurpation des Maires du Palais. Après une longue série

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° I, indic. n° 1, 16 janvier 1839, Blondeel au ministre A.E.B. — Toute relation ne cessa pas pour autant entre l'Abyssinie et l'Occident. Qu'il suffise de rappeler que les deux grosses cloches qui, aujourd'hui encore, appellent à la prière le peuple de Gondar furent offertes par des Néerlandais : l'attention des États de Hollande avait été attirée sur l'Abyssinie, à raison de son climat et de sa productivité, par l'Anversois Willem Usselinx, au XVIIe siècle déjà (M. HUISMAN, Willem Usselinx, un propagandiste colonial, dans le *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1933, tiré à part, p. 23). — Plusieurs Belges les y avaient précédés, dont le jésuite Jan Boschius en 1555 et Jacob Wemmers en 1641 (P. KIEKENS, s. j., Les anciens missionnaires belges de la Compagnie de Jésus, dans les *Précis historiques*, 1889, pp. 195-200, et J. DENUCE, Afrika in de XVIe eeuw en de Handel van Antwerpen, p. 72, Anvers 1937).

de rois fainéants, les *Ras* (du mot arabe *raz*, tête ou chef) — à l'instar de nos leudes hesbignons — retinrent en leurs mains l'autorité que les circonstances et la faiblesse de souverains nominaux y avaient placée. Un temps encore, subsista l'ombre de l'autorité entretenue par le simulacre du respect. Puis, le vieil empire, à l'image même de sa configuration physique, se disloqua et se désarticula ; la guerre civile épuisa le pays et entraîna la rupture des derniers liens politiques. Tout végéta et se désorganisa sous la tyrannie des roitelets et des principicules : l'autorité, la souveraineté s'éparpillèrent en une poussière de dynasties, car chaque usurpateur, se croyant un sauveur, prétendit inaugurer la sienne et la rattacher à la tradition salomonienne ([1]).

Telle l'Éthiopie était alors et telle la retrouvèrent ses explorateurs du XVIIIe siècle et du début du XIXe, l'Écossais BRUCE et les Anglais SALT (1809-1810), Lord VALENTIA (1802-1806) et PEARCE (1810-1819), puis les Français Antoine et Arnaud D'ABBADIE (1837-1848), enfin COMBES et TAMISIER (1835-1837), qui tous publièrent la relation de leur voyage au pays du Prêtre Jean ([2]). Il semblait donc que ce peuple, immobilisé dans la formule féodale, eût dû rester isolé pour des siècles sur son bastion africain. Il n'en était rien.

([1]) Au premier plan de la dynastie qui règne encore sur l'empire éthiopien, surgit la lumineuse et légendaire odyssée de la Reine de Saba, devenue la femme de Salomon, fils de David et roi des Juifs, lors d'un séjour en Israël : leur fils aurait gouverné l'Abyssinie sous le nom de Ménélik Ier.

([2]) J. BRUCE, Voyages en Nubie et en Abyssinie, entrepris pour découvrir les sources du Nil (traduit par Castera), Paris, 1790-91, 5 volumes et atlas ; H. SALT, Voyage en Abyssinie entrepris par ordre du Gouvernement britannique (traduit par P.-F. Henry), Paris, 1816, 2 vol. et atlas ; G. VALENTIA, Voyages dans l'Hindoustan, à Ceylan, sur les deux côtes de la mer Rouge, en Abyssinie et en Égypte (traduit par P.-F. Henry), Paris, 1813, 4 vol. et atlas ; N. PEARCE, The Life and adventures of N. P., written by himself during a residence in Abyssinia (édition J.-J. Halls), Londres, 1831 ; D'ABBADIE (Antoine), Sur le Tonnerre en Éthiopie (extrait du t. XVI des *Mémoires* présentés par divers savants à l'Académie des Sciences), Paris, 1858 ; D'ABBADIE (Arnaud), Douze ans de séjour dans la Haute-Éthiopie, t. I, Paris, 1867 ; E. COMBES et M. TAMISIER, Voyage en Abyssinie, dans le pays des Galla, de Choa et d'Efat, précédé d'une excursion dans l'Arabie Heureuse, Paris, 1838, 4 vol.

« Depuis peu de temps, écrivait Édouard BLONDEEL en 1839, tout a changé de face : les incursions de divers voyageurs qui se succèdent en Abyssinie, la publicité qu'acquièrent ces populations réputées si barbares et qui paraissent au contraire si hospitalières et si infatuées des Européens, leurs frères en religion, l'attention qu'elles éveillent partout, la mer Rouge sillonnée par les bateaux à vapeur et les bâtiments du commerce anglais, la prise d'Aden (par les Britanniques), le voyage de Méhémet-Ali dont la visite aux mines d'or de Fayoghe n'est à mes yeux qu'un prétexte ostensible, tandis que son but secret et réel est de diriger en personne de nouvelles tentatives contre les Abyssins » (1).

L'heure était enfin venue où l'Abyssinie allait entrer définitivement en contact avec l'Europe et prendre place dans la politique internationale !

II

A proprement parler, il n'y a pas d'orthographe fixe pour les noms éthiopiens transcrits dans une langue étrangère. Les divers explorateurs et missionnaires, qui ont séjourné en Abyssinie, se sont donc efforcés de consigner les sons tels qu'ils les entendaient. De ceci résultent les diverses et souvent nombreuses transcriptions sous lesquelles on retrouve un même nom dans les différents idiomes de l'Europe. Qu'il suffise, à titre d'exemple, de citer, sous ses formes variées, le nom d'une île et d'une baie dont il sera plusieurs fois question au cours de notre étude : Amphalow ou Amphilah (que nous trouvons dans les rapports de Éd. BLONDEEL), Anfila (G. SAPETO), Hanfila ou Amfila *(Stieler's Atlas)*, Hanfilah *(Larousse du XXe siècle)*, Amphila (C. MONHEIM), Hamfila *(Petermann's Mitteilungen)*, Homfila *(Grande Encyclopédie)*, Amphilla *(Gazette géographique)*, Oufilah (L. HANEUSE), et ce n'est pas tout... C'est pourquoi il nous a paru utile

(1) A.E.B., doss. 2024, 16 janvier 1839, Blondeel au ministre des A.E,B.

d'adopter les graphismes qu'un usage centenaire a introduits dans la plupart des ouvrages de langue française.

* * *

Dans une lettre du 22 novembre 1842, Blondeel, alors au Caire, décrivait longuement la grande carte d'Abyssinie qu'il y achevait et qui devait accompagner le rapport général de son expédition [1]. Cette carte est perdue ; force nous est donc d'en présenter une autre au lecteur. L'itinéraire du consul général y a été retracé en se basant sur les indications géographiques de sa correspondance.

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe 50.



CHAPITRE PREMIER

LA GENÈSE DE L'IDÉE COLONIALE EN BELGIQUE

I. **Participation des Belges à l'activité coloniale des Pays-Bas de 1815 à 1830.**

Placées dès 1814 sous le sceptre de la Maison d'Orange, liées par une vie politique et administrative commune, la Belgique et la Hollande se complétaient l'une l'autre en additionnant leurs forces productives au sein d'un bloc économique, à la fois continental et maritime. A la communauté des Pays-Bas, les Hollandais apportaient, outre leur esprit d'entreprise et leurs relations commerciales déjà anciennes, des capitaux et une marine marchande considérables, ainsi que le splendide domaine des Indes orientales que la Grande-Bretagne venait de leur restituer. Les Belges y ajoutaient l'appoint de leurs terres fertiles et de leur agriculture avancée, celui aussi des richesses de leur sous-sol et leur aptitude aux travaux de l'industrie manufacturière.

L'important ouvrage de R. Demoulin sur *La transformation économique des provinces belges de 1815 à 1830* (1) a placé en pleine lumière le grand économiste que fut Guillaume Ier, et montré comment sa volonté de réaliser « l'amalgame » de ses deux peuples commanda tout le plan de ce souverain, « libéral par ostentation, despote

(1) Fascicule LXXX de la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 1938.

par caractère ». La création de la *Société générale* et du *Syndicat d'amortissement* (1822), celle de la *Société de Commerce* (1824), furent autant d'étapes de la réalisation de ce programme qui marquait la volonté royale de faire neuf et grand.

Jusqu'au brusque déchirement du royaume des Pays-Bas, nos provinces participèrent activement à l'administration, à l'exploitation et à la défense de l'Insulinde. Cette possession d'un vaste marché colonial, déjà, était une nouveauté pour les Belges. Depuis si longtemps, de nombreux facteurs s'étaient conjugués pour les contraindre à réduire à la seule Europe leur action commerciale : occupations étrangères, prohibitionnisme espagnol puis autrichien, volonté de l'Angleterre et des Provinces-Unies de les priver de débouchés d'outre-mer, abandon de leurs intérêts par leurs propres gouvernants aux susceptibilités jalouses de leurs rivaux ! Au cours de ce XVIIe siècle qui nous fut néfaste à tant de points de vue, la Hollande, elle, par une étonnante revanche de l'esprit d'initiative du patriciat urbain et des marins sur la faiblesse du pouvoir central et le caractère un brin casanier du peuple, s'était taillé au loin un empire colonial sans second (1).

Celui-ci, au moment de la constitution du royaume des Pays-Bas, était en pleine réorganisation. En dépit du désir de certains Hollandais de voir ressusciter l'ancienne *Compagnie des Indes*, qu'un régime plus libéral avait remplacée pendant l'interrègne anglais (1811-1814), la liberté commerciale venait d'être proclamée aux Indes orientales. Confiée au gouverneur général Van der Capellen, l'organisation des finances, de la justice et de l'armée ne se fit pas sans heurt (2). Le long abandon où avaient été laissées ces terres lointaines, avait provoqué parmi les

(1) CH. DE LANNOY et H. VANDER LINDEN, Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens, II, pp. 2-3, 5, 20-27, etc., Bruxelles, 1911.

(2) R. DEMOULIN, *op. cit.*, pp. 144-145.

indigènes une vive agitation, qu'entretenait habilement la Grande-Bretagne qui n'avait qu'à contre-cœur renoncé à de si beaux domaines. Il en coûta, pour la maîtriser, plus d'une campagne au cours desquelles firent merveille les Belges, qui fournissaient abondamment l'état-major, les bataillons et escadrons de la brigade indienne [1]. Ces soulèvements indigènes, dont celui du fameux sultan Dipô-Negôrô (1825-1830), s'ajoutèrent aux difficultés fiscales : le déséquilibre des finances de la métropole en fut encore accentué. A Van der Cappellen, rappelé en 1825, succéda notre compatriote, le vicomte du Bus de Ghisignies, « investi de tous et tels pouvoirs que Sa Majesté elle-même pourrait y exercer si elle s'y rendait en personne ». Aux Indes, du Bus donna toute sa mesure, pourvut à la guerre et à la paix, chassa les concussionnaires et les parasites, introduisit la culture du thé, de la cochenille et de la cannelle et, pour tout dire, rendit d'éminents services. L'industrie belge, en particulier, lui est redevable de l'exportation vers les tropiques de nombreux produits. Mais sa politique monétaire ne réussit qu'imparfaitement, et, lors de son retour au pays en juin 1830, la guerre contre Dipô-Negôrô durait toujours [2] !

On conçoit, dès lors, que les affaires coloniales procurèrent à la métropole plus de soucis que de profits durant les premières années du royaume des Pays-Bas et que le haut négoce belge, en particulier, ne bénéficia que malaisément de la possession de riches colonies. D'autre part, la conquête de ces marchés et leur approvisionnement en produits nationaux, furent entravés autant par le refus des Hollandais de s'adapter aux conditions nouvelles d'échange colonial qui avaient suivi la chute de Napoléon, que par la concurrence anglaise. Ce furent

(1) M.R.A., doss. Belges aux Indes néerlandaises, etc.

(2) R. Demoulin, *op. cit.*, Ire partie, chap. VII (les provinces belges et les colonies).

donc des Belges, principalement Lecocq de Tournai et Wappers-Melis d'Anvers, qui réclamèrent un changement d'orientation commerciale, d'autant plus nécessaire que nos gros négociants avaient presque renoncé au trafic avec l'Insulinde. D'où la création, par Guillaume Ier, le 28 mars 1824, de la *Handelsmaatschappij*, nantie de capitaux considérables et jouissant d'un privilège de fait. Alors que la *Société générale*, fondée deux ans plus tôt, avait pour buts de ranimer le crédit et d'activer les échanges à l'intérieur du royaume, la *Société de Commerce* — qui lui servait en quelque sorte de complément — devait hâter le développement des diverses branches du commerce maritime ; ses statuts lui prescrivaient d'assurer la rentabilité, sur le marché métropolitain, des produits ramenés de la colonie et de favoriser la navigation nationale. Vaste plan, dont les premières étapes au moins furent marquées de succès incontestables — les cotonnades belges, notamment, s'imposèrent à Java —, ce qui n'empêcha pas la Société de subir dès 1826 des déficits qui iront croissants (1).

On aurait tort, sans doute, de se faire illusion sur l'efficacité finale de toutes les initiatives économiques de Guillaume Ier. En effet, ainsi que DEMOULIN le souligne, il n'est pas commode de distinguer dans l'évolution économique de la Belgique de 1815 à 1830, ce qui est spécialement attribuable à la réunion avec la Hollande et ce qui est dû à la politique active du Souverain. Il n'en reste pas moins que, durant ces quinze ans, la grande industrie et le haut négoce belges firent des progrès considérables ; l'amélioration et la création de voies de communication, canaux et routes, et le réveil du port d'Anvers après sa léthargie de deux siècles, les favorisèrent. Tandis que la suppression des barrières douanières permettait l'augmentation des envois de houille,

(1) R. DEMOULIN, *op. cit.*, pp. 147-153.

de fer, de pierres et de toile vers la partie septentrionale du royaume, le colbertisme pratiqué par Guillaume Ier ouvrait de nouveaux débouchés à notre industrie linière et cotonnière. La draperie verviétoise, les métallurgies de Seraing, les cristalleries du Val-Saint-Lambert et les verreries du pays de Charleroi, les tapisseries de Tournai et les dentelles du Brabant et des Flandres rendirent à nos provinces quelque chose de leur ancienne splendeur. On comprend que le Roi, promoteur du renouveau économique des Pays-Bas, soit devenu — et resté bien après 1830 — l'idole de la haute bourgeoisie commerçante et industrielle d'Anvers, de Gand, de Liège et de Verviers.

Mais, à côté de ces privilégiés, combien de Belges, négociants ou fabricants, avaient à se plaindre des impôts et de la répartition partiale des subsides de l'État ! Les agriculteurs surtout, dont la liberté du commerce des grains limitait les profits, murmuraient. Certaines régions, en marge des centres économiques favorisés, continuaient à souffrir de la misère. Les classes laborieuses, courbées sous le régime des bas salaires et privées des droits de coalition et de grève, étaient prêtes à recevoir le ferment révolutionnaire. Enfin, le lourd passif de 575 millions de florins, apporté en 1815 par la Hollande à la communauté des Pays-Bas (notre dette à nous était de 30 millions à peine), plaça notre pays sous un système fiscal écrasant qui finit par nuire à notre industrie et à notre agriculture (1).

Il n'est donc pas étonnant qu'en 1828 certains députés, qui représentaient nos provinces aux États-généraux des Pays-Bas, proposèrent l'abandon des Indes néerlandaises. Et lorsque les négociateurs de la Conférence de Londres (janvier 1831) — qui s'occupaient du laborieux partage des dettes du nord et du sud de l'ancien

(1) R. Demoulin, *op. cit.*, *passim* (cf. surtout la conclusion).

royaume —, mirent les 16/31 de la dette totale à charge de la Belgique, en lui accordant en retour la liberté du commerce avec les Indes, le Gouvernement provisoire repoussa ce protocole. Il est vrai que pareil avantage, intéressant pour un pays de grands producteurs et industriels comme le nôtre, pouvait être rendu aisément illusoire :

« L'administration des colonies restant aux mains des Hollandais, il leur serait facile de réduire à peu de choses la faveur accordée, soit par des entraves, soit par la concession de mêmes droits à d'autres nations, mieux dotées que la Belgique en matière de trafic maritime » (1).

II. **Politique expansionniste sous le règne de Léopold Ier.**

Dans quelle mesure la situation économique de nos provinces, héritage de quinze années d'union avec la Hollande, fut-elle bouleversée par la dislocation du royaume des Pays-Bas, au lendemain de la Révolution ? Dès le mois de décembre 1830, la lecture des journaux belges révèle l'existence de deux opinions contradictoires. Certains exaltent les bienfaits du régime orangiste et prédisent le prochain écroulement du nouvel État, cependant que d'autres, poussant l'esprit de réaction jusqu'à l'injustice, affirment que tout était factice et mensonger dans les résultats économiques obtenus depuis 1815 !

En réalité, la Belgique traversa, dès septembre 1830, une période singulièrement critique au point de vue matériel. Anvers et le cours inférieur de l'Escaut étaient aux mains de l'ennemi, nous étions quasiment sans marine marchande, et nos industries — privées du marché hollandais et colonial sans lequel elles semblaient ne

(1) M. Huisman, Quelques dessous de la Conférence de Londres, dans la *Revue d'Histoire moderne* (Paris), août-octobre 1934, p. 307.

pas pouvoir vivre — se trouvaient handicapées par l'hostilité de certaines puissances et l'absence de représentation diplomatique auprès d'autres, en butte un peu partout au boycottage des agents néerlandais, prussiens et russes et livrées au protectionnisme alors en vogue. Il n'en fallait pas plus pour suspendre un temps la vie économique du pays !

Des mesures furent, il est vrai, réclamées du Gouvernement et du Congrès national. Mais nos premiers dirigeants, débordés par les tâches aussi compliquées qu'urgentes de l'organisation et de la défense du jeune État où tout restait à faire, avaient bien d'autres soucis. Le territoire belge était encore partiellement occupé par l'ennemi et sous la menace d'un retour offensif de celui-ci ; l'action de nos gouvernants devait donc se borner à quelques mesures de circonstances sans caractère économique bien accentué. Seule, l'industrie métallurgique bénéficia, dès mars 1831, d'un régime de faveur. Harcelé de requêtes, où industriels et commerçants exposaient à l'envi leur situation difficile, le Gouvernement entreprit alors une politique tendant à nous ouvrir des débouchés à l'étranger, par la conclusion de traités de commerce, d'abord avec les États-Unis d'Amérique et le Brésil (1835), avec d'autres puissances ensuite [1].

Mais, tandis que la Grande-Bretagne seule pratiquait une politique hardie d'expansion économique et projetait sur le monde ses énergies surabondantes, en Belgique — comme dans beaucoup d'autres pays continentaux —, les hommes d'affaires manquaient d'envergure, usant d'une prudence extrême dans leurs tractations et se bornant à maintenir leurs relations avec les états voi-

[1] B. S. Chlepner, Le marché financier belge depuis cent ans, chap. II, Bruxelles, 1930 ; F. Baudhuin, Histoire économique de la Belgique, dans l'*Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, t. I, pp. 276-278, Bruxelles, 1929 ; L. Hymans, Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880, I, p. 454, Bruxelles, 1879.

sins. On remarque chez eux ce que H. PIRENNE a écrit de leurs ancêtres des XVIIe et XVIIIe siècles :

« L'affaissement économique, qui a toujours été s'aggravant depuis la fin du XVIe siècle, a engourdi presque complètement l'esprit capitaliste. Bien rares sont ceux qui... ont conservé quelque chose de sa hardiesse et de sa mobilité... Toute nouveauté semble périlleuse. Garder ce que l'on a, jouir de la situation dans laquelle on végète, voilà la vraie sagesse ! » (1).

Sagesse peut-être en d'autres temps, mais passivité téméraire à l'heure où le protectionnisme pouvait à tout instant rendre difficile à nos exportations l'accès des marchés européens ! Dans ces sombres conjectures, la Belgique ne pouvait mieux faire que de se tourner vers les pays d'outre-mer. Le constant souci de notre premier Roi fut de l'y encourager !

* * *

Déjà, pendant la campagne de France (1814), Léopold de Saxe-Cobourg avait entretenu avec son frère aîné, Ernest, une correspondance active qui avait porté en ordre principal sur des questions économiques. Ainsi que E. CORTI et C. BUFFIN nous l'apprennent, dans leur *Léopold Ier, oracle politique de l'Europe*, il y était question du prix des grains, des toiles, des machines, et de marchés pour Cobourg, dépourvu de tout (2). Vraie correspondance d'*homme d'affaires*, où l'on voit naître chez Léopold cet instinct qui le poussera plus tard à développer la richesse de la Belgique en même temps que la sienne propre ! En 1816, il avait épousé la princesse Charlotte-Augusta d'Angleterre, fille du prince de Galles (alors régent en lieu et place de Georges III, le roi dément) et héritière présomptive du Royaume-Uni. Mariage illustre

(1) Histoire de Belgique, t. V, pp. 195-196, Bruxelles, 1922.

(2) Bruxelles, 1926, p. 25 (d'après les archives ducales de Cobourg).

autant qu'inespéré, mais qui devait reléguer Léopold au rang de simple prince-consort le jour où Charlotte ceindrait la couronne. La Constitution était formelle à cet égard, et rien ne pouvait la faire fléchir, ni les qualités du prince et ses connaissances étendues, ni la considération que les Britanniques lui témoignaient, ni leur admiration pour son allure martiale. Situation apparemment sans issue. Mais Charlotte — dont le caractère décidé et volontaire, la jeunesse, la popularité semblaient justifier l'opinion de nombre d'Anglais qu'elle recommencerait la « glorious Queen Bess » —, Charlotte faisait le plus grand cas de la supériorité et des conseils de son mari, et elle était décidée à l'associer au futur gouvernement de ses États. La comtesse DE BOIGNE nous a instruit des confidences que lui fit un jour la princesse, en frappant le sol du pied avec nervosité :

« Mon Léopold ne sera pas exposé à l'humiliation d'être le mari de la Reine, ou mon nom n'est pas Charlotte. Si on voulait m'y contraindre, je renoncerais plutôt au Trône et j'irais chercher une chaumière où je puisse vivre, selon les lois naturelles, sous la domination de mon mari. Je ne veux pas, je ne puis régner sur l'Angleterre qu'à condition qu'il régnera sur nous deux... Ah ! oui, il sera roi ou je ne serai jamais reine. Souvenez-vous de ce que je vous dis en ce moment, et vous verrez si Charlotte est fidèle à sa parole ! » (1).

En attendant, Léopold, mettant une sourdine à sa gaîté naturelle, se préparait aux hautes destinées entrevues. Esprit pratique, réaliste autant qu'ambitieux, il s'initiait à l'organisation politique de la Grande-Bretagne, aux besoins de son agriculture, de son industrie et de son commerce. Comme l'affirme le baron BUFFIN dans son ouvrage sur *La Jeunesse de Léopold Ier*, il s'était aussi attaché à l'étude des problèmes coloniaux si impor-

(1) Mémorial de Sainte-Hélène, t. VII, pp. 113-116, Bruxelles, 1823 ; Mémoires de la Comtesse de Boigne publiés par Ch. Nicoullaud, II, p. 300, Paris, 1906.

tants pour sa patrie d'adoption, à l'heure où la puissance expansionniste de celle-ci s'affirmait définitivement [1]. Le mari de la princesse Charlotte aurait-il pu, d'ailleurs, se désintéresser des possessions lointaines sur lesquelles il était appelé, en fait, à régner à la mort de Georges IV ? Rien d'étonnant à ce que, mûri de la sorte dans l'île aux marins intrépides, le prince soit devenu un partisan convaincu de la colonisation ! Mais son veuvage prématuré (1817), avant l'ouverture de la succession au Trône, ruina ses espérances et modifia le cours de sa destinée.

A peine chez nous, Léopold Ier songea à développer la prospérité matérielle de la Belgique, non moins qu'à consolider son avenir politique. Déjà, en juin 1832, après que la députation du Congrès national eut notifié au prince de Saxe-Cobourg, encore à Marlborough House, son avènement au Trône de Belgique, LEBEAU — tenu par Gerlache au courant de l'entrevue, — pouvait écrire à Rogier :

« Le prince montre les meilleures dispositions, parle de la Belgique comme s'il y régnait, projette des améliorations, routes, canaux, voit dans le lointain nos limites s'étendre au Rhin et à la Moselle... ».

Le 18 juillet suivant, c'est à Gand, où il vient d'arriver et où les orangistes le boudent, que, s'adressant au peuple, le nouveau Roi fixe un des points du programme économique du règne qui commence :

« Je connais vos besoins et je m'appliquerai spécialement à rouvrir la source des prospérités de cette ville industrielle ! »

La veille, à Ostende, le souvenir de Joseph II n'avait-il pas été évoqué ? Quatre jours plus tard, une triomphale Joyeuse-Entrée l'ayant amené au cœur même de Bruxelles, LÉOPOLD Ier prend occasion de son discours inaugural pour déclarer :

[1] Bruxelles, 1914, p. 149.

« Le résultat de toute commotion politique est de froisser momentanément les intérêts matériels. Je comprends trop bien leur importance pour ne pas m'attacher immédiatement à concourir, par la plus vive sollicitude, à relever le commerce et l'industrie, ces principes vivifiants de la politique nationale » (1).

Mais dix jours plus tard, c'est à la défense même du pays que le Souverain allait devoir consacrer ses soins les plus pressants. La désastreuse campagne des Dix-Jours venait de commencer !...

Même en ces heures troublées, trois semaines après l'arrivée du Roi en Belgique, nous le voyons s'intéresser, avec ses ministres, à l'île de Java et — qui sait ? — entrevoir peut-être la possibilité d'un établissement colonial. Le 10 août 1831, en effet, les Belges avaient pu lire au *Moniteur*, sous la signature du ministre de l'Intérieur, Ch. de Brouckère, ce communiqué :

« Le ministre de la Guerre m'informe du Quartier-Général d'Aerschot que le Roi a reçu ce matin (8 août), par voie d'Angleterre, la nouvelle que les troupes stationnées dans l'île de Java s'étant mises en insurrection, les Belges se sont emparés de l'autorité et ont établi un gouvernement au nom de la nation belge. Toute l'île s'est soumise au nouveau gouvernement ! »

Encore qu'un pareil soulèvement n'eût rien que de très vraisemblable (les officiers belges étaient majorité aux colonies !), et que l'annonce en eût trouvé créance au Foreign Office, la nouvelle était fausse et fut démentie dès le 22 août. C'est avec une incontestable bonne foi qu'avaient d'ailleurs agi les ministres et le Roi ; celui-ci, le 11 août déjà, avait mandé au roi de France, son beau-père :

« L'insurrection de Java est très curieuse et peut avoir pour le

(1) E. Discailles, Charles Rogier, t. II, p. 145, Bruxelles, 1893 ; L. de Lichtervelde, Léopold Ier et la formation de la Belgique contemporaine, pp. 24 et 28, Bruxelles, 1929, etc.

commerce de la Belgique et de la France des conséquences très importantes » (1).

Consultées sur les moyens les plus efficaces à employer par le Cabinet « pour nous assurer cette possession », les Chambres de Commerce avaient été unanimes à répondre que, faute de forces navales belges, les troupes qui seraient envoyées là-bas ne manqueraient pas d'être interceptées par la marine de guerre ennemie (2). Ce n'était que trop vrai. Au reste, le 12 août suivant, les Français du maréchal Gérard imposaient un armistice au prince d'Orange, et, de la conquête de Java, il ne fut plus question.

De cet épisode, dont plus d'un aspect est resté obscur, une chose est à retenir. Dans le mois qui suit son avènement, Léopold Ier semble s'être préoccupé déjà de rechercher des débouchés pour la Belgique ; pour être renseigné sur toute occasion favorable, il s'est peut-être même assuré des intelligences en Angleterre, où il est resté très en faveur. De cette hypothèse, nous n'avons, il est vrai, d'autre indice qu'un mémoire, rédigé en août 1831, par le célèbre publiciste britannique Jérémie Bentham et qu'il intitulait *Chinese Commercial Station to be founded by the Belgian Government.* La conclusion de cette étude invitait le Roi à fonder en Chine une station commerciale, afin d'y retrouver pour l'industrie belge le marché dont la révolution venait de la priver. Mais soit que Léopold Ier n'ait vu là qu'un témoignage de sympathie pour son peuple, soit qu'une telle proposition fût arrivée dix ans trop tôt, cette démarche n'eut pas de lendemain (3).

(1) A. Martinet, Léopold Ier et l'intervention française en août 1831, p. 224, Bruxelles, 1905.

(2) Archives de l'Administration de la Marine, doss. Marine militaire, 1831-1844 ; O. Petitjean, Pour servir de préface à l'histoire coloniale belge. Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold Ier (d'après les A. E. B.) dans *La Belgique en 1930* (Bruxelles), janvier 1930, pp. 45-48, etc.

(3) E. Nys, Les « Bentham Papers » du British Museum, dans *Études de Droit*

Comme le sera plus tard le créateur du Congo, le premier de nos rois est persuadé que « un pays n'est jamais petit lorsqu'il est baigné par la mer », et que la Belgique, pour autant qu'elle veuille se servir de cette ouverture sur l'immense au-delà et sur ses possibilités, peut tout en espérer. Il a tôt fait de comprendre — et nos premiers gouvernements avec lui — que le remède à la surabondance de notre population, à la surproduction de nos fabricats, c'est l'émigration, l'élargissement de nos frontières par la colonisation de terres lointaines — la fondation de Nouvelles-Belgiques —, et par l'exploitation intensive de nos capitaux, de nos produits, de nos énergies ! C'est dans cet esprit qu'une personne de l'entourage royal avait écrit en 1837 au consul Blondeel que, depuis longtemps, le Souverain était convaincu de l'immense utilité qui résulterait pour la Belgique de la possession d'un établissement commercial en dehors du continent européen (1).

* * *

Si le fondement premier des ambitions coloniales de Léopold Ier est économique, si son action expansionniste est commandée surtout par le mieux-être qu'il en espère pour ses compatriotes, d'autres mobiles ne tardent pas à s'y joindre. Un calcul politique, d'abord. Pour désarmer l'orangisme, dont les derniers complots s'effondrèrent sous le ridicule en 1841, nos gouvernants se devaient de remédier aux griefs justement fondés des partisans de Guillaume Ier ; ils devaient aussi ramener dans le pays cette prospérité qui force l'adhésion de tous les citoyens et les attache à la royauté bienfaisante. Un pamphlet

international et de Droit politique, 2e série, pp. 330-331, Bruxelles, 1901 (cité par le R. P. Frochisse, s. j., La Belgique et la Chine, 1839-1909, Bruxelles, 1936).

(1) A. E. B., doss. 2024, rapport général rédigé par Blondeel sur son expédition en Abyssinie et remis par lui au ministre des Affaires étrangères en septembre 1843.

orangiste de 1840, *La Belgique de Léopold*, n'imputait-il pas à crime ces visées coloniales comme une preuve de ce que le jeune État belge était incapable de se suffire (1) ? D'autre part, Léopold Ier semble avoir voulu arracher son peuple à ce complexe d'impuissance, dans lequel il n'avait que trop tendance à s'enfermer — surtout après la ratification des traités de 1839 —, et l'entraîner à sa suite dans une aventure qui eût libéré son orgueil et décuplé ses énergies. Ainsi que le futur LÉOPOLD II l'écrivit plus tard dans la préface d'un livre qu'il avait demandé à BRIALMONT de rédiger sur la question coloniale, le fondateur de la Dynastie pensait déjà alors que « C'est au loin qu'il faut retrouver les demi-provinces perdues » (2). Du point de vue international, la possession de colonies, en même temps qu'elle consolide la situation d'un État dans le monde, n'est-elle pas le meilleur témoignage, le baromètre de sa vitalité, ce qui l'impose aux autres peuples et les oblige à compter avec lui ? Convaincu qu'un peuple qui se confine en soi-même est destiné à végéter, Léopold Ier ne cessa, avec cette volonté et cette persévérance que nous retrouverons chez son successeur, d'orienter les regards de ses sujets au-dessus des questions de politique intérieure vers des horizons nouveaux !

Base sociale aussi. Dans une émigration bien organisée vers un établissement belge d'outre-mer, le Roi et son gouvernement n'étaient-ils pas fondés de voir un exutoire pour le trop-plein de notre population, alors la plus dense du globe ?

De 1840 à 1850, les salaires étaient devenus insuffisants par suite des profondes perturbations introduites dans l'industrie par sa trop lente adaptation au machinisme et la crise linière des Flandres et la maladie de la pomme

(1) Cité par L. DE LICHTERVELDE, *op. cit.*, p. 365.
(2) Métier de Roi, pp. 157-158, Bruxelles, 1945.

de terre aidant, le paupérisme, frère du chômage, avait pris une telle extension que, en 1847, plus de 15 % de la population totale, soit 901.456 Belges, étaient inscrits sur les registres de l'assistance publique ; en Flandre occidentale, tout particulièrement, un habitant sur trois vivait de la charité [1] ! La colonisation seule permettrait d'arracher à la misère beaucoup de travailleurs, sans priver pour cela le pays de leur concours et l'industrie nationale d'autant de consommateurs.

Nul document ne reflète avec plus de relief cette triple préoccupation qu'un mémoire, daté de 1840, où le célèbre capitaliste français Ouvrard — munitionnaire et profiteur de guerre du premier Empire, — proposait à la Belgique la cession des Philippines, moins l'île de Luçon, en garantie d'un prêt de 125 millions de francs-or. En voici la conclusion :

« Il est à craindre que le malaise par manque de débouchés n'atteigne tellement la classe ouvrière — pendant que les importations, trop défavorables à la balance du commerce, diminuent l'aisance des classes supérieures, — que les Belges, encore sans nationalité enracinée et naturellement remuants, soient portés à vouloir un changement de position. Aussi, comme effet moral d'abord et ensuite comme effet positif, il est nécessaire de procurer le plus tôt possible à cette nation ce qu'elle croit avoir perdu... des débouchés, des moyens d'exportation et d'importation proportionnés à ses produits comme à sa consommation... Le choix d'une colonie... n'est pas indifférent, surtout pour une monarchie naissante qui n'en a pas encore possédé. Il faut une possession insulaire, ayant des consommateurs et des producteurs, facile à gouverner et à augmenter, et qui puisse faire croire à la Belgique qu'elle a retrouvé ce qu'elle a perdu par sa séparation avec la Hollande et avec la France ; alors elle ne songera plus à revenir à l'une ou à l'autre. Sa nationalité s'établira... et sa prospérité croissante... obligera à compter avec elle... » [2].

[1] G. Jacquemyns, Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850), pp. 306 et sv., Bruxelles, 1929 (cf. aussi dans cet ouvrage de base le livre III : Le paupérisme en Flandre, chap. VIII : L'émigration).

[2] O. Petitjean, article cité de *La Belgique en 1930*, mars 1930, pp. 29-30.

A ces buts divers et conjugués de la colonisation belge, la vie de Léopold I[er] permet d'ajouter une explication psychologique. Comme plus tard Léopold II — incapable de donner libre cours à son activité débordante dans les limites de son gouvernement, — c'est à une œuvre éminemment nationale que Léopold I[er] veut consacrer son besoin de l'action personnelle, que n'assouvit pas le pouvoir constitutionnel restreint d'un petit État. A cette œuvre, le Roi apporte, outre l'obstination de sa race, l'ardeur née de déceptions sans nombre, et aussi son amour du jeu diplomatique, lui que les envieux disaient toujours avide d'un événement de rapport, fût-ce « un trône vacant, un palais à Lisbonne, un jardin potager à Claremont » (1).

D'autre part, tous les biographes de Léopold I[er] ont, sur la foi de sa correspondance, souligné la séduction toute romantique que les pays d'Orient ont exercée sur lui jusqu'à sa mort. Ni ses retraites dans la forêt, ni les incessants voyages qu'il faisait à Côme, à Windsor, à Wiesbaden, ne le délivraient de cette obsession. Il semblait parfois regretter de n'avoir pas risqué l'aventure sous le soleil de la Grèce, et dans ses lettres à sa nièce, la reine Victoria d'Angleterre, il lui échappait des phrases pleines de mélancolie. « La Belgique n'est que de la prose », écrivait-il désabusé après quelques années de règne, « c'est la Grèce qui eût satisfait les aspirations poétiques de mon âme. Peut-être un jour irai-je finir ma vie au loin. Moi qui me suis levé à l'Occident, à l'inverse du soleil, j'irai mourir en Orient » ; en 1841 encore, LÉOPOLD I[er] laissait percer sa nostalgie et enviait Othon de Bavière, appelé au trône de Grèce en 1832 :

« Je voudrais bien faire un *chassé-croisé* avec Othon. Il gagnerait

(1) *Levant Herald*, Journal de Constantinople cité par P. DAYE, Léopold II, p. 68, Paris, 1934.

au point de vue des écus, et moi j'aurais le soleil et un pays intéressant... » (1).

* * *

Le monde cosmopolite des gens d'affaires, des diplomates et des marins, où s'éveillent les initiatives coloniales, n'avait pas tardé à apprendre que nos dirigeants poursuivaient la politique d'expansion que postulait la situation économique du pays. Lettres, mémoires, demandes d'audience sont les moyens auxquels recourent les promoteurs, nationaux ou étrangers, pour signaler au Roi l'intérêt que présenterait pour la Belgique l'acquisition de telle île, de tel archipel, l'occupation de tel ou tel coin du monde. Souvent, ils s'adressent à Jules Van Praet, ministre de la Maison royale, que Léopold Ier avait distingué à Londres et qui fut pour le Roi un conseiller tel que nul ne sut jamais *si Léopold avait fait Van Praet ou Van Praet, Léopold.* Le Roi examine alors les dossiers, les annote parfois d'une remarque approbative ou même impérative — à moins qu'il n'exige un complément d'information, — avant de les transmettre par Van Praet aux ministres compétents.

Comme l'a prouvé l'examen de certains documents du ministère des Affaires étrangères, il y a action royale ou pour susciter des projets d'expansion ou pour les patronner et les appuyer auprès du Cabinet (2).

Les membres du gouvernement, particulièrement les

(1) C. Bronne, Lettres de Léopold Ier, p. 161, Bruxelles, 1943.

(2) Outre les articles, déjà cités, de O. Petitjean dans *La Belgique en 1930*, on consultera : pour l'établissement de Santo-Tomas de Guatémala (1841-1848), le tout récent mémoire (encore inédit) du R. P. J. Fabri, s. j., Échec aux Jésuites ! ; pour la colonie fondée sur les bords du Rio Nunez (1848-1856), celui de C. Monheim : L'affaire du Rio-Nunez (Louvain, 1932), à compléter par les prospections faites depuis dans les A. E. B. ; les instructions données, au nom du Roi, par Van Praet à la mission Michel-Éloin dans le Pacifique (1861), ont été publiées dans la *Revue belge des Livres, Documents et Archives de la Guerre 1914-1918*, 9e série, pp. 209-218, Bruxelles, 1933.

ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, sont aussi assaillis de suggestions, de propositions, d'offres de service, émanées de tous les coins du pays. Les projets relatifs à la recherche de débouchés, à l'établissement de colonies belges se multiplient : Guyane, île de Cosumel, Côte de Guinée, Philippines, Brésil, Guatémala, à telle enseigne qu'en août 1841 la question est posée : « est-il de l'intérêt de la Belgique de se créer des établissements coloniaux ? » Pour la résoudre, une commission sera instituée qui donnera son avis sur ces divers projets et présentera des conclusions motivées au gouvernement. Déjà, les membres avaient été désignés par les trois départements intéressés à la solution du problème (Affaires étrangères, Intérieur et Finances), après que le Roi eut approuvé le memorandum sur « les Établissements coloniaux » que lui avait transmis C. de Briey, et autorisé la discussion en conseil des ministres (1). Mais la commission ne siégea pas, peut-être à cause du grand espoir qu'éveillait alors la création (par acte notarial du 18 septembre 1841) de cette *Compagnie belge de Colonisation* qui devait ouvrir le Guatémala à l'émigration nationale (2).

En 1843, la pression des Chambres de Commerce et probablement aussi la campagne d'intense propagande entreprise par la susdite *Compagnie de Colonisation* obligent le Cabinet, d'ailleurs aux prises avec de nouveaux projets, à reconsidérer le problème. Par arrêté ministériel du 12 février 1843, une *Commission de Colonisation* est instituée sur proposition du ministre de l'Intérieur : elle aura aussi à s'occuper de la formation d'une *Société*

(1) A. E. B., doss. 2038, 25 août 1841, de Briey à J. B. Nothomb et Nothomb à de Briey ; 30 août 1841, de Briey à Nothomb ; 4 septembre 1841, Nothomb à de Briey ; 8 septembre 1841, de Briey à Nothomb, etc. ; A. G. R., ministère des Finances, carton 67, 48.

(2) A. E. B., doss. 2027. Sur la tentative d'établissement colonial belge à Santo-Tomas de Guatémala, où Léopold Ier joua un rôle personnel non négligeable, cf. note, chapitre II, p. 49.

de Commerce et d'Exportation. Cinq séances suffiront à ses membres (choisis surtout au sein des Chambres de Commerce de nos principales villes) pour dégager une conclusion doublement décevante : neuf Chambres de Commerce sur quatorze s'opposent à la création de la Société Commerciale envisagée, et aucun « projet sérieux et déjà étudié » n'a été soumis à la Commission, laquelle n'a, dès lors, retenu aucune des suggestions relatives à la fondation d'un établissement colonial (1).

En dépit de l'affirmation au Sénat, le 28 décembre 1843, du nouveau ministre des Affaires étrangères du cabinet d'Anethan, général A. Goblet, que « le gouvernement belge n'a pas de colonies et ne cherche pas à en créer », celui-ci n'en consacrera pas moins une part du budget à l'envoi d'expéditions un peu partout, et au développement du réseau de sa représentation consulaire, de manière à être à l'affût de toutes les occasions d'activer la recherche de débouchés et de centres d'émigration nationale : à telle enseigne que notre pays fut le tout premier à envoyer un consul au Texas (2).

Naquirent ainsi plus de cinquante essais et projets d'émigration ou de colonisation, échelonnés sur un règne de trente-quatre ans : parfois plusieurs en même temps, au hasard des initiatives... La plupart visaient la création d'établissements dans les quatre coins de l'ancien et du nouveau monde, ou l'exploitation d'îles

(1) A. E. B., doss. 2038 (voir notamment le procès-verbal de la séance de la Commission précitée, du 3 novembre 1843) ; A. G. R., ministère des Finances, carton 67. En 1838, ainsi que nous le rappellerons plus loin (chapitre III), le directeur pour les affaires du Commerce et de l'Industrie au département des Affaires étrangères, avait été chargé d'étudier les avantages que la colonisation présenterait pour le pays (A. E. B., doss. 2316 [1]).

(2) L. Hymans, *op. cit.*, II, p. 302 (Sénat, session 1843-1844, réponse du ministre Goblet à une interpellation de Cassiers, sénateur de Saint-Nicolas). Sur les relations entre notre pays et l'éphémère État texien, auxquelles furent mêlés Léopold Ier, van de Weyer (dès 1837), de Theux, le capitaine de notre armée François Pirson, etc., cf. la thèse inédite (U. L. B., 1927) de miss Mary K. Chase : Débuts des relations diplomatiques et commerciales entre la Belgique et les États-Unis.

et même d'archipels sous toutes les latitudes (1). Comme on en a fait la remarque, Léopold Ier semble avoir suivi un plan nettement tracé en intéressant le gouvernement et l'initiative privée à des entreprises modestes :

« Craignait-il d'éveiller l'envie de nos grands concurrents en créant un seul et large domaine colonial belge ? Voulait-il être assuré de garder, quoi qu'il arrivât, une partie au moins de nos éventuelles possessions d'outre-mer ? Cherchait-il, en dispersant notre effort sur toute la surface du globe, à étendre le champ de notre activité selon les leçons de l'expérience britannique qu'il connaissait si bien ? Ou plus simplement jugeait-il nos moyens et nos qualités raciques insuffisantes pour réaliser une œuvre de grande envergure ?... » (2).

C'est d'autant plus difficile à déterminer que la pensée et les intentions royales à cet égard nous sont restées à peu près totalement inconnues, alors que des traces de celles des gouvernements successifs ont été conservées...

Mais les Belges, nourris de traditions bourgeoises, économes par-dessus tout, refusèrent d'emboîter le pas. Ces hommes de sens rassis redoutaient les aventures ; ils avaient peur de l'inconnu et se déclaraient généralement heureux dans leurs étroites frontières. Ils craignaient avant tout de voir leur pays entraîné dans un engrenage de dépenses, de charges et de conflits avec les autres puissances.

La déconvenue, née d'essais malheureux (spécialement l'échec de Santo-Tomas), ne fit évidemment que renforcer ces sentiments. Si bien que Léopold Ier comprit qu'il ne l'emporterait pas sur ce point. Il décida de ne souffler mot désormais de ses visées coloniales et de mettre ses sujets devant le fait accompli. Dès lors, c'est dans l'ombre

(1) J. R. Leconte, Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold Ier, Anvers 1946 ; N. Laude, L'Œuvre coloniale de la Dynastie, dans le *Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion*, Liège, 1938 ; C. Monheim, Belgische Kolonisatieplannen naar wijd en zijd, Antwerpen, 1943 ; A. Duchesne, L'expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold Ier, Bruxelles, 1948, etc.

(2) O. Petitjean, article cité, *La Belgique en 1930*, janvier 1930, p. 43.

qu'il travailla, et c'est dans le secret que s'embarquèrent à destination de terres lointaines ses hommes de confiance, recrutés notamment dans son armée et sa marine de guerre (1).

Pour de multiples causes — notre conclusion les mettra en évidence dans la mesure où elles expliquent l'échec de l'affaire d'Abyssinie, — la plupart de ces projets furent mort-nés. Certains pourtant donnèrent lieu à des négociations diplomatiques (Algérie, la Côte d'Or, certaines possessions espagnoles de la côte africaine et des Antilles, les Philippines) ou firent l'objet d'une exploration préliminaire (les archipels polynésiens des Fidji et des Nouvelles-Hébrides) ou d'une occupation effective (certains districts du Guatémala et du Brésil, les rives du Rio Nunez). Ces échecs répétés attestent la persévérance avec laquelle Léopold Ier, ses conseillers et certains de ses ministres, qu'aucun insuccès ne rebutait, parce qu'ils s'inspiraient des besoins essentiels et durables de la nation, poursuivirent une politique belge d'expansion.

La monarchie héréditaire présente l'incontestable avantage d'assurer la continuité dans les projets ; Léopold Ier eut la satisfaction d'inculquer ses idées à son fils. Ainsi que le ministre Henri JASPAR le rappelait lors de l'inauguration du monument de Léopold II à la place du Trône, le 15 novembre 1926, « Léopold Ier, professeur de son fils, l'avait initié à ces graves questions dont il lui avait donné le goût et appris le mécanisme. Il l'avait ainsi averti des nécessités profondes du pays, de l'impossibilité pour celui-ci de vivre sans respirer l'air du large,

(1) A côté de l'important travail de L. LECONTE sur *Les Ancêtres de notre Force Navale* (basé en ordre principal sur les archives de l'Administration de la Marine et celles du M. R. A.), Bruxelles, 1952, il est malaisé de citer une quelconque documentation d'ensemble sur les agents personnels du Roi : bien maigre est le bilan des renseignements que, pour notre part, nous sommes parvenu à glaner sur certains d'entre eux.

l'avait tenu au courant de ses essais de colonisation en Abyssinie, au Brésil, en Amérique centrale, en Guinée, aux îles Salomon ». C'est donc sous les leçons de l'expérience paternelle que Léopold II, en surprenant quelque peu la bonne foi de la Belgique, parviendra avec ses collaborateurs à l'entraîner un jour dans la voie de la colonisation.

CHAPITRE II

UNE CARRIÈRE DE DIPLOMATE
ÉDOUARD BLONDEEL VAN CUELEBROECK

A l'origine des grandes aventures, des desseins et entreprises à longue échéance qui fondent la richesse et assurent le développement des États, il y a souvent quelques individualités puissantes dont l'action décisive n'est pas sensible aux yeux de ceux-là même qui en reçoivent l'impulsion. Serviteurs acharnés d'une idée nouvelle, pionniers ou artisans du mieux-être collectif, commis se tuant à la besogne dans l'ombre d'un monarque, sont singulièrement difficiles à découvrir. Pareille aux feux d'un projecteur, la gloire ne consent à éclairer qu'un seul nom — le plus doré — qui, pour la postérité, signe l'œuvre collective. Simplification qui plaît pour cela même qu'elle flatte la paresse intellectuelle, la tendance au moindre effort, le mépris des nuances, ou ce culte du héros et du demi-dieu qui est un quasi-besoin de l'humanité ! Problème ardu, cependant, pour le chercheur qui se doit d'établir la part respective qu'ont prise à l'œuvre congolaise, par exemple, chacun des nombreux collaborateurs du roi Léopold II !

Parmi les Belges si peu connus qui partagèrent avec enthousiasme et épaulèrent les aspirations coloniales de Léopold Ier, un nom s'impose à l'attention, tant par l'ampleur de ses conceptions expansionnistes que par le concours dévoué qu'il apporta à quelques-uns des projets dont nous avons parlé. Édouard Blondeel van Cuelebroeck, que le Père FROCHISSE qualifie d'« esprit

pénétrant et original, dont le tact, les lumières et les circonstances feront un de nos agents diplomatiques les plus remarqués » (1), fut plus que l'instrument et la parole du Roi et du Gouvernement. Si son intelligence ambitieuse, son activité, ses initiatives et les services rendus ne suffisent pas à lui conférer l'auréole d'un véritable précurseur, Blondeel n'en reste pas moins l'un des tout premiers diplomates coloniaux de la Belgique indépendante. On est en droit de s'étonner qu'on ne lui ait point, jusqu'ici, consacré la plus modeste étude (2). Les documents sont rares, il est vrai, qui permettent le contact de sa personnalité ; Blondeel est mort à Madrid sans postérité et les Archives du Royaume ne conservent aucune trace de son activité. Il nous restait donc à mettre à contribution son dossier personnel aux Archives politiques et diplomatiques du ministère belge des Affaires étrangères, ainsi que le registre matricule du Corps diplomatique — dont il fit partie durant trente-sept ans — et l'historique des tentatives coloniales auxquelles il fut mêlé. C'est ce que nous avons fait, conscient de réparer une injustice et de combler une lacune en ressuscitant l'étonnante carrière de Blondeel, qui jette un jour si particulier sur la genèse de l'idée coloniale en Belgique sous le règne de Léopold Ier !

* * *

Édouard Blondeel van Cuelebroeck est né à Gand le 14 décembre 1809. Il était fils naturel d'une couturière, Blondeel de Thourout, mais, au moment de son mariage en 1834, fut adopté par un négociant de Gand, Floribert

(1) J.-M. Frochisse, s. j., La Belgique et la Chine (1839-1909), p. 19, Bruxelles, 1936.

(2) Exception faite des quelques pages que nous-même lui avons consacrées, sous le titre : « Un pionnier : Édouard Blondeel », dans notre brochure de vulgarisation *L'Expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold Ier*, pp. 16-31, Bruxelles, 1948.

van Cuelebroeck ([1]). Employé chez un huissier de Thourout depuis 1830, Blondeel entre en octobre 1832, par la grâce du général Goblet, au ministère des Affaires étrangères en qualité de commis de seconde classe. En décembre 1835, la protection de Capaccini, ancien nonce à Bruxelles, lui permet de débuter dans la diplomatie comme premier secrétaire de la légation que la Belgique venait d'ouvrir à Rome pour faire acte de présence auprès du pape Grégoire XVI et des autres cours italiennes. Blondeel s'y fait rapidement une excellente position — qu'il saura d'ailleurs mettre merveilleusement à profit dans la suite de sa carrière —, mais il est obligé de s'effacer lorsque la légation est pourvue d'un titulaire, le jeune vicomte Charles Vilain XIIII ([2]).

Deux ans plus tard, le cabinet de Theux, pressé par les Chambres de Commerce du royaume, surtout celle d'Anvers, de relever nos échanges avec l'Égypte, se décida à envoyer un agent consulaire à Alexandrie. Projet très délicat — le pacha Méhémet-Ali se considérait comme indépendant, alors que le Sultan s'obstinait à ne voir en lui qu'un vassal de l'Empire ottoman, — car s'adresser à l'un des adversaires pour obtenir *l'exequatur* du consul à envoyer à Alexandrie, c'était risquer de mécontenter l'autre. Pour éviter tout incident à l'heure où nous allions précisément demander à la Turquie de nouer des relations diplomatiques avec nous, de Theux

([1]) A. E. B., registre matricule du Corps diplomatique, I, p. 45, et dossier personnel (doss. pers. 34) de Blondeel, note d'août 1867. — Blondeel épousa en premières noces la fille d'un conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles, Ignace Lefebvre, qui devint conseiller communal et mourut échevin de Bruxelles en 1828 ; et en secondes noces, un an avant sa mort, une américaine de Philadelphie, Madame Willing.

([2]) A. E. B., registre du Corps diplomatique, I, p. 45 ; M. R. A., copie des Mémoires inédits de l'officier de la marine royale belge O. Du Colombier, 2e partie, pp. 41-42, et copie du Journal de voyage inédit de M. de Villers Grandchamps à bord de la « Louise-Marie » en 1845, p. 61 ; Baron de Haulleville, Les missions du roi des Belges auprès du Saint-Siège depuis 1830, dans la *Revue générale*, 1888, I, pp. 457-516.

chargea Blondeel d'une exploration commerciale en Égypte. En réalité, il avait été nommé secrètement consul par arrêté du 30 septembre 1837 (1). Il ne débarqua au reste à Alexandrie que le 4 mai de l'année suivante, en dépit des ordres réitérés du ministre des Affaires étrangères de gagner sans retard le poste qui lui avait été assigné. A l'insu de de Theux, Léopold Ier, par l'intermédiaire de Van Praet, avait, en effet, chargé Blondeel, encore à Rome, d'une mission ultra-secrète et fort délicate : l'acquisition par notre pays de l'île de Crète, que le Roi avait vainement tenté d'incorporer à la Grèce lors de son éphémère royauté hellénique de 1830. Mais les difficultés d'une négociation qui aurait dû être entamée simultanément à Constantinople et à Alexandrie — le Sultan et le Pacha se déniant mutuellement le droit de disposer de l'île, — firent abandonner ce plan (2). Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'au mois de mai 1855 le Duc de Brabant, futur Léopold II, profita de son premier voyage en Égypte et en Terre-Sainte pour parcourir en compagnie de Blondeel, alors ministre résident à Constantinople, les plus intéressantes localités de la Crète ; il visita à nouveau cette île lors d'un voyage en Asie Mineure au printemps de l'année 1860, ce qui suscita quelques on-dit au sein des chancelleries. Se faisant l'écho de ces rumeurs, le comte de Montessuy, ministre de France à Bruxelles, écrivait à son gouvernement qu'un

(1) A. E. B., doss. pers. 34, 2 octobre 1837, de Theux (ministre A. E. B.) à Blondeel. Cf. A. Lambotte, Les premières relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie, dans la *Revue catholique des Idées et des Faits*, nos 3, 4, 16, 17, 18, 20, 21 et 22 (Bruxelles, 1935), et F. Justice, Les premières relations entre la Belgique indépendante et l'Égypte, 1837-1838, dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. VII, 2 (Bruxelles, 1928, pp. 1453-1466) : articles basés en ordre principal sur les A. E. B.

(2) F. Justice, article cité, pp. 1460-1463 (d'après A.E.B., consulat d'Alexandrie, vol. I) ; A.E.B., doss. pers. 34, 8 décembre 1858, Blondeel au Duc de Brabant. Dans une dépêche écrite de Constantinople le 8 avril 1853, Blondeel, après avoir rappelé cette mission de 1837 dont il avait « religieusement conservé le secret », s'efforçait de démontrer à de Brouckère la possibilité d'obtenir Candie à ferme pour la Belgique (A.E.B., Corresp. polit., légations, Turquie, 4, 1853).

des buts du voyage princier paraissait l'achat de l'île de Candie :

« Le Duc de Brabant est aventureux, dit-on, il veut créer une marine et des débouchés à la Belgique ; c'est un projet que le Roi a eu lui-même, il y a vingt ans ; pourquoi son fils ne l'aurait-il pas aujourd'hui ?... » (1).

* * *

En décembre 1837 déjà, Blondeel sollicitait l'autorisation de parcourir l'Égypte en vue d'y recueillir des renseignements préliminaires à l'ouverture de relations économiques avec la Belgique. Demande qui fut rejetée à cause des restrictions budgétaires que sa situation imposait alors à notre pays (2).

Un incident provoqué à Constantinople par la désignation de Blondeel au poste consulaire d'Alexandrie était à peine aplani — une indiscrétion des journaux en était cause — que déjà il rebondissait. Pour recevoir notre agent, le ministre de Méhémet-Ali exigeait des lettres de créance, prétention à laquelle il n'était pas possible de faire droit sans nous aliéner les sympathies naissantes du Sultan. Pour arranger les choses, de Theux promut Blondeel au grade de consul général et demanda au Pacha de le reconnaître comme tel. L'incident fut donc clos par la réception solennelle de notre compatriote chez le vice-roi d'Égypte le 1er septembre 1838. Sa juridiction s'étendait, dès lors, à tous les territoires sous la domination de Méhémet-Ali, c'est-à-dire du Sennar à la régence de Tripoli et de Massouah au Mont Taurus (3).

(1) Une excursion royale en Terre-Sainte. Feuilles volantes d'un journal de voyage de Bruxelles à Jérusalem recueillies par M. WILLE, p. 72-73, Bruxelles, 1873 ; P. DAYE, Léopold II, p. 50-51, Paris, 1934 (d'après les archives du Quai d'Orsay, correspondance politique, légation de Bruxelles).

(2) A.E.B., doss. pers. 34, 9 décembre 1837 (Blondeel au ministre A.E.B.) et 8 janvier 1838 (le ministre A.E.B. à Blondeel) ; F. JUSTICE, article cité, pp. 1459-1460.

(3) A.E.B., doss. 858, 4 juillet 1838 (O'Sullivan de Grass de Séovaud, négociateur belge près la Porte, au ministre A.E.B.), et doss. pers. 34, 26 août et 3 sep-

C'est à Blondeel que le ministre des Affaires étrangères du cabinet DE THEUX s'adresse peu après pour être « promptement et bien informé » quant au déroulement des affaires de Chine. Nombre de difficultés assaillaient alors la Grande-Bretagne et paralysaient ses échanges avec l'Extrême-Orient ; outrée des ennuis dont ses négociants souffraient, elle venait même de déclarer au Céleste Empire une guerre dont l'opium n'était guère que le prétexte (1839). Circonstance des plus favorable pour une intervention immédiate et lucrative de nos commerçants sur le marché chinois ! Poussé par van de Weyer et probablement par le Roi, le ministre y songeait, d'autant que des troubles sociaux, à Gand notamment, fournissaient au gouvernement une occasion de commencer une politique résolue d'expansion. L'idée de substituer nos draps et nos cotonnades à ceux des Anglais en Chine, est explicitée dans sa dépêche du 23 janvier 1840 à Blondeel (1). Ne perdons pas de vue qu'à cette époque l'activité des consuls n'est pas limitée à un pays ou à une localité ; l'endroit qu'on leur assigne comme résidence est plutôt une base d'opérations qu'un poste fixe. Tout consul est qualifié pour intervenir dans les contrées qui sont en relations avec le territoire où il se trouve...

Rien d'étonnant à ce que, le 16 janvier de l'année précédente, BLONDEEL ait déjà signalé au département des Affaires étrangères la possibilité de fonder, à peu de frais, un comptoir belge en Abyssinie, sur la côte occidentale de la mer Rouge (2). Dans un rapport rédigé en 1843, il justifia son initiative en ces termes, où Van Praet semble clairement désigné :

tembre 1838 (Blondeel au ministre A.E.B.) et 28 juin 1838 (le ministre A.E.B. à J. Van Praet) ; *Moniteur belge* du 17 octobre 1838, p. 1 ; F. JUSTICE, article cité, pp. 1464-1466.

(1) A.E.B., doss. 270, et FROCHISSE, *op. cit.*, p. 19.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 1, 1839.

« Dans le courant de l'année 1837, une personne dont la haute position et le caractère commandent une confiance absolue me fit l'honneur de m'écrire :

« Il y a longtemps que Sa Majesté est pénétrée de l'immense utilité qui résulterait pour la Belgique de la possession de quelque établissement commercial en dehors de son territoire, en dehors du continent européen. Cette pensée a constamment préoccupé le Roi ».

» Ces paroles, continue le rapport du consul, veillaient en moi et, dès lors, je m'occupai dans les livres et les récits des voyageurs, de l'étude de tous les pays dans lesquels un semblable établissement paraîtrait possible. Trouver des colonies à la Belgique était le problème posé... » (1).

En janvier 1839, Blondeel s'était d'ailleurs proposé pour accomplir en Abyssinie l'indispensable voyage préliminaire d'exploration. Les chapitres suivants nous apprendront quelles furent pour son auteur les conséquences de cette suggestion, à laquelle Léopold Ier s'était aussitôt rallié et avait fini par entraîner l'appui du cabinet de Theux : un voyage mouvementé de vingt-huit mois à travers des contrées farouches, infestées de tribus pillardes et objet permanent de sanglantes compétitions ; des alternatives de découragement et d'espoir selon que les circonstances semblaient dicter au gouvernement l'abandon de ses projets ou leur adoption...

Toutes les démarches, tous les rapports de BLONDEEL, rentré à Bruxelles en septembre 1843, n'avaient pas empêché le cabinet J.-B. Nothomb de signifier au consul, le 10 septembre 1844, sa décision de ne pas donner suite, pour le moment au moins, au plan d'établissement colonial belge sur les bords de la mer Rouge, alors que l'intervention officielle était réclamée en faveur d'une autre entreprise lointaine, celle du Guatémala (2). Quelques semaines plus tard, Blondeel était avisé de ce qu'une

(1) A. E. B., doss. 2024, rapport général déjà cité (v. la note 1 de la p. 31) ; un double s'en trouve au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, auquel il a été offert par le pionnier colonial, feu le colonel Louis Haneuse (1856-1938).

(2) A.E.B., doss. pers. 34.

mission l'attendait au Maroc. L'objet de celle-ci ? Faute de pouvoir le préciser (le Sultan était en guerre avec la France), il nous est permis de supposer que, comme Léopold II un demi-siècle plus tard, notre premier Roi avait alors conçu quelque espérance d'établir un comptoir belge sur cette terre marocaine encore en friche, mais si riche de possibilités qu'elle devait susciter dans la suite d'ardentes compétitions, et que le Souverain désirait utiliser à cet effet les services du consul qui avait, par deux fois, si bien secondé ses vues. Mais, au début du mois d'octobre, brusque revirement du cabinet Nothomb, dont Blondeel se plaignait en ces termes à Van Praet :

« Après avoir fait tous mes préparatifs pour un voyage au Maroc, je viens d'apprendre que l'Abyssinie est remise en cause... Je m'étais casé dans l'idée de ma nouvelle mission. Ce n'est pas sans un sentiment pénible que je me retrouve jeté dans les incertitudes premières... » (1).

* * *

Une fois l'affaire d'Abyssinie classée, et cette fois définitivement, Blondeel est placé parmi les membres du Corps diplomatique en non-activité de service, et un arrêté royal en date du 1er avril 1845 le nomme consul général chargé d'affaires à Mexico (2). En réalité, c'est à destination du Guatémala qu'il s'embarque à Ostende, le 29 avril, à bord de la goélette *Louise-Marie*, un des bâtiments de la marine royale qui venait d'être mis à sa disposition. Si nous en croyons le journal inédit du tournaisien de Villers Grandchamps, un des compagnons de traversée de Blondeel, le début du voyage fut assez mouvementé : la goélette, ayant happé un bateau hano-

(1) A.E.B., doss. 2024, 10 octobre 1844. — Sur l'intérêt que Léopold II manifesta à plusieurs reprises pour le Maroc, et les émissaires qu'il y envoya, cf. notre brochure : *L'Expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909)*, I, pp. 28-29 (Bruxelles, 1949), aucune étude d'ensemble n'ayant encore été consacrée à ce sujet.

(2) A.E.B., registre matricule du Corps diplomatique, I, p. 45, et doss. 4107 II (institution d'une agence ou consulat général au Mexique, 1844-45).

vrien qui, comme elle, voguait sans feux durant la nuit, faillit couler. Il lui en coûta huit jours de réparation. Le samedi 28 juin 1845 enfin, Blondeel, qui avait beaucoup souffert du mal de mer, débarquait en rade de Santo-Tomas de Guatémala, où l'attendait une mission délicate (1).

En 1841, une *Compagnie belge de Colonisation* s'était solennellement constituée à Bruxelles, sous le patronage du Roi, aux fins de mettre en valeur une concession qu'elle venait d'obtenir à bail au Guatémala, en bordure du golfe du Honduras, dans le district de Santo-Tomas. A la suite d'une reconnaissance des lieux par une commission d'études, près de mille colons enthousiastes s'embarquèrent pour l'Eldorado promis et tentèrent d'organiser dans ce pays malsain une communauté inspirée des doctrines phalanstériennes. Pour des causes diverses, mises en relief par plusieurs historiens, l'entreprise tourna au désastre. Deux cent dix-neuf émigrants fauchés par le paludisme dans la colonie où aucun travail productif ne se faisait, de graves difficultés financières au sein de la société à Bruxelles, tel fut le bilan de l'affaire au cours de l'exercice 1844-1845. L'appui pécuniaire du gouvernement fut sollicité. Pour ne pas compromettre davantage en Belgique l'idée coloniale, autant que pour renflouer la compagnie en difficulté, Léopold Ier insista auprès du cabinet Nothomb afin que la garantie de l'État fût accordée à cette dernière pour un emprunt et que, au surplus, un commissaire gouvernemental fut envoyé à Santo-Tomas (2).

(1) M.R.A., copie des Mémoires inédits de O. Du Colombier (archives de famille du notaire Breckpot, à Alost), II, pp. 2-3, et surtout du Journal de Villers Grandchamps : Mon Voyage à bord du brick goélette de douze canons *Louise-Marie* en 1845.

(2) La tentative malheureuse de Santo-Tomas de Guatémala a fait l'objet de quelques livres (notamment l'Historique de la Colonisation belge à Santo-Thomas de Guatémala, Bruxelles, 1938, par l'ancien consul de Belgique à Guatémala, N. Leysbeth, qui n'a pas su exploiter les intéressantes archives qu'il

Blondeel fut choisi expressément pour ce poste par le Roi. (A Santo-Tomas), écrira-t-il en 1858 au Duc de Brabant, « il fallait quelqu'un de dévoué pour affronter de grands travaux, de grandes misères et les maladies d'un affreux climat. Sa Majesté me fit l'honneur de penser à moi » (1). Léopold Ier, d'ailleurs, s'occupe personnellement de cette affaire, prend connaissance des instructions du Conseil des Ministres à Blondeel, les modifie, comme le prouvent des lettres fort suggestives de VAN PRAET. Le Souverain paraît même avoir donné au consul des consignes secrètes beaucoup plus larges que celles de ses ministres ; « le Roi m'a chargé de vous voir un moment avant votre départ », écrit encore VAN PRAET à Blondeel le 14 avril et, le même jour, le ministre de la Maison du Roi lui remet une lettre autographe du Souverain pour le général Carrera, le chef du Guatémala, où étaient vantés les qualités et mérites du consul belge qu'on recommandait à sa bienveillance. Le 17 avril, enfin, le roi Léopold reçoit ce dernier au château de Laeken et, à la suite de cette audience, écrit de sa main au ministre des Affaires étrangères Goblet une lettre qui réclame une revision des instructions de l'agent enquêteur :

« M. Blondeel, y lit-on, devra rester juge du temps dont il pourra disposer pour obtenir un résultat favorable à Guatémala... M. Blondeel pourra être autorisé de traiter l'affaire avec les autorités de Guatémala et de tâcher de la terminer », et le Roi conclut son message sur ces mots :

avait à sa disposition) et de quantité d'articles de revues (bornons-nous à citer, parmi les moins anciens, ceux de FR. DEFAYS, CH. MAROY, C. MONHEIM, O. PETITJEAN, A. DE BURBURE, A. DUCHESNE). Le récent mémoire, déjà cité (chap. I, p. 35), mais encore inédit, du R. P. FABRI constitue une excellente mise au point sous l'angle un peu étroit qu'indique son titre : *Échec aux Jésuites*. Il n'en reste pas moins que l'abondante documentation, tant manuscrite qu'imprimée, dispersée dans nos dépôts d'archives (A.E.B., A.G.R., M.R.A., etc.) et dans nos bibliothèques, attend encore l'historien qui la moulera en une synthèse définitive !

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 8 décembre 1858.

« Je crois qu'on peut parfaitement, en pareille circonstance, se fier au jugement de M. Blondeel » (1).

Les instructions secrètes de Blondeel le chargeaient d'amener, par une entente avec le gouvernement guatémaltèque, l'érection de Santo-Tomas en un état indépendant, qui, par le transfert à notre pays des droits de la *Compagnie de Colonisation*, pourrait devenir colonie belge (2). Les volumineux rapports que le consul envoya de là-bas et qui ont été publiés dans les recueils de *Documents parlementaires* de 1846 et 1848, étaient favorables sous réserve de profondes réformes (3). Atteint à son tour de fièvres paludéennes qui l'immobilisent de longs mois, Blondeel recouvre la santé dans les forêts vierges de l'intérieur du pays, où il s'est rendu pour étudier le régime du Motagua, fleuve de 400 km aux eaux rapides et une des rares voies de communication du Guatémala. Arrivé dans la capitale du jeune État, le diplomate est à présent terrassé par une fièvre typhoïde; ce n'est que tardivement qu'il peut s'attacher à une négociation qui aboutira à un projet de traité qui devait valoir à l'établissement belge de nouvelles voies de communication et un regain de prospérité. Mais le

(1) O. PETITJEAN, articles de *La Belgique en 1930* (mai, pp. 45-50; juin, pp. 28-32; juillet, pp. 20-24 et octobre-novembre 1930, pp. 3-6), du *Bulletin du Touring Club de Belgique* (21 juillet 1931, pp. 202-212) et de la *Revue générale* (novembre 1924, pp. 623-640), le tout d'après les A.E.B. (surtout doss. 2027).

(2) Ces instructions données en dernier lieu à Blondeel (1845) ont été retrouvées récemment dans un lot important d'archives ramenées du consulat belge de Guatémala, au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles ; au terme de ces instructions, Blondeel fut chargé d'obtenir la transformation de Santo-Tomas en une colonie belge à laquelle s'étendrait notre statut de neutralité garantie (communication de M. P. Desneux, archiviste au ministère des Affaires étrangères de Belgique).

(3) Enquête de M. BLONDEEL VAN ÇUELEBROUK, commissaire extraordinaire du Gouvernement et chargé d'affaires (séance de la Chambre des Représentants du 10 juin 1846, n° 268, 116 pp. ; Suite de la même enquête (séance du 5 novembre 1848, n° 34) ; Rapport de M. BLONDEEL VAN CUELEBROUK (séance du 16 février 1848, n° 124, 17 pp.), (bibliothèque du ministère A.E.B., n° 23.459) ; L. HYMANS, *op. cit.*, I, pp. 523 et 611.

gouvernement du Roi refusa de ratifier cet arrangement qui avait été, allégua-t-il, « négocié en dehors de ses instructions » (1). « Ce serait une faute d'abandonner Santo-Tomas », écrivait cependant le chargé d'affaires dans un rapport de janvier 1848 ; « avec notre appui intéressé, Santo-Tomas deviendra, en peu d'années, ce qui, en tout cas, est dans sa destinée de devenir : la ville la plus importante du golfe du Honduras » (2). Tel ne dut pas être l'avis de nos dirigeants, car ils refusèrent de ratifier un second traité négocié avec le général Carrera, et que Blondeel avait ramené à Bruxelles à la fin de l'année 1847. « Je n'ai même pas reçu un accusé de réception », écrira-t-il en 1858 au futur Léopold II, alors que « ce traité, ratifié par anticipation par la république de Guatémala, nous attirait des avantages tels que les États-Unis d'Amérique l'auraient volontiers acheté pour plusieurs millions de dollars ! » (3). Au Duc de Brabant, — qui s'intéressait alors à cet essai désastreux, dont il évoqua la leçon au Sénat le 17 février 1860, — le consul se plaignait, dix ans plus tard, que pareille occasion eut été manquée :

« Cette fois encore, les résultats d'un long et pénible voyage qui, plus de vingt fois, m'avait placé devant une mort presque inévitable, furent mis à néant » (4).

* * *

A peine rentré en Belgique, Blondeel est chargé par le ministère des Finances de composer un mémoire sur des

(1) A.E.B., doss. 2027. Preuve que, comme nous l'avons dit plus haut (chap. I), Léopold Ier avait, en cette matière une politique personnelle distincte de celle des ministres !

(2) Rapport de Blondeel du 5 janvier 1848, publié dans les *Documents parlementaires* sous la date du 16 février 1848 (no 124).

(3) A.E.B., doss. pers. 34, 8 décembre 1858.

(4) A.E.B., doss. pers. 34, 8 décembre 1858, Blondeel au Duc de Brabant, et une lettre du 9 octobre 1860 du major Goffinet, secrétaire du Prince héritier : citée par O. Petitjean dans un de ses articles de *La Belgique en 1930*, octobre-novembre, 1930, p. 6.

questions financières : organisation par l'État du crédit foncier, mobilisation de la propriété foncière, etc. (1). Le mois d'août 1848 le trouve « en mission spéciale » à Francfort, centre bancaire et chef-lieu de la Confédération germanique, à laquelle venait de se substituer — au titre de vicaire d'Empire — l'archiduc Jean, un ami personnel de Léopold Ier (2). Une lettre que BLONDEEL écrit alors à Bruxelles ne donne de sa mission qu'une idée fort imprécise : « développer toutes mes idées sur la situation et les moyens qui me paraîtront les meilleurs pour sauver les industries de la Belgique des dangers qui les menacent incontestablement » (3), tandis qu'une autre, postérieure de cinq ans, souligne que ce sont des motifs fort justes qui ont fait garder le silence sur son voyage et sur son travail à Francfort (4). Nous savons, d'autre part, qu'en cette même année 1848, où la Belgique se trouvait frappée d'une grave crise financière, dont fit état le discours du Trône du 26 juin, Léopold Ier avait chargé le Prince de Chimay de diverses missions à Paris ; probablement des négociations analogues furent-elles confiées à Blondeel auprès de l'archiduc Jean.

* * *

Dix années de services dévoués devaient recevoir leur récompense. Le 31 octobre 1848, Blondeel, classé au nombre des agents politiques de S. M. le Roi en pays étranger, se voyait chargé des affaires de Belgique près le gouvernement de l'Empire ottoman (5). Le budget du département des Affaires étrangères ne permettant pas

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 18 avril 1848, le ministre des Finances à Blondeel (accusé de réception d'un rapport).

(2) C. F. VELDEKENS, Le Livre d'Or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de Fer, t. I, p. 397, Bruxelles, 1858.

(3) A.E.B., doss. pers. 34, 6 août 1847, Blondeel à un ministre.

(4) A.E.B., doss. pers. 34, 24 mars 1853, Blondeel au ministre A.E.B.

(5) A.E.B., registre matricule du Corps diplomatique, I, p. 45.

une trop grande multiplication des postes consulaires, il avait été décidé de n'attacher qu'un seul diplomate aux deux résidences de Constantinople et d'Athènes. En 1850, Blondeel crut le moment venu de rappeler au gouvernement du Roi son intention de l'accréditer également près le roi des Hellènes.

« Je n'ajouterai qu'un mot, concluait sa demande, c'est que, dans la nation grecque, le roi Léopold a conservé la popularité la plus vivace, que le roi Otton n'a point d'héritier et qu'en souvenir du passé et en vue des éventualités de l'avenir, il serait peut-être de bonne politique de conserver des relations avec la Grèce » (1).

Moins d'un mois après, il était fait droit à sa demande (2).

Notre compatriote fut ensuite envoyé en mission à Belgrade ; il y éluda les offres d'un agent britannique qui l'engageait à repartir en Abyssinie pour le compte de son gouvernement, ainsi que nous le verrons plus loin, puis s'en fut au Caire et revint à Constantinople par Jérusalem (décembre 1850-janvier 1851) (3). Lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, en décembre 1852, le ministre d'Hoffschmidt révéla à la Chambre qu'il avait envoyé Blondeel à Jérusalem, afin d'obtenir pour la Belgique l'autorisation de rétablir les monuments funéraires de Godefroid de Bouillon et de son frère et successeur Baudouin, les premiers rois latins de Jérusalem, en l'église du Saint-Sépulcre de la ville sainte (4). Cette démarche n'eut d'ailleurs pas d'aboutissement satis-

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 14 juin 1850, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. pers. 34, 9 juillet 1850, le ministre A.E.B. à Blondeel (envoi des lettres de créance). — Le 6 octobre 1853, Blondeel fut élevé au grade de ministre résident à Constantinople (A.E.B., registre du Corps diplomatique) et, le 12 juillet 1856, créé officier de l'Ordre de Léopold (Veldekens, *op. cit.*, I, p. 397) ; quantité de ses rapports d'ordre économique, de 1849 à 1855, ont été publiés dans le *Recueil consulaire*, T. 1er (1839-1855), Bruxelles, 1856.

(3) A.E.B., doss. 2028, 14 août 1850, Blondeel au ministre A.E.B.

(4) L. Hymans, Histoire parlementaire de la Belgique, III, p. 129, et *Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique*, année 1851, pp. 271-272.

faisant, puisqu'en 1855 Blondeel, qui accompagnait le Duc et la Duchesse de Brabant dans leurs pérégrinations en Terre-Sainte, au Liban, aux îles de Chypre et de Candie, suggéra au prince Léopold de l'accompagner à Constantinople pour obtenir du Sultan lui-même cette autorisation. Il aurait suffi que le Grand-Vizir signe un firman décrétant que « Si Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc de Brabant, Prince héréditaire de Belgique, désire, comme œuvre pie et acquit d'un devoir de confraternité, poser une simple pierre sur la tombe des deux Princes, ses compatriotes, morts à Jérusalem et inhumés dans l'église des Chrétiens dite du Saint-Sépulcre, vous le laisserez faire et s'entendre pour cela avec qui de droit ». Au reste, l'Héritier du Trône approuvait cette idée qu'il trouvait séduisante : il y découvrait une occasion de marquer aux yeux du monde que, déjà au moyen âge, les Belges témoignaient de l'audace dans les entreprises d'outre-mer. Mais le Grand-Vizir contresignerait-il un acte aussi contraire à tous les usages de l'Empire ottoman ? Le choléra régnant en Turquie, les Princes rentrèrent en Occident sans passer par Constantinople, et du projet de Blondeel il ne fut plus question (1).

Avant le départ d'Édouard Blondeel pour la Corne d'Or en 1849, des instructions très strictes lui avaient été remises en vue de garder, entre les influences rivales qui se faisaient jour autour du Sultan, la neutralité absolue que commandaient à la fois notre situation politique et nos intérêts (2). Conseil qui, on va le voir, n'était pas superflu...

Vers la fin de l'année 1854, et à plusieurs reprises, VAN DE WEYER, notre ministre plénipotentiaire en Grande-Bretagne, se faisait à Bruxelles l'écho de certaines rumeurs. A les en croire, BLONDEEL aurait exprimé haute-

(1) P. DAYE, Léopold II, pp. 50-51.
(2) A.E.B., doss. pers. 34, 31 janvier 1849, le ministre des A.E.B. à Blondeel.

ment à Constantinople des opinions hostiles à l'Angleterre et à la France, tenu au sultan Abd-ul-Medjid des propos de nature à compromettre ces deux puissances dans son esprit, et mis en avant le nom de son maître, le roi Léopold (1). Déjà au cours de la séance du Sénat du 12 mai 1854, le ministre H. de Brouckère s'était élevé contre des bruits propagés par la presse au sujet d'un différend survenu entre le ministre de Belgique à Constantinople et le gouvernement du Sultan (2) ! Blondeel s'était empressé de leur dénier tout fondement (3), mais ils n'allaient pas tarder à renaître...

Au traité de Paris du 30 mars 1856, qui mettait fin à la guerre de Crimée, les puissances occidentales, non contentes de proclamer l'intégrité du territoire ottoman, avaient enlevé à la Russie, en plus de la Bessarabie, le protectorat des principautés danubiennes, Moldavie et Valachie. Celles-ci aussitôt dotées d'administrations autonomes, Vilain XIIII, ministre des Affaires étrangères, avait songé à y ouvrir des consulats belges. C'est Blondeel qu'il chargea, en 1856, de procéder à une enquête préliminaire dans ces régions, tout en se demandant si pareil voyage ne donnerait pas lieu à des insinuations embarrassantes (4). Blondeel coupa court à ces scrupules et partit ; le journal turc le *Sémaphore* prétend qu'il poussa son enquête jusqu'en Égypte et en Syrie (5), mais les instructions ministérielles lui enjoignaient de passer par Varna, Galatz et Bucarest.

« Je fus reçu par les autorités (danubiennes), écrira-t-il plus tard, avec des démonstrations publiques que, malgré tous mes efforts, je n'ai pas toujours pu éviter..., et par la foule parce qu'on voyait en

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 21 et 23 novembre 1854, S. van de Weyer au ministre A.E.B.

(2) L. Hymans, *op. cit.*, III, p. 234.

(3) A.E.B., doss. pers. 34, 6 décembre 1854, Blondeel au ministre A.E.B.

(4) A.E.B., doss. pers. 34, 8 août 1856 ; le *Journal de Constantinople. Écho de l'Orient*, 27 juin 1857.

(5) 18 juin 1857.

moi le représentant d'un pays où elle espérait trouver un prince, le Comte de Flandre ! » (1).

En mars 1856 déjà, le consul belge à Bucarest avait averti Bruxelles qu'un prince de chez nous figurait parmi les personnalités sur lesquelles s'était porté le choix des populations roumaines en quête d'un roi ; le vicomte Vilain XIIII avait alors prié notre agent de déclarer, une fois pour toutes, que la Belgique ne désirait pas s'immiscer dans la question danubienne et que le roi Léopold ne songeait pas à un trône pour son second fils (2). Ce qui n'empêcha pas l'Assemblée constituante roumaine de proclamer ce dernier, en février 1866, Souverain des Principautés-Unies sous le nom de Philippe Ier. On sait que le père du roi Albert refusa cet honneur par télégramme, « sans plus de cérémonie », ajoutent les Mémoires de VANDENPEEREBOOM, « que s'il s'agissait d'une balle de coton ! » (3).

Quant aux craintes de Vilain XIIII au sujet des commentaires que susciterait au sein des chancelleries le voyage de Blondeel dans les régions danubiennes, elles n'étaient que trop fondées. Des rumeurs, colportées notamment par la presse allemande, accusèrent bientôt le diplomate belge d'avoir discrédité le Sultan, manœuvré dans l'intérêt de la Russie, mis son influence au service des agitateurs antiturcs et même intrigué en faveur de l'union des Moldo-Valaques sous le sceptre du Comte de Flandre. Comme toujours en pareil cas, une partie de la presse européenne mit à défendre Blondeel l'acharnement que l'autre employait à l'attaquer.

« Il est incontestable, écrivait-il à Frère-Orban en 1859, que j'avais une immense influence ; tous les agents ont dû écrire dans ce

(1) A.E.B., doss. pers 34, 15 janvier 1859, Blondeel à Frère-Orban.

(2) A.E.B., doss. consulats, Bucarest, J. Poumay au ministre A.E.B. ; le *Journal de Constantinople. Écho de l'Orient*, 27 juin 1857. Cf. aussi J. GARSOU, Les relations extérieures de la Belgique (1839-1914), p. 58, note 75, Bruxelles, 1946.

(3) Bibliothèque de l'Université de l'État à Gand, manuscrit nº 2881, t. II *(Notes et Souvenirs)*.

sens à leur gouvernement... Mes collègues à Constantinople s'adressèrent à M. Henry, que j'avais chargé des affaires et qui répondit d'une manière tellement évasive qu'il inspira à tous la pensée que le gouvernement belge était secrètement décidé à tirer quelque parti du mouvement public en faveur de S. A. R. le Comte de Flandre ! » (1).

La Sublime Porte était alors représentée à Bruxelles par un de nos compatriotes, le vicomte Eugène de Kerkhove de Varent. Aux dires de Blondeel, cet agent, aussi, l'aurait accusé, auprès de ses collègues accrédités près la Cour de Belgique, d'être l'auteur de la candidature d'un prince belge au trône de Roumanie et de s'en être fait le propagandiste dans les régions danubiennes (2). A la suite de quoi, Vilain XIIII s'était engagé vis-à-vis du Sultan à obtenir le rappel de Blondeel qu'il détestait d'ailleurs, à l'unique condition que le gouvernement de la Porte en fit la demande officielle. Le 6 avril 1857, effectivement, le ministre des Affaires étrangères soumettait à la signature de Léopold Ier un arrêté qui rappelait de Constantinople notre diplomate, et un autre qui l'envoyait représenter la Belgique à Rio-de-Janeiro. A l'appui de ces mesures, le *Rapport au Roi* invoquait les quelques plaintes dont l'attitude de Blondeel aurait, à diverses reprises, fait l'objet de la part de plusieurs états (3). Mais le Souverain refusa de signer, « Sa Majesté ne voyant aucun motif pour rappeler son ministre de Constantinople » (4). Ce dernier était donc absous et, de droit, hors cause.

(1) A.E.B., doss. pers. 34, lettre citée de Blondeel à Frère-Orban (15 janvier 1859).

(2) A.E.B., doss. pers. 34, 30 juin 1857, Jooris (chargé d'affaires de Belgique) au ministre A.E.B., et 15 janvier 1859, Blondeel à Frère-Orban.

(3) A.E.B., rapports au Roi, 1857, 6 avril. A l'époque (1836-1837) où Blondeel était premier secrétaire de la légation de Belgique à Rome (cf. p. 43 chapitre II, la faveur dont il jouissait, tant auprès du Pape que des cardinaux et de Mgr Capaccini, son protecteur, lui avait valu l'inimitié de Vilain XIIII, qui venait d'être nommé ministre de Belgique auprès du Saint-Siège (*Mémoires* de Oscar Du Colombier, copie du M. R. A., 2e partie, pp. 41-42, et l'article cité de Haulleville dans la *Revue générale*, 1888, I, pp. 460, 464, 466, 468, etc.).

(4) A.E.B., doss. pers. 34, Van Praet au ministre A.E.B., note sans date.

L'engagement pris par Vilain XIIII à l'endroit de la Porte, n'en subsistait pas moins ; aussi cette puissance adressa-t-elle à Bruxelles plusieurs demandes de rappel de notre représentant. C'est ainsi que, le 30 mai 1857, DE KERKHOVE, d'ordre du gouvernement turc, déclara au chef de notre Foreign Office que — si satisfaction ne lui était pas accordée — la Sublime Porte, « tout en continuant ses rapports directs et officiels avec la Cour de S. M. Belge, interrompra ses relations avec la Légation de Belgique, tant que M. Blondeel en restera le chef ! » (1). Excédé par cette menace non dissimulée de « rupture imminente », le Roi fit répondre une nouvelle fois que rien ne justifiait pareil rappel (2). Quelques jours plus tard, Blondeel recevait ses passeports ! A l'en croire, c'était là l'œuvre de Reschid Pacha, le grand vizir (premier ministre du Sultan) ; à son inimitié pour Blondeel, qu'il accusait d'avoir publié des pamphlets contre lui, se serait ajoutée la crainte que ses adversaires ne tirent parti des demandes de rappel restées sans réponse... (3).

Blondeel, dans l'entre-temps, était arrivé à Bruxelles, espérant bien que justice lui serait rendue. Certes, il avait déjà obtenu une double satisfaction : sa propre nomination au poste de Washington (4) et le déplacement à Madrid de son ennemi de Kerkhove. Il ambitionnait pourtant davantage : un séjour à Constantinople, qui lui permettrait de remettre lui-même au Sultan les lettres de rappel du Roi des Belges. Ce n'était guère possible... Les bons offices de l'Internonce d'Autriche furent sollicités, et un compromis intervint. Blondeel adressa

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 30 mai 1857.

(2) A.E.B., doss. pers. 34, 1er juin 1857, Ch. Vilain XIIII à de Kerkhove.

(3) A.E.B., doss. pers. 34, 16, 20 juin et 30 novembre 1857, Blondeel au ministre A.E.B., et L. HYMANS, *op. cit.*, III, p. 424.

(4) A.E.B., registre du Corps diplomatique, I, p. 45 ; VELDEKENS (*op. cit.*, I, p. 397) date cette promotion du 1er décembre, et non du 25 octobre 1857 ; de HAULLEVILLE, *art. cit.*, la place le 25 décembre 1857.

au ministre des Affaires étrangères turc une lettre de courtoisie *ad hoc*, et sa réception par Abd-ul-Medjid, en qualité de voyageur de marque, mit fin à un incident presque sans second dans les annales de la diplomatie (1) !

* * *

Toutes ces contrariétés n'avaient rien enlevé à Édouard Blondeel de ses préoccupations expansionnistes. Aucun revers n'avait pu entamer sa conviction — la foi du croisé, — qu'à sa patrie il fallait des comptoirs et même des colonies. La campagne en faveur du libre échange battait alors son plein dans notre pays. Elle avait popularisé les idées du développement des relations commerciales (2). En se préoccupant d'augmenter le nombre de nos débouchés et d'élargir notre champ d'action, le cabinet Rogier-Frère non seulement entrait dans les vues d'une partie importante de la population, mais aussi bénéficiait de la sympathie agissante du Duc de Brabant. Le futur Léopold II, alors âgé de 23 ans et qui, de la tribune du Sénat, commence à révéler au monde son caractère et ses ambitions, « ne peut supporter que ce pays surpeuplé, gorgé de capitaux et grouillant d'activité, se contente de s'enrichir et se complaise dans sa petitesse » (3) ; déjà alors, et bien avant son avènement, il songe à l'acquisition des îles Fidji et Salomon et des Nouvelles-Hébrides dans le Pacifique, à l'achat du rivage de Bornéo et de l'Australie, à la possession de comptoirs en Chine et au Japon (4). Le 24 décembre 1858, le Prince

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 16 juin 1858, le directeur des correspondances étrangères de Turquie à Jooris, chargé d'affaires de Belgique à Constantinople ; L. Hymans, Histoire parlementaire de la Belgique, III, p. 424.

(2) J.-M. Frochisse, *op. cit.*, 1re partie.

(3) H. Pirenne, Histoire de Belgique, VII, p. 203, Bruxelles, 1932.

(4) A. Duchesne, L'Expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold II, I, pp. 13-22 ; et notre étude, en préparation (basée sur une documentation en grande partie inédite), sur *Félix Éloin, agent namurois de Léopold Ier*.

Héritier venait précisément de souligner au Sénat, de façon retentissante, l'utilité d'une ambassade économique belge en Extrême-Orient. C'était l'heure où les traités de Tien-Tsin (juin 1858) consacraient une avance notable de la pénétration européenne en Chine. Le baron de Vrière, notre ministre des Affaires étrangères, crut l'instant venu de donner un renouveau de vigueur et une impulsion décisive à nos relations commerciales avec le lointain Empire. Un navire belge y serait envoyé avec un choix bien assorti de produits nationaux, tandis qu'une mission diplomatique, conduite par un ministre plénipotentiaire, serait chargée de conclure des traités et d'installer des agents consulaires sur les points les plus importants (1). Probablement est-ce à ce projet que se rapporte la lettre suivante écrite, le même jour, par É. Blondeel au Duc de Brabant, et dont nous avons retrouvé la minute dans les archives du ministère des Affaires étrangères :

« Les paroles que V. A. R. vient de prononcer au Sénat me rappellent une insinuation qui m'a été faite par M. H. de Brouckère, il y a quinze jours, à propos d'une mission en Chine et au Japon. La froideur avec laquelle je l'ai reçue ne lui a pas été agréable. Mais ayant reconnu depuis lors dans son initiative à la Chambre des Représentants une inspiration de V. A. R., je tiens aujourd'hui à déclarer, Monseigneur, qu'heureux de saisir toute occasion de témoigner de mon dévouement sans borne à V. A. R., je me mets humblement et de tout cœur à son entière disposition. Mes antécédents me désignent peut-être... » (2).

Pour quel motif ne fut-il pas fait appel aux services de Blondeel ? Probablement parce qu'à cette idée d'une mission économique, dont les dépenses ne seraient peut-être pas compensées par les avantages espérés, le Roi et le Duc de Brabant ne tardèrent pas à substituer leur désir d'adjoindre une brigade belge à l'expédi-

(1) J.-M. Frochisse, *op. cit.* p. 59. ; L. Hymans, *op. cit.*, III, p. 504.
(2) A.E.B., doss. pers. 34, 24 décembre 1858.

tion franco-anglaise contre Pékin, dans l'espoir d'obtenir la concession d'une île à l'embouchure du Yang-Tsé-Kiang : désir explicité dans une lettre de Léopold Ier, du 11 mai 1859, au général baron Chazal, ministre de la Guerre, et qui, mal accueilli de l'opinion publique, resta sans lendemain (1).

* * *

Le 15 février 1859, Édouard Blondeel était promu envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington (2). Était-il chargé d'une mission spéciale aux États-Unis d'Amérique ? Rien ne l'indique dans nos sources. Le 9 octobre 1860, cependant, le Duc de Brabant chargeait le major Goffinet, son secrétaire, de demander au futur baron Lambermont communication des documents récents que le département des Affaires étrangères posséderait sur l'Amérique Centrale. Rien que de très normal, jusqu'ici, de la part du prince qui prenait souvent ses correspondants, Brialmont notamment, pour des « bureaux de statistiques » ! Mais l'Héritier du Trône désirait, en outre, être informé si M. Blondeel reviendrait bientôt en Europe (3). Dans quel but précis, en vue de quels renseignements la présence du diplomate était-elle souhaitée à Laeken ? N'oublions pas qu'à cette époque, la Belgique participait au grand mouvement européen d'émigration vers les États-Unis : c'est surtout entre 1845 et 1860 qu'un nombre relativement élevé de nos compatriotes gagnèrent la grande république amie ;

(1) J. Garsou, Léopold Ier, le Duc de Brabant et la Chine, 1859-1860, dans les *Annales diplomatiques et consulaires* de novembre 1937 (Genève) ; Th. Juste, Léopold Ier et Léopold II, p. 613, Bruxelles, 1878, etc.

(2) A.E.B., registre du Corps diplomatique, I, p. 45. — Avant de quitter Bruxelles pour rejoindre son poste, Blondeel avait obtenu l'autorisation d'entreprendre un voyage à travers le Sud des États-Unis pour enquêter sur les possibilités de *direct-trade* (A.E.B., doss. 2013 et 2298, Correspondance polit., légation de Washington).

(3) Cf. chap. II, p. 52.

dès 1858, un centre florissant, où dominaient les Brabançons, s'était formé spontanément dans le Wisconsin, aux environs de Green-Bay, sur le lac Michigan, où, l'année suivante, le gouvernement Rogier-Frère avait même nommé un consul (1). En élevant Blondeel au grade le plus élevé de la hiérarchie diplomatique à Washington, le baron de Vrière lui confiait donc une charge doublement importante.

Peu après, l'élection d'Abraham Lincoln à la présidence (novembre 1860) déclenchait la sanglante guerre de Sécession, née de l'antagonisme de races, de religions et d'intérêts entre le Sud et le Nord de l'Union. Encore que les sympathies personnelles de Léopold Ier fussent acquises aux Sudistes (2), son représentant officiel disposa d'une certaine influence dans le camp des Fédéralistes, puisqu'il réussit, ainsi que nous l'apprend un document du Musée royal de l'Armée, à faire admettre l'ancien lieutenant de l'armée belge Schoenowsky comme aide de camp du général Schurtz avec le titre de capitaine d'état-major (3).

En mars 1863, c'est à Florence que nous retrouvons Blondeel. Il y profite de son congé pour composer un rapport sur la situation et l'avenir politique de l'Italie, que les annexions du Piémont et les exploits de Garibaldi venaient de placer au premier plan de l'actualité. Peu de mois auparavant, la reconnaissance du royaume d'Italie, destinée à réagir sur la lutte des partis chez nous, avait provoqué une dissidence telle entre le baron de

(1) A. De Smet, L'émigration belge aux États-Unis pendant le XIXe siècle jusqu'à la guerre civile (*Fédération archéologique de Belgique, Congrès d'Anvers*, 1947), pp. 188-208, Anvers, 1947.

(2) P. Belperron, La Guerre de Sécession (1861-1865). Ses causes et ses suites, p. 306, Paris, 1947 ; ainsi que A.E.B., Correspondance politique, légation de Washington, vol. 8, et les travaux inédits de A. H. Briddon sur : Les rapports de la Belgique et des États-Unis pendant la guerre de Sécession (mémoire U.L.B., 1948), et sur le Général Sanford (thèse U.L.B., 1952).

(3) M.R.A., doss. 0.373 (Schoenowsky), doc. 24, 8 janvier 1868.

Vrière et ses collègues du Conseil, que le ministre des Affaires étrangères s'était retiré. Aussi est-ce probablement sous l'empire de ses sympathies pour la papauté que BLONDEEL écrit à Rogier, le nouveau ministre :

« Je ne crois pas du tout au maintien de l'unité italienne. Le seul sentiment capable d'atteindre au cœur des masses... est la haine de la domination étrangère, mais il n'y a rien au-delà... » (1).

Le chef du Cabinet, cependant, pour qui la rédaction d'un tel rapport ne justifie pas un aussi long abandon de poste, le presse, en juin, de regagner Washington (2). Après avoir sollicité un poste en Europe, Blondeel, jamais pressé, prolonge son séjour sous le ciel d'Italie où il avait emmené sa femme (3), sa belle-mère et sa sœur, devenue l'épouse d'un gentilhomme de Borgo-San-Sepolcro, et où le diplomate avait lui-même acheté une villa.

Le 17 octobre de la même année 1863, Édouard Blondeel fut reçu à Bruxelles par le Duc de Brabant. Entrevue qui n'était pas la première entre l'un des tout premiers pionniers de notre expansion et le Prince héritier qui déblayait déjà la route impériale par où la Belgique le suivrait un jour vers la colonisation du Centre africain ! (4).

* * *

La grande pensée du règne de Napoléon III venait alors de prendre corps : face aux États-Unis anglo-

(1) A.E.B., doss. pers. 34, 15 mars 1863, Blondeel au ministre A.E.B., et Notes et Mémoires, II, doc. 22 ; A.G.R., papiers Charles Rogier, liasse 96. — Blondeel avait été fait comte romain par le pape Grégoire XVI (DE HAULLEVILLE, art. cité, p. 467),

(2) A.E.B., doss. pers. 34, 12 juin 1863.

(3) Elle mourut en Italie le 25 mai 1865, et Blondeel n'apprit son décès à Mexico que le 24 juillet 1865 (A.E.B., Corresp. Polit., légation de Mexico, Blondeel au ministre A.E.B., 24 juillet 1865) ; DE HAULLEVILLE, article cité, p. 466.

(4) A.E.B., doss. pers. 34.

saxons et protestants d'Amérique, ériger un empire latin et catholique du Mexique. A Miramar, palais enchanteur de l'Adriatique, l'archiduc d'Autriche Maximilien, avait fini par en accepter la couronne, après bien des tergiversations ; il manquait, du reste, du caractère volontaire et ambitieux dont son épouse Charlotte avait hérité du roi des Belges, son père, mais souffrait comme elle de son inaction forcée. En engageant ses enfants à accepter — sous la protection du corps expéditionnaire français et des 1.500 légionnaires belges du colonel Vander Smissen, — le trône tragique des Aztèques, qui lui avait été offert à lui-même par quelques Mexicains vers 1821, le roi Léopold escomptait pour son pays des résultats importants au point de vue économique et même politique [1]. En 1842 déjà, il avait chargé le capitaine Pirson d'une mission de prospection coloniale au Texas, et, deux ans plus tard, il s'était intéressé à un essai de colonisation entrepris par des princes allemands dans cet ancien état. De l'insuccès de la tentative belge au Guatémala, il s'était d'ailleurs si peu consolé qu'en 1851 il écrivait à Rogier :

« L'Amérique centrale est devenue fort importante ; elle a de l'avenir, et il est inconcevable comment en Belgique on ne lui accorde pas plus d'intérêt ! »

Le Duc de Brabant, lui aussi, s'était enthousiasmé pour le Mexique au point d'écrire à sa sœur en 1861 :

« C'est un pays superbe où on pourrait faire beaucoup de bien. Si j'avais un fils en âge, je voudrais qu'il fût roi du Mexique », écho des propres paroles de son père : « Si cela réussit, cela aura été une des plus nobles tâches de l'histoire moderne, car le pays est bien un des plus beaux... ».

[1] Pour ceci et ce qui suit, nous avons puisé dans la très abondante documentation, presque entièrement inédite, qu'il nous a été donné de réunir en vue de la rédaction d'une thèse sur : Les Belges au Mexique (1864-1867), essai d'histoire politique et militaire (en préparation).

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que le roi des Belges, qui voyait tout au Mexique à travers le prisme de ses désirs — ainsi que l'a prouvé l'historien autrichien CORTI (1) —, nourrissait à son sujet des vues expansionnistes. Les instructions confiées en 1864 par Maximilien au général Chapelié en vue d'organiser en Belgique une légion pour le nouvel empire, les promesses de donations en terres imprimées au verso des feuilles d'engagement, la réponse du ministre de la Guerre, CHAZAL, aux interpellations du député DELAET, les articulets de la presse quotidienne, tout confirme que, dans la pensée de Léopold Ier et de plusieurs de ses ministres, nos officiers et nos soldats ne devaient être là-bas que les avant-gardes d'une émigration belge importante. DOSOGNE, notamment, qui fit toute la campagne de 1864 à 1867 contre les partisans de Juarez, affirme dans son livre :

« L'expérience nous paraissait très patriotique, d'abord parce qu'elle se faisait d'après le désir de S. M. Léopold Ier... (et) parce qu'on allait explorer un pays qui, plus tard, en cas de réussite, aurait offert d'immenses ressources à la jeunesse et au peuple belge en général... Nous pouvions nous y établir, y coloniser et la Belgique... y aurait un jour trouvé un précieux débouché pour y déverser une partie du trop grand nombre de ses enfants » (2).

Ce n'est donc peut-être pas pur hasard si c'est Édouard Blondeel qui, précisément, est accrédité le 1er janvier 1865, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges auprès des nouveaux souverains du Mexique (3). L'impératrice Charlotte surtout, ne pouvait que manifester de la sympathie au représentant de son père. Aussi invita-t-elle celui-ci à l'accompa-

(1) Comte E. C. CORTI, Maximilien et Charlotte, trad. Vernay, 2 vol., Paris, 1927 (d'après les papiers de l'empereur du Mexique conservés aux Archives de l'État à Vienne).

(2) L'Histoire de l'expédition belge au Mexique, p. Termonde, 1874.

(3) A.E.B., registre matricule du Corps diplomatique, I, p. 45, et Correspondance politique, légation de Washington, 8 novembre 1864, Blondeel au ministre A.E.B.

gner dans le voyage diplomatique qu'elle fit au Yucatan, une des plus riches provinces de son empire, durant les mois de novembre et de décembre 1865, randonnée triomphale dont BLONDEEL écrivait à Rogier :

« Il faut en attribuer l'honneur en grande partie à la douce et puissance séduction de Sa Majesté qui... a le grand art de gagner le cœur de tous ceux qui l'approchent. Pour la pacification, sa présence vaut une armée ! » (1).

D'autre part, le journal mexicain *La Sociedad*, du 12 décembre 1865, qui décrit avec force détails la fastueuse réception de Charlotte et de sa suite au palais du gouvernement à Mérida, nous apprend que Sa Majesté y ouvrit le bal d'honneur avec le ministre de Belgique. Ces nouvelles eussent, sans nul doute, réjoui Léopold Ier au seuil de la tombe, si les deux lettres de MAXIMILIEN qui devaient les lui apporter, n'étaient point arrivées à Laeken quelques jours trop tard. C'est CORTI qui, les ayant découvertes aux Archives de Vienne, les décacheta et en prit connaissance en 1924 !

L'activité de Blondeel à Mexico nous est connue par sa correspondance avec le ministre Rogier, échue partiellement au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire. Une singulière lucidité lui fait entrevoir, dès le début de 1865, la catastrophe vers laquelle l'empire mexicain court à grands pas : « Leurs Majestés veulent forger sans marteau », écrit-il à Bruxelles, « faire l'empire avec des gens qui ne veulent que l'anarchie républicaine et qui dédaignent ouvertement leurs avances... » ; « votre rôle », lui répond ROGIER, « est plutôt d'observer que d'agir, et j'ai trop de confiance dans votre expérience pour redouter que vous engagiez votre gouvernement dans des immixions déplacées » (2). Cette recomman-

(1) A.E.B., Corresp. polit., légation de Mexico, 9 novembre 1865.

(2) M.R.A., doss. M. 52, papiers Ch. Rogier, doc. 3 (11 juillet 1865), et doc. 4 (14 septembre 1865).

dation du chef du Cabinet venait bien à son heure puisque, peu après, Blondeel était, de la part du parti conservateur mexicain, l'objet d'une proposition dont il fit part à Bruxelles en ces termes :

« Quelques hommes importants et des plus recommandables du reste, très dévoués à leur pays et à l'Empire... ont fait des démarches auprès de moi afin que, le cas échéant, j'accepte dans cette combinaison nouvelle le portefeuille des Affaires étrangères du Mexique. Ma réponse a été un refus simple mais catégorique ».

Et Blondeel d'ajouter :

« Mon désir formel est de rentrer définitivement en Europe, et j'espère que Votre Excellence m'en fournira les moyens en m'y donnant un poste, conformément à la promesse qu'elle a daigné me faire... » ([1]).

Le plénipotentiaire, qui venait en effet d'apprendre le décès de sa femme en Italie et qui avait réclamé un congé pour n'en user qu'à partir d'avril 1866, s'embarqua bientôt à destination de l'Europe. Il laissait au secrétaire de légation, Frédéric Hoorickx, la gestion des affaires courantes. A son passage à Bruxelles, Blondeel fut reçu en audience par le nouveau roi, Léopold II, à qui il soumit différentes propositions ayant trait à nos compatriotes, les légionnaires du Mexique ! Déjà l'empire du Mexique, entraîné comme dans un tourbillon fatal, agonisait ; quelques mois plus tard, Maximilien, frustré de l'aide française et seul à lutter pour son trône avec des troupes fidèles, était pris dans Queretaro et fusillé (19 juin 1867). Ces circonstances dramatiques mirent en évidence l'absence du ministre plénipotentiaire de Belgique : la presse de chez nous s'empara de l'affaire, cria au scandale, et l'opinion publique alertée obtint l'annulation d'un arrêté par lequel Léopold II l'avait, en mai 1867, nommé au poste de Madrid. Un autre

([1]) M. R. A., doss. M. 52, papiers de Ch. Rogier, doc. 7 (27 février 1866).

arrêté mit Blondeel en disponibilité à partir du 1er janvier 1868 (1).

Mais avec les ministres changent les circonstances. J. VAN DER STICHELEN, ministre des Affaires étrangères du nouveau cabinet Frère-Orban, informait Blondeel, le 16 avril suivant, que « les circonstances qui ont, l'année dernière, empêché le gouvernement d'utiliser vos bons services n'existent plus aujourd'hui. Il m'est agréable de saisir l'occasion qui s'offre de vous rappeler à l'activité ». Le 30 avril 1868, en effet, Blondeel était nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le gouvernement espagnol et, le 24 juillet, il remettait à la reine Isabelle II ses lettres de créance (2).

En envoyant à Madrid le diplomate de son père, Léopold II songeait-il, ainsi que l'affirme A. L'HOIST (3), à lui faire négocier l'achat ou la cession à bail des îles Philippines ? Déjà, comme le baron DE TRANNOY l'a rappelé dans un article de *La Revue générale*, Léopold II avait pu retrouver parmi les notes rassemblées par son père sur des établissements à créer dans l'Amérique centrale, au Brésil, à la côte de Guinée, en Abyssinie, des documents relatifs à la constitution en Belgique d'une société pour l'exploitation des Philippines. En 1840, en effet, le cabinet Lebeau avait été saisi de pareil projet par un groupe de financiers, à qui le gouvernement espagnol en quête de ressources avait cédé pour un demi-siècle les revenus du splendide archipel et le droit exclusif d'y faire du commerce, moyennant le prêt d'un certain nombre de millions (4). L'affaire était restée sans suite...

(1) A.E.B., doss. pers. 34, note s.d., et registre du Corps diplomatique, I, p. 45 ; *Moniteur belge* du 8 décembre 1866, p. 6620 (Blondeel avait été invité par l'impératrice Charlotte, retour du Mexique, à la rencontrer à Rome).

(2) A.E.B., doss. pers. 34, 16 avril 1868, le ministre A.E.B. à Blondeel, et registre du Corps diplomatique, I, p. 45.

(3) Léopold II, diplomate africain, dans *Jass*, n° 17 (tiré à part), p. 3 (Bruxelles).

(4) Léopold II et Malou : les Philippines avant le Congo, juin 1920, pp. 661-665 ; *L'Indépendance belge* du 13 février 1840, etc.

Au moment où Blondeel rejoignit son poste de Madrid, la situation de l'Espagne ne s'était guère améliorée : après avoir chassé Isabelle II, la Péninsule cherchait un roi sans en trouver ; rien ne semblait pouvoir tirer le pays du désordre matériel et moral où il se débattait. Sans doute, Léopold II — avec cet art de saisir les occasions dont il devait donner tant de preuves au Congo et en Chine, — crut-il le moment propice pour faire des ouvertures à l'Espagne, en dépit de Jules MALOU qui l'engageait à « se garder de pareille aventure ». Le Souverain cherchait, semble-t-il, à déguiser la cession des Philippines sous la forme d'un contrat à bail ou d'une société internationale sur le modèle de la Compagnie de Suez...

Que Blondeel ait été réellement ou non mêlé à ces tractations, sa mort à Madrid, le 18 septembre 1872, priva notre pays d'un serviteur d'élite qui avait tout mis en œuvre pour lui donner figure de grande nation, et Léopold II d'un commis dévoué sur les services de qui le Souverain fondait sans doute de nouvelles espérances (1).

* * *

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver, dans les archives du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire à Bruxelles, deux descriptions qui complètent avantageusement le portrait lithographié de Blondeel van Cuelebroeck que conserve le Cabinet des Estampes(2). L'une émane de l'officier de marine Oscar DU COLOMBIER, dont les souvenirs de voyage, notamment à bord de la

(1) *Moniteur belge* du 19 septembre 1872, p. 2857, et du 25 septembre 1872, p. 2911 (dépêche du chargé d'affaires a. i. de Belgique à Madrid au ministre A.E.B. : relation détaillée des funérailles solennelles du diplomate).

(2) Œuvre de Schubert reproduite dans le présent ouvrage.

Louise-Marie, mériteraient d'être publiés [1] ; c'est à bord de la même goélette, durant la même traversée de l'Atlantique vers le Guatémala en 1845, que DE VILLERS GRANDCHAMPS — au journal inédit de qui nous avons déjà fait allusion [2] — eut l'occasion de faire la connaissance de Blondeel. Laissons donc la parole à notre chroniqueur :

« M. Blondeel, le chef de l'expédition, écrit DE VILLERS, est intelligent, instruit, très fin, très habile diplomate, on le dit intrigant. Le comte Vilain XIIII l'a eu pour secrétaire, alors qu'il était ministre de Belgique auprès du Saint-Siège et a eu, paraît-il, à se plaindre de lui [3]. De longs cheveux encadrant une figure imberbe, des lunettes d'or, une mise de couleurs voyantes et de mauvais goût, des bagues et des bijoux lui donnent l'air d'un marchand d'orviétan. Quoi qu'il en soit, c'est un charmant compagnon... M. Blondeel a toute la délicatesse et le tact d'un diplomate, c'est-à-dire de l'homme du monde le plus accompli... ».

Plus précis encore est le portrait physique et moral que les *Souvenirs* de O. DU COLOMBIER tracent du diplomate :

« Il était de taille ordinaire, écrit l'officier de marine ; de longs cheveux noirs bouclés lui tombaient derrière la tête ; il portait la moustache et des favoris assez rares ; ses lunettes à branches d'or ne le quittaient pas, non plus que sa tabatière en même métal avec laquelle il avait coutume de jouer en parlant. Il était toujours vêtu avec une extrême élégance, bottes vernies, gants glacés, chaîne d'or et bijoux. Ses manières, son langage étaient des plus distingués. Son esprit vif et enjoué se montrait dans sa conversation, aussi instructive qu'amusante. Il avait toujours quelque chose d'aimable pour ceux qui l'approchaient, et le récit qu'il nous faisait d'une foule d'histoires et d'aventures qu'il contait à merveille, donnait un grand charme à sa société... Bon musicien doué d'une jolie voix de ténor, il était aussi l'auteur de quelques romances... ».

Tel était donc, en 1845, le consul général Édouard Blondeel van Cuelebroeck.

[1] Mémoires de O. DU COLOMBIER, IIIe partie, pp. 4-6 et 8 (M.R.A.).
[2] Journal de voyage de M. DE VILLERS GRANDCHAMPS, pp. 41 et 75 (M.R.A.)
[3] Cf. même chapitre, p. 43.

CHAPITRE III

LES PRÉLIMINAIRES DE L'EXPLORATION

Nous savons qu'en 1837 Édouard Blondeel, dès avant son départ pour l'Égypte, avait reçu des instructions secrètes l'invitant à négocier pour la Belgique l'achat de l'île de Candie ; nous n'ignorons plus que ce projet fut abandonné à cause des difficultés d'une négociation qui aurait dû être menée en même temps auprès du Sultan de Turquie et du Pacha d'Égypte (1). N'en subsistait pas moins la nécessité qui avait inspiré aux sphères gouvernementales la pensée d'acheter une île dans la Méditerranée, à savoir que « à la Belgique industrielle il fallait des débouchés et que, dans ce but, il fallait développer des entreprises lointaines, et qu'une possession en dehors du continent européen serait d'un immense avantage pour la Belgique ». Comme BLONDEEL l'écrira en 1858 au futur Léopold II, le gouvernement belge avait alors l'intention de créer une colonie nationale ou, du moins, des comptoirs (2).

En 1835 déjà, l'armateur brugeois De Lescluze avait été chargé par le Cabinet de Muelenaere d'une mission

(1) Cf. chapitre II, p. 44.

(2) Contrairement à l'affirmation du général Goblet au Sénat en 1843 (cf. chapitre I, page 37). — « Le Vice-Roi (Méhémet-Ali) n'avait aucun titre pour disposer de Candie » (A.E.B., doss. pers. 34, 8 décembre 1858, Blondeel au Duc de Brabant). Cf. aussi A.E.B., doss. 2024, pièce s.d. : « Affaire d'Abyssinie : résumé ».

semi-officielle auprès du maréchal Clausel, gouverneur général de la Régence d'Alger sur laquelle, à maintes reprises, il avait attiré l'attention de Léopold Ier. De Lescluze, qui n'avait rien d'un diplomate, réclama du maréchal, tout en agitant une lettre impérative de notre ministre de l'Intérieur, la cession à la Belgique d'un territoire côtier, voisin d'un bon port et facilement accessible de l'intérieur du pays. Clausel n'offrit, comme bien on pense, qu'une région si bien enclavée dans la Kabylie que nul espoir ne subsistait de la transformer un jour en colonie belge (1). En 1839 encore, le directeur du Commerce au ministère des Affaires étrangères proposa au chef de ce département de s'enquérir à Paris de quel point avantageux du littoral algérien nous pourrions obtenir la cession, et à quelles conditions (2). Des négociations quelque peu postérieures eurent pour objectif la côte occidentale de l'Afrique. Une lettre du ministre de France à La Haye, en date du 12 décembre 1838, apprit en effet au Quai d'Orsay que le Cabinet belge se montrait disposé à former un établissement agricole important sur la Côte de l'Or, où la culture des plantes tropicales, du coton et de l'indigo pouvait être faite avec profit : un consul fut même désigné avec mission d'explorer les lieux, mais sa nomination rapportée peu après et le projet, jugé trop aléatoire, classé sans suite (3). En outre, ces mêmes années 1835-1839 virent naître nombre d'initiatives de diplomates, d'officiers et d'armateurs. Mais, qu'il ait été question d'établissements à fonder en Guyane ou en Nouvelle-Zélande (1839-1840), ou de l'achat de l'île de Pinos (près de Cuba) et des possessions espa-

(1) O. Petitjean, articles cités de la revue *La Belgique en 1930*, mars 1930, pp. 30-34 (d'après les archives A.E.B.).

(2) J. R. Leconte, *op. cit.*, p. 60.

(3) Ch. de Lannoy, La politique coloniale en Belgique de 1830 à 1848, dans le *Bulletin de la Société belge d'Études coloniales*, mai-juin 1920, pp. 170 et suiv. (Bruxelles).

gnoles du golfe de Guinée, y compris Fernando-Pô (1838), le gouvernement ne donna suite à aucun de ces projets (1).

* * *

Dès 1837, nous l'avons vu, Édouard Blondeel était au courant des vues expansionnistes de Léopold Ier. Une personne « dont la haute position et le caractère commandent une confiance absolue », et que nous avons supposé être Van Praet, lui avait, à l'occasion probablement des pourparlers relatifs à Candie, donné à ce sujet une indication de valeur indiscutable (2). Restait à trouver le pays dans lequel pareil établissement pourrait être créé.

Posté au seuil de l'Afrique mystérieuse, Édouard Blondeel ne pouvait donc prêter qu'une oreille complaisante aux rumeurs sourdes venues du continent inviolé. Sans se lasser, il interrogeait les chefs de caravanes, les missionnaires et les explorateurs qui se lançaient dans cet inconnu. Sur l'ancien royaume d'Éthiopie notamment, il recueillait des nouvelles étonnantes de la bouche des pèlerins que leur piété ancestrale plaçait sur la route de la Terre-Sainte... Dans l'esprit du consul, germa le plan d'ouvrir au commerce belge le fabuleux domaine du Prêtre Jean ; il s'en ouvrit au chevalier de Theux de Meylandt, chef du Cabinet et ministre des Affaires étrangères, dans une longue lettre du 16 janvier 1839 (3).

Une firme française d'Alexandrie, la maison Étienne

(1) A.E.B., note autographiée attribuée à Émile Banning et intitulée « Émigration et Colonisation » (1896) ; N. Laude, L'Œuvre coloniale de la Dynastie, extrait du *Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion*, Liège, 1938, etc.

(2) Cf. chapitre II. Il s'agit d'un extrait du début du rapport général de Blondeel sur son expédition en Abyssinie, 1843 (A.E.B., doss. 2024).

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe no 1, indic. no 1. De Theux, alors chevalier, ne fut créé comte, en reconnaissance des services rendus par lui lors de la conclusion du Traité de 1839, qu'en mars 1840. — Signalons encore, sans croire le moins du monde que ce fait ait pu influencer le choix de Blondeel, que le quotidien belge *L'Observateur* avait consacré à l'Abyssinie l'un de ses derniers feuilletons (1838-1839) !

Rolland et Cie, avait, dès 1836, conçu le projet d'un voyage préliminaire d'exploration commerciale en Abyssinie. Deux Français, MM. Aubert et Dufey, s'en étaient chargé, avaient visité nombre de princes indigènes et conclu avec eux des conventions pour la protection de leur négoce. Mais, durement atteinte par la crise de 1837, la maison Rolland, en quête de capitaux, désirait s'associer à une ou plusieurs autres firmes pour entreprendre, en commun cette fois, une exploration de toute l'Abyssinie et y créer un comptoir commercial. Blondeel, à qui Rolland avait confié ses projets, l'assura que ceux-ci trouveraient de la sympathie en Belgique, et le commerçant s'étant engagé à suspendre momentanément toute démarche avec des tiers, le consul s'empressa de mettre Bruxelles au courant de cette occasion favorable de créer un établissement franco-belge sur la côte occidentale de la mer Rouge ; « ces messieurs », disait sa lettre à de Theux, « proposent une société avec un capital de 500.000 francs » : celui de nos grands établissements financiers que leur offre intéresserait, n'aurait à mettre à la disposition de la société qu'un premier apport de 112.000 francs. Cette somme, confiée à une personne de confiance en même temps qu'un projet de contrat d'association, devrait parvenir à Alexandrie avant que MM. Rolland et Dufey ne se mettent en route vers le Sud.

Sans se dissimuler la difficulté de faire partager son point de vue par le cabinet de Theux, Blondeel — qui se savait ou se croyait assuré de l'approbation du Roi — avait cru pouvoir accueillir, si pas provoquer une offre susceptible, pensait-il, d'un immense résultat pour la Belgique (1). Initiative insolite ? Que non, puisque le directeur pour les Affaires du Commerce et de l'Industrie au département des Affaires étrangères, qui avait été chargé en 1838 d'étudier les avantages que la colonisa-

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 1, indic. nº 1, 16 janvier 1839, Blondeel à de Theux.

tion présenterait pour le pays, déclara, lorsque son avis fut sollicité quant au projet de Blondeel, qu'il avait été frappé, lui aussi, du bénéfice que la Belgique retirerait de relations économiques avec l'Abyssinie ; il disait avoir eu aussi l'intention de présenter au ministre un plan d'exploration de cet empire : plan que lui avait inspiré la lecture d'un livre publié par deux Français à leur retour d'Éthiopie [1].

Quelques jours après sa première dépêche au chef du Cabinet, le 25 janvier, Blondeel revient à la charge. Il reprend mot pour mot les termes déjà cités du message de VAN PRAET et s'autorise du désir exprimé par le Roi de procurer à son pays une colonie pour proposer à de Theux de patroner la fondation d'un établissement belge, soit dans la baie d'Amphalow, sur les bords de la mer Rouge, soit à Zeyla, au sud du détroit de Bab-el-Mandeb. Des résultats considérables ne manqueraient pas de naître de pareille initiative. Propriété personnelle de la reine Elia Heddou, Amphalow, avec la baie et l'îlot de ce nom, serait facile à fortifier ; sous notre égide, son port créerait un courant commercial puissant entre l'Europe et le Tigray, un des principaux fiefs de l'empire abyssin, qui lui servirait d'hinterland. De nombreuses caravanes, chargées des produits du Kordofan, du Darfour et de l'Éthiopie, afflueraient rapidement à Amphalow, pour éviter tout à la fois la rapacité du *Naïb* (gouverneur) d'Arkeko, les violences de la peuplade côtière des Saghos et la douane de Massouah, « trois fléaux dont les exactions ont presque tué le commerce de ces régions ». Quant à la baie de Zeyla, où il serait également facile de planter le drapeau belge, sa possession nous rendrait maître de tout le commerce du Choa, fief policé, indus-

[1] A.E.B., doss. 2024, 27 mars 1839, le directeur du Commerce à de Theux, et doss. 2613[1] (Commission supérieure de l'Industrie et du Commerce). — Nous croyons qu'il est ici question du récit, déjà cité (p. 16 des préliminaires), de COMBES et TAMISIER sur leur « Voyage en Abyssinie... » (publié en 1838 à Paris).

trieux et riche dont le roi éprouvait de vives sympathies pour les Européens ; Zeyla est une des plus vieilles villes d'Afrique et aussi le débouché du Harrar qui est, comme on le sait, une des contrées de l'Éthiopie les plus saines et les plus fertiles. A Zeyla comme à Amphalow, rien ne serait à craindre, et nous y trouverions des alliés complaisants et dévoués contre les rares tribus qui tenteraient éventuellement de s'opposer là-bas à notre hégémonie. BLONDEEL terminait sa longue lettre en affirmant avec force qu'il était possible à la Belgique de créer, à peu de frais, un vaste débouché pour son commerce en Éthiopie.

« Je me soumettrais de grand cœur, ajoutait-il, aux chances et aux fatigues d'un voyage d'exploration, s'il plaît à Sa Majesté de me charger de cette mission pénible et dangereuse, sans doute, mais que je considère comme très honorable et qui me sourit par les conséquences utiles qui peuvent en résulter pour la Belgique ! »

Ce voyage se ferait en grand secret et ne demanderait pas plus de huit mois ; les dépenses, en dehors de quelques cadeaux en armes et en poudre, seraient peu considérables (1).

Consulté par de Theux sur la prise en considération de cette proposition, le secrétaire général du département émit l'avis que « peu d'entreprises sont de nature à éveiller aussi vivement l'attention du Gouvernement et de l'intérêt privé » (2). Quant au directeur du Commerce et de l'Industrie, il estima que plusieurs circonstances militaient en faveur de l'abandon d'un projet que lui-même, nous l'avons vu, avait caressé : c'étaient non seulement les démarches de MM. Aubert et Dufey auprès du gouvernement de Louis-Philippe, mais surtout l'établissement que les Anglais se proposaient de créer à

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 3, 25 janvier 1839, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024, 27 février 1839.

Aden et qui, « en leur donnant la clef de l'Arabie et de la mer Rouge, les place en même temps d'une manière si favorable pour trafiquer avec l'Abyssinie, que toute concurrence de ce côté devient extrêmement difficile ! » De toute façon, pareil projet ne pourrait être remis sur le tapis qu'après la conclusion de la paix avec les Pays-Bas (1).

C'est dans ce sens que le chevalier DE THEUX répondit à Blondeel. La Belgique était en train de négocier les traités de 1839 ; elle ne s'était pas encore résignée à la perte du Limbourg hollandais et de la partie du Luxembourg qui lui avaient été arrachés en 1831 ; notre diplomatie essayait d'obtenir des grandes puissances la restitution des provinces perdues et redoutait tout incident qui aurait pu compromettre le succès de ces délicates négociations. Le ministre ajoutait qu'il n'était du reste guère partisan d'une association avec des étrangers et que, si l'on devait entreprendre quelque chose, ce ne pouvait être qu'entre Belges et dans un intérêt exclusivement national. Cette réponse que Blondeel ne reçut d'ailleurs jamais, promettait aussi un accueil bienveillant à toute nouvelle suggestion du consul (2).

Ce début était peu encourageant, bien que justifié par les circonstances troublées où se débattait le jeune État belge. Une crise commerciale et financière intense sévissait dans le pays ; les chargés d'affaires de Prusse et d'Autriche venaient de quitter Bruxelles à la suite de la nomination du polonais Skrzynecki comme général au service de l'armée belge, et le Cabinet de Theux s'était dissous par suite du départ de deux ministres qui n'avaient pu faire prévaloir leur système de résistance passive. Il restait trois ministres pour proposer et soutenir l'acceptation du traité de paix avec la Hol-

(1) A.E.B., doss. 2024, nº 3622 (direction du Commerce), 27 mars 1839.
(2) A.E.B., doss. 2024, 19 avril 1839, et rapport général de Blondeel (1843), p. 2.

lande qui, après des débats émouvants aux Chambres, fut enfin signé à Londres le 19 avril 1839 (1).

Blondeel ne se laissa pas dérouter ; comme elle le sera plus tard pour Banning, Brialmont et tant d'autres commis des vastes desseins et des longs pensers de Léopold II, l'expansion du pays au delà des mers était désormais la passion de ce grand enthousiaste. Tout espoir n'était d'ailleurs pas perdu de faire partager par les milieux gouvernementaux sa foi dans l'avenir que l'Abyssinie réservait à notre commerce : il suffisait d'attendre moment plus opportun ! Pendant une année, le consul ne souffle mot de ses projets ; l'instant n'était pas des plus favorable à un voyage en dehors des limites de sa juridiction consulaire, comme on va le voir.

Le différend qui opposait depuis des années le sultan Mahmoud II et son puissant vassal, le pacha Méhémet-Ali, qui rêvait de constituer à son profit un immense empire islamique, amena, avec l'intervention des deux puissances occidentales, une menace de guerre générale, lorsque le fils du Pacha eut remporté une victoire décisive à Nezib (24 juin 1839). L'Angleterre craignait tout autant l'impérialisme du « Napoléon du Nil » qu'une augmentation de l'influence russe à Constantinople, tandis que la France voyait avec sympathie le développement de la puissance de Méhémet-Ali. L'alliance franco-anglaise, vieille de dix ans, fut un bon moment ébranlée et notre indépendance, traditionnellement liée à son maintien, parut menacée. Aussi Léopold Ier multipliait-il les démarches et les conseils de modération pour prévenir la catastrophe. Celle-ci fut heureusement conjurée et la paix sauvée (2).

* * *

(1) S. van de Weyer, Histoire des relations extérieures depuis 1830 in *Patria Belgica*, t. II, p. 332 ; Th. Meeus, Le général Skrzynecki, conseiller politique et spirituel de Montalembert (1949, inédit), pp. 154 et sv. — Sur la situation économique du pays à ce moment, cf. A.E.B., doss. 2311.

(2) A. Lambotte, articles cités de la *Revue catholique des idées et des faits*, 12 et 19 avril, 12 et 26 juillet, 9 et 23 août 1935.

Blondeel, à l'affût de toute occasion favorable, en profite pour revenir à la charge et affirmer derechef l'utilité d'une pénétration commerciale belge en Abyssinie. Dans le nouveau rapport qu'il adresse au gouvernement, en janvier 1840, le consul s'en réfère aux propositions que la maison Rolland d'Alexandrie, avait faites un an auparavant ; un agent de cette firme était en route pour Bruxelles, où il comptait s'entendre avec un de nos gros capitalistes en vue d'une expédition d'essai sur les bords de la mer Rouge (1). Un tel projet d'association, où nos droits eussent été partagés avec des Français, avait été condamné formellement par le chevalier DE THEUX, nous le savons, mais Blondeel, qui n'avait pas reçu sa réponse ignorait évidemment les dispositions du ministère à cet égard (2). En fut-il alors averti ? Il est permis de le croire, puisque, deux jours plus tard, le consul adressait une autre lettre particulière à de Theux. Faisant, cette fois, totale abstraction des offres de MM. Rolland et Cie, BLONDEEL s'autorisait des intentions royales pour réexposer ses vues sur un comptoir belge à établir à Amphalow ou à Zeyla ; les détails qu'il donne sur l'un et l'autre de ces territoires sont repris textuellement à son rapport du 25 janvier 1839. Envisageant l'éventualité pratique d'une exploration des lieux, notre agent diplomatique écrivait à de Theux :

« Le succès de ces sortes d'entreprises dépend d'ordinaire du caractère et de la capacité des personnes qui en sont chargées, et je fais ma proposition parce que je crois avoir trouvé l'homme qui convient » (3).

Il s'agissait du capitaine d'artillerie Alexis-Michel Eenens. Né à Bruxelles le 29 juin 1805, il était sous-lieutenant d'artillerie dans l'armée royale des Pays-Bas

(1) A.E.B., doss. 2024, 24 janvier 1840.
(2) Cf. p. 78.
(3) A.E.B., doss. 2024, 26 janvier 1840.

lorsque, en octobre 1830, il passa au service de la Belgique en qualité de lieutenant de la même arme. Après avoir contribué à la reddition de la citadelle de Namur et s'être distingué à la bataille de Louvain pendant la campagne des Dix-Jours, Eenens, une fois signé le traité des XVIII Articles et consolidée la paix avec la Hollande, avait sollicité un congé sans solde afin de se rendre en Égypte et d'y suivre les opérations qu'annonçait la guerre imminente entre la Grande-Bretagne et le pacha Méhémet-Ali. Cette faveur lui ayant été accordée le 21 novembre 1839 par le général Buzen, ministre de la Guerre, le capitaine Eenens fut chargé de consigner, en cours de route, des observations d'ordre militaire et de se mettre en rapport avec trois autres officiers belges qui l'avaient précédé en Égypte dans le même but : le capitaine d'artillerie Thierry et le lieutenant de cavalerie Desmet, ainsi que le capitaine d'état-major De Neef, dont Blondeel avait déjà signalé l'arrivée à Alexandrie en octobre 1839 et qui manifestait l'intention d'entrer dans l'état-major d'Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali. Leur mission officielle était-elle, comme le suggère le professeur TERLINDEN, un habile prétexte pour dissimuler le véritable but de leur randonnée : s'enquérir sur place des possibilités d'expansion belge dans la vallée du Nil (1) ? Voilà qui est fort possible. Car, ainsi que J. R. LECONTE en a produit la démonstration dans son ouvrage sur *Les tentatives de colonisation sous le règne de Léopold Ier*, ce Souverain avait, dès 1839, donné une solution commune au double problème que posait alors à notre pays l'absence de cadres expérimentés pour son armée et de débouchés extérieurs pour ses produits, en déci-

(1) Vicomte TERLINDEN, Le premier projet d'expédition coloniale belge. Plan d'organisation d'un corps militaire belge en Abyssinie en 1844, in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome LXXXVIII, Bruxelles 1924 (plan précédé d'une suggestive introduction, publiée aussi dans la revue *Congo*, t. II, juin 1925, pp. 247-249).

dant que des officiers belges iraient prendre des leçons pratiques de la guerre sur les champs de bataille des autres continents et que certains d'entre eux seraient chargés d'une mission de prospection coloniale (1). Ce fut notamment le cas en Algérie, où vingt-quatre de nos officiers se distinguèrent aux côtés des Français contre les Arabes d'Abd-el-Kader (1840-1851), et plus tard au Mexique, où la légion du colonel Vander Smissen devait constituer l'avant-garde d'une émigration belge considérable (1864-1867) (2).

Quoi qu'il en soit, le capitaine Eenens, embarqué à Marseille le 1er janvier 1840, comme nous l'apprend son agenda conservé dans les archives familiales du vicomte Terlinden, était arrivé le 14 à Alexandrie, dont le port abritait précisément les deux flottes turque et égyptienne. Après avoir lié connaissance avec les capitaines De Neef et Thierry, Eenens s'était présenté au consulat général de Belgique, où « l'affabilité et la prévenance aimable » de M. Blondeel l'avaient immédiatement conquis. Le 16 janvier, il avait eu avec celui-ci un premier entretien et, le 20, le consul l'avait présenté au Pacha ; ce dernier, l'air soucieux, leur avait déclaré que, « quoique les moyens des deux puissances, l'Angleterre et la Russie, soient infiniment supérieurs à ce qu'il peut leur opposer, il résistera de tous les moyens ; que c'est de Dieu et non des puissances qu'il tient ses états et qu'elles n'ont aucun droit de les lui ôter... » Un autre entretien avait suivi avec le premier ministre de Méhémet-Ali (3).

C'est à la faveur de l'intimité croissante entre l'officier et l'agent diplomatique, que ce dernier prit sur lui

(1) Pp. 8-9.

(2) J. R. Leconte, *op. cit.*, chap. II (les Belges en Algérie) ; E.N. Dosogne, *op. cit.*, *passim* (les Belges au Mexique).

(3) Agenda, pour 1840, de A. M. Eenens (papiers de famille du Vicomte Terlinden) ; A. Duchesne, En marge de la politique d'expansion sous Léopold Ier : Un projet de corps expéditionnaire belge en Abyssinie en 1844, dans le *Carnet de la Fourragère*, mars 1949, pp. 286 et sv. (Bruxelles).

d'entretenir son nouvel ami des offres qu'il avait faites à Bruxelles, de faire un voyage d'exploration en Abyssinie dans l'espoir d'ouvrir ce pays au commerce belge. Les quelques jours de réflexion que Blondeel lui accorda, ne modifièrent plus la décision d'Eenens de braver les dangers et les fatigues d'une expédition sur le rivage de la mer Rouge. « Il m'a fait l'offre par écrit de m'accompagner dans un voyage préalable d'exploration », mandait le consul dans sa dépêche du 26 janvier. Tous deux ne demandaient, pour l'entreprendre, que la conservation de leurs droits et le remboursement des frais peu considérables qu'ils prévoyaient, et Blondeel avait soin d'ajouter que la prise de possession par la Belgique d'un point quelconque du littoral abyssin ne porterait préjudice à personne :

« Trois cents hommes et quelques armes seraient suffisants pour s'y maintenir avec avantage contre les chefs du pays » (1).

Le 5 mai, Eenens sollicitait du Roi l'autorisation d'être détaché au consulat général de Belgique à Alexandrie. « L'avantage d'être attaché à un fonctionnaire d'une aussi haute capacité que M. Bondeel influera trop fortement sur mon avenir, pour que je n'en appelle pas vivement à la bienveillance de Votre Excellence », disait sa requête à Lebeau. Consulté par ce dernier, Léopold Ier fit répondre par Van Praet que « Il verrait avec plaisir le capitaine Eenens attaché au consulat d'Égypte, en ce sens qu'on pourrait lui assigner une résidence sur la mer Rouge » (2). Lebeau entreprit alors les démarches auprès du général Buzen, ministre de la Guerre, en lui exposant

(1) A.E.B., doss. 2024, 26 janvier 1840, Blondeel au comte de Theux. Celui-ci fut remplacé par J. Lebeau à la tête du département des Affaires étrangères lorsque, le 18 avril 1840, le ministère libéral homogène Lebeau-Rogier prit la succession du cabinet de Theux.

(2) A.E.B., doss. 563 (consulat général d'Alexandrie), 5 mai 1840, Eenens au ministre A.E.B., et 29 mai 1840, J. Van Praet au ministre A.E.B. (Lebeau).

la requête d'Eenens, appuyée par Blondeel et approuvée par le Roi.

« En peu de temps, écrivait-il, le capitaine Eenens pourrait rendre service dans sa nouvelle position, et je sais que l'on peut compter sur son zèle et son dévouement aux intérêts du pays. Ainsi sa demande mérite d'être prise en considération, mais à une condition : c'est que le capitaine conservera, en attendant, son grade et son traitement dans l'armée, le budget du département des Affaires étrangères ne permettant pas de lui allouer un traitement » (1).

Lebeau répondit à l'officier en reproduisant les termes dans lesquels Buzen lui exprimait son avis :

« La loi sur l'avancement du 16 juin 1836 place la mission diplomatique au rang des positions qui permettent de conserver les officiers en activité ».

Il s'ensuivait que le titre sollicité par Eenens n'était pas de nature à nuire à sa carrière ; un congé d'un an à solde entière lui fut donc accordé, qui ne devait expirer qu'au mois de décembre suivant (2).

* * *

Dans l'entre-temps, le consul Blondeel avait adressé un nouveau rapport à de Theux. Il venait de profiter du passage au Caire de trois prêtres abyssins qui se rendaient à Rome (probablement au collège éthiopien), pour les interroger longuement sur leur pays (3) ; par le jeune interprète grec qui les accompagnait, il apprit que les Abyssins, comme cadeaux ou monnaie de troc, prisent surtout les armes, ainsi que le drap rouge, le poivre,

(1) A.E.B., doss. 563, 6 juin 1840, le ministre A.E.B. (Lebeau) à son collègue de la Guerre (général Buzen).

(2) A.E.B., doss. 563, le ministre de la Guerre à A. M. Eenens.

(3) Ces départs d'Abyssins pour la capitale de la Chrétienté n'avaient rien d'exceptionnel. Cf. notamment le *Moniteur belge* (partie non officielle) des 8 avril et 3 mai 1840 : il s'agissait de quatre jeunes Abyssins que leur prince, le ras Oubiè, avait confiés à l'officier de la marine française Lefèbvre pour qu'ils se rendent à Rome, puis à Paris.

les verroteries et les bouteilles ; ce qu'ils affectionnent cependant par-dessus tout, ce sont les cordons de soie bleue qu'ils portent comme signe extérieur de leur christianisme. Quant à la monnaie du pays, c'était le *thalaro* (pluriel : *thalaris*) à l'effigie de Marie-Thérèse, qui valait à peu près six de nos francs-or. Par quel étrange concours de circonstances le thaler avait-il cours légal dans ces contrées, où il popularisait les traits de l'Impératrice si aimée chez nous? Ce qui était encore plus propre à étonner les Européens, c'était le coût des articles qui se vendaient aux grands marchés : un bœuf ou quatre moutons pour un thalaro, un âne pour deux thalaris, un cheval pour douze, et le reste à l'avenant, sauf les chameaux dont l'Abyssinie entière ne comptait que huit unités. Autres détails curieux : la bonne foi des indigènes les dispense de faire des contrats par écrit, et ils croient, par tradition, qu'un Blanc sera roi et réunira un jour tout l'empire sous son autorité. Quant à leurs chefs particuliers, les *ras*, espèce de comtes du palais, ils élisaient et déposaient le roi des rois, le *Negus Negesti*, au gré de leurs intérêts ou de leur ambition. Les trois plus puissants étaient alors Oubiè, dans le Sémien et le Tigray, Ras-Ali dans l'Amhara, et Solhé-Sélassé dans le Choa, unis momentanément par leur commune animosité contre l'Islam ; au prix de menus cadeaux, on en obtiendrait des concessions importantes.

« Si Votre Excellence, concluait BLONDEEL, juge à propos de me confier une expédition en Abyssinie, je la prie de me faire parvenir une douzaine de fusils à mèche, quelques fusils à piston, — qu'il ne serait pas d'une bonne politique cependant de trop faire connaître, — trois douzaines de rasoirs, cinquante paires de ciseaux, quelques petits tapis de Tournai de peu de valeur, vingt paquets d'aiguilles et douze paires de pistolets » (1).

DE THEUX qui, on s'en souvient, avait, en 1839, promis d'examiner avec bienveillance, sinon avec franche sym-

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 4, 15 février 1840, Blondeel au ministre A.E.B.

pathie, toute nouvelle suggestion du consul au sujet de ses projets éthiopiens [1], accueillit avec faveur cette proposition de Blondeel. Le 28 février déjà, le secrétaire général du département des Affaires étrangères faisait, en effet, allusion au bon accueil que le ministre avait réservé au projet de notre représentant à Alexandrie !

Quant au ministère de l'Intérieur, auquel avait été soumise une demande d'évaluation des objets réclamés par Blondeel, il avait estimé que cet achat coûterait 840 francs ; mais, avait ajouté un prudent fonctionnaire, « peut-être que le ministre de la Guerre pourra procurer une douzaine de fusils à pierre, ce qui diminuera beaucoup la dépense » [2]. Consulté à son tour, le directeur du Commerce et de l'Industrie émit des objections, dont certaines ne manquaient pas de pertinence. Depuis que les Anglais étaient maîtres d'Aden, notre prétention ne devenait-elle pas illusoire de leur disputer le marché de la mer Rouge ? Si les négociants britanniques, au contraire, se désintéressaient d'un tel marché, celui-ci était-il vraiment aussi avantageux ? Était-il de bonne politique, d'autre part, de contrecarrer les visées de Méhémet-Ali en ces régions, si nous désirions conserver à l'industrie belge ses débouchés égyptiens ? Ne devait-on pas craindre enfin, de voir le jeune État belge entraîné dans un engrenage de charges financières, de froissements diplomatiques et d'aventures militaires ? La création de l'établissement projeté à Amphalow ou à Zeyla n'impliquerait-elle pas, entre autres nécessités, celle d'acquérir des navires de guerre pour le protéger ? « Toutefois », concluait ce fonctionnaire, « je ne verrais pas d'inconvénient à favoriser ce voyage d'exploration qui... aurait toujours au moins un caractère honorable pour le pays et montre-

[1] Cf. note 2 de la p. 78.

[2] A.E.B., doss. 2024. Du ministère de l'Intérieur relevait le fonds de l'Industrie et du Commerce sur lequel devait être prélevé le subside à accorder à Blondeel pour son exploration.

rait le désir du gouvernement de faciliter, autant qu'il se peut, l'extension de ses relations de commerce »; mais le subside à allouer de ce chef à Blondeel et qu'on prélèverait sur le fonds de l'Industrie et du Commerce, ne pourrait en aucun cas, selon lui, dépasser trois mille francs (1).

Grâce à la réponse à une lettre qui fait défaut aux archives du ministère des Affaires étrangères, nous avons lieu de croire que DE THEUX aurait proposé à la *Société de Commerce d'Anvers* de lui confier, moyennant l'appui financier du gouvernement, l'exécution d'un projet analogue à celui de Blondeel; cette société répondit au ministre, le 24 mars 1840, qu'un subside bien supérieur à dix mille francs et un navire de guerre seraient nécessaires, ainsi que « un homme de tête et de cœur pour diriger semblable entreprise » (2). DE THEUX revint à la charge : le subside de trois mille francs ne pouvait être augmenté, mais il était évidemment loisible à la *Société de Commerce d'Anvers* de diriger ensuite son navire vers d'autres contrées, de sorte que, si l'exploration du littoral abyssin ne donnait pas les résultats désirés, la possibilité restait de trouver mieux ailleurs. Mais la compagnie anversoise ne bougea pas, en dépit des propositions que DE THEUX lui présenta, le 29 avril 1840, afin de la décider à accorder son concours aux projets de Blondeel (3). Rien d'étonnant à ce refus ! Tandis que l'industrie marchait en Belgique à pas de géant, la routine et l'apathie régnaient dans le domaine du commerce ; les

(1) A.E.B., doss. 2024, 14 mars 1840. On se souviendra que ce fonctionnaire avait eu, en 1839 déjà, l'intention de présenter à de Theux un plan d'exploration de l'Abyssinie.

(2) A.E.B., doss. 2024. La *Société de Commerce d'Anvers* avait été formée après 1830 en vue de l'exportation ; le gouvernement n'était intervenu dans sa création que pour en approuver les statuts, alors que la *Société gantoise* fondée en 1834 pour l'exportation des cotons avait, elle, d'importants subsides officiels (A.E.B., doss. 2038, 9 mars 1844, le ministre de l'Intérieur à son collège A.E.B.).

(3) A.E.B., doss. 2024, 30 mars et 29 avril 1840, de Theux à la direction de la Société de Commerce d'Anvers.

étrangers s'emparaient de nos expéditions aux contrées lointaines, et rarement se montrait chez nos armateurs ce génie des affaires qui, dès le XIVe siècle, avait fait de la Flandre l'entrepôt des marchandises du monde civilisé [1].

Édouard Blondeel, lui, était d'autant moins disposé à renoncer à son idée, qu'il sentait le chef du Cabinet y incliner plus favorablement. Le 25 mars, en effet, le consul avait reçu de DE THEUX (devenu comte depuis peu) une dépêche où il se disait disposé à autoriser son voyage en compagnie du capitaine Eenens, et demandait des détails complémentaires [2]. Pour répondre à ce vœu, Blondeel mit sur pied tout un plan d'exploration, non plus seulement du littoral de la mer Rouge, où la Belgique se choisirait un port en communication avec l'intérieur du pays, mais de l'entièreté de celui-ci : « il faudrait, remarquait-il le 26 mars, parcourir l'Abyssinie pour apprécier les ressources qu'elle présente... Il faudrait visiter les trois chefs qui aujourd'hui se partagent l'empire abyssin..., et jeter les bases d'un traité provisoire avec celui qui promettrait la protection la plus efficace pour l'établissement de relations commerciales... ». Dès que ce premier résultat serait obtenu, Blondeel suggérait d'envoyer là-bas un des bateaux de notre marine royale avec quelques soldats, de prendre possession du terrain acquis et d'étendre la convention provisoire aux autres *ras* de l'empire [3].

Tel était le plan du consul ; l'approbation royale n'al-

(1) J. J. THONISSEN, La Belgique sous le règne de Léopold Ier, t. II, pp. 276 et sv., Bruxelles, 1869. Ce jugement par trop absolu ne tient pas compte de quelques très louables exceptions : par exemple, à Anvers même, la firme Catteau-Wattel (A. DE BURBURE DE WESEMBEEK, article de la revue anversoise : *De Schakel*, novembre 1952).

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe no 3, 25 mars 1840. Le contenu de cette lettre, qui manque audit dossier, est connu par le résumé que Blondeel en a fait dans son rapport général de 1843 (p. 2).

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe no 5, 26 mars 1840, Blondeel au ministre A.E.B. Pour les noms des trois chefs abyssins dont il est ici question, nous renvoyons au rapport de Blondeel du 15 février 1840 (cf. même chapitre, p. 85).

lait pas tarder à lui conférer le sceau de son autorité. Aussitôt qu'il eut pris connaissance de ce rapport, LÉOPOLD Ier, en effet, écrivit de sa main cette note marginale : « Il est fort important que Mr Blondeel fasse le voyage qu'il propose » ; l'identité de l'auteur de cette remarque impérative ne peut être mise en doute : « cette proposition », écrira-t-on le 4 mai au ministre des Affaires étrangères, « ne peut manquer d'être accueillie, à en juger par la note mise sur le rapport du consul du 26 mars ! » (1).

Un autre rapport de BLONDEEL partit d'Alexandrie le 6 avril. Il y était à nouveau question de la baie d'Amphalow, région la plus favorable à notre établissement, affirmait-il, à moins que « une connaissance plus réelle du pays ne nous fasse découvrir quelque chose de mieux »; quant au port lui-même, notre occupation lui assurerait une brillante résurrection au plus grand profit des négociants somalis de ces rivages qui, par Amphalow, introduisent au Tigray les produits de l'Inde (2). Empressons-nous d'ajouter que tous les explorateurs ne partageaient pas cet optimisme de notre compatriote ; témoin, le savant français Arnaud D'ABBADIE qui, accompagné de son frère, explora ces régions de 1837 à 1840 :

« Oubiè (roi du Tigray), écrivait-il alors, vient d'envoyer en France trois Abyssins chargés de nous offrir la baie d'Hanfilah [Amphalow] qu'il n'a jamais vue et qu'il ne possède même pas... Ses courtisans prétendent que la France lui enverra une cargaison de verroteries et qu'il recevra en mariage la fille de notre roi (Louis-Philippe)... Lors de mon premier voyage..., je fis à Hanfilah une visite pour m'assurer moi-même de l'état de la question... Il n'y a point de sources dans les environs, les puits donnent un breuvage saumâtre... Mon expérience m'engage à désapprouver hautement ce projet d'un Pondichéry africain, où il faudrait établir une garnison, des fortifications et des vivres amenés par la mer... » (3).

(1) Même dossier.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe no 5.
(3) Lettre de D'Abbadie, écrite de Massouah le 29 février 1840 et publiée

Quoi qu'il en fût, Blondeel estimait que son expédition avec Eenens n'excéderait pas un an, et il en évaluait les dépenses à 15 ou 16 mille francs au maximum (1).

Le 15 avril, le consul revient à la charge avec cet enthousiasme, teinté d'un brin de romantisme, qu'autorise la prescience du succès ; il se réfère aux encouragements implicites du comte DE THEUX, désire presser les affaires. L'Angleterre, la France surtout, sont à l'affût ; sous peine d'être devancée, la Belgique doit se hâter. Déjà, le projet primitif prend plus d'ampleur et il est question d'une reconnaissance navale des bords de la mer Rouge, d'Amphalow à Zeyla, et d'une exploration du littoral somali pour découvrir une route traversant le territoire des Danakils vers l'intérieur de l'empire ; « nous avons plusieurs équipages de marine », ajoutait BLONDEEL. « Je suppose que le Gouvernement du Roi veut conserver ce noyau... ; il pourrait donc être utile jusqu'à un certain point de familiariser nos officiers avec la navigation de ces mers, et l'expédition en ce moment d'un navire que V. E. mettrait à nos ordres à Aden, à Moka ou à Zeyla, nous offrirait de grandes facilités pour parvenir à un résultat plus exact ou plus prompt ». La lettre de BLONDEEL rencontrait encore une objection possible, basée sur les droits du « premier occupant », et engageait le ministre à obtenir du Portugal la cession de ses droits sur cette région : droits assez illusoires au demeurant, puisque tombés en désuétude depuis le XVIIe siècle (2).

L'opportunité de cette double suggestion de notre représentant à Alexandrie était contestable, d'autant plus

par le journal *L'Univers* (Paris) du 28 juin 1840 (cf. aussi le récit détaillé de son exploration et celui des expéditions de son frère en Abyssinie, cités dans nos préliminaires).

(1) A.E.B., doss. 2024, 6 avril 1840, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024. — Les Danakils forment des tribus troglodytes qui occupent l'Est du Tigray, c'est-à-dire les versants orientaux des plateaux éthiopiens jusqu'à la mer Rouge ; ils sont musulmans.

qu'à Bruxelles c'était un nouveau ministre qui allait devoir assumer la responsabilité du projet. Le 18 avril 1840, en effet, le ministère Lebeau-Rogier prenait la succession du cabinet de Theux et, le 23 déjà, Charles LIEDTS, ministre de l'Intérieur, envoyait à Van Praet pour être soumis à la signature du Roi, le projet d'arrêté préparé par DE THEUX et qui ouvrait à Blondeel un crédit de 15.000 francs (1). Soulignons ici que les tentatives d'émigration et de colonisation effectuées sous le règne de Léopold Ier relevaient du département de l'Intérieur ; elles avaient pour but, nous le savons, de combattre le paupérisme, et les subsides qu'elles exigeaient étaient prélevés sur le fonds de l'Industrie et du Commerce qui dépendait du ministère de l'Intérieur.

Le Rapport au Roi dont, selon l'usage, LIEDTS appuyait cet arrêté mérite d'être reproduit en entier, parce qu'il prouve, entre autres choses, combien l'influence de Léopold Ier avait été déterminante dans la prise en considération des projets de Blondeel :

« Votre Majesté, remarquait LIEDTS, s'est avec raison intéressée au projet d'une exploration commerciale en Abyssinie et sur la côte occidentale de la mer Rouge. Les renseignements intéressants fournis par notre consul général à Alexandrie d'Égypte ont permis d'apprécier, en effet, que cette exploration peut être très utile à notre commerce auquel elle semble pouvoir ouvrir de nouveaux débouchés, et qu'elle est d'ailleurs de nature à donner du relief au pays. M. Blondeel ayant, par un dévouement digne d'éloges, voulu se charger de faire lui-même cette exploration, dans laquelle il sera accompagné du sieur Eenens, capitaine d'artillerie appartenant à l'armée belge, il convient, Sire, de leur allouer pour ce voyage une indemnité propre à le défrayer. Je pense qu'une somme de 15.000 francs mise à cet effet à leur disposition pourra suffire. Votre Majesté étant parfaitement au courant de ce projet, je bornerai ce rapport aux courtes observations qui précèdent... » (2).

(1) A.E.B., doss. 2024.

(2) A.E.B., doss. 2024. — A titre de simple comparaison, signalons qu'un crédit de 200.000 francs avait été alloué, en 1838, à la mission que présidait le baron O'Sullivan de Grass de Séovaud et qui était chargée d'établir des relations

Joseph Lebeau, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement qu'il présidait, estimait exagéré pareil crédit ; Charles Liedts était du même avis, mais n'en avait pas moins cru devoir proposer cette somme, ajoutait-il, « vu l'intérêt que le Roi a pris à cette affaire » (1).

Pendant ce temps, BLONDEEL, toujours à Alexandrie, continuait à écrire à Bruxelles lettres et rapports. Le 25 avril, notamment, il s'efforçait d'apaiser certaine crainte qui s'était fait jour dans les dernières communications du comte DE THEUX, peu avant la retraite de ce dernier. La France ne venait-elle pas de nommer un consul à Zeyla, preuve de l'intérêt qu'elle manifestait pour cette région ? Certainement, mais le titulaire de ce poste avait refusé de s'y rendre et ne serait pas remplacé ; rien n'était donc à craindre de ce côté. Restait Méhémet-Ali : ses prétentions avouées sur l'Abyssinie étaient garantes de l'opposition que le « Napoléon du Nil » susciterait à Blondeel, dès que le plan de ce dernier viendrait à être connu à Alexandrie ; aussi importait-il d'y garder secret le motif de son départ, car le puissant Pacha ferait tout pour le rendre impossible (2).

Le consul n'en multipliait pas moins ses enquêtes auprès des explorateurs et des caravanes de marchands qui, au retour d'Abyssinie, traversaient la capitale, et ses idées en acquéraient plus de précision et de développement. Il se faisait fort, écrivait-il, d'assurer à la Belgique le concours de 200 à 300 guerriers du ras Oubiè, avec qui notre pays ferait alliance afin de prendre possession d'une partie de la plaine peuplée de tribus musul-

politiques et économiques avec l'Empire ottoman (A. LAMBOTTE, article cité de la *Revue catholique des Idées et des Faits*).

(1) A.E.B., doss. 2024, 5 mai 1840, Lebeau à Liedts, et 6 mai 1840, Liedts à Lebeau. Lebeau reconnaissait toutefois que la base du calcul était la même que pour le crédit ouvert au consul belge à Smyrne, Partoes, pour son expédition, de quelques mois antérieure, sur le littoral de la mer Noire.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 7, 25 avril 1840, Blondeel au ministre A.E.B. ; la lettre de ce dernier (de Theux) au consul manque au dossier susdit.

manes, qui s'étend entre le versant oriental du plateau éthiopien et le bord de la mer Rouge (1). Il nous faut convenir que pareille suggestion était bien faite pour effrayer la majorité des hommes politiques belges de 1840, que hantait l'obsession de charges et de dépenses nouvelles, voire de conflits avec les garants de notre neutralité ! Passe encore de mettre une des canonnières ou l'unique goélette de notre marine royale à la disposition du consul belge en Égypte, mais annoncer à Lisbonne notre intention de créer une sphère d'influence dans les territoires riverains de la mer Rouge, et contracter alliance avec l'un ou l'autre principicule éthiopien en vue de spolier des peuplades voisines et de se partager leurs terres ? Ah non, c'en était trop ! Il n'en fallait pas plus que « ces propositions inadmissibles et tout à fait intempestives », comme LEBEAU s'en indignait auprès de Liedts, pour susciter à Bruxelles des craintes sérieuses quant au caractère chimérique des projets de Blondeel et « aux conséquences graves et onéreuses qu'ils ne pourraient manquer d'avoir, si on n'y mettait des bornes raisonnables ! » (2).

C'est là qu'il faut rechercher, sans nul doute, l'explication de l'abandon par Lebeau du projet primitif de BLONDEEL, qu'avaient approuvé le Roi et de Theux, et son remplacement par des instructions qui ramenaient en fait la mission du consul aux proportions d'un voyage scientifique de découverte (3). Que le chef du gouvernement ait ignoré dès l'abord, comme le suggère PETITJEAN, le patronage accordé par Léopold Ier à l'entreprise (4), est une hypothèse gratuite que contredit une référence de LIEDTS, en date du 6 mai, à « l'intérêt que le

(1) A.E.B., doss. 2024, 25 avril 1840.
(2) A.E.B., doss. 2024, 7 août 1840, Lebeau à Liedts.
(3) A.E.B., doss. 2024, 12 mai 1840, le ministre A.E.B. à Blondeel.
(4) Articles de *La Belgique en 1930*, avril 1930, p. 30.

Roi a pris à cette affaire » [1]. Toujours est-il que, « afin de prévenir que le projet ne prenne une extension et une importance que le Gouvernement n'entend pas lui donner », LEBEAU, en notifiant à Blondeel le 12 mai l'ouverture du crédit, précisait comme suit les limites de sa mission en Abyssinie :

« Il s'agit de visiter une contrée peu connue jusqu'à présent, de se procurer des notions exactes et complètes sur ses habitants, sur son organisation politique, sur ce qu'elle possède d'intéressant sous le rapport des sciences naturelles, sur les ressources qu'elle est susceptible d'offrir au commerce... (et aussi sur) les localités où l'on pourrait établir des agents ou aider à l'établissement d'un comptoir... ».

En possession de ces renseignements, le Cabinet Lebeau serait à même de juger de l'intérêt que présenteraient pour la Belgique des relations avec ces contrées [2]. Ajoutons que Blondeel ne fut en mesure de prendre connaissance de ces instructions ministérielles qu'au début du mois de juin ; dans les circonstances normales, un mois était, en effet, nécessaire pour qu'une dépêche de Bruxelles parvînt à Alexandrie.

La simple enquête, dont Blondeel et Eenens étaient chargés, excluait, bien entendu, l'envoi d'un navire de l'État dans les parages de la mer Rouge ; exclu était aussi l'octroi d'un blanc-seing qui eût permis aux explorateurs de conclure sur l'heure, en Éthiopie, tout accord politique ou économique, qu'ils jugeraient d'une exceptionnelle importance !

La crainte du Parlement est le commencement d'une certaine sagesse politique pour les ministres parfois enclins à se soustraire aux impératifs de leur entourage, au conformisme de leur époque. Pareille appréhension de LEBEAU est explicitée dans plusieurs de ses lettres à Liedts comme dans ses instructions à Blondeel. A ce

[1] Cf. même chapitre, p. 92.
[2] A.E.B., doss. 2024, 12 mai 1840, le ministre A.E.B. à Blondeel.

dernier, il reprochait d'avoir fait venir de Rome l'interprète Contarini, qui devait l'accompagner en Abyssinie : « L'affaire aura de suite trop de retentissement », écrivait LEBEAU, qui manifestait également la crainte que le crédit de 15.000 F ne fût trop largement dépassé (1). BLONDEEL répondit le 26 mai en parlant de Contarini :

« Je l'ai presque mis en prison pour éviter une indiscrétion de sa part, quoiqu'il ignore encore que c'est avec moi qu'il doit faire ce voyage » (2).

Le 24 mai encore, le chef du Cabinet, que hantait décidément l'obsession d'un scandale diplomatique, conseillait à Blondeel et à Eenens de ne pas faire état, au cours du voyage, de leur qualité d'agents du gouvernement belge et de ne s'annoncer partout que comme des explorateurs ou des curieux (3). Lebeau ignorait évidemment que, dans ces contrées sauvages où ils allaient s'enfoncer pour des mois, l'unique sauvegarde de nos compatriotes, leur seul titre à la protection des chefs indigènes, était précisément leur qualité officielle. « L'incognito m'a été impossible », écrira plus tard Blondeel, « et m'eût d'ailleurs privé d'une foule de facilités pour accomplir ma mission ! » (4).

Au fond, LEBEAU était assez sceptique quant aux résultats positifs d'une exploration belge du vieil empire africain ; il n'y voyait guère qu'une manière d'enquête qui offrirait quelque intérêt du seul point de vue scientifique. Par ailleurs, il ne déplaisait pas à sa fierté patriotique que « les Belges soient des premiers à visiter des contrées peu connues et fournissent des renseignements exacts sur elles », comme il l'écrivait à Blondeel le 23

(1) A.E.B., *idem.* Il s'agit du drogman (interprète) Contarini, qui accompagnera Blondeel au cours de toute son expédition (1840-42).

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe II, n° 8, 25 mai 1840, Blondeel au ministre A.E.B.

(3) A.E.B., doss. 2024.

(4) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 31, n° 22, 17 février 1841.

mai 1840. A qui serait tenté de lui reprocher ce scepticisme, voire cette indifférence, rappelons que Lebeau était contemporain d'une époque où nos hommes d'affaires eux-mêmes se montraient nonchalants dans l'étude des marchés étrangers et ne s'y aventuraient qu'avec beaucoup de circonspection. Seul, ou presque, Léopold Ier voyait grand et loin... (1).

Le 26 mai, BLONDEEL, toujours sans nouvelle de Bruxelles, épanchait son impatience dans une nouvelle dépêche à Lebeau. Quatre Abyssins, que l'officier de la marine française Lefèbvre avait ramenés d'un voyage d'exploration dans leur patrie, venaient de s'embarquer pour Marseille, et le consul belge les soupçonnait d'être porteurs de propositions du chef du Tigray au gouvernement de Louis-Philippe ; il était donc grand temps qu'on se pressât un peu en Belgique et que des ordres explicites et définitifs parvinssent à Alexandrie (2). Nous savons par une lettre du savant français D'ABBADIE que Blondeel avait vu juste : ces Abyssins étaient effectivement chargés par Oubiè d'offrir à la France la baie et le port d'Amphalow (3).

Ce n'est que le 5 juin, quelques jours avant de quitter sa résidence, que Blondeel fut en mesure d'accuser réception des dernières instructions de Lebeau ; non sans étonnement, nous voyons le consul en partager l'esprit : « Je n'ai jamais pensé », affirmait-il, « que ce voyage pût être autre chose qu'une simple exploration dont le résultat serait de permettre au Gouvernement du Roi de juger s'il est utile de poursuivre ou d'abandonner

(1) En dépit de la littérature historique déjà abondante consacrée aux essais et projets d'expansion sous le règne de Léopold Ier (nous avons cité quelques-uns des travaux les plus récents à la page 35 du chap. Ier), un travail d'ensemble reste à écrire, d'une part, sur l'action dans ce sens des pouvoirs publics et, d'autre part, sur des initiatives privées presque totalement inconnues.

(2) A.E.B., doss. 2024, 26 mai 1840, Blondeel au ministre A.E.B.

(3) *Idem.*

le projet ». Il s'excusait d'avoir envisagé l'envoi d'un bateau armé dans la mer Rouge, et proposé la cession des titres de propriété du Portugal à la Belgique :

« C'étaient des idées accessoires que j'ai voulu soumettre à Votre Excellence, sans leur prêter aucune importance d'actualité ».

Il ajoutait, cependant, n'avoir pas changé d'avis quant à la nécessité de s'opposer par la force aux peuplades, dont les incursions compromettraient l'essor de notre comptoir commercial d'Abyssinie (1), réponse que le chef du gouvernement trouva « très satisfaisante » (2) !

D'autant plus grande fut la surprise de Lebeau, quelques jours plus tard, au reçu d'une dépêche que Blondeel lui adressait de Beyrouth (Syrie), où il venait d'arriver avec Eenens et Contarini. Le consul rappelait combien les instructions ministérielles du 12 mai tranchaient avec ses propres idées, approuvées cependant par e Roi comme par le comte de Theux, et concluait : « J'ai voulu rappeler ces choses pour ne pas garder la responsabilité d'un projet qui n'est plus le mien » (3) : simple phrase qui, plaçant chacun devant ses responsabilités propres, eut le don de susciter une controverse assez vive entre Charles Liedts, peut-être harcelé par Léopold Ier, et son collègue des Affaires étrangères. Cette lettre, on le voit, engendrait le résultat désiré par Blondeel : le ministre de l'Intérieur refusait d'endosser la responsabilité du nouveau projet ! Il était bien vrai que son département avait accepté de subvenir aux frais de l'expédition, d'abord parce qu'on avait affirmé que « la Belgique pourrait avantageusement et facilement former un établissement sur le littoral de cette contrée », et aussi parce que « Sa Majesté, sans doute

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 12, n° 10, 6 juin 1840, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024, 7 août 1840, Lebeau à Liedts.

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe 16, n° 11, Blondeel au ministre A.E.B.

guidée par un pareil espoir, désirait cette exploration » ; mais si la tâche de Blondeel se réduisait à rassembler des renseignements, auxquels toute négociation et peut-être une seconde expédition étaient subordonnées, l'intérêt de son voyage devenait singulièrement minime au point de vue commercial. « Dès lors, concluait LIEDTS, je ne puis que souhaiter que les choses ne soient pas trop avancées pour arrêter l'expédition, car il me paraît onéreux de dépenser 15.000 frs pour obtenir de simples renseignements sur une contrée dont l'importance commerciale est fort douteuse » (1).

LIEDTS terminait sa note à Lebeau en laissant au ministre des Affaires étrangères la responsabilité de la solution qu'il croirait opportun de choisir : ou bien restreindre l'expédition projetée à la Syrie, où Blondeel et Eenens venaient de pénétrer, ou bien en revenir au projet initial d'une exploration de l'Éthiopie, que le Roi et le comte de Theux avaient approuvé. Tout en se défendant de souscrire avec enthousiasme à l'idée d'une pareille exploration, LEBEAU répondit, trois jours plus tard, qu'il estimait préférable de la laisser s'accomplir : « Si après la relation qui nous sera faite, opinait-il, le Gouvernement juge qu'il y a quelque chose de plus à tenter que l'établissement de relations de commerce, le capitaine Eenens pourra être utilement employé à une expédition moins pacifique » (2) ! Ainsi qu'on le voit, le point de vue de LIEDTS l'emportait et, avec lui, le projet primitif de BLONDEEL, tel que le consul l'avait soumis à de Theux le 25 janvier 1839, tel aussi que le roi LÉOPOLD l'avait approuvé par sa note marginale de mars 1840 (3).

Nos voyageurs, dans l'entre-temps, avaient continué leur route ; c'est à Kénèh, en Haute-Égypte, que Blondeel prit connaissance des instructions définitives de

(1) A.E.B., doss. 2024, 4 et 14 août 1840, Liedts à Lebeau.
(2) A.E.B., doss. 2024, 7 août 1840, Lebeau à Liedts.
(3) Cf. p. 89.

LEBEAU. Cette pièce historique fait défaut, elle aussi, aux dossiers que nous avons consultés ; heureusement, nous en connaissons le contenu par un extrait du rapport général de son expédition, que BLONDEEL rédigea en 1843 (1). Il restait entendu que le consul et son compagnon étaient chargés de « jeter les premiers fondements d'un établissement durable, d'organiser des comptoirs de commerce, de créer des relations qui n'existent pas et qui ne peuvent naître que d'établissements formés sur les lieux ». A ces instructions, reprises en grande partie d'une lettre de LIEDTS, LEBEAU ajoutait que « des négociations pour la cession d'un point du territoire qui serait reconnu propre à un établissement fixe et avantageux, peuvent être entamées, sauf au Gouvernement du Roi à se déterminer après avoir acquis une connaissance exacte des choses ! » (2). Aux deux explorateurs, « dévoués, pleins de zèle et de capacité », toute latitude était laissée pour mener à bien leur mission ; mais il leur était spécialement recommandé de s'abstenir de mesures de violence vis-à-vis des populations indigènes dont ils seraient bientôt les hôtes !... (3).

(1) P. 4.

(2) Cf. aussi A. E. B., doss. 2024, pièce non datée : « Voyage de M. Blondeel en Abyssinie ».

(3) A.E.B., doss. 2024, 14 août 1840, Liedts à Lebeau.

CHAPITRE IV

Première partie de l'itinéraire : D'Alexandrie à Massouah par Jérusalem.

I

Las d'attendre des instructions définitives de Bruxelles, Blondeel et Eenens, qu'accompagnait le drogman Contarini, s'étaient mis en route le 19 juin 1840. Auprès de Méhémet-Ali, le consul avait prétexté, pour s'éloigner quelque temps d'Alexandrie, de la nécessité de visiter certaines localités de sa juridiction [1]. Le Pacha, toujours charmant vis-à-vis des Européens, avait poussé l'obligeance jusqu'à offrir à la mission belge le passage sur une frégate ottomane en partance pour la Syrie. Car nos compatriotes partaient pour la Syrie : « Ce petit détour est nécessaire pour fourvoyer les conjectures sur mon absence », expliquait Blondeel, qui tenait par ailleurs à entrer en contact avec une délégation de vingt quatre notables abyssins qui, suivant une coutume ancestrale, se rendaient en pèlerinage à Jérusalem ; « la rencontre, prévue d'ailleurs, nous sera, je l'espère, fort utile par la suite », ajoutait le consul [2].

Ce que Blondeel n'écrivit évidemment pas à Bruxelles, c'était son grand désir, que partageait Eenens, de voir les Lieux-Saints ; en juin 1839 déjà, à l'occasion d'un rapport commercial qu'il avait rédigé sur la Syrie, il

[1] La juridiction consulaire de Blondeel s'étendait, on s'en souvient, du Sennar à la régence de Tripoli et de Massouah au Mont Taurus, c'est-à-dire à tous les pays soumis à la domination de Méhémet-Ali !

[2] A.E.B., doss. 2024, annexe 16 (nº 11), 25 juin 1840 et annexe 18 (nº 11 bis), Blondeel au ministre A.E.B. ; Ch. Terlinden, article cité du *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXXVIII, p. 247.

déplorait les économies qu'imposait le budget des Affaires étrangères : « sans elles, écrivait-il alors à de Theux, j'aurais réclamé l'autorisation de faire une course en Syrie ! » [1]. Joseph LEBEAU ne fut d'ailleurs pas dupe des explications de l'agent consulaire, comme le prouve une de ses dépêches à Liedts : « Cette excursion à Jérusalem, expose le ministre, n'avait sans doute pour but que de faire prendre le change sur la route qu'on allait suivre, à part la curiosité de visiter la Cité Sainte » [2].

La frégate turque, à bord de laquelle nos deux Belges et leur interprète venaient de prendre place, était commandée par le vice-amiral Osman-Bey ; c'était un beau navire armé de 32 pièces, car 1.700 hommes y avaient embarqué. Sur la traversée, des détails pittoresques et nombreux nous sont fournis par l'agenda que EENENS rédigea jour après jour en 1840 [3].

« Mal de mer affreux, la mer est grosse et l'estomac faible par suite des adieux à Alexandrie », telle est la première impression de voyage qu'enregistre l'officier. Le lendemain, 20 juin, au contraire, « la mer est moins agitée » ; aussi, dès que le soir magnifique de l'Orient enveloppe le navire, la musique se fait-elle entendre, cependant que « le champagne coule à grands flots ! » Le 21, au crépuscule, Jaffa apparaît à l'horizon et, après que la frégate eut longé la côte de Syrie, voici Beyrouth, où l'on débarque pour faire honneur au festin à l'européenne que Osman-Bey offre à ses hôtes.

Le séjour de nos compatriotes à Beyrouth se passe en visites aux consuls de France, de Grande-Bretagne et de Russie ; des réceptions fastueuses ont lieu chez le gouverneur de la Syrie et chez Soliman-Pacha, l'ancien

[1] A.E.B., doss. 2024, Commerce de la Syrie, juin 1839, Blondeel au ministre A.E.B. — Ce rapport a été intégralement publié dans le *Recueil consulaire*, I, 1839-1855, p. 533, Bruxelles, 1856.

[2] A.E.B., doss. 2024, 21 janvier 1841.

[3] Papiers de famille du Vicomte Terlinden, petit-fils du lieutenant général A. M. Eenens.

colonel Sèves, de l'armée française, que Méhémet-Ali avait chargé d'organiser sa cavalerie. Le 27 juin, enfin, la mission belge quittait Beyrouth en direction de Tripoli ; la caravane, composée de nos trois braves, de domestiques et de quinze chevaux et mules, s'était accrue de deux moines qui, la veille, avaient essuyé le feu des soldats de Méhémet-Ali. Ce dernier, on le sait, venait d'être contraint par quatre des grandes Puissances de rappeler son fils Ibrahim-Pacha, le vainqueur de Nezib, et de retirer ses troupes de la Syrie qu'elles occupaient depuis 1832. Une guerilla sans pardon opposait les montagnards du Liban aux Albanais du Pacha ; aussi le pays était-il rien moins que sûr à l'heure où Blondeel et sa suite s'y aventuraient, et c'est pourquoi l'émir de Farès avait envoyé un de ses soldats pour assurer leur sécurité jusqu'aux avant-postes des montagnards insurgés. Chez ceux-ci, dont la bravoure n'a d'égal que le sens de l'hospitalité, l'accueil fait à la caravane fut partout le même : fruste, mais cordial, en cette époque où la flotte d'Ibrahim-Pacha canonnait les villages de la côte libanaise ! A Zouk, au sud de Ghazir, nos voyageurs assistèrent à la messe en l'église maronite, puis firent visite à l'archevêque. « Le pavillon belge hissé sur notre demeure semble une protection et cause un vif plaisir », consigne EENENS dans son agenda. Le 30 juin, dîner arabe à Antoura ; peu après avoir quitté cette localité, la petite escorte est arrêtée. Amis ? Ennemis ? Pas moyen de le savoir ! Enfin, la liberté lui est rendue, et nos explorateurs, après une dernière visite de courtoisie au patriarche maronite malade et à son confrère arménien, rentrent à Zouk.

Bien mal leur en prend. L'habitation, où Blondeel et Eenens s'entretenaient avec Ibrahim et Soliman-Pacha, est soudain envahie par une centaine de montagnards venus de Ghazir. Les citoyens de Zouk, heureusement, prennent la défense des Belges, et l'archevêque

intervient en exhibant une lettre du patriarche qui interdit quiconque s'oppose à leur passage ; on comprend que nos compatriotes ne s'attardent pas dans cette région que menace, au surplus, le feu vengeur d'une escadrille égyptienne. Après avoir visité près de Ghazir la fameuse grotte du Fleuve au chien, ils dressent leur tente, le 7 juillet, près de la mer, non loin d'Antoura : « cette journée est une des plus belles... de ma vie », écrit encore l'officier belge qui souligne le contraste entre la côte libanaise, où « avec 15.000 frs de revenus on vit sur le pied des princes riches du pays », et la montagne, où le blé est cher et la misère épouvantable ; « des populations entières ne vivent que d'herbes, et des pères ont dû vendre leurs enfants pour payer les impôts ! »

Le passage des Belges dans chacune des localités du Liban, — Zouk, Ghazir et Antoura, — est marqué d'interminables réceptions chez les agents consulaires des puissances amies ; puis, c'est la visite traditionnelle des riches couvents qui abondent dans cette région proche de la Terre-Sainte, et ensuite des excursions mouvementées et de joyeuses parties de « camping ». Eenens, lui, s'intéresse tout particulièrement aux chevaux et... aux jolies femmes. Le 14 juillet, nos voyageurs se décident à abandonner ce séjour enchanteur pour rentrer en barque à Beyrouth ; les festivités s'y multiplient à nouveau, et l'officier prend plaisir à les décrire en style « télégraphique » dans son agenda : réceptions suivies de chants arabes, bains de mer, soirées dansantes...

Aussi est-ce avec quelque regret que l'on quitte la capitale de la Syrie en destination de Beteddin, le pays des Druses, puis de Saïda, la *Sidon* des Phéniciens. La chaleur est accablante et le programme se renouvelle sans beaucoup de diversité : visites aux consuls et au gouverneur, réceptions chez les juges et autres notables musulmans. Le 2 août, nos voyageurs arrivent à Sour,

l'ancienne *Tyr ;* pour ne mécontenter aucun des aimables indigènes qui se disputent l'honneur de donner abri aux représentants de Sa Majesté belge, ceux-ci, le soir venu, retournent d'où ils viennent : ils dormiront chez l'évêque de Saïda ! La température clémente du matin les engage, le lendemain, à partir à cheval pour Saint-Jean d'Acre, mais un incident trouble le joyeux déjeuner que l'on prend au relais de poste : la monture de Contarini s'abat, on l'a remet sur pied, mais elle expire après une nouvelle heure de marche ! Sans leur fidèle interprète, Blondeel et Eenens, qui dans l'entre-temps, ont visité le Mont Carmel, arrivent à Caïffa ; la petite caravane au complet traverse ensuite Jaffa et, après une mauvaise nuit dans une auberge peu confortable, arrive le 9 en vue de Ramhlé, dernière étape avant Jérusalem. Les chemins qui mènent à la Ville Sainte sont bien peu sûrs, et nos voyageurs jugent prudent de se faire escorter par quatre cavaliers après leur visite du Couvent Latin [1].

Le 10 août, les voici aux portes de Jérusalem. Après une première visite du Saint-Sépulcre et l'achat de chapelets et médailles, nos compatriotes vont présenter leurs hommages au Vicaire apostolique, ainsi qu'à l'Abbé gardien de la Terre-Sainte. Au cours d'un second pèlerinage à l'église du Saint-Sépulcre, ils ont leur attention attirée sur les souvenirs de Godefroid de Bouillon : son épée, ses éperons, et ses souliers, ainsi que sur « de riches broderies d'Espagne aux armoiries supérieurement brodées » ; quant à la tombe du « Croisé par excellence », tout comme celle de son frère Baudouin inhumé dans la même église, elle est profanée par les Grecs. C'est à la suite de cette double constatation que Blondeel entama des démarches pour obtenir l'autorisation de rétablir les monuments funéraires des deux premiers rois latins

(1) Agenda pour 1840 de A. M. Eenens (papiers de famille du vicomte Terlinden).

de Jérusalem, démarches qui, nous l'avons souligné, n'aboutirent pas plus en 1855 qu'en 1853 [1] !

Peu de temps avant de quitter la Cité Sainte, le consul et l'officier belges furent l'objet d'une pieuse manifestation de la part de l'évêque ; celui-ci, après leur avoir donné lecture des statuts de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* réservé aux voyageurs de marque, les en créa chevaliers, puis leur en donna les insignes et la bénédiction apostolique [2]. Après quoi, commença la visite des Lieux-Saints, de Bethléem notamment, d'où l'on revint à Jérusalem par la vallée qu'illustra le combat de David contre Goliath !

Le 16 août enfin, Blondeel, qui semble bien avoir perdu de vue la mission dont il était chargé, adressait à Bruxelles sa première dépêche ; il y expliquait que, dès leur arrivée à Jérusalem, Eenens avait été pris de fièvres putrides qui l'obligeaient à garder le lit, et lui-même profitait de ce contretemps pour rédiger un rapport sur la juridiction exceptionnelle des consuls dans le Levant, mais il n'avait pas tardé à s'aliter aussi. Le médecin leur promettait à tous deux que, dans cinq ou six jours, ils pourraient se remettre en route sans danger, mais, ajoutait le consul, « on nous fait craindre de dangereuses rencontres de Bédouins dans le désert, ce qui nous obligerait à repasser par Damiette » [3].

Force nous est ici de convaincre le consul de duperie ; l'agenda d'Eenens, auquel nous avons emprunté ce récit et dont le caractère intime ne permet guère de suspecter la véracité, contredit en plusieurs points les allégations de Blondeel. A l'époque où ce dernier se

(1) Cf. chapitre II, pp. 54-55.

(2) L'*Almanach royal* date la nomination de Blondeel comme chevalier du Saint-Sépulcre (Jérusalem) du 6 février 1841 (1865, p. 26) ; J. de Buisseret, *Liste officielle des Belges décorés d'ordres étrangers autorisés à en porter les insignes* (Bruxelles, 1863) cite la même date pour Blondeel et celle du 20 décembre 1841 pour A. M. Eenens (pp. 28 et 48).

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe 18 (n° 11 bis), 16 août 1840.

prétendait alité, il explorait avec son compagnon Jaffa, Ramhlé et Jérusalem et, le jour même où son rapport partait pour Bruxelles, il visitait Bethléem ; le 20 août encore, une excursion les amenait au jardin de Gethsémani. C'est le lendemain seulement, soit le 21, qu'EENENS consigne laconiquement dans ses notes : « la fièvre ! » ; les pages suivantes de son agenda restent vierges jusqu'au 1er septembre : « départ pour Rhama ». Peut-être ce silence de dix jours atteste-t-il l'état maladif de l'officier, encore que nous avouions n'en être pas très convaincu !

Après un nouveau séjour d'une semaine à Jaffa, dont Eenens semble surtout apprécier les raisins, on s'embarque pour arriver à Damiette le 13 septembre. « Le consul a la fièvre », note EENENS, qui cite Blondeel le 20 pour la toute dernière fois ; c'est donc à Damiette que le consul et l'officier doivent s'être séparés. Ce dernier, livré à lui-même, s'achemina vers le Caire, où il arriva le 1er octobre, après avoir failli être massacré par les Arabes, assure le vicomte Terlinden (1). Parti d'Alexandrie le 19 du même mois, Eenens débarqua à Marseille le 30 novembre, rentra en Belgique au début de décembre et reprit son service dans l'arme qui lui réserverait une brillante carrière. Loin de se détourner des projets africains auxquels il avait été associé pendant quelques mois, Eenens dressera en 1844 — lorsque Blondeel croira venu le moment d'intéresser le gouvernement à ses plans, — un projet d'organisation du corps expéditionnaire à envoyer en Abyssinie (2).

(1) Article cité du *B. C. R. H.*, 1924, p. 248. C'est donc à Damiette ou aux environs immédiats que dut avoir lieu la séparation des deux voyageurs, et non en Haute-Égypte comme le veut une persistante tradition de famille (TERLINDEN, article cité, p. 248).

(2) Nous renvoyons, une fois encore, à l'article du Vicomte TERLINDEN (*B. C. R. H.*, 1924) et au nôtre (*Carnet de la Fourragère*, mars 1949). Il semble bien que d'excellentes relations d'amitié continuèrent à unir l'officier et le consul : lors du départ de ce dernier pour le Guatémala (Ostende, 29 avril 1845), Eenens se trouvait parmi le groupe d'amis venus le saluer (DE VILLERS GRANDCHAMPS :

C'est par une dépêche datée de Suez, qu'on connut en Belgique les premières nouvelles de la santé des explorateurs ; Blondeel était presque guéri, mais la maladie de son compagnon avait pris une tournure si grave que les médecins jugeaient qu'il lui était impossible de continuer le voyage : une hydropisie le menaçait. « Malgré la peine que me fait éprouver cette séparation », ajoutait Blondeel, « j'ai dû moi-même l'encourager dans sa pensée de retourner en Belgique » (1). Ainsi se trouve controuvée la tradition de famille qui veut que le capitaine, ne voulant pas abandonner le consul, l'ait accompagné jusqu'en Haute-Égypte. Une autre cause est attribuée à ce retour en Belgique par un résumé anonyme qui fait partie des dossiers du ministère :

« Les deux voyageurs », y est-il dit, « tombèrent malades, et le major Eenens n'ayant pas été mis en règle vis-à-vis de son chef immédiat, le ministre de la Guerre, malgré les réclamations itératives de M. Blondeel, revint en Belgique » (2).

Quoi qu'il en soit, Blondeel, toujours fiévreux et désemparé par le départ d'Eenens, poursuivait sa route vers Suez : Suez, petite ville de 15.000 habitants, simple entrepôt entre le Caire et l'Arabie et port ensablé auquel le percement de l'isthme donnerait bientôt une importance mondiale. Écoutons les paroles prophétiques et enthousiastes de l'envoyé de Léopold Ier :

« Tout semble annoncer que, dans un avenir prochain, les pays qui bordent cette mer (Rouge) retrouveront leur ancienne splendeur. Que Méhémet-Ali cède aux désirs de quelques puissances d'Europe et à son propre intérêt en rouvrant l'antique canal de Suez à Péluse,... et la route des Indes ne sera plus par le Cap de Bonne-Espérance. Le Golfe Arabique deviendra en peu de temps un des plus grands centres commerciaux du monde ! » (3).

Mon voyage à bord du brick goélette de 12 canons « LOUISE-MARIE » en 1845, inédit, M.R.A.).

(1) A.E.B., doss. 2024, 20 septembre 1840, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024, pièce non datée et non signée : « Affaire d'Abyssinie : résumé ».

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe 25 (no 17), 15 janvier 1841.

L'éloignement d'Eenens était pour le diplomate une épreuve que bien d'autres allaient suivre ; de tristes pressentiments l'obsèdent et ses rapports le laissent deviner hésitant, inquiet, prêt à renoncer... Est-ce l'heure de pousser de l'avant, alors que l'accable cette maudite fièvre qui ne l'abandonne que par intermittence ? Arnaud D'Abbadie lui-même, si familiarisé pourtant avec des contrées qu'il parcourait depuis plus de deux ans, venait d'être expulsé du Tigray par Oubiè ; ce dernier chef avait, en outre, menacé le savant français de lui faire couper les mains et les pieds s'il s'avisait de revenir dans ses états, et cela parce que les Européens ne tenaient pas leurs promesses [1]. D'autre part, une expédition venait de quitter Bordeaux sous le patronage du duc Decazes et à bord du brick *Ankober*, à destination de la mer Rouge ; les Anglais s'en alarmaient quelque peu depuis qu'eux-mêmes s'étaient emparés de la baie de Tadjoura, non loin de Zeyla : aussi une de leurs corvettes de guerre suivait-elle le brick français comme son ombre ! D'autre part, l'*Ankober* était porteur de milliers de fusils, cadeau justement apprécié des chefs abyssins autant qu'excellente monnaie de troc ; que pourraient, contre des arguments aussi prestigieux, les paquets d'aiguilles, les ciseaux et mêmes les rasoirs dont Blondeel s'était muni, s'il devait entrer en compétition avec les Français pour l'achat d'Amphalow ? Le bruit se confirmait d'ailleurs que ce point venait d'être concédé au gouvernement de Louis-Philippe, à qui Oubiè l'avait offert par le truchement du lieutenant de vaisseau Lefèbvre [2] ! Dans ces conditions, à quoi bon risquer sa santé, sa vie peut-être dans une aventure sans issue ?

(1) Lettre de D'Abbadie à Blondeel, citée par ce dernier dans le rapport général de son expédition (1843).

(2) A. E. B., doss. 2024, 20 septembre 1840, Blondeel au ministre A. E. B. — Amphalow ou Amphilah est le nom d'une baie et d'une île sur la baie d'Adulis (actuellement le protectorat abyssin de l'Érythrée) ; Ankober est le nom de la capitale du royaume abyssin de Choa.

La route d'Abyssinie était loin d'être sûre par suite du reflux des troupes égyptiennes qui évacuaient l'Arabie ; à Moka notamment, Cheik Hussein, s'étant déclaré indépendant, maltraitait les Européens, et les ports de Massouah et de Djeddah tremblaient sous la révolte des Albanais de Méhémet-Ali (1).

Tels étaient les renseignements fâcheux sous l'impression desquels le consul se décida à quitter Suez pour remonter le cours du Nil jusqu'à Kénèh, ville principale et port très actif de la Haute-Égypte ; il y séjourna du début d'octobre au 5 décembre 1840. Ainsi que nous aurons maintes occasions de le souligner, Blondeel n'était jamais pressé ; en l'occurrence, il est permis de supposer que son détour par la Syrie et ses longs arrêts à Jérusalem et à Kénèh avaient entre autres buts celui d'attendre une réponse de Bruxelles, suite à la plainte que lui-même avait envoyée de Beyrouth au reçu des ordres étranges de LEBEAU (2). C'est à Kénèh, le 15 octobre, qu'il prit connaissance des instructions par lesquelles le ministre des Affaires étrangères le chargeait d'entreprendre une exploration en Éthiopie aux fins d'y créer un établissement durable (3). Une fois en possession de tels ordres, pourquoi Blondeel ne se mettait-il pas en route ? Toutes les contrariétés s'étaient unies, affirmait-il, pour mettre obstacle à son départ : un accès de fièvre avait failli l'emporter et, pendant ce temps, la seule barque, que laissait disponible le rembarquement des troupes égyptiennes, avait été louée à un autre voyageur.

« Cette circonstance, écrivait-il, jointe aux exigences de ma santé et au désir de rencontrer M. Lefèbvre, pour découvrir au juste le but politique de son voyage au Tigray, m'ont forcé à me rendre à Kosseyr par l'intérieur » (4).

(1) A.E.B., doss. 2024, rapport général de Blondeel (1843), p. 5.
(2) O. PETITJEAN, article cité de la *Revue générale* de juin 1924, p. 694.
(3) Cf., pp. 98-99 chapitre précédent.
(4) A.E.B. doss. 2024, annexe 21 (nº 13), 25 octobre 1840.

A maintes reprises déjà, Blondeel avait été tenté de retourner sur ses pas, « mais la volonté de m'acquitter courageusement de la mission qui m'est confiée m'a fait repousser cette pensée », expliquait le consul qui ne détestait pas de jouer au héros... Certains motifs lui faisaient aussi un devoir de poursuivre son expédition : même s'il était positif que le ras Oubiè avait offert Amphalow à la France, il importait de connaître la réponse de cette puissance, afin de profiter, « si elle est négative, de l'intention du chef actuel du Tigray de protéger un établissement européen sur la côte » ; il fallait aussi lutter de vitesse avec le lieutenant de vaisseau Lefèbvre et ses compagnons et atteindre avant eux le Choa, la province la plus riche et la plus méridionale de l'empire : Soehlé-Sélassé, roi de ces contrées, attendait précisément le retour de l'explorateur français Rochet d'Héricourt, chargé par lui de transmettre à Louis-Philippe des cadeaux et un projet d'alliance (1).

Le 4 décembre, Blondeel était toujours en Haute-Égypte ; la fièvre et le délire le retenaient à Kénèh, d'où il écrivait à Lebeau :

> « Je suis au lit et bien mal encore. Je n'ai aucune amélioration à espérer sur le Nil et même à Alexandrie. Le désert peut-être me sera plus favorable, et je pars demain ! »

Et voici que Lefèbvre revenait précisément de France avec l'autorisation d'accepter les offres d'Oubiè au sujet d'Amphalow ; au roi du Tigray, le Cabinet de Paris ne tarderait pas à faire parvenir des présents estimés à plus de 400.000 F, y compris des fusils et plusieurs pièces de canons. En regard de telles richesses, combien mesquins n'apparaîtraient pas les cadeaux insignifiants que Blondeel était autorisé à faire au même Oubiè ; aussi le diplomate était-il plus que jamais décidé à se détourner des provinces septentrionales de l'Abyssinie.

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 21 (nº 13), 25 octobre 1840.

« La plus belle partie nous reste, le Choa », écrivait-il à Bruxelles en décembre 1840 ; le principal était de n'y être devancé par personne [1].

Le 5 décembre enfin, Blondeel quittait la capitale de la Haute-Égypte ou, plutôt, se laissait traîner jusqu'aux montagnes de granit toutes proches ; sous l'effet subit de l'air plus pur et plus doux, sa fièvre l'avait aussitôt abandonné, et c'est totalement guéri qu'il arriva le 10 décembre à Kosseyr, petit port de quelque 3.000 âmes [2]. Un bâtiment y mettait précisément à la voile pour la rade de Djeddah, à quelques lieues de La Mecque, et le consul eut la bonne fortune de s'y embarquer, le 14, en compagnie de M. Lefèbvre, ce qui lui valut de précieux renseignements sur la mission dont cet officier de la marine française était chargé [3]. Le 15, le bateau abordait à Djebel Hassané, rocher inculte de la côte arabe où les pasteurs de Jambo, fuyant les incursions déprédatrices des Bédouins de Syrie, mènent paître leurs troupeaux après les moissons annuelles ; le bâtiment fit ensuite voile vers Jambo, port de relâche à peu de distance de la ville sainte de Médine et, après quatre jours de navigation au long des côtes rocheuses du Hedjaz, jeta l'ancre dans le port de Djeddah. Proche de La Mecque à qui elle sert d'avant-port, Djeddah, avec ses 15.000 habitants et bien qu'elle eut perdu de son ancienne opulence, n'en restait pas moins le grand centre commercial de la mer Rouge. En dépit du fanatisme des Mahométans, les pavillons de la Grande-Bretagne et de la France y flottaient depuis peu, ce qui engagea Blondeel à se mettre à la recherche d'un candidat au poste de consul de S. M. le Roi des Belges à Djeddah ; il ne fallait pas compter sur un Arabe — il n'en est point qui consentent à servir un gouvernement

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 22 (nº 14), 4 décembre 1840.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe 23 (nº 15), 11 décembre 1840.

(3) *Ibidem.*

chrétien, — aussi notre compatriote fut-il heureux de rencontrer M. Joseph Jacoub, un des plus riches négociants de la ville, autrefois au service de la Compagnie des Indes, qui accepta cet emploi [1].

Nous avons dit un mot du rembarquement des troupes égyptiennes d'Arabie, qui venait de s'achever. Méhémet-Ali, après une prodigieuse carrière couronnée de nombreux succès militaires, s'était vu contraint d'évacuer la Syrie, puis ses conquêtes arabes : le Hedjaz, le Nedjid et le Yemen ; Blondeel, qui nourrissait à son endroit une admiration fort mitigée, écrivait à ce propos :

« Les promesses, les cruautés, les séductions, le poison, rien n'a été épargné pour la conquête de l'Arabie, et, après tant d'efforts et de sacrifices, le Vice-Roi n'a pas ajouté une province au domaine du Grand Seigneur. Hommes et argent, tout s'est perdu dans ce gouffre, et les Arabes ont maintenant leur indépendance contre l'Égypte, comme ils l'avaient, dès la plus haute antiquité, contre Rome, contre la Perse, contre la Macédoine et contre les Turcs... » [2].

Telle était la situation en Arabie lorsque notre compatriote débarqua à Djeddah. Le grand Shériff s'y trouvait, et c'était une chance pour Blondeel qui l'avait connu en Égypte ; ce personnage, que Méhémet-Ali y avait attiré et retenu captif après l'avoir investi d'une autorité sans partage sur l'Arabie entière, se souvenait du temps où le consul de Belgique prédisait à l'exilé des lendemains glorieux, lui parlait du retour triomphal au Hedjaz et le consolait, « ce qui m'a valu à Djeddah ajoutait le diplomate, la belle réception sans doute qui jamais a été faite à un Européen, car, malgré mon chapeau et mes bottes, il m'a donné à dîner devant toute sa cour, et de plus il m'a délivré un firman qui pourra m'être de la plus grande utilité dans le reste de mon voyage ! » [3].

[1] A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), pp. 7-8, et annexe 30 (nº 21), 15 février 1841.

[2] A.E.B., doss. 2024, annexe 26 (nº 18), 20 janvier 1841.

[3] *Ibidem.*

Voyage que Blondeel n'était pas très pressé de poursuivre : il lui fallait, n'est-ce pas, faire honneur à la fastueuse hospitalité de son ami, le Shériff Ibn-Aoun, et rédiger un rapport sur cette partie de l'Arabie où le commerce belge trouverait d'intéressants débouchés (1) ! Ce n'est donc que le 31 janvier 1841 que la petite caravane se remit en marche vers le Sud. Les dernières nouvelles d'Abyssinie étaient assez satisfaisantes, et le vieil empire paraissait traverser une de ces périodes de paix, si rares dans son histoire moderne... Grâce aux relations cordiales établies avec Lefèbvre, Blondeel n'avait plus rien à redouter de la part d'Oubiè ; le consul Combes, à bord du brick *Ankober*, après avoir échoué dans sa mission d'acquérir Zeyla, venait de prendre possession de la ville d'Edd et de ses environs, à 120 km au sud d'Amphalow. Il n'en avait coûté que 100.000 F à la *Société Nanto-Bordelaise*, qui l'avait achetée à une tribu de Danakils ; « mais le choix des personnes que la France envoie, ne me permet pas de croire à une résolution bien arrêtée de sa part », concluait Blondeel, attristé de ce que l'Angleterre serait seule à retirer profit de toutes ces dépenses, elle qui venait d'engager le Naïb d'Arkeko à lui céder un terrain contre « un tonneau de thalaris ! » (2).

Après une nouvelle et heureuse traversée de la mer Rouge, Blondeel et Contarini arrivèrent le 2 février à Sawakin, ville bâtie sur un îlot rocheux et défendue par quelques canons et un petit bâtiment de guerre ! En face sur le continent africain, s'étale la villette de Géef, qui

(1) Recueil consulaire, t. I, p. 689, Bruxelles, 1856 (Rapport sur le commerce de Suez, de Djeddah et de Moussawwa [sic]).

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe 24 (nº 16), 8 janvier 1841. — D'après J. de Coursac (Une page de l'histoire d'Éthiopie. Le règne de Yohannès, pp. 64-65, Romans, 1926), les choses se seraient passées autrement. A Mohamed Hassan qui avait vendu Edd pour 2.000 thalaris à la Compagnie française, un versement de 1.500 th. avait été effectué par le commandant de l'*Ankober* ; mais aussitôt que ce brick eut repris la mer, Hassan, accusé d'avoir vendu son pays aux Chrétiens, fut assassiné par son frère, le cheik Eddou, qui déchira le contrat de vente et garda l'argent !

ne relève plus directement du pacha d'Égypte et que bien peu d'Européens avaient alors visitée ; notre compatriote décida de s'y rendre moyennant une escorte de 16 gardes que le gouverneur de Sawakin voulut bien mettre à sa disposition. « Cette curiosité a failli me coûter cher, consignait-il dans une lettre, car on disait que les blancs voulaient empoisonner les puits. J'ignorais heureusement ce bruit, et mon insouciance a été ma meilleure sauvegarde ».... Son insouciance, mais surtout l'heureux hasard qui permit au consul d'abattre un épervier, alors qu'il galopait à cheval : « Ce tour d'apparente adresse m'a servi bien mieux que mes gardes pour conjurer l'orage qui s'apprêtait » (1).

Le 6 février, la mission belge quittait Sawakin à bord d'une mauvaise barque non pontée ; il s'agissait, cette fois, de caboter le long de la côte nubienne en direction de Massouah, porte de l'empire abyssin sur l'infini azuré des mers... Paisible d'abord, la navigation ne s'acheva pas sans quelques aventures que BLONDEEL a décrites dans son rapport général :

« Après un vent très violent qui nous faisait pirouetter dans tous les sens, il survint un calme subit et une pluie battante contre laquelle nous n'avions aucun abri. Entourés d'écueils que l'obscurité ne nous permettait pas de voir, nous allions au hasard et, pour comble de contrariété, le tonneau qui contenait l'eau douce, avait été défoncé. Mourant de soif, nous étions accroupis dans une boue noire et puante ! » (2).

Dix-huit heures de cette incommode navigation amenèrent la barque du consul en vue de la petite île d'Aghighe, apanage du gouverneur de Sawakin qui y prélevait des droits de douane ; c'était, en effet, le marché où les négociants de Massouah et de Sawakin s'en venaient vendre leurs marchandises aux Bédouins. Mais l'îlot

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 29 (nº 20), 3 février 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), p. 9.

était alors habité par des Arabes aux dispositions peu bienveillantes à l'endroit des Européens ; il fallut donc, après un court repos, jeter l'ancre à une grande distance. Le 9 février 1841, à 11 heures de la nuit, Blondeel et Contarini, sans avoir aperçu le dangereux archipel Dahalak perdu dans l'obscurité, débarquaient à Massouah ; l'arrivée du consul général de Belgique en ce point extrême de sa juridiction, fut saluée de onze coups de canon [1] !

II

Au seuil de l'Empire abyssin : Première offre de territoire à la Belgique.

Massouah, que Blondeel orthographie Moussawwa, est une petite île de la mer Rouge formée par les madrépores. Son port sûr et d'un accès facile, séparé de la côte africaine par un canal qui peut aisément abriter plusieurs navires, jouait alors le rôle qu'il a longtemps conservé, d'entrepôt général entre les pays de l'Eurasie et l'empire éthiopien ; c'en était la porte principale, et, depuis des temps immémoriaux le débouché indispensable des marchandises apportées par les caravanes d'Abyssinie, du Kordofan et du Darfour. Depuis qu'au XVIe siècle Massouah était devenue possession ottomane par voie de conquête, cet apanage dépendait de Djeddah ; sa restitution à la Porte par Méhémet-Ali, qui s'en était emparé en 1825, était la conséquence logique de l'abandon tout récent du Hedjaz par les troupes égyptiennes. On comprend qu'éloigné comme il l'était de son nouveau suzerain, le gouverneur de Massouah jouait au souverain

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe 31 (nº 22), 17 février 1841, et rapport général (1843), p. 9.

absolu ; c'était aussi bien contre ses administrés, qu'il pressurait au maximum, que pour contenir les attaques éventuelles de son voisin de terre ferme, le Naïb d'Arkeko, qu'il avait fait fortifier la ville. « C'est avec une chaloupe canonnière de cinq petites pièces hors d'état de servir et avec 59 hommes sans discipline aucune..., que le gouvernement turc tient en respect la population de l'île... », écrira BLONDEEL dans son rapport sur Massouah (1). Une bizarre servitude voulait que les revenus des douanes de Massouah fussent distribués aux habitants d'Arkeko, à raison de cinq thalaris aux héritiers d'un défunt, et de deux aux jeunes gens qui se mariaient ; pour avoir tenté de détourner ces revenus à son profit, le pacha Méhémet-Ali avait failli provoquer une révolte de Massouah, Arkeko refusant de fournir l'eau dont l'île s'approvisionnait en terre ferme (2).

Telle était la ville de Massouah où notre compatriote allait s'installer pour deux longs mois et où, affirmait-il, aucun navire européen n'avait encore abordé, hormis l'*Ankober*, le brick de la *Société Nanto-Bordelaise*, et la corvette de guerre britannique dont il a déjà été question. Le climat y était très sain, en dépit de la température qui ne descend guère au-dessous de 20° réaumur ; « j'ai vu à Moussawwa », consigne le rapport de BLONDEEL, « plus de vingt vieillards qui, m'assura-t-on, étaient centenaires, et le père du Cadi avait 120 ans ! » (3).

Le diplomate belge ne tarda pas à faire la connaissance d'une députation de notables abyssins qui se rendaient en Égypte pour y demander au patriarche copte un évêque, un *aboun*, comme on dit là-bas ! Cet évêque est effectivement choisi par le patriarche schismatique d'Alexandrie, depuis l'époque lointaine où les Abyssins

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 34 (Commerce de la mer Rouge. 3e rapport sur Moussawwa) ; cf. *Recueil consulaire*, t. I, p. 689.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

furent entraînés dans l'hérésie d'Eutychès ; à dire vrai, le patriarche, après avoir sacré l'*aboun*, le « fournit » au gouvernement abyssin contre un droit de pallium de 7.000 thalaris. On conçoit que le côté officiel de la transaction ne contribue pas à ajouter au respect dû au prélat... (1).

La délégation comprenait un ami de Ras Ali, le confesseur de Gocho et le premier ministre d'Oubiè, ainsi que deux prêtres du pays ; chacun des trois grands fiefs abyssins, Amhara, Godjam et Tigray, s'y trouvait représenté.

« Selon l'usage, je les ai traités plusieurs jours, écrivait BLONDEEL. Je leur ai donné des lettres de recommandation pour toutes les villes de la juridiction où ils doivent passer ; ils ont été enchantés de ce que j'ai fait pour eux et, en retour, ils ont envoyé plusieurs lettres en Abyssinie, pour me préparer une bonne réception ! »

Sur la recommandation de ces hauts personnages, notre compatriote se décida aussi à adresser à Oubiè, roi du Tigray, une dépêche qui fut ensuite traduite en amharique, la langue moderne la plus répandue en ces contrées ; en voici les termes :

« Prince,

» Vous avez compris que le commerce fait la puissance des nations, et que, sans sécurité dans les relations, il n'y a point de commerce possible. Pour cela, vous serez grand parmi les vôtres.

» Vous avez fait appel à l'Europe, et l'Europe s'empresse d'accueillir tout peuple qui veut participer aux bénéfices de la civilisation.

» En passant par la mer Rouge, Prince, je cède au désir de vous connaître et je me détourne de mon chemin pour vous faire visite. J'espère que cette démarche vous sera agréable. Ce sera un témoignage de plus de votre gloire.

» Je viens vous demander un bienveillant accueil et une juste protection, c'est-à-dire tout ce que le dernier de vos sujets serait certain

(1) L'église d'Abyssinie a pour chef hiérarchique l'*aboun* ; ce sont les quatre monastères de Nitrie, ceux de Saint-Antoine et de Saint-Paul sur les bords de la mer Rouge (désert de la Basse-Thébaïde, face au Sinaï), qui fournissent notamment les *abouna* éthiopiens (R. P. JULLIEN, L'Égypte, p. 51, Lille, 1890 ; G. LEJEAN, Voyage en Abyssinie, dans *Le Tour du monde*, t. XV, 1867, p. 359).

d'obtenir, en tout temps, dans les États de Sa Majesté le Roi des Belges, mon auguste Maître.

» Agréez, Prince, l'offre de mon amitié dévouée » (1).

Ainsi qu'on le remarque, la lettre de Blondeel en appelait avant tout à la protection du potentat ; on comprend qu'au moment de franchir la frontière du Tigray, le consul se soit très opportunément souvenu du sort dont Oubiè avait, peu auparavant, menacé Arnaud D'Abbadie (2) ! Mais Oubiè n'était plus à Adoua, sa capitale, qu'il venait de quitter pour se rendre dans le Semien, au delà du fleuve Takazzé. Confortablement installé à Massouah, Blondeel attendait une réponse à son message : « l'étiquette exigeait de patienter un certain temps avant de se mettre en route », expliquait-il à Lebeau ; en attendant, il menait enquête sur enquête, interrogeant les négociants arrivés d'Abyssinie avec leurs pesantes caravanes !... (3).

Le 16 mars, le diplomate reçut la visite d'Ali-Gouddo, neveu de la reine d'Amphalow, Elia Heddou, et lui-même un des principaux notables de l'île ; il était accompagné d'un autre personnage du nom d'Ali-Moussa. « Après des préliminaires qui, selon l'usage du pays, ont duré deux heures, ils m'ont déclaré qu'ayant appris mon arrivée à Moussawwa, ils étaient venus pour m'offrir la vente d'Amphalow », mandait à Bruxelles notre compatriote ; celui-ci les laissa dire et manifesta aux envoyés d'Elia Heddou la plus grande méfiance, tant de la sincérité de leurs propositions que de leur droit à les lui faire. Il fut alors proposé d'établir le contrat de vente en présence du Kaïmakan, le gouverneur de la place de Massouah, et du Naïb d'Arkeko : la Belgique deviendrait acquéreur de tout le territoire d'Amphalow avec

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 31 (nº 22), 17 février 1841.

(2) Cf. même chapitre, p. 108.

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe 32 (nº 24), 12 mars 1841.

la route d'Abyssinie jusqu'aux plaines de sel, moyennant 2.000 thalaris (équivalent de la somme pour laquelle Edd venait d'être vendue à la *Société Nanto-Bordelaise* !), et, tandis que la députation s'en retournerait à Amphalow avec le contrat à ratifier par la reine et les cheiks, il serait loisible à Blondeel d'opérer une reconnaissance des lieux et d'en prendre possession, moyennant un cadeau pour les négociateurs... [1].

Le consul écouta ces derniers avec bienveillance et, après un « refus très poli », les congédia, non sans leur avoir extrait des renseignements fort précieux. Bien entendu, il importait de tenir compte de l'intérêt de ces braves gens de présenter les choses sous leur jour le plus favorable ; il n'en était pas moins vrai que « la baie d'Amphilah constitue un havre excellent ; une ancienne route, très fréquentée jadis, va de la baie à la province éthiopienne d'Aghâmé ; cette route a été abandonnée uniquement parce que le sultan de Massouah y interdit le passage, intéressé qu'il est à faire dériver vers ses douanes d'Arkeko tout le commerce du plateau ». Quoi qu'il en fût, pareille offre de vente était la preuve qu'Oubiè n'exerçait aucun droit à Amphalow et qu'il avait vendu, ou cherché à vendre, à la France un territoire qui ne lui appartenait pas [2].

* * *

Que penser du refus opposé par Blondeel aux propositions des délégués de la souveraine d'Amphalow ? Comment apprécier la conduite de l'envoyé belge ? Ne paraît-il pas incompréhensible qu'il ait cru devoir décliner ainsi des offres que lui-même estimait avantageuses ?

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe 33 (nº 25), 17 mars 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

[2] *Ibidem.*

Quelle crainte, quel souci ou quel espoir avait commandé ce refus, c'est ce que nous allons essayer de dégager des documents que nous avons consultés au ministère belge des Affaires étrangères.

Nous savons que les instructions ministérielles, dont Blondeel avait pris connaissance en Haute-Égypte, l'autorisaient à négocier « la cession d'un point qui serait reconnu propre à un établissement fixe et avantageux », et qu'elles laissaient pas mal de latitude à l'esprit d'initiative du consul [1]. Jugea-t-il aléatoire ou, à tout le moins, éphémère la création d'un établissement belge à Amphalow ? Au contraire, la partie chiffrée d'un message que le consul écrivait alors à Lebeau, observe que « les propositions qui m'ont été faites me semblent avoir tout à fait le caractère de ces circonstances favorables dont il est question dans votre dépêche du 24 août dernier » [2] : pourquoi alors les éluda-t-il ? Aux dires de Blondeel, la convention passée avec Ali-Gouddo n'était forcément que provisoire, partant sans valeur dans ces contrées ; d'autre part, elle aurait valu à notre compatriote l'hostilité déclarée du lieutenant Lefèbvre et celle des Français en Abyssinie où l'aide d'aucun Européen n'est à négliger ; du reste, les 2.000 thalaris nécessaires à l'acquisition d'Amphalow lui faisaient encore défaut. Ne serait-il pas prudent d'acheter aussi, au préalable, la bienveillance du Naïb d'Arkeko et du gouverneur de Massouah, voisins du futur établissement belge ; sait-on jamais dans ces pays... ! Bien naïf, ajoutait le consul, serait l'acquéreur qui croirait pouvoir entrer en possession de son bien sans être protégé par une force militaire ; c'était là une affirmation propre à effrayer nos antimilitaristes de 1840, et dont Blondeel cherchait à atténuer la portée en suggérant d'engager une compagnie d'arnaoutes (soldats turcs) équipés, au prix de 15 à 25 F

(1) Cf. chapitre III.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe 33 (n° 25), 17 mars 1841 (partie chiffrée).

par homme et par mois. Une dernière précaution s'imposait enfin avant de souscrire aux propositions d'Elia Heddou : connaître les dispositions définitives de la France à l'égard des offres d'Oubiè et, bien entendu, contrôler à Amphalow même les renseignements recueillis à diverses sources sur la facilité de communications avec la mer Rouge, condition première de la prospérité d'un établissement que la Belgique fonderait là-bas [1] !

A ces diverses raisons, aussi pertinentes l'une que l'autre, de différer la conclusion des négociations, s'en ajoutait une autre plus personnelle et dont Blondeel se gardait bien d'entretenir Lebeau : c'était son désir de pénétrer en touriste curieux au cœur de l'Abyssinie ; il escomptait d'ailleurs y découvrir des occasions plus favorables à l'expansion du commerce belge... Et quand même il n'y réussirait pas, la possibilité lui restait, en repassant par Massouah, de reprendre les conversations amorcées avec les émissaires de la reine Elia Heddou ! Blondeel eut-il tort de raisonner ainsi ? Peut-être ! Lors de son retour en Égypte, les circonstances l'amenèrent à prendre une autre route, celle du Soudan, et il ne visita jamais Amphalow !...

Il faut reconnaître que les instructions de Lebeau, qui devaient commander en cette occurrence la décision du consul, étaient fort théoriques ; rédigées dans le calme majestueux d'un bureau de la rue de la Loi, elles étaient loin de résoudre toutes les questions qui peuvent se poser au jugement d'un agent diplomatique, égaré dans une île minuscule des bords de la mer Rouge. Et pas plus que l'argent réclamé pour l'achat d'Amphalow, les directives sollicitées par Blondeel, dans une dépêche chiffrée à Lebeau, ne lui parvinrent ; où les lui aurait-on adressées, d'ailleurs, alors que le consul manifestait l'intention de s'enfoncer dans des contrées autant dire

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe 33 (nº 25), 17 mars 1841 (partie chiffrée).

inexplorées ? Comment et quand lui seraient-elles parvenues ? Sans plus d'hésitation, Bruxelles trancha la question en décidant qu'une seule attitude s'imposait : l'expectative ; on attendrait le retour du consul et les résultats de son expédition en Afrique orientale et on verrait alors (1) ! D'autant qu'au cabinet Lebeau, démissionnaire le 13 avril 1841, avait succédé un gouvernement J. B. Nothomb, dont le ministre des Affaires étrangères, de Muelenaere, était remplacé, le 5 août déjà, par C. de Briey ; comme on le sait, les ministres, pendant leur existence fugitive, songent rarement à planter des arbres, dont ils ne peuvent espérer voir mûrir les fruits...

Pour en finir avec cette offre de vente d'Amphalow à la Belgique — offre qui devait rester sans lendemain, — il nous paraît opportun de reproduire quelques extraits du dernier plaidoyer qu'elle suggéra à un fonctionnaire du département des Affaires étrangères ; il s'agit d'une note non signée et non datée, mais qui paraît remonter aux années 1844 et 1845.

« Amphalow, y lit-on, ne fut point visitée pour éviter l'attention des agents des puissances européennes, avant que le Gouvernement du Roi n'eût pris une détermination... Mais un jugement par analogie ne serait-il pas admissible ? Ne peut-on juger d'Ostende par Dunkerque ? D'ailleurs le point de débarquement n'est qu'une fraction de la question. L'avenir de l'établissement dépend des ressources de l'intérieur... Le seul point qu'il resterait donc à vérifier ne serait point le titre de possession à acquérir, puisque les autorités légitimes du lieu sont allées en députation l'offrir à M. Blondeel pour une somme de 12.000 francs, mais les moyens de forcer au besoin la bonne foi des misérables Danakils possesseurs de la côte. Aux yeux de M. Blondeel, il ne peut y avoir de doute à cet égard, car la seule force organisée sur la rive africaine de la mer Rouge est celle du Naïb, et quand on a vu la possibilité de vaincre et de soumettre ce prince relativement puissant avec 500 hommes..., il ne peut y avoir de doute sur la

(1) A.E.B., doss. 2024, document non daté : « Affaire d'Abyssinie : résumé ». — Comme nous l'avons constaté plus haut (1er chapitre, p. 36), des tractations, à ce moment déjà, s'étaient nouées entre divers ministères pour donner une solution au problème des débouchés nationaux !

possibilité de faire respecter par les Danakils les engagements pris par eux. Quant aux avantages à recueillir de notre établissement dans la mer Rouge, il n'est pas sans utilité de faire remarquer que la marche générale du monde commercial tend à faire du Golfe Arabique le point de jonction entre l'Europe et les Indes... Une question sur laquelle M. Blondeel appuie beaucoup et qu'il convient de rappeler ici, est la possibilité de s'assurer l'exploitation exclusive des mines de sel, qui se trouvent à portée de l'établissement projeté, sur la route d'Amphalow à l'Abyssinie. La possession de ces mines paraîtrait devoir nous rendre maîtres immédiatement de tout le commerce de l'intérieur » (1).

A la lueur de renseignements aussi positifs, il pouvait paraître étrange qu'aucun gouvernement, celui de Grande-Bretagne entre autres, n'eût cherché à planter un drapeau en Abyssinie avant 1863. Il faudra attendre 1869 — l'achèvement du canal de Suez — avant que la mer Rouge ne devienne le couloir le plus fréquenté du globe et que, par voie de conséquence, les territoires riverains ne prennent une importance internationale qui ira croissant. C'est à partir de cette date que les puissances européennes se hâteront d'acquérir des dépôts de charbon et des points d'appui sur la nouvelle route ouverte par de Lesseps vers l'Océan Indien : ainsi se formera, étape par étape, la ceinture territoriale qui isolera l'Éthiopie de la mer. Quant à l'Angleterre, agrippée dès 1838 au rocher d'Aden d'où elle contrôle le détroit de Bab-el-Mandeb et surveille la mer Rouge, elle se découvrira en 1867 de pertinentes raisons de plaintes contre le négus Théodoros, et ses troupes, dirigées par Sir Napier, essayeront de débarquer dans la baie d'Amphalow... Le *Morning Herald* nous apprend qu'elles n'y réussirent pas, car cette baie était beaucoup trop exposée et peu commode (2) !

(1) A.E.B., doss. 2021, document non daté.

(2) 20 novembre 1867 ; cf. aussi le reportage de Stanley dans le *New-York Herald*, réuni ensuite dans *Coomassie and Magdala*. — A vrai dire, le ras Oubiè

III

Deuxième partie de l'itinéraire : De Massouah à Gondar.

Le 3 avril 1841, Blondeel se décida à quitter Massouah. A son arrivée à Arkeko sur le continent africain, quelques heures plus tard, le consul accepta l'hospitalité du Naïb Hassan, sorte de prince gouverneur chargé de la perception des impôts pour le compte du pacha d'Égypte, son suzerain. En sa qualité de consul général de Belgique en tournée dans sa juridiction, notre compatriote fut reçu avec une pompe toute orientale ; laissons-lui décrire les fastes de cette réception :

« Un cheval bizarrement caparaçonné de rouge, de bleu et de sonnettes *(sic)* m'attendait à la mer, avec des mules pour mes gens. Quelques soldats presque nus, le sabre à l'épaule, avec lance et bouclier, couraient devant moi. Une grande salle que nous appellerions hangar, fabriquée de branchages secs couverts de nattes, avait été préparée, et le Naïb m'y attendait sur un *savir* ou canapé grossier et fort haut, recouvert d'un tapis de Perse, seul objet de luxe dans ces pays. Après le café et une limonade de miel, on a servi, sur une natte à terre, un dîner de dix plats où le riz, la viande et le poivre nageaient dans des flots de beurre et de miel. Ce qui m'étonnait le plus, était d'être servi entre autres par quatre hommes, enchaînés deux à deux par le bras ».

Ayant réclamé une explication de cette singularité, notre consul, légèrement ahuri, s'entendit répondre que c'étaient là deux malfaiteurs, enchaîné chacun à un domestique de confiance... [1].

avait offert à la reine Victoria en 1863 la baie d'Amphilah, mais le Foreign Office, qui avait déjà renoncé en 1861 à l'occupation de Tadjoura, avait refusé d'en prendre possession. Revenant sur sa décision, le gouvernement britannique envoya une frégate à Amphilah, le 18 novembre 1863, avec mission de faire accepter la cession de la baie et de l'île à l'Angleterre par la reine Elia Heddou ; celle-ci, fidèle amie de la France, aurait déchiré l'acte qui lui était présenté par le commandant anglais (J. de Coursac, *op. cit.*, pp. 64-65).

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 35 (nº 26), 5 avril 1841.

Blondeel n'était pas au bout de ses surprises. « Dans le fond de la chambre que j'occupais, écrit-il encore, j'aperçus un homme couché, dont la jambe droite était prise, au-dessus de la cheville, entre deux longs morceaux de bois superposés et fermés d'une chaîne » ; l'appartement d'honneur du Naïb servait aussi de prison ! Par bonheur, ce compagnon de chambrée n'était qu'un détenu pour dettes, et Blondeel s'en débarrassa en payant deux thalaris à son créancier. Bien mal lui en prit : les Arkékois jugèrent, en effet, le moment venu de poursuivre leurs débiteurs ; soir et matin, notre consul en trouvait dans son logis. Soupçonnant le Naïb d'être le complice intéressé de cette petite spéculation, il lui fit expliquer qu'il n'était pas aimable de sa part d'abriter dans une même chambre des prisonniers et des amis ; « il n'a pas trop compris cette subtile distinction », concluait Blondeel. « Mais, par complaisance, il a choisi un autre lieu pour prison ! » (1).

Les multiples prévenances du Naïb Hassan n'avaient point modifié l'opinion du consul sur ce genre de principicules dont l'autorité s'exerce toujours au détriment des voyageurs européens, qu'elle oblige à payer des tributs exorbitants : « L'exploitation d'un *Franc* (Européen) est une curée où chacun vient prendre, mais — ajoutait Blondeel, — je suis résolu à beaucoup de choses pour échapper à ces humiliants traitements ! » Il importait pourtant de se concilier les sympathies du Naïb, dont la puissance était respectée de Sawakin à Amphalow ; notre agent y réussit, au point que le prince en vint à lui confier un plan d'attaque qu'il méditait, d'accord avec Méhémet-Ali, pour s'emparer de l'Abyssinie. On comprend que Blondeel se garda bien de combattre de front les visées impérialistes de son hôte, et c'est dans les meilleurs termes que tous deux se séparèrent le 8 avril (2).

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 35 (n° 26), 5 avril 1841.

(2) *Ibidem.*

Le diplomate belge et son fidèle Contarini devaient à présent traverser le Samhar, zone torride et désertique qui s'élève peu à peu, de la mer Rouge au massif du Taranta. La caravane se composait pour lors de quatre domestiques blancs montés à dos de mules, de quatre serviteurs abyssins et de trois palefreniers, qu'accompagnaient des femmes chargées respectivement de la farine, du pain, de l'hydromel et du bois ; suivaient une vingtaine de porteurs courbés sous le poids des bagages du consul et escortés de quatre gens d'armes indigènes, ainsi que de quatre soldats mis à sa disposition par le Naïb d'Arkeko. Précaution qui n'était pas superflue — on était en pays de brigands, — et que Blondeel renforça d'une autre : il fit mettre aux fers cinq individus des tribus pillardes dont la caravane devait traverser le territoire : la vie de ces otages répondrait de la sienne... (1) !

Après vingt quatre heures de marche en plusieurs étapes, on atteignit sans incident le pied d'une gigantesque falaise rocheuse, le Taranta. Dans son ensemble, l'Éthiopie présente l'aspect d'un bastion escarpé et tourmenté de formation basaltique, dont l'élévation moyenne est de 1.800 à 3.000 m ; du côté de la mer Rouge, ce plateau est étayé par les contreforts abrupts du Taranta. L'escalade en fut longue et difficile ; Blondeel compare cette montée à « un escalier droit, rapide et délabré d'une tour dont les marches ont parfois jusqu'à quatre pieds de hauteur » (2). Au-delà, s'étend le Tigray, le principal état du ras Oubiè ; à Dixan (3), premier village relevant de ce chef, le consul fit déployer sa tente et reposer ses gens épuisés et leurs mules. Après leur avoir remis une récompense, il congédia les soldats du Naïb qui l'accompagnaient depuis Arkeko, et peu après, la

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 35 (n° 26), 5 avril 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général de Blondeel (1843), p. 12.
(3) Les frères D'Abbadie orthographient Digsa.

caravane fit une entrée fort remarquée à Hallaye, siège d'une des principales douanes du pays. Contrairement à ce qu'il avait constaté en traversant le Samhar, Blondeel fut heureux de trouver sur le plateau abyssin « des hommes proprement et bien couverts, des cabanes spacieuses et de belles récoltes dans les champs, de nombreux troupeaux de moutons et de bœufs, enfin un air d'aisance et de bien-être que l'on peut difficilement supposer au bord de la mer Rouge », et aussi une température beaucoup plus supportable... (1).

* * *

Il nous faut dire quelques mots d'Oubiè, dont la caravane de Blondeel commençait précisément à fouler le domaine. Ce *dedjadje* — c'est le titre des grands vassaux abyssins, qui équivaut à l'appelation de général, — était, par droit héréditaire, simple gouverneur du Sémien, mais une heureuse politique de conquête lui avait permis de s'emparer du Tigray (1830), puis de quelques provinces à l'Ouest de l'Agâmé (1839) (2). La possession de la route commerciale en direction de la mer Rouge en avait fait, en outre, le prince le plus riche en argent de tout l'Empire. Vers le Sud, il est vrai, un chef jeune et entreprenant, Ras-Ali, — que toutes les traditions de famille portent à abaisser les propriétaires du Sémien, — barrait la route aux ambitions d'Oubiè (3) ; ce dernier n'en avait pas moins des visées sur Gondar et l'Amhara, et Blondeel lui prêtait l'intention de se servir du nouvel *aboun* pour attaquer Ras-Ali dès le retour de la bonne saison... (4).

Quant au caractère du ras, Blondeel le disait « actif et soupçonneux, fin dans les petites choses, peu capable

(1) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), pp. 12 et 13.
(2) Etiopia. Notizie raccolte dal Prof. G. Sapeto, pp. 277 et sv., Rome, 1890.
(3) Article cité de A. D'Abbadie dans l'*Univers* du 28 juin 1840.
(4) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.

de concevoir les grandes, trop prudent pour être courageux... Cruel, mais seulement par peur ou par intérêt, il comptait pour rien les promesses et les serments... » ; il paraissait aimer les Européens à condition, bien entendu, qu'ils n'arrivent pas chez lui les mains vides. Mais les promesses exagérées que les explorateurs français, Lefèbvre en particulier, lui avaient faites — sans rien en tenir —, avaient rendu Oubiè quelque peu xénophobe ; D'Abbadie, le tout premier, avait failli être victime de cette nouvelle disposition d'esprit, et deux botanistes français, Dillon et Petit, envoyés par le Jardin des Plantes de Paris, étaient gardés à vue, comme otages des sujets du ras partis pour la France en compagnie du lieutenant Lefèbvre (1). N'était-ce point ce dernier qui, pour gagner du temps dans ses négociations à Paris, incitait le roi du Tigray à contrarier les projets des autres Européens ? Le passage de ceux-ci à travers les états d'Oubiè rencontrait, en tout cas, des obstacles de plus en plus décourageants, et il fallait aussi compter avec la colère grandissante des indigènes contre les *Francs;* les villages étaient, depuis quelque temps, écrasés sous le faix du *dergo,* c'est-à-dire de réquisitions en nature auxquelles la coutume les soumet en faveur des hôtes de leur chef. C'est ainsi qu'il y a peu, Oubiè avait fait délivrer à la longue caravane de Lefèbvre un *dergo* quotidien de 300 pains... (2). On comprend que ces motifs et la crainte qu'Oubiè ne s'opposât à son passage, incitèrent le consul belge à hâter le pas, contrairement à son habitude, et à atteindre le plus rapidement possible la frontière méridionale du Tigray ; aussi s'arrêta-t-il à peine à Adoua, où il reçut, de la part

(1) Cf. chapitre III, p. 96. — Blondeel signala un peu plus tard le décès de Dillon et l'état de santé inquiétant du docteur Petit (A.E.B., doss. 2024, annexe 32, nº 24, 12 mars 1841).

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe 24 (nº 16), 8 janvier 1841, Blondeel au ministre A.E.B., et 8 avril 1841, Blondeel à Degoutin (vice-consul de France à Massouah).

du consul de France à Massouah, un message à remettre en mains propres au *dedjadje* Oubiè. A ce dernier, Blondeel fit une courte visite en sa résidence de Maie Tzagglo, dans le Sémien ; la dépêche où cette entrevue est narrée avec force détails, a disparu des liasses du ministère des Affaires étrangères, et rien ne permet ici de suppléer à la carence de nos sources !

Quelle route ou, plutôt, quelle piste emprunta, dès lors, l'imposante caravane en marche vers Gondar ? Voilà qui est bien difficile à déterminer, à défaut d'indications dans les lettres de BLONDEEL et en l'absence de cartes dans les dossiers que nous avons dépouillés ; il est cependant à présumer que l'expédition s'engagea dans le chemin suivi en 1835 et 1837 par les explorateurs français Combes et Tamisier [1]. Jamais, en effet, notre compatriote n'aurait trouvé de guide, et moins encore de porteurs, s'il s'était avancé avec son escorte sur une piste à peine esquissée, à travers l'immensité sauvage du plateau éthiopien !

Le 27 mars 1841, soit neuf mois après son départ d'Alexandrie, Blondeel, en tête d'une nombreuse escorte, faisait à cheval son entrée solennelle à Gondar, capitale nominale de l'Empire et chef-ville du royaume d'Amhara. Fondée vers le XVe siècle, c'est aux Portugais que Gondar doit son rang et sa beauté de capitale ; déchue, elle n'en gardait pas moins le prestige de ses anciens palais lusitaniens, tel le château des Empereurs aux proportions immenses et d'une architecture massive, encore grandiose en dépit des ravages du temps et des déprédations des hommes [2]. En pleine décadence, ainsi que le pouvoir des Négus qu'elle abrita si longtemps, Gondar restait le centre commercial du pays ; le *krempt*, c'est-à-dire la

(1) Une carte assez claire de l'itinéraire suivi par ces deux voyageurs, lors de leur expédition, est annexée au volume IV de leur *Voyage en Abyssinie...* (Paris, 1838) ; nous nous en sommes inspiré pour retracer, à notre tour, l'itinéraire de Blondeel ci-annexé.

(2) PIERRE-ALYPE, Sous la Couronne de Salomon. L'Empire des Négus, p. 20 et sv. Paris, 1925.

grande saison des pluies, allait obliger Édouard Blondeel à s'y reposer cinq mois !

La ville et la contrée présentaient peu d'intérêt ; dans une lettre du mois de juin, le voyageur semble désenchanté. Il avait manifestement espéré trouver, à la manière des *conquistadores* de jadis, un *eldorado* où il n'y aurait eu qu'à se baisser pour ramasser des richesses ; Blondeel ne paraît pas s'être rendu compte que, dans cette Éthiopie coupée du monde civilisé, l'indigène se borne strictement à produire à concurrence des besoins de la population, besoins du reste fort restreints...

Le commerce était donc pratiquement inexistant en ces contrées où régnait l'économie fermée !

CHAPITRE V

TROISIÈME PARTIE DE L'ITINÉRAIRE : VERS LE PAYS DES GALLAS

1. Un grand projet.

Trois semaines de séjour à Gondar avaient suffi à Blondeel pour recueillir des renseignements complets sur la région ; la saison des pluies (1) devant l'y retenir de longues semaines encore, notre compatriote se demandait à quel travail utile consacrer ce nouveau répit. « Le désir d'utiliser davantage mon temps, écrivait-il le 12 juin à Bruxelles, m'a inspiré un projet hardi sans doute, mais dont l'accomplissement ne serait pas sans gloire pour la Belgique ! » (2).

Il s'agissait de pousser une reconnaissance jusqu'aux pays gallas, à l'intérieur même de l'Afrique, contrées presque totalement inexplorées à cette époque. Sous le nom générique de Gallas, les géographes désignent tout un ensemble de populations nomades et généralement païennes, d'origine mal connue, qui habitent les montagnes du Harrar et du Kaffa, ainsi que les régions avoisinantes jusqu'aux grands lacs et au pays des Somalis « Les Gallas ne sont pas des nègres... Ils n'ont ni la cruauté, ni les vices qu'on leur suppose et, à l'exception de ceux qui ont adopté l'islamisme, je les crois autant et plus aptes que les Abyssins à comprendre les avantages

(1) Le territoire abyssin, soumis à la mousson, a une saison des pluies allant d'octobre à mai, et une saison sèche de mai à septembre.

(2) A.E.B., doss. 2024.

de la civilisation », écrivait BLONDEEL à Bruxelles (1). L'invasion de l'Abyssinie proprement dite, qui commença au XVIe siècle, connut des alternatives de victoires et d'insuccès jusqu'au moment où les hordes gallas réussirent à former tout autour du vieil empire la ceinture formidable que nous connaissons. A la fin du XVIIe siècle, le négus Iyassu le Grand essaya bien de s'allier les envahisseurs en leur cédant des territoires sur la rive droite de l'Abbaï, mais ce ne fut qu'un bref arrêt dans leur politique conquérante, et l'empire ne put désormais leur faire qu'une guerre défensive... Ces barbares n'en furent pas moins conquis par la civilisation des chrétiens d'Abyssinie, auxquels ils avaient imposé tribu ; « le mariage de ces deux races (galla et amhara), note BLONDEEL, a doté le Godjam, le Damot et l'Agow des plus beaux et des plus courageux habitants de l'Abyssinie » (2).

C'était dans les contrées hostiles peuplées de ces habitants, que Blondeel songeait à s'enfoncer, et notamment « à Ennarëa, près des fameuses et problématiques montagnes de la Lune » (3) ; cette minuscule principauté, que VIVIEN DE SAINT-MARTIN appelle Enaría et D'ABBADIE : Innarya, est située sur le Ghibé, une des branches supérieures du Godjeb, à un degré au sud de la grande spirale de l'Abbaï. La relation du voyage qu'y fit, en 1615, le missionnaire portugais Antonio Fernandez (le premier européen qui ait réussi à y pénétrer), était, à tout prendre, ce que les géographes possédaient encore de plus satisfaisant, à la fin du XVIIIe siècle, sur ce mystérieux pays, bien que dans l'entre-temps il eût subi l'invasion

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe no 38, 16 août 1841.

(2) *Ibidem.* — Iyassu Ier régna de 1682 à 1706.

(3) Aristote posait en principe que tous les fleuves descendent des montagnes et admettait, quant à lui, que le Nil prend naissance en Lybie dans une montagne qu'il avait baptisée l'*Argyros* (la montagne d'argent). Les alchimistes supposant les divers métaux formés par l'influence d'un astre (l'or, du soleil ; l'argent de la lune, etc.), le nom de Montagne d'argent se transforma en celui de Montagne de la lune (WAUWERMANS, Les sources du Nil, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, t. II, 1877, p. 72).

galla. Bruce et Lefèbvre étaient parvenus à recueillir çà et là, en Amhara et au Choa, quelques renseignements complémentaires, mais sans réussir à se faire ouvrir la route d'une contrée qui fournissait à l'empire des esclaves et de l'ivoire, et qu'on prétendait riche en or...

« L'Abyssinie commerciale, écrivait notre compatriote, n'est en grande partie qu'un pays de transit entre la mer et les peuples gallas... Ennarëa est le centre productif ; c'est donc Ennarëa qu'il importe de connaître pour faire un bon travail commercial... » (1).

S'illustrer en découvrant d'immenses régions et attacher au nom belge la gloire et le profit de leur exploitation, ne suffisaient pas à l'ambition d'Édouard Blondeel ; son esprit naturellement curieux s'inquiétait de maints problèmes qu'il désirait résoudre :

« Les connaissances géographiques les plus vagues dans le nord-est de l'Afrique n'atteignant pas le midi du 9e degré de latitude, Bisamo, Gouderou, Goumma, Djidta, Ennarëa et Caffa sont jetés au hasard sur la carte ou situés d'après les rapports obscurs de quelques auteurs arabes. Y a-t-il une ou plusieurs chaînes de montagnes ? Quelles sont les rivières et leurs courants ? Y en a-t-il sur le versant Sud-Est qui coulent vers la mer des Indes ? Y a-t-il dans ces montagnes un peuple chrétien ? Toutes ces questions intéressent au plus haut point la science... » (2).

L'exploration de ces régions demanderait à Blondeel — du moins, il le croyait, — de deux à trois mois ; ce but atteint, il escomptait retrouver à Gondar les domestiques qui, entre-temps, seraient partis porter ses messages à l'impératrice Menen et à Soehlé Sélassé, le roi du Choa. C'est par Ankober, capitale de ce dernier, que notre compatriote regagnerait enfin sa juridiction consulaire et l'Europe. Loin de se dissimuler la témérité et les difficultés de pareille entreprise, BLONDEEL terminait sa

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 36, 12 juin 1841.

(2) *Ibidem*. Il s'agit, notamment, des géographes arabes Aboul-Fe-da Edrisi et Maçoudi.

dépêche du 12 juin à Lebeau sur une note un peu emphatique :

« Si je meurs, je vous recommande ma mère, et je vous prie d'assurer Sa Majesté et de croire vous-même que j'expose ma vie, avec plaisir, pour le service du Roi et du Pays ! » (1).

2. Au long du lac Tsana.

Trois jours plus tard, Blondeel, juché à dos de mule et vêtu à la mode du pays, quittait Gondar en compagnie de l'abbé Woldo Maream, que le roi du Godjam avait député à sa rencontre. « Cette résolution hardie, écrira-t-il en 1843 de son projet de pénétrer chez les Gallas, faillit m'être funeste, car le second jour les fièvres me reprirent. Je ne voulus point retourner en arrière et mon opiniâtreté me valut quelques-uns de mes plus mauvais jours », et le consul d'égrener les souvenirs de ces jours sombres :

« Marcher avec la pluie et la fièvre, sans abri et sans aliment, coucher dans la boue durant le délyre *(sic)* ou grelotter sous un arbre, la nuit, avec la crainte des bêtes féroces et des assassins, sont une réunion de circonstances fâcheuses que l'on n'a point à craindre en Europe. Je me souviens que, le 17 juin, dans un violent accès de fièvre, je tombai de ma mule. La pluie était si abondante qu'une peau de bœuf et une toile de coton que l'on avait jetées sur moi furent emportées par le courant d'eau qui s'était établi. Les animaux étaient épouvantés par le tonnerre et les hyènes, et quand, dans l'obscurité, nous allâmes chercher un endroit un peu plus sec, nous entendîmes près de nous le rugissement d'un lion... » (2).

Dans sa marche vers Corata, première étape de sa pénible randonnée, notre compatriote suivit la seule piste qui existait alors à l'est du lac Tsana. Profonde dépression de quelque 3.300 km², en forme de vasque —

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 36, 12 juin 1841.

(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général de Blondeel sur son expédition d'Abyssinie (1843), pp. 13-14.

probablement le cratère d'un volcan éteint —, le Tsana (ou Tana) est le collecteur des eaux qui lui parviennent de nombreux petits lacs des plaines du Nord et du Nord-Est. Du sud du Tsana, par un golfe étranglé, s'échappe le Nil Bleu (que les Abyssins appellent Abbaï, et les Arabes, Bahr-el-Azrak), qui draine la portion centrale de l'Éthiopie avant de s'unir au Nil égyptien ; c'est ainsi que l'antique royaume du Prêtre Jean, véritable « château d'eau » du Nord-Est africain, dispose des moyens de régulariser le cours d'un grand fleuve (1). D'après le voyageur écossais Bruce, qui fut l'un des premiers européens avant Blondeel à visiter cette région (1770), le lac Tsana enferme en ses rives une cinquantaine d'îles habitées dont plusieurs servent, depuis le XIVe siècle, de lieu de sépulture aux négus et à leur famille...

Revenons à notre voyageur qui, toujours en proie à ses fièvres, se dirigeait avec sa caravane vers Corata, qu'il atteignit le 19 juin. Ville sacrée, sise à la pointe méridionale du Tsana, Corata élève sa colline dans un pays très riche, près d'un petit promontoire de roches volcaniques taillé à pic du côté du lac et couvert de citronniers et de caféiers ; l'agglomération qui couronne cette colline domine une petite crique du Tsana sur les bords de laquelle les vagues viennent expirer en clapotant : à la surface de l'eau, les hippopotames passent la tête en faisant entendre leur grognement particulier ou flottent en chauffant leur dos au soleil (2).

(1) Cf. les préliminaires. Sur le problème des eaux du Nil, qui se pose depuis des siècles entre les deux grands royaumes du Nord-Est africain, voir *Foreign Office, Blue Book, Egypte*, n° 2, pp. 50 et sv., Londres 1901.

(2) J. Duchesne-Fournet, Mission en Éthiopie (1901-1903), t. I, pp. 153-154, Paris, 1909.

3. Au cœur de l'Empire.

Blondeel se serait volontiers attardé dans une contrée aussi délicieuse, mais un message amical de Ras-Ali l'invitait précisément à visiter sa résidence de Debra-Tabor ; le consul quitta donc Corata, le 23 juin, en compagnie d'un envoyé du Ras. C'est sur un des flancs de la petite montagne du Tabor que se dresse, au milieu d'un massif visible de presque tous les points du Bagué-medder, la ville ou plutôt le village de Debra-Tabor ; sa position centrale et avantageuse au point de vue militaire, l'agréable fraîcheur de sa température (par près de 3.000 m d'altitude) et l'abondance de ses pâturages expliquent parfaitement la fortune de cette localité, devenue résidence impériale (1).

Une réception des plus cordiale attendait l'envoyé du roi des Belges. « Le Ras (Ali), note celui-ci dans l'une de ses lettres, est ce qu'on appelle vulgairement en France un bon enfant, jeune, étourdi, courageux de sa personne, mais complètement incapable de toute affaire sérieuse » ; le père d'Ali était mort alors que son fils était encore en bas-âge, et sa veuve, *Wozero* Menen, avait exercé la régence jusqu'au jour où, devenu majeur, Ali avait secoué la tutelle maternelle. Soit par impuissance ou condescendance, il ne s'était fait reconnaître que dans une partie de ses états patrimoniaux, en dehors desquels son pouvoir était somme toute assez restreint. Chef suprême de l'Abyssinie, Ali était en droit le suzerain de quatre princes, mais seule la jalousie que ces derniers s'inspiraient l'un à l'autre expliquait pareille autorité du Ras ; ces grands vassaux, tels Oubiè au Tigray et Gocho au Godjam, pour indépendants qu'ils fussent à son égard, avaient eux-mêmes à compter avec des arrière-vassaux peu obéissants.

(1) J. Duchesne-Fournet, *op. cit.*, I, p. 120. On appelle *Debra* (= devra) les monastères qui servent en même temps d'écoles publiques en Abyssinie.

« Je n'ai pu, ajoutait BLONDEEL, connaître les forces militaires sous les ordres immédiats du Ras, mais en supposant qu'en sa qualité de chef suprême, il convoquât toutes les forces du pays, l'armée abyssine pourrait s'élever à 30.000 chevaux, 25.000 fantassins et 10.000 fusils » (1).

Musulman de cœur, le descendant des empereurs abyssins craignait tout autant l'influence du clergé qu'une coalition des Grands ; aussi avait-il député au pacha d'Égypte un de ses hommes de confiance chargé de lui déclarer : « Je suis musulman comme vous, mais j'ai peur des prêtres et de mes généraux. Soyons amis, et la foi de Mahomet dominera les Abyssins ! », propos que Ras-Ali, par une confiance toute spontanée, répéta à Blondeel qui se garda bien de le dissuader de pareille alliance. Invité à passer l'hiver à Debra-Tabor, le consul se récusa : la santé lui était revenue et, avec elle, son projet de pousser une reconnaissance jusqu'à Ennarëa ; il accepta toutefois une partie de chasse avec Ras-Ali, en compagnie de qui il quitta Debra-Tabor, le 26 juin, en destination de Madhera-Mariam (2).

Villette fort agréable — une des plus jolies que notre compatriote ait remarquées en Abyssinie —, Madhera-Mariam était la résidence favorite de *Wozero* (Madame) Menen. Celle-ci était une maîtresse femme ; courageuse et sévère, elle avait réussi, en dépit de ses origines musulmanes, à gouverner l'empire chrétien durant la minorité de Ras-Ali, son fils, puis s'était emparée du gouvernement de l'Agow-Medder et du Dembea, c'est-à-dire de toute la rive ouest du Tsana, et avait choisi Gondar comme capitale. Elle venait d'épouser en secondes noces Johannès, fils de l'empereur légitime — qui vivait à Gondar, oublié et trop faible pour inspirer de l'ombrage à personne, — et de remplacer son titre de *Wozero* par celui plus ronflant d'*Ethiéghé* (impératrice) ; « en ce

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 38, 16 août 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 37, 23 juillet 1841 *(post-scriptum)*.

moment, écrivait Blondeel, elle est retranchée avec son armée, qu'elle n'a pu porter au-delà de 5.000 hommes, attendant la bonne saison pour achever la soumission de l'Agow-Medder révolté » (1).

Somptueusement reçu par Menen, à qui son fils l'avait présenté, le diplomate belge passa la nuit à Madhera-Mariam et, toujours accompagné du Ras, campa le 27 en plein champ à Kouramba. Et l'on se sépara, le 29, après avoir échangé quelques cadeaux en signe d'éternelle amitié : Ali reçut une pièce de drap rouge, une carafe en cristal de couleur, une tabatière en argent, une pièce de mousseline brodée et un miroir, et Blondeel se vit offrir un cheval, un bouclier, une lance, deux bœufs, deux chiens et un singe (2).

4. Gocho, roi du Godjam.

De retour à Corata, le 29 juin au soir, notre explorateur repartit, le 2 juillet, pour le Damot et le Godjam en compagnie d'un officier de confiance de Gocho, souverain de ces régions. Godjam est à la fois le nom d'une des divisions politiques de l'Éthiopie et celui d'une de ses régions naturelles ; Godjam, Damot, Metcha et Agow-Medder, compris souvent sous le même nom, forment au milieu de l'empire une sorte de presqu'île terrestre dessinée par une énorme fissure dont l'Abbaï arrose le fond. Ce plateau, dont l'altitude moyenne est de 2.500 m, est une *dega*, c'est-à-dire une terre relativement froide et assez élevée pour être balayée par tous les vents ; en le traversant, Blondeel passa non loin de la plaine marécageuse qui est la source du Nil Bleu (James Bruce, qui visita cette région de 1768 à 1772, y vit à tort l'origine du Nil égyptien). La source même du fleuve,

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 38, 16 août 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 37, 23 juillet 1841.

déjà décrite par les missionnaires Paës (1618) et Lobs (1628) et qu'entoure une haie de roseaux, se trouve au milieu d'un bosquet de rosiers enserré de buissons d'aubépine et de grandes fleurs blanches rappelant les lys. Un dicton populaire attribue à quiconque voit la source du Nil Bleu et boit de son eau fraîche, la qualité de grand homme ; aussi les voyageurs s'empressent-ils nombreux à l'endroit même où le fleuve sort de terre (1).

Rejoignons Blondeel qui, sur ces entrefaites, était arrivé à Dembetja, résidence de *dedjadje* Gocho dans le Damot, ville sainte de la région et agglomération assez importante ; chaque maison se dissimule derrière une haie de grands bambous et les églises sont totalement dépourvues d'intérêt artistique. Ici encore, le diplomate allait prolonger son séjour bien au-delà de ses prévisions : pluies abondantes, guerres incessantes, négociations laborieuses, état de santé précaire (Blondeel souffrait alors d'une ophtalmie), tout contribuait, affirmait-il, à différer son départ pour le pays des Gallas ; en réalité, il s'attardait à Dembetja avec l'espoir de rencontrer enfin le roi Gocho, alors absent, «dont la coopération et les conseils sont si nécessaires à mon entreprise », écrivait-il à Bruxelles (2).

Gocho (que D'ABBADIE appelle Guoscho) descendait du dernier Ras légitime et, par sa mère, il se rattachait à la lignée impériale ; mais peu entreprenant et ennemi des rivalités qui ensanglantaient périodiquement son pays, il reconnaissait la suzeraineté de son voisin Ras-Ali. Ami loyal et dévoué des Européens, le roi du Godjam était un partisan convaincu de toutes les innovations capables de relever sa malheureuse patrie ; le premier, il avait osé s'attaquer aux hordes envahissantes des Gallas et leur imposer tribut, sans parvenir — à cause des susceptibilités jalouses d'autres chefs, — à les réduire

(1) J. DUCHESNE-FOURNET, *op. cit.*, I, pp. 104-106.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 37, 23 juillet 1841.

en sujétion complète. Au dire de Blondeel, le sentiment de la majorité des sujets de l'empire s'orientait vers Gocho en qui tous voyaient le restaurateur de l'ancien ordre de choses ; « les Abyssins, notait Blondeel, sentent instinctivement la cause de leurs misères et voudraient voir cesser le déplorable état de division dans lequel ils vivent. La famille impériale est trop déçue pour y penser et les sympathies musulmanes du Ras (Ali) les offensent. Il ne reste que Gocho autour de qui le peuple viendrait se ranger, s'il osait tenter la réédification de l'antique monarchie éthiopique ! » Mais Gocho oserait-il ?... (1).

En attendant, ce prince se trouvait avec son armée du côté de Devra-Werel. « Nous sommes séparés par deux rivières et je ne puis le joindre, car tous mes domestiques ont déclaré ne pas vouloir aller plus loin pendant les pluies. J'ai dû, malgré moi, reconnaître la justice de leur motif, et j'attends ici avec impatience le premier moment favorable pour rejoindre Gocho ». Ainsi se lamentait E. Blondeel, qui, depuis quinze jours, s'était installé dans une des maisons royales. Gocho s'acquittait d'ailleurs des devoirs de l'hospitalité avec une bonne grâce extrême : « il a mis un de ses Grands avec tous ses hommes d'armes à ma disposition ; il m'a fait porter des provisions, et m'a écrit une lettre fort aimable ! », ajoutait le consul (2).

La prolongation du séjour de Blondeel à Dembetja ne lui avait pas fait perdre de vue son désir de parvenir à Ennarëa, « que je regarde en ce moment, déclarait-il, comme le point le plus important de mon voyage ». Peut-être cette exploration l'obligerait-elle à renoncer à la visite qu'il avait projetée à Ankober, la capitale du Choa ; « si je n'arrive pas au mois de janvier (1842) au plus tard, soit au Sennar, soit à la mer Rouge, j'aurai à subir des chaleurs auxquelles je résisterai mal », écri-

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 37, 23 juillet 1841.

vait-il encore. S'assurer l'aide de Gocho était, en tout cas, la première condition du succès (1).

5. Réceptions royales et entretiens politiques.

Le 11 août enfin, Gocho, à la tête de son armée, arrivait à deux lieues de Dembetja ; il envoya aussitôt un de ses officiers complimenter le représentant de Sa Majesté Belge. Le lendemain, Blondeel partit avec tout son monde faire visite au roi du Godjam, qu'il trouva installé dans une tente spacieuse, au milieu de son camp et de quelque 7.000 guerriers ; la réception que Gocho avait réservée à notre compatriote ne laissa rien à désirer. « Il m'a reçu, consigne-t-il dans un rapport, avec un luxe et une politesse de bon ton, que je n'avais jamais remarqués en Abyssinie. Il m'a tendu la main à l'européenne et m'a fait asseoir avec lui sur son *savir* (sofa), ce qui est la plus grande distinction qu'il pût me faire ». Ce chef fit aussi preuve d'une tolérance peu ordinaire en ces pays, où la religion s'est figée dans un formalisme rigide et où les indigènes sont astreints à 200 jours de jeûne rituel par an : « à cette époque, les Abyssins observent un jeûne rigoureux de 15 jours pour les vigiles de l'Assomption ; Gocho avait appris que les blancs n'observaient point ce jeûne et, dans une tente préparée pour moi, il me fit servir un repas », ajoute Blondeel. Il conclut de sa longue conversation avec le *dedjadje* que ce dernier était le prince éthiopien « le plus beau, le plus aimable, ayant le plus d'élévation dans la pensée et le plus d'aptitude à comprendre les avantages de la civilisation ». On se sépara enfin et, au risque de se noyer dans un des trois torrents qu'il fallait passer à la nage et qui avaient emporté une centaine d'hommes de l'armée de Gocho, Blondeel rentra à Dembetja, la nuit tombant (2).

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 37, 23 juillet 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.

Le lendemain 13 août, le roi du Godjam rendit au consul sa visite de la veille ; il était accompagné d'un groupe de ses guerriers et de tout son état-major : « Mon armée, déclara-t-il, suit une autre route, mais je veux au moins passer un jour avec vous ! » Il ordonna à son entourage de se retirer, fit placer son hôte à son côté et entama avec lui une conversation de plusieurs heures ; Gocho s'enquit avec curiosité de cette lointaine Belgique et de son « empereur » dont il ignorait jusqu'au nom. Blondeel, malheureusement, se montre fort avare de détails sur cet entretien : il dut — la suite paraît le prouver — *bluffer* quelque peu et se présenter comme l'envoyé d'une puissance de première grandeur au double point de vue militaire et économique ; qui ne le comprendra ?... Quant au *dedjadje* Léopold, qui gouvernait la Belgique, nulle cause ne lui tenait plus à cœur que la gloire de Gocho, en qui il se plaisait à voir un ennemi de l'Islam et le restaurateur de l'ancienne monarchie éthiopienne ! Un tel allié en Europe — Gocho dut s'en convaincre sans tarder, — n'était pas à dédaigner... [1].

On imagine aisément que le dîner, qui suivit cette palabre, fut exceptionnellement brillant ; il s'agissait pour Gocho de donner au représentant de Léopold Ier la plus haute idée de sa puissance et de sa richesse. Une fois encore, nous laisserons à Blondeel le soin de nous conter par le menu le plantureux festin qui lui fut offert ce soir-là :

« Dans une espèce d'alcôve, au fond de sa chambre d'honneur, il y a deux *savir:* un sur le devant, où il se couche d'ordinaire, et un autre très haut sur l'arrière, où il se met les jours de grande solennité. Tout autre qui se mettrait sur ce dernier commettrait une grande profanation, que l'on considère en ce pays comme un crime de lèse-majesté. C'est à cette place que Gocho m'a fait asseoir et m'a fait servir un dîner séparé. Lui occupait le *savir* le plus bas, où venait aboutir une longue table... Le général Ghagelo (son frère) était à sa droite, et le

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.

général Ali (un proche parent) était à sa gauche, puis venaient tous les officiers supérieurs de l'armée, assis par terre autour de la table ; celle-ci était couverte dans le pourtour — selon l'usage, — d'une masse énorme de pains de tef..., qui servent aux convives, non seulement de nourriture, mais de nappe, d'assiette, de cuillère et de serviette. Le milieu de la table reste vide et reçoit, sur de petits trépieds de fer, une foule de petits plats de terre contenant les mets du pays, dont uniformément le beurre et le poivre rouge forment, pour un tiers chacun, les éléments fondamentaux. Les compléments sont du *chivat* ou purée de pois, des choux verts, du lait caillé, de la graine de lin et des oignons ; les jours gras, on sert aussi des poules et de la viande de bœuf ou de mouton : le *broundou* ou viande de bœuf crue encore palpitante est, ces jours-là, le plat d'honneur... » (1).

« Toujours selon l'usage, continue le rapport de BLONDEEL, trois domestiques, nus jusqu'à la ceinture, après s'être lavé les bras et les mains, plongent des lambeaux de pain dans les plats. Le premier morceau est mangé par les cuisiniers, puis on en pose des poignées imbibées de sauce devant chaque convive, et chacun mange de la main droite en tenant la gauche en complète inaction. Le Roi seul, et moi en cette circonstance, avions un domestique qui nous préparait et nous mettait en main les bouchées ; un grand honneur est d'en donner soi-même une à la personne qu'on veut distinguer, et Gocho n'y a pas manqué à mon égard. Quand les convives sont rassasiés, ils se lèvent et font place à de nouveaux d'un grade inférieur, et ainsi de suite jusqu'au dernier des domestiques... » (1).

Durant le repas, des chanteurs célébraient la gloire du maître de maison et celle des bons soldats, sans épargner l'amour-propre de ceux qui s'étaient lâchement comportés au cours de la guerre. Au terme du festin, l'amphytrion fit servir une bière d'orge grillée et assez épaisse, dans des verres en corne de bœuf d'une dimension toute homérique et que, ajoute BLONDEEL, « le grand Ajax eût avec peine vidés d'un trait aux fêtes d'Agamemnon ». Puis ce fut le tour de l'hydromel — le *redje* au délicieux miel abyssin, — apporté dans de gigantesques amphores de terre et transvasé dans des bouteilles blanches ; « l'amphytrion verse toujours une

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.

petite partie de la bouteille dans les deux mains réunies du domestique qui la lui présente. Près de Gocho, cet office était rempli pour lui seul par un Grand... Encore ici, Gocho m'a traité d'égal à égal, en me faisant servir par la même personne et avec le même cérémonial », écrit notre compatriote avec une vanité un peu naïve (1).

Le lendemain samedi, l'Église d'Abyssinie permettait aux fidèles de prendre au matin l'unique repas quotidien autorisé par le rite ; grâce à cette tolérance, les deux nouveaux amis déjeunèrent en tête à tête. Peu après ce repas d'adieu, Blondeel fit don à Gocho de présents variés. Qu'on en juge ! Outre une canardière et un sabre, le roi du Godjam reçut une pièce de mousseline des Indes et une autre de drap fin, un harmonica, une bague en or avec une petite cassolette à odeur, un chapelet en corail, une lunette anglaise, une tabatière en argent, trois foulards, une couverture de selle et — pour joindre l'utile à l'agréable — une pharmacie de voyage avec une trousse d'instruments de chirurgie. L'entourage de Gocho ne fut pas oublié : tandis que Madame Sagglo se voyait offrir de menus bibelots, le gendre du roi s'enrichissait d'un sabre en argent, et Fetawrari (son premier ministre) d'une selle de cheval à la mode indigène.

Très touché, Gocho ne voulut pas être en reste de générosité, mais grand était son embarras. Quel présent plairait au voyageur sans paraître trop mesquin en regard des richesses qu'il en avait reçu ?

Il existait en Abyssinie trois manuscrits extrêmement curieux, monuments de la vieille civilisation Geez : le *Tarika Nagast* ou Chronique des Rois, dont BRUCE a donné une rapide traduction dans ses *Voyages* (un seul exemplaire, au dire de Blondeel, en existait alors en Europe) ; le *Fetha Nagast* ou Droit des Rois, sorte de code officiel du droit civil et ecclésiastique qui mérite une

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.

mention spéciale au titre littéraire ; enfin, document précieux entre tous, le *Dersan Mikaël,* histoire extraordinaire de l'archange saint Michel ornée de peintures d'artistes indigènes... Notre compatriote, imaginant qu'il ne pourrait rapporter de son exploration souvenir plus précieux, manifesta à Gocho le désir de se voir offrir ces manuscrits. Bien qu'il ne possédât qu'un seul exemplaire du Livre des Rois, Gocho le remit à Blondeel et ordonna à l'abbé Woldo Maream, son homme de confiance, que les deux autres manuscrits lui fussent donnés sur-le-champ. « Le *Dersan Mikaël*, avait-il dit à son hôte, est un livre de ma famille qui vient de l'Éthiéghé Montuab ; c'est ce que j'ai de plus précieux au monde, mais je ne veux rien vous refuser... » (1).

Leur amitié scellée par de tels cadeaux, Blondeel et le roi du Godjam se séparèrent. Ce dernier partit avec sa suite rejoindre son armée en marche vers Goudera — à deux heures des sources du Nil Bleu —, où s'était retranché le général Bourrou, un de ses fils révolté contre lui. Une fois de plus, en effet, la guerre était générale dans ces régions de l'empire. Fait paradoxal ! C'était la triste obligation de poursuivre son propre fils au profit de son plus cruel ennemi, qui contraignait Gocho à se séparer de son hôte. Au cours d'une précédente guerre, Gocho, trahi par Oubiè, son allié, avait dû accepter les conditions de paix de Ras-Ali et notamment l'obligation de combattre tous ses ennemis ; bien qu'il eût épousé la sœur du Ras, Bourrou ne se soumit pas, et une rixe entre ses hommes et ceux d'un oncle d'Ali, le *dedjadje* Becher, lui donna bientôt l'occasion de se révolter ouvertement et de proclamer bien haut son intention de chasser du pays les Musulmans et de remplacer le Ras par Gocho ; sommé d'exécuter sa promesse, ce dernier dut joindre ses troupes à celles d'Ali et de Becher.

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 38, 16 août 1841. *Nagast* (du verbe *nagesa* = régner) est le pluriel de *negus ;* le mot *dersan* signifie homélie (renseignements dus à M. Jos. Varenbergh).

« Leurs forces, note Blondeel dans un de ses rapports, étaient plus que suffisantes pour vaincre un jeune homme. Mais le projet de Bourrou était national dans ce pays, et partout où il passait, il recrutait les plus braves soldats. Aussi, quoiqu'encore en nombre bien inférieur, il battit les trois généraux et les fit prisonniers. Il fit enchaîner les deux premiers sur une montagne du Godjam, où ils sont encore, et fit mettre en liberté le ministre de son père... ».

Le Ras, cependant, ne se tint pas pour battu et plaça sous les ordres de Gocho, toujours lié par sa promesse, les deux généraux de sa nouvelle armée ; tandis que cette dernière s'affaiblissait au cours des nombreuses marches et contremarches entreprises pendant la saison des pluies, Bourrou, qui battait constamment en retraite pour ne pas combattre son père, accroissait sans cesse ses forces (1).

Dans ces conditions, on comprend que Blondeel ait cru prudent d'éluder l'invitation que, à plusieurs reprises, Bourrou lui avait transmise. « Nous avons fait amitié *(l'expression du pays)*, mandait-il à Bruxelles ; je lui ai envoyé quelques bagatelles en présent, mais, quelle que soit l'estime que m'inspirent le caractère et la grande valeur de ce jeune homme qui depuis plus d'un an résiste aux forces du Ras, je n'ai pas voulu me rendre à son invitation par égard pour Ali et Gocho, et je me suis excusé sous prétexte de mauvaise santé ». Du reste Blondeel, en dépit des pluies continuelles se proposait de visiter les sources du Nil Bleu, avant de poursuivre son exploration au pays des Gallas et de pénétrer dans Ennarëa (2).

De ce dernier projet, le consul s'était ouvert à Gocho, mais la réponse du chef avait été décourageante :

« Vous ne pouvez, avait-il objecté, emporter vos armes qui mettraient vingt pays en révolution et, sans vos armes, vous êtes à la merci de tout le monde. Le père du roi actuel d'Ennarëa était un

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 41, 2 octobre 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 16 août 1841.

fort brave homme, et de celui-ci même vous n'auriez rien à craindre ; mais les Gallas qui séparent le Nil (Abbaï) de ses États, sont de méchantes gens qui vous tueraient, et vous comprenez qu'un tel malheur serait déshonorant pour moi et qu'on me reprocherait avec raison d'avoir permis que des amis blancs s'exposent à ce danger ! » ([1]).

Encore qu'inspirée de sentiments et de scrupules également nobles, la réponse de Gocho n'entama en rien la décision de notre compatriote. Il irait à Ennarëa : rien désormais ne le ferait renoncer à cette idée... Toutefois, pour calmer les appréhensions de son hôte, Blondeel consentit à affirmer devant témoins que c'était malgré Gocho qu'il partait pour les pays gallas :

« Comme vous l'avez désiré, Prince, je vous déclare que, de ma volonté et malgré vos conseils, j'entreprends ce voyage. J'ai fait la même déclaration à mon Empereur, et je puis vous assurer que si je meurs, il ne vous sera fait aucun reproche, et que si je réussis dans mon entreprise, vous aurez rendu un service à tous les peuples blancs et, en particulier à mon Souverain, car c'est pour sa gloire que je travaille et m'expose » ([2]).

Lorsque le roi du Godjam se rendit compte que rien ne prévaudrait contre la décision du diplomate belge, il s'ingénia à apporter à l'exécution de son plan toute l'aide possible. Gocho avait des amis au Gouderou : dès que la saison le permettrait, une escorte accompagnerait Blondeel jusque chez eux ; il ne s'y trouverait plus qu'à 6 ou 7 jours de marche du but de son voyage et pourrait envoyer un message au souverain d'Ennarëa, qui lui fournirait probablement une autre escorte. Ainsi, tout marcherait pour le mieux : « Comme je suis résolu à partir dans l'équipage d'un pauvre homme, c'est-à-dire n'ayant pour tout vêtement qu'un morceau de cuir autour du corps, quelques thalaris cachés et un bâton

([1]) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 38, 16 août 1841.

([2]) A.E.B., doss. 2024, annexe s. n., 17 août 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

ferré pour arme, j'ai confiance dans le succès de mon entreprise », écrivait encore Blondeel (1).

Pour résigné à ce départ que fut Gocho, les devoirs de l'amitié et de la bienséance lui commandaient de retenir son hôte jusqu'à ce qu'il fût complètement rétabli ; Blondeel était atteint d'une gale peu dangereuse — la gale des esclaves, comme on disait au Caire, — mais qui couvre le corps de plaies affreuses (2). « Je ferai tout ce que j'ai promis, lui écrivait Gocho, mais pourquoi cet empressement ? Vous êtes malade, et il est impossible de passer les nombreuses rivières que vous avez sur votre route. Restez tranquille où vous êtes. Bientôt, j'irai causer avec vous... ». Notre compatriote eut la sagesse de se rendre à d'aussi cordiales recommandations et, une fois encore, différa de quelques semaines son expédition vers le Sud. Dans l'entre-temps, il apprit par un négociant de Corata l'assassinat, sur la route entre cette ville et l'Abbaï, du jeune courrier qu'il avait dépêché à Massouah avec ses messages du 23 juillet ; ceux-ci avaient été décachetés par les brigands qui sévissaient nombreux dans le pays ; heureusement, ce négociant avait pu récupérer une partie de la correspondance qu'un de ses domestiques de confiance acheminait vers Massouah pour être expédiée en Europe (3). Le 13 septembre, Gocho, dont l'armée continuait à poursuivre Bourrou dans les montagnes, arriva à sa résidence de Dembetja et fut heureux d'y retrouver son hôte en excellente voie de rétablissement ; le lendemain, il offrit, en l'honneur de celui-ci, un grand dîner dont le cérémonial fut identique à celui du repas décrit plus haut. A l'issue du festin, Blondeel exprima le désir de voir un *zarraf ;* Gocho chuchota quelques mots à l'un de ses confidents, et la cérémonie commença.

(1) A.E.B., doss. 2024, 16 août 1841.

(2) A.E.B., doss. 2024, 17 août 1841.

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 39, 20 septembre 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

« En Abyssinie, rapporte le consul, on appelle *zarraf* celui qui dans une bataille reçoit une lance sur son bouclier et la prend, *ghammar zarraf* celui qui reçoit sur son bouclier 4 lances et les rapporte ou les relance sur les ennemis, et *andersow* celui qui dans le même jour tue deux ennemis ». Or, aux jours de solennité — et est-il jour plus solennel pour un chef abyssin que celui où il reçoit un ami ? — *zarrafs, ghammar zarrafs* et *andersows*, armés de pied en cap et revêtus d'habits luxueux (peaux de lion ou chemises palatines de soie), entrent dans la salle du festin avec toutes les démonstrations d'une grande ardeur guerrière. « C'est moi, crie chacun d'eux, vous devez me connaître, car vous m'avez vu dans tous les dangers, dans toutes les batailles !... ». Et pendant qu'on verse l'hydromel, des chanteurs entonnent l'un ou l'autre couplet où le patriotisme le dispute au sentiment religieux.

« Nous sommes comme le jeune blé, proclamait l'un d'eux ; notre avenir est incertain. Nous pourrons grandir et vaincre les sauterelles et les orages, mais demain nous pourrons aussi être foulés au pied et mourir... C'est fête aujourd'hui : amusons-nous... Demain, nous pouvons mourir, et alors qui prendra soin de nos enfants, qui défendra notre patrie ? » [1].

Blondeel ne marchanda pas à Gocho l'admiration que ce spectacle appelait en lui :

« Prince, lui déclara-t-il devant tous les guerriers, je suis heureux d'assister à une si belle cérémonie et de voir combien de braves vous entourent... Entre tant de valeureux soldats, il ne m'appartient pas de juger, mais voici un *double-feu* (fusil à deux coups), que je vous prie de donner à celui qui saura le mieux s'en servir pour votre défense et votre gloire ! »

« Les Abyssins sont gens impressionnables, concluait Blondeel. Cet acte, connu aujourd'hui dans le pays et dans l'armée, a fait l'effet que j'en attendais ».

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe n° 39, 20 septembre 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

Au terme de cette cérémonie, Gocho pria ses gens de se retirer et commença, avec Blondeel, un entretien d'ordre politique qui dura près de quatre heures. Notre compatriote — nous l'avons dit, — semble avoir quelque peu *bluffé* en faisant miroiter aux yeux du chef indigène les avantages qu'il retirerait d'une alliance avec la Belgique ; de ces conversations au Godjam, il ne reproduit qu'une partie dans les rapports destinés au ministre des Affaires étrangères. En voici un dialogue suggestif, lorsque le diplomate eut demandé à Gocho quelle aide lui serait nécessaire pour dominer en peu de temps toute l'Abyssinie et y rétablir l'ancienne monarchie :

« (G.) — Avec cent Blancs, il n'est rien que je ne puisse faire ; mais sans le secours des Blancs, il me faudrait 100.000 thalaris et 7.000 fusils.
» (Bl.) — Avec cela, vous seriez *etzié* (empereur) ?
» (G.) — Oui, en très peu de temps. Vous m'avez parlé de la richesse de votre Roi et du nombre considérable de ses fusils ; s'il aime l'Abyssinie comme vous le dites, pourquoi n'en fait-il pas le bonheur ?
» (Bl.) — C'est une question que je pourrai me permettre de faire de votre part, mais à laquelle je ne puis pas répondre, moi !
» (G.) — Trouvez-vous bon que je lui écrive ?
» (Bl.) — Cela ne pourra être qu'agréable à Sa Majesté ! » (1).

On discuta alors les termes du message que le roi du Godjam se proposait d'adresser au puissant « empereur » de Belgique, et que Blondeel se vit chargé de faire parvenir rapidement à destination. Voici la traduction française de cet important document :

Cette lettre est adressée par Gocho à l'Empereur belge. Que Sa vie soit longue et glorieuse !

J'ai appris avec bonheur par votre consul général, Édouard Blondeel van Cuelebroeck, que Vous Vous intéressez au sort de l'Abyssinie et que Vous déplorez l'état d'anarchie et de division dans lequel vivent les peuples éthiopiques. C'est une preuve que Votre cœur

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 39, 20 septembre 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

est grand et noble. Porter un remède aux maux qui accablent mes compatriotes, chrétiens comme Vous, est un projet bien grand, mais qui n'est pas au-dessus de Votre puissance. Je Vous écris cette lettre pour Vous faire savoir que je comprends les misères de mon pays, comme je comprends le bien-être et la richesse qu'il pourrait regagner avec Votre secours, et je Vous déclare que je suis disposé à verser mon sang pour une si belle cause.

Nos malheurs ont deux causes. La première est la division et les guerres intérieures ; la seconde sont les peuples musulmans, qui forment une barrière tout autour de l'Abyssinie et empêchent nos relations et notre commerce avec nos frères d'Europe. Cette première cause de malheur, si Vous me fournissez des armes et de l'argent, je puis en peu de temps la faire cesser ; mais la seconde doit se décider sur mer, où je ne puis rien.

Chargez-Vous de chasser les Turcs de Moussawwa. Moi, je rétablirai le royaume de Tecla Ghëorghis.

Si Vous m'envoyez un consul, il sera reçu et protégé comme un ami ! [1]

Blondeel jugea inutile de heurter de front les idées de son protecteur momentané ; il crut prudent de lui taire aussi la possibilité qu'il entrevoyait, de nouer des relations faciles avec la mer Rouge grâce à la réouverture de la route d'Antalow à Amphalow. D'autre part, le consul s'interdit de demander à Gocho ce qu'il offrirait en contrepartie d'une alliance que la Belgique conclurait éventuellement avec lui ; « un traité avec le Godjam, expliquait-il au ministre, ne peut être qu'une partie de l'exécution des projets que, conformément

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe nº 39, 20 septembre 1841, Blondeel au ministre A.E.B. — Un certain Tekla Guiorguis, descendant probable du héros légendaire cité par Gocho, prétendit à la couronne impériale d'Abyssinie après la mort de Théodoros III en 1868 (Pierre-Alype, *op. cit.*, p. 52, n. 1).

aux instructions de Votre Excellence, j'aurai à soumettre au Gouvernement du Roi », et BLONDEEL, emporté par son enthousiasme, de développer un plan grandiose, sinon utopique, de prise de possession par notre pays du plateau abyssin.

« Dans l'état actuel des choses, souligne-t-il, je ne crains point d'affirmer... qu'il est possible, sans de grands sacrifices et sans un grand déploiement de forces, de conquérir en peu de temps un vaste empire et de doter la Belgique d'une immense colonie, riche de produits précieux, de grandes populations et d'un climat aussi beau et aussi sain que celui de la plus belle partie de l'Italie et du Portugal ! » (1).

Combien ce langage impérialiste était nouveau dans la petite Belgique de 1840, et quelle réaction eût été celle de quelques-uns de nos parlementaires si pareille proposition leur avait été soumise ? La hardiesse même de celle-ci eût été le plus sûr garant de son échec ! Près de quinze années devaient encore s'écouler avant que le futur Léopold II — se faisant au Sénat le porte-parole de son père à qui la Constitution imposait silence — osât parler publiquement de comptoirs lointains et de nouveaux débouchés, encore que l'opinion publique, sans le soutien de laquelle rien de durable ne se fait, fut indifférente à ces appels... (2).

Blondeel n'était pas sans entrevoir de tenaces oppositions à ses projets d'expansion nationale : son désir de visiter Ennarëa et de reconnaître les sources du Nil Bleu s'en trouvait accru ; en cas de rejet de ses plans politiques, en effet il désirait pouvoir se prévaloir des résultats scientifiques de son exploration, pour justifier la longueur et le coût de celle-ci.

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 39, 20 septembre 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) BARON DESCAMPS, Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique. Bruxelles, 1903. — Lors de la discussion, du budget du ministère des Affaires étrangères, le 28 décembre 1843, le sénateur de Saint-Nicolas, Cassiers, critiqua l'idée d'établir des colonies belges à l'étranger ; lors de la discussion du budget de la marine, le 21 janvier 1846, le représentant Sigart prétendit s'opposer à toute idée de colonisation, etc. (L. HYMANS, *op. cit.*, II, pp. 302, 433, etc).

« J'aurais depuis longtemps repris la route d'Égypte, affirmait-il, si je ne craignais de trouver le Gouvernement du Roi mal disposé à tenter des conquêtes et si, dans cette prévision, je ne voulais donner à ma pénible mission un résultat scientifique. Car je me souviens de cette phrase d'une des dépêches de Votre Excellence : il peut être glorieux pour la Belgique de jeter quelques lumières de plus sur ce pays intéressant ! » (1).

La crainte d'être blâmé par le ministre des Affaires étrangères pour telle ou telle de ses initiatives, jugée trop audacieuse en Belgique, paraît avoir souvent paralysé l'activité du consul général : or Bruxelles était loin, et si fugaces les occasions d'étendre notre souveraineté sur l'un ou l'autre domaine des Ras ! « Si j'avais pu faire quelque chose de définitif, assurait Blondeel, il m'eût été aisé de conclure un traité selon l'usage du pays, avec serment sur l'Évangile auquel je crois Gocho incapable de forfaire. La base en eût été la cession à la Belgique de tout le Tigray, en compensation des secours qui seraient donnés à ce Ras et dont le maximum consisterait en 100.000 thalaris et 7.000 fusils » ; non, il n'en faudrait même pas autant pour assurer au roi du Godjam la victoire sur ses rivaux et l'autorité suprême dans l'empire... (2) Mais l'avenir ne tarderait pas à infirmer et les prévisions et les espoirs de Blondeel : l'an 1853, Gocho fut tué par un ancien esclave galla qui, sous le nom de Théodoros, parviendra à rétablir l'unité de l'Abyssinie et à se faire couronner négus à Axoum (3).

En attendant ce tragique épilogue de son existence, Gocho, profitant d'une nouvelle entrevue avec le diplomate belge, continuait à lui poser question sur question :

« (G.) — Croyez-vous que votre Empereur m'aidera ?

» (Bl.) — Je l'ignore, mais soyez persuadé que mon plus grand bonheur serait de vous apporter une réponse affirmative.

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 38, 20 septembre 1841.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 40, 24 septembre 1841.

(3) Pierre-Alype, *op. cit.*

» (G.) — Reviendriez-vous en Abyssinie ?
» (Bl.) — Pourquoi pas, si mon Empereur me l'ordonne ? Il me serait d'ailleurs si agréable d'assister à votre triomphe ! »

Puérilement, il faut l'avouer, le représentant de Sa Majesté belge termina l'entretien par ce souhait : « Je voudrais avoir le lac Tsana pour faire une collection d'oiseaux » ; à quoi, faisant allusion à l'une des vingt quatre îles de ce lac, Gocho répondit : « Je ne possède que Narga, mais celle-là, je ne puis vous la donner dès à présent » (1).

* * *

Le 24 septembre, Blondeel, légèrement ahuri, prit connaissance d'un message dont voici la teneur :

« Cette lettre est adressée par Gocho à Édouard Blondeel van Cuelebroeck ; que Dieu lui donne une longue vie ! Convaincu comme vous que l'instruction est le principe de la richesse et du bien-être des peuples, je désire par amour pour mon pays lui donner les moyens de s'instruire, et je vous prie de m'envoyer de votre pays deux ou trois professeurs. Je m'engage à leur donner 1° un terrain sacré où ils pourront bâtir leur maison, leur école et leur église, sans crainte d'être inquiétés par le peuple, en cas de guerre ; 2° par mois, deux *madikèhs* (une vingtaine de litres) de tef (2) pour chacun des deux ou trois professeurs. En retour, lesdits professeurs seront obligés, deux heures avant et deux heures après midi, d'instruire quinze jeunes gens que je leur enverrai... Ces enfants ne peuvent être obligés à aucun travail en dehors de leurs études, qui doivent comprendre l'amhara, le grec et le français ».

En fin de lettre, le souverain indigène ajoutait :

« Si ces conditions sont acceptées par deux ou trois de vos prêtres,

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 40, 24 septembre 1841. — Nous n'avons pu repérer le nom de cette île, l'une des plus grandes du Tsana, sur la carte au 250.000e de ce lac, levée sur les lieux par le lieutenant français Collat (second de la mission Duchesne-Fournet, 1901-1903).

(2) Le tef, que les Abyssins cultivent en abondance, est une céréale semblable au sorgho.

ils peuvent venir avec la certitude d'être accueillis et protégés comme des amis » (1).

Voici ce qui avait provoqué l'envoi, par Gocho, de cette épître. Peu auparavant le roi avait exprimé à son hôte le désir que de bons artisans lui fussent amenés de Belgique ; d'autant plus embarrassé que les instructions de Lebeau lui interdisaient d'accéder à pareille demande, Blondeel crut ingénieux de répondre que la base des arts et des métiers était l'instruction, qu'il fallait donc au préalable apprendre à lire et à écrire, et qu'alors seulement on était apte à s'adonner à une étude ou à une technique spéciale. Mais Gocho ne se tint pas pour battu ! Le prochain départ de Blondeel pour l'Europe fournissait précisément au prince l'occasion d'envoyer là-bas ses sujets d'élite ; une fois ceux-ci instruits, ils reviendraient propager au pays natal la pratique des métiers appris en Occident ! Quelque peu décontenancé par cette intelligente suggestion, le consul manifesta la crainte que les Abyssins les plus âgés ne soient rebelles à pareil apprentissage en Europe, tandis que les plus jeunes y oublieraient leur langue maternelle ; quant à envoyer des artisans belges à la cour de Gocho, il n'y fallait guère songer : sans l'assurance d'un fort bénéfice, un ouvrier ne quitte pas sa patrie, et y consentirait-il, qu'il serait dans l'impossibilité de se faire comprendre des jeunes Éthiopiens soumis à son enseignement !

En conclusion, Blondeel suggérait au ministre des Affaires étrangères l'idée d'établir au Godjam une école belge, où les indigènes étudieraient le français notamment, sous la surveillance de Gocho ; plus tard, si un ouvrier de nos régions consentait à s'expatrier, il trouverait là-bas des enfants connaissant sa langue et capables de comprendre ses leçons !

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 40, 24 septembre 1841.

« Gocho a très bien saisi ces motifs, concluait notre compatriote. Pour l'exécution de ce projet, je lui ai parlé des missionnaires, les seuls hommes qui, mus par des idées plus élevées que l'appât d'un salaire, auront assez de dévouement pour se consacrer à l'instruction des Abyssins. C'est pour cela, Monsieur le Ministre, qu'il me demande des prêtres ! » (1).

Un but plus étroitement politique avait dû inspirer Gocho en cette circonstance. Des prêtres européens au Godjam, n'était-ce point la perspective d'une prochaine conversion des Gallas au christianisme ? Et dès que ces dangereux païens seraient devenus ses frères en religion, le prince serait en mesure d'étendre à leur pays un peu de son autorité civilisatrice. Quelles que fussent, au reste, les intentions véritables de Gocho, Blondeel estimait avantageux pour la Belgique d'envoyer là-bas quelques missionnaires bien choisis. Les seuls prêtres catholiques que possédait l'Abyssinie vivaient au Tigray : c'étaient les Pères lazaristes Sapeto et de Montuori et le vicaire apostolique, Mgr de Jacobis, avec lesquels nous ferons prochainement connaissance. Pourquoi le Godjam n'aurait-il pas aussi ses missionnaires ? « Nous pourrons abandonner la proposition de Gocho à la Cour de Rome, qui s'empressera d'y répondre affirmativement par mon intermédiaire », suggérait Blondeel qui fondait pareille assurance sur ses relations avec le Vatican (2).

6. Bourrou, le Victorieux.

Le 2 octobre 1841, Blondeel, qui séjournait depuis près de trois mois à Dembetja, adressait à Bruxelles une épître inspirée de bien pénibles pensées. A l'en croire, jamais la position du diplomate n'avait été aussi critique : ses cinq domestiques venaient de l'abandonner

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 40, 20 septembre 1840.

(2) *Ibidem*. Sur les relations de Blondeel avec le Vatican, cf. chapitre II.

avec cinq mules et deux chevaux, marquant ainsi leur volonté de ne pas l'accompagner chez les peuplades gallas : « c'est un malheur, écrivait-il, car on ne peut parcourir, en ce moment, les routes d'Abyssinie qu'en grand nombre : on est chaque jour en danger d'être dévalisé ». Il ne restait, d'ailleurs, à notre voyageur que 800 francs en sequins de Venise, et personne en cette contrée ne connaissait et ne voulait changer pareille monnaie. Pour comble d'infortune, Contarini avait eu deux doigts de la main droite écrasés au cours de la lutte qu'il soutenait contre des voleurs de mules, et il était en outre couvert, ainsi que son maître, des plaies d'une gale qui dégénérait facilement en lèpre. Ces déveines successives n'avaient pas plus abattu le courage de Blondeel qu'entamé sa résolution de parvenir, coûte que coûte, au cœur d'Ennarëa (1).

Un malheur bien plus grand fut alors annoncé au diplomate, désastreux pour lui-même, mortel pour son projet de pénétrer chez les Gallas. Gocho, son ami et son protecteur, venait d'être complètement battu à l'issue d'un combat qu'il s'était vu dans l'obligation de livrer à son fils, le *dedjadje* Bourrou : généraux, tentes et fusils, tout était tombé aux mains du jeune vainqueur, hormis Gocho à qui ce dernier avait ménagé une retraite ! Avec l'appui effectif du malchanceux chef du Godjam, notre compatriote perdait tout espoir de changer son or et de récupérer quelques avances de fonds qu'il lui avait consenties : « mon avoir ne consiste plus qu'en un thalaris et demi », écrit-il piteusement. Quant à envoyer un courrier chercher de l'argent à Gondar, il n'y pouvait songer : la route qui y conduisait, et que contrôlait un chef révolté, n'était rien moins que sûre ! La situation du consul paraissait réellement désespérée !

Restait cependant Bourrou, Bourrou qui lui envoyait

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 41.

message sur message pour l'inviter à passer quelques jours à son camp de Goudera, à trois jours à peine de Dembetja. « Je voudrais avoir des ailes pour aller vous voir », disait l'un de ces messages. « Je vous aime, et mon cœur vous désire. De grandes affaires me retiennent ici, mais si, cependant, vous ne venez pas, je viendrai moi-même ! » Tout ce que Blondeel devait à l'amitié du père ne pouvait l'empêcher d'admirer la valeur et le caractère du fils ; d'ailleurs, sa récente victoire avait rendu Bourrou tout puissant et il eût été de mauvaise politique de paraître ignorer un chef aussi populaire. Notre diplomate lui fit donc parvenir ces mots :

« Je partirai demain. Mais Gocho est malheureux, et je lui dois la première visite. Je lui demanderai la permission de vous voir et, s'il me l'accorde, après avoir fait tout ce qu'un Blanc croit devoir à son ami, je serai heureux d'aller faire votre connaissance et de vous complimenter sur une victoire, que j'admirerais si tout autre que Gocho avait commandé vos ennemis ».

Au reçu de ce message, Bourrou envoya à la rencontre de son hôte un de ses officiers du plus haut grade. Par lui, Blondeel apprit dans quelles circonstances les 1.500 cavaliers de Bourrou avaient été amenés à s'opposer aux 1.000 fusiliers de Gocho ; comment ce dernier, avant de livrer bien à contrecœur cette bataille, avait fait dire à Bourrou : « Si vous êtes mon fils, résistez ! », et comment celui-ci, une fois vainqueur, fit tenir à son père le billet suivant :

« Vous aviez juré au Ras de me battre ; vous avez tenu parole et vous êtes dégagé de votre serment. Vous savez ce que je veux. Pardonnez-moi ! Reprenez vos hommes et vos fusils, levez-vous pour délivrer l'Abyssinie et je redeviendrai votre plus fidèle serviteur ! »

Mais Bourrou, assuré désormais de l'alliance de son père, saurait-il profiter de sa victoire ? Il lui faudrait marcher sans coup férir contre le Ras, auquel la défaite de ses

généraux enlevait la moitié de ses forces et de ses armes : l'oserait-il ? Là était toute la question (1).

En attendant pareille éventualité, il tardait à Bourrou de faire plus ample connaissance avec le consul belge. Comptait-il s'en faire un médiateur pour se rapprocher de son père ? Blondeel, à tort ou à raison, le supposait, et cette perspective ne lui souriait guère : « la médiation ne serait pas sans danger, faisait-il observer, car le plus petit de ces messieurs peut me faire un grand mal sur ma route. Je suis bien décidé à m'en tenir à ma parole favorite : je suis étranger à votre pays et à vos discussions ; il ne m'appartient pas de juger la cause de personne... Je veux rester l'ami de tous ! » Il est vrai que ce rôle de négociateur entre le père et le fils, si tant est que ce dernier y songeait, permettrait peut-être au voyageur belge de continuer son expédition jusqu'à Ennaréa. Pourquoi ne demanderait-il pas une escorte à Gocho et une autre à Bourrou ? Il lui serait dès lors facile d'aller à Basso sur le Nil Bleu, rendez-vous de tous les marchands qui visitent Ennaréa, pendant que Contarini irait chercher de l'argent à Corata et y changerait l'or de son maître. A Basso, Blondeel vendrait ou échangerait les marchandises qu'un arménien catholique, rencontré à Dembetja, s'était offert à lui céder, et, pour terminer sa dépêche du 2 octobre, il ajoutait :

« Si j'y trouve une petite caravane qui veuille se mettre en route, je me joindrai à elle comme un marchand musulman, car je ne renoncerai qu'à la dernière extrémité à la gloire de visiter le premier Ennaréa ! » (2).

7. Abandon d'un grand projet !

Fort de cette résolution, Blondeel se décida enfin à quitter Dembetja le 20 octobre, en destination de la

(1) A.E.B., dossier 2024, annexe n° 41.
(2) *Ibidem.*

ville sacrée du Godjam, Dima, où il espérait rencontrer, une fois encore, le roi Gocho. Celui-ci eut beau l'avertir de l'impossibilité de se rendre chez les Gallas ; notre compatriote, véritablement halluciné par le mystère dont Ennarëa s'enveloppait aux yeux des explorateurs européens, s'obstina à tenter l'aventure. Tout en continuant à enregistrer maints détails géographiques de son itinéraire, Blondeel dirigeait sa caravane, désormais réduite à son fidèle Contarini et à quelques domestiques, vers Jedjibee (ou Yedjoubièh), capitale du Basso-Galla, près du fleuve Abbaï, où se réunissaient les négociants en partance pour Ennarëa et ceux pour Massouah.

« Là seulement, expliquait-il dans une dépêche ultérieure, j'ai appris la vérité. A cette époque, et pour un mois encore, il règne dans la vallée du Nil (Abbaï) comme dans celle du Mareb, des fièvres terribles qui emportent le malade au premier ou au second accès. Pour ce motif..., et par suite de la guerre qui bouleverse le Godjam et le Tigray, où deux chefs se sont révoltés contre Oubiè, il n'y avait encore à Jedjibee aucun marchand, soit galla, soit arabe » (1).

Une fois de plus, la guerre était générale en ces contrées, et particulièrement au Djimma, entre le Gouderou et Ennarëa (2). Il était donc impossible à un voyageur isolé de pénétrer chez les Gallas ; quant à attendre un mois ou deux les caravanes de négociants en partance pour Ennarëa et suivre leur marche lente vers le Sud, Blondeel n'y pouvait songer : c'eût été prolonger d'une année encore son séjour en terre éthiopienne ! « Ce voyage qui pourrait se faire pour l'aller et le retour au Nil en 20 ou 25 jours, écrivait le consul, dure ordinairement de six à huit mois pour les marchands, car ils séjournent cinq à sept mois à Ennarëa ». Ajoutons que l'épuisement de ses ressources l'eût également forcé à renoncer à son cher projet (3), si une occasion fortuite ne s'était soudain présentée d'atteindre enfin les pays gallas.

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 42, 22 novembre 1841.
(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), p. 15.
(3) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 41, 2 octobre 1841.

De passage à Jedjibee, Ageto Worke Jesous, chef tout puissant du Libest, vint consulter « l'homme blanc » sur le mal dont il souffrait, et l'engagea à venir lui donner ses soins en sa résidence de Zamée. En retour, ce prince promit de procurer à notre compatriote le moyen de parvenir sans danger à Ennarëa. Dernière tentative à laquelle Blondeel se soumit sans trop de confiance ! Accompagné de son nouveau protecteur, il se mit en route le 8 novembre.

« Je n'avais plus de papier, du reste aucun moyen d'expédier une lettre, consignera-t-il dans son rapport de 1843. J'avais de tristes pressentiments sur l'issue de ce voyage, et j'écrivis dans mon journal que je n'emporterais pas avec moi une lettre à S. E. le ministre des Affaires étrangères, afin que, dans le cas où je dusse succomber, le Gouvernement du Roi apprît au moins à l'exécution de quel projet je m'étais perdu... » (1).

Une fois encore, notre voyageur cédait au besoin de dramatiser. Arrivé à Zamée, il apprit avec colère que Ageto Worké était lui-même en guerre avec une tribu galla, à laquelle il avait fait quelques prisonniers et dérobé une vingtaine de mules. Pour obliger son hôte, promu au rang de médecin pour la circonstance, le souverain du Libest consentit à faire la paix et à restituer captifs et animaux ; ce fut en présence de Blondeel que plusieurs chefs gallas vinrent négocier la fin des hostilités avec leur vainqueur. Mais ce dernier, sommé par Bourrou de lui fournir son contingent annuel de guerriers, eût été bien en peine d'accorder à Blondeel l'aide qu'il lui avait promise assez étourdiment ; il était pressé de quitter Zamée, et, après une nouvelle tentative infructueuse, force fut au Belge de tourner le dos à Ennarëa (2).

Un grand projet sombrait définitivement, dont l'accomplissement n'eût pas été sans gloire pour la Belgique !

(1) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), p. 16.
(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1834), p. 17.

CHAPITRE VI

QUATRIÈME PARTIE DE L'ITINÉRAIRE : DE ZAMÉE AU CAIRE

Après avoir quitté Zamée, toujours accompagné de Contarini, Édouard Blondeel gagna rapidement Jedjibee, puis se dirigea vers Goudera, non loin des sources du Nil Bleu, où *dedjadje* Bourrou avait établi son camp. On sait l'insistance que ce chef, fils de Gocho, avait mise à inviter notre compatriote à lui faire visite. Il ne fut pas inférieur à sa réputation d'homme courtois, ami des Européens et partisan de l'unité et du relèvement de son pays, et reçut notre consul général d'une manière à la fois digne et cordiale ; « il me montre l'affection la plus vive et me confie ses affaires les plus secrètes et les plus importantes, et surtout il me demande conseil », écrivait alors le diplomate, tout fier de l'amitié d'un homme qui « dicte aujourd'hui la loi à toute l'Abyssinie » (1). Ici, comme chez Gocho, il fut question d'un traité avec la Belgique, puis Bourrou, après lui avoir remis une lettre pour le Roi des Belges, engagea vivement son hôte à rester quelques mois à Goudera ; il lui offrit même de conclure la paix avec le Ras, de manière à pouvoir l'accompagner avec son armée chez les Gallas. Mais Blondeel, bien résigné cette fois à ne jamais voir Ennarëa, refusa cette invitation ; il espérait se mettre

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 42, 22 novembre 1841, Blondeel au ministre A.E.B.

à bref délai en route pour Corata [1]. D'ailleurs l'hégémonie de Bourrou était toute nominale en dehors de son fief propre, et l'Abyssinie, une fois de plus, sombrait dans l'anarchie. Oubiè avait passé le Takazzé pour venir attaquer le Ras, cependant que, profitant de son absence, deux de ses vassaux se révoltaient dans le Tigray. Les chefs du Edjou et du Lasta n'attendaient qu'une occasion pour se prononcer pour ou contre le Ras, et ce dernier, menacé par deux ennemis également puissants, Oubiè au Nord et Bourrou au Sud, abandonnait ses états pour marcher avec toutes ses forces contre le fils de Gocho ; Gocho, lui, avait dû fuir et se réfugier dans la ville sainte de Dima, pendant que Bourrou, à qui sa victoire récente portait chance, réussissait à battre et à enchaîner trois des principaux généraux-gouverneurs du Godjam et du Baguémedder. A la faveur de ce tumulte, nombre d'arrière-vassaux s'étaient déclarés indépendants dans d'autres fiefs, dans les îles du Tsana et même à Gondar [2].

Il était donc impossible à Blondeel de se mettre en route sans escorte, et il n'espérait guère en obtenir une de Bourrou, lequel voulait le conserver près de lui. Le jeune général, ainsi que Blondeel s'en était douté, tenait à lui faire négocier entre lui et Gocho, son père, une paix comportant la restitution à ce dernier de ses états et des 1.400 fusils enlevés à ses guerriers vaincus ; ce n'est qu'à grand'peine que notre consul réussit à échapper à cette

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe n° 43, 25 janvier 1842. — « Le traité conclu avec Gocho, sauf approbation, et que j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence par une lettre du 20 septembre, a été renouvelé séparément par Bourrou dans des termes encore plus clairs », écrit Blondeel dans ce rapport ; or, si l'on veut bien se reporter à la dépêche du 20 septembre 1841 — dont nous avons donné de larges extraits dans le chapitre V, — on constatera que le Consul ne parle d'un tel traité que pour en dire : « je crois inopportun de le développer ici, n'ayant pas à ma disposition tous les documents dont je dois l'appuyer ».

[2] A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), p. 17.

mission médiatrice, qui l'eût renvoyé à Dima (1). Moyennant l'envoi près de Gocho de son drogman abyssin, il parvint à se faire donner par Bourrou une escorte de 600 hommes qui l'accompagnerait jusque Bagherdar, à la pointe méridionale du lac Tsana. Et l'on se mit en route ! « J'étais exténué, sans argent, sans effets, sans santé, consignera plus tard Blondeel dans son rapport général ; je n'avais plus ni thermomètre, ni boussole, ni montre. Il me restait d'ailleurs peu de forces pour continuer des travaux qui demandaient des soins soutenus... Je parle ici plus particulièrement de la levée à la boussole de mes routes » (2).

A trois jours de marche de Bagherdar, l'aventure faillit tourner au tragique : ayant perdu la direction à suivre, Blondeel et son escorte rodèrent deux semaines par les montagnes, « vivant en bêtes sauvages plutôt qu'en hommes ». Une issue fut enfin trouvée vers le Tsana, mais à une journée de celui-ci, notre compatriote se retrouva seul avec son interprète italien. Bourrou avait fait rappeler son escorte par un messager, parce qu'il craignait pour elle une rencontre de l'avant-garde du Ras. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Blondeel continua sa route et, en dépit des bandes de brigands qui la sillonnaient souvent, arriva sain et sauf à la petite ville sacrée de Bagherdar (3).

La grosse bourgade de Bagherdar, située, comme nous l'avons dit, à l'extrémité méridionale du lac Tsana, s'étend dans une plaine alluvionnaire, au fond de la baie par laquelle l'Abbaï s'échappe du réservoir où il a clarifié ses eaux, avant de commencer à décrire sa grande boucle autour du plateau du Godjam. Au dire de certains voyageurs, le paysage que Blondeel put con-

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 43, du 15 au 25 janvier 1842.

(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), p. 17. — Aucune trace ne subsiste, à notre connaissance, des travaux cartographiques de Blondeel.

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 43, du 15 au 25 janvier 1842.

templer de Bagherdar, rappelle les lacs du plateau suisse : ce sont des eaux limpides, douces, presque insipides, dans lesquelles viennent se mirer de la verdure et des habitations indigènes qu'encadrent au loin de hauts sommets dénudés ; mais les huttes abyssines diffèrent singulièrement des maisons de plaisance qui s'élèvent sur les bords du lac des Quatre-Cantons, et les hippopotames qu'on y aperçoit enlèvent bien vite toute illusion à qui serait tenté, aux environs de Bagherdar, de se croire en Europe centrale [1].

Ici, nouvelle surprise dénuée d'agrément ; des voleurs se proposaient d'égorger notre compatriote pour s'emparer des immenses richesses dont ils le croyaient porteur ; heureusement, une dispute s'éleva entre eux au moment de mettre leur projet à exécution : une rixe violente s'en suivit, au cours de laquelle plusieurs brigands passèrent de vie à trépas. On conçoit aisément que Blondeel n'attendit pas le résultat de la bagarre pour prendre le large et se diriger en toute hâte vers Corata. Il y parvint dans les tout derniers jours de l'an 1841 ; il était dans un état pitoyable, exténué et bien près de mourir de faim : l'affectueuse sollicitude d'un riche Abyssin lui permit de reprendre quelques forces et de se reposer un peu. Blondeel se croyait sauvé et au bout de ses tribulations, mais bien fou qui se croit en sécurité au pays des négus... Durant les trois semaines que le consul vécut à Corata, cette ville fut attaquée deux fois par une bande de voleurs ; lors de la seconde affaire, notre héros contribua activement à la défense de la place : il en coûta cinq tués et vingt-six prisonniers aux assaillants ! [2]

Il s'agissait à présent de gagner Gondar. Mais, de ce côté aussi, les difficultés s'annonçaient nombreuses : l'*Ethiéghé* Menen [3] prétendait ne pouvoir ni garantir

(1) J. Duchesne-Fournet, *op. cit.*, t. I, pp. 113-114.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 43, du 15 au 25 janvier 1842.
(3) Cf. chapitre V (1. Un grand projet).

la sécurité des chemins, ni envoyer une escorte au devant du diplomate belge ; Gocho, Bourrou et le Ras étaient au Godjam, Oubiè dans le Waggara. Ne parvenant à se couvrir de l'autorité de personne, Blondeel se confia à son étoile et se remit bravement en route, accompagné, cette fois de vingt et un domestiques à l'aspect farouche et munis de bonnes armes à feu. Heureuse précaution : une fois, encore, l'expédition fut attaquée par des voleurs qui se prétendaient employés de la douane ; ils furent rapidement mis en déroute, après que leur chef eut été blessé d'un coup de feu. Et l'on continua sa route avec une poignée d'orge grillée pour toute nourriture durant trois jours (1).

C'est sans autre incident que la caravane entra dans Gondar, peu avant la mi-janvier 1842 ; il y avait sept mois que, juché sur sa mule et plein d'idées conquérantes, Blondeel avait quitté la vieille cité impériale ! Les nouvelles qu'il y apprit n'étaient pas particulièrement réjouissantes. L'*aboun*, qu'une délégation des trois grands chefs abyssins avait été chercher au Caire (on se souvient qu'à son passage à Massouah, cette députation avait été l'hôte de Blondeel !), venait d'arriver avec Oubiè. A en croire notre compatriote, le nouvel évêque, à qui ses vingt et un ans et son immense autorité dans le pays tournaient la tête, n'était qu'« un de ces misérables moines coptes, si méprisés en Égypte ». Abba-Salame — c'était son nom — ignorait l'esprit et les mœurs de sa nouvelle patrie : aussi, à l'instigation d'Oubiè qui en faisait l'instrument de son ambition et de ses vengeances, avait-il commencé par prononcer la déchéance de l'*Etchéghé* Gabro-Mariam, chef des moines comme lui-même était chef du clergé séculier ; choisi traditionnellement par le Ras, il résidait à Gondar. Après avoir investi de cette haute dignité un autre prêtre, Abba-

(1) A. E. B., doss. 2024, annexe n° 43, du 15 au 25 janvier 1842.

Salame n'avait pas tardé à excommunier Ras-Ali lui-même ainsi que sa mère, l'*Ethiéghé* Menen, ce qui n'avait pas peu contribué à le rendre impopulaire. « Je ne puis prédire à l'Abba-Salame un long séjour en Abyssinie, écrivait alors Blondeel, et peut-être s'en serait-il déjà aperçu lui-même, s'il avait quitté un seul jour le camp d'Oubiè », et, dans un rapport de février, il ajoutait que « l'Abba-Salame avait hautement manifesté l'intention d'excommunier les missionnaires, de faire chasser quelques Européens et d'en retenir quelques autres, à la tête desquels il citait le consul général de Belgique » (1).

Quant à Oubiè, il s'était fait donner le titre de Ras depuis l'interdit prononcé contre Ali, et il voulait faire couronner un membre de la famille impériale tombé en son pouvoir ; ce dernier n'eût évidemment été, tout comme Salame, qu'un simple instrument entre les mains du chef du Tigray. Ras-Ali, lui, se préparait à attaquer Bourrou ; que ferait ce jeune prince ? S'allierait-il à son père, le roi Gocho, comme Blondeel le leur avait conseillé à tous deux ? D'après un récent message de Ras-Ali, celui-ci paraissait à présent disposé à conclure la paix avec Bourrou et même à lui céder des terres ; dans cette éventualité, une coalition des troupes de Gocho, de Bourrou et de Ras-Ali viendrait certainement à bout des intrigues sans cesse renaissantes d'Oubiè. Telle était la situation de l'Abyssinie au moment où notre consul reprit contact avec la vie politique de l'empire : « guerre dans le présent, guerre dans l'avenir et aucune chance de repos pour ce malheureux pays », consigne-t-il, désabusé, dans ses notes personnelles (2).

Du côté du Sennar, c'était pire encore : la région était en pleine révolution et une caravane venait d'y être exterminée. Quant à la route du Tigray, elle était inter-

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 43, du 15 au 25 janvier 1842 et A.E.B., doss. 2024, annexe n° 44, 2 février 1842.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 43, du 15 au 25 janvier 1842.

ceptée par les *dedjadje* Gwangoul et Gabro-Raphaël qui s'étaient, une nouvelle fois, insurgés contre Oubiè, leur suzerain. Celui-ci interdisait aux blancs le retour par ses états, de sorte que notre compatriote, à peine depuis quatre jours à Gondar, ignorait encore quand et comment il lui serait possible d'en sortir. En attendant, Blondeel faisait office de conseiller de l'impératrice Menen et de Gabro-Mariam ; n'avait-il pas déjà été celui du Ras à Debra-Tabor ; celui de Gocho à Dima et à Dembetja, et de Bourrou à Goudera ? Au cours de conférences tenues dans le plus grand secret, il encourageait la souveraine et le chef du clergé dans leur intention de se plaindre auprès du patriarche d'Alexandrie, de l'accusation d'islamisme dont le Ras était l'objet de la part de l'*aboun* Salame, et de réclamer le rappel de ce dernier (1). Peut-être le lecteur se souviendra-t-il que notre compatriote lui-même, lors de son passage à Debra-Tabor, sept mois auparavant, s'était fait l'écho d'accusations identiques, alors qu'il était l'hôte et le confident du Ras ! (2).

Blondeel, cependant, gardait un tout dernier espoir de s'évader sous peu de Gondar. Gabro-Mariam, comme Gocho, déplorait l'état d'anarchie dans lequel sa patrie s'abîmait chaque jour davantage ; lui aussi souhaitait l'avènement d'un pouvoir fort et respecté, qui mettrait fin sans tarder aux guerres que les princes indigènes ne cessaient de se livrer. Aussi pria-t-il notre consul de l'accompagner au Caire, où il comptait rencontrer le patriarche copte et lui demander un autre *aboun ;* le nouvel évêque aurait notamment pour mission d'épauler les efforts de Gabro-Mariam en vue de rétablir dans toute sa puissance le pouvoir impérial.

« Si ce projet auquel je pousse, se réalise, écrivait alors Blondeel, il me sera possible de me remettre en route sous peu, car l'*Etcheghe* ne gardera qu'un jour l'incognito pour quitter Gondar à l'insu d'Oubiè.

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 43, du 15 au 25 janvier 1842.
(2) Cf. chapitre V (1. Un grand projet).

Ensuite le peuple, révolté ou non, se mettra à genoux sur notre passage jusqu'à notre arrivée dans les pays musulmans. Là, je pourrai faire valoir mes firmans du grand Shériff de la Mecque et ceux de Méhémet-Ali ! » (1).

Dans la partie chiffrée qui terminait ce rapport, l'agent belge annonçait au comte de Briey, devenu ministre des Affaires étrangères du cabinet Nothomb en août précédent, sa décision de quitter Gondar avec Gabro-Mariam quelque dix ou quinze jours plus tard ; il l'accompagnerait au Caire et peut-être même à Rome, où le prélat était désireux de soumettre au Saint-Père un projet de retour à l'unité de l'Église. « Si quelque chose était décidé, il me serait facile de l'amener jusqu'à Bruxelles », écrivait encore BLONDEEL, qui terminait son rapport sur ces mots : « J'agis, et je crois bien faire, comme si une tentative de colonisation devait avoir lieu » (2).

C'est que notre compatriote, en dépit des mille et une difficultés qui l'assaillaient depuis tant de mois en terre africaine, avait fini par se souvenir du but principal de son expédition qui était de « jeter les premiers fondements d'un établissement durable », comme le précisaient les dernières instructions reçues de LEBEAU ; celles-ci admettaient en outre que « des négociations pour la cession d'un point du territoire, qui serait reconnu propre à un établissement fixe et avantageux, peuvent être entamées, sauf au Gouvernement du Roi à se déterminer après avoir acquis une connaissance exacte des choses» (3). Or, l'impératrice, à qui Blondeel avait confié le motif réel de sa présence en Abyssinie, et qui comptait précisément sur une aide efficace de notre pays, soumit à son hôte un projet de « traité offensif et défensif » à exposer au roi Léopold. Voici la teneur de ce document :

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 43, du 15 au 25 janvier 1842.

(2) *Ibidem*, et C. MONHEIM, Problèmes éthiopiens, dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, 1935, t. LV, 3e fasc., p. 204.

(3) Cf. chapitre IV.

« Cession en toute propriété de la province d'Agâmé et d'Antalow moyennant dix mille thalaris pour Ras-Ali et cinq mille pour l'Impératrice, deux mille fusils pour Ras-Ali et mille pour l'Impératrice, ensemble 15.000 thalaris et 3.000 fusils, payables en six mois après la prise de possession des susdites provinces ».

Le texte de cette convention, rédigé en langage chiffré, fut aussitôt expédié à Bruxelles : il importait, en effet, de le garder secret, tant aux yeux de Méhémet-Ali, le puissant vice-roi d'Égypte, qu'à ceux des agents britanniques et français ! En guise de commentaire, BLONDEEL avait ajouté ces mots :

« Je me serais chargé avec plaisir de ce traité, car je le crois très acceptable. Mais qui peut prévoir le résultat de la lutte engagée ? Connaissant l'inconstance du caractère abyssin, agissant toujours sous l'impression isolée des actualités, j'ai cru prudent d'écarter cette affaire... » (1).

Quelques mois plus tard, lors de la rédaction d'un rapport général sur son expédition, le consul affirmera avoir repoussé les avances de Menen, non seulement à cause du danger que courait l'autorité du Ras et l'impossibilité de compter sur sa discrétion, mais aussi parce qu'il serait toujours facile de renouer cette négociation et de choisir nos alliés, quand nous le voudrions ; « si aujourd'hui comme alors j'étais consulté sur une telle convention, ajoutait-il en 1843, je n'hésiterais pas à déclarer de toutes mes forces et avec toute ma conscience, qu'il faut se hâter de conclure ! » Au dire du consul, cette concession, d'un climat tempéré et salubre, riche et féconde, avec une population chrétienne de mœurs douces, nous assurerait le monopole des fameuses mines de sel, à quelques lieues de la baie d'Amphalow (2).

* * *

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 44, 2 février 1842.
(2) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843).

Au début de février, Édouard Blondeel était toujours à Gondar. Il est vrai que la situation politique de l'empire ne s'était guère clarifiée, bien au contraire. Le Ras avait traversé l'Abbaï à la tête de ses troupes ; Bourrou, qui venait de quitter Debra-Tabor, opérait un mouvement vers le Sud avec les siennes, cependant qu'Oubiè n'avait pas encore levé son camp dans le Waggara. Dans ces conditions, toutes les routes étaient également impraticables, même pour un mendiant de ces contrées. L'Abyssinie, une fois encore, attendait avec terreur les résultats d'une lutte qui n'apporterait aucune amélioration aux conditions d'existence de ses peuples.

« Les guerres que les Abyssins se font chaque année, soulignait un rapport de BLONDEEL, ne changent rien à la situation des masses et rarement à celle des chefs. Aussi le résultat de la bataille les intéresse peu, et rien de plus ordinaire que de voir une partie de l'armée d'un chef passer au chef ennemi, revenir et partir encore... » (1).

C'est à la seule présence de l'*Etcheghe* Gabro-Mariam que la vieille capitale devait un peu d'ordre et de tranquillité ; on conçoit l'opposition que son départ, dès qu'il viendrait à être connu, rencontrerait auprès des notabilités de Gondar. L'impératrice Menen, elle, « femme hardie et violente », oserait peut-être recourir à d'autres moyens pour empêcher le départ de Gabro-Mariam : aussi ce dernier croyait-il prudent d'observer, une fois franchies les portes de la cité, un sévère incognito de quelques jours ; cela ne faisait guère l'affaire de Blondeel, qui considérait, nous l'avons vu, le caractère sacré de son compagnon de route comme la meilleure des sauvegardes. Frustré de celle-ci, il lui était désormais impossible de s'écarter à plus de vingt quatre heures de Gondar sans avoir à craindre le pire (2).

Réduit à ses propres forces, Blondeel, décidé à sortir

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 44, 2 février 1842.
(2) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 44, 2 février 1842.

de Gondar avant la mi-février, entreprit de s'aboucher avec un groupe de fellahs en partance pour Karthoum : « mais quel fonds puis-je faire sur la promesse de gens aussi pusillanimes ? », se demandait-il soucieux. Plus un moment n'était à perdre, si la petite expédition ne tenait pas à subir le sort de l'escorte du gouverneur soudanais de Méhémet-Ali, qui, trois ans auparavant, s'était laissée surprendre par des vents terribles en traversant le désert de Nubie, et y avait perdu 7.000 chameaux. Or, notre voyageur se proposait précisément de regagner l'Égypte par la voie du Sennar, qu'aucun Européen n'avait osé parcourir depuis l'exploit de l'Écossais Bruce à la fin du XVIIIe siècle ; il avait pris ce parti, non seulement pour ne pas devoir affronter la colère d'Oubiè, lors d'un second passage par le Tigray, mais aussi afin de visiter une région de l'empire abyssin qui lui restait inconnue [1] !

Mais l'homme propose et Dieu dispose... Le 6 février, une grande bataille était livrée par Ras-Ali et plusieurs de ses vassaux aux *dedjadje* Oubiè et Bourrou qui avaient réuni leurs forces : bataille pas bien sanglante, à la mode du pays. Ainsi que Blondeel le souligne dans un de ses rapports, « rien de moins sanguinaire que les guerres abyssines ; les armées se croisent trois fois et après cette épreuve académique une des deux se retire. Cela se conçoit : ces hommes ne défendent ni leurs foyers, ni leurs biens, ni même leur vie, car la bataille la plus sanglante ne coûte pas quarante hommes ». Ali sortit vainqueur de la bataille ; singulière victoire que la sienne, à vrai dire, puisque le Ras, mis en fuite par Bourrou à l'aile droite de son armée, apprit, au bout de quatre jours, que la manœuvre heureuse d'un de ses vassaux à l'aile gauche faisait de lui le grand vainqueur du combat. Rentré seul et à pied à sa résidence de Debra-Tabor, où ses Grands réunis l'attendaient, Ali leur distribua, en

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe n° 44, 2 février 1842.

manière de récompense, des provinces à gouverner. Oubiè enchaîné, son frère cadet Meurso hérita de ses états et partit aussitôt en prendre possession [1]. Point n'était tant besoin de se presser ; le 22 du même mois, Blondeel apprit avec quelque étonnement que le Ras venait de signifier son pardon à Oubiè, de lui faire présent de quelques fusils et de lui rendre le gouvernement du Tigray et du Semien. Rappelé, Meurso refusa d'obéir : c'était la guerre, entre les deux frères cette fois ! Ramassant de ses troupes ce qu'il pouvait, le Ras se précipita au Semien pour combattre son plus fidèle serviteur au côté de son plus implacable ennemi ; « le désir de donner à l'*Aboun* et au peuple une preuve de son attachement à la religion chrétienne, l'espérance de s'attacher Oubiè par la clémence et la générosité, la crainte de trouver bientôt dans l'ardente jeunesse de Meurso un ennemi des plus dangereux », telles étaient les seules explications que Blondeel donnait de la conduite si étrange du Ras [2].

Au début du mois de mars, le consul belge était toujours à Gondar ; l'*Etcheghe* Gabro-Mariam était résolu à l'accompagner au Caire, d'où lui-même comptait ramener un évêque favorable à ses desseins politiques. Mais voilà que les fellahs, sur l'escorte desquels les deux voyageurs comptaient jusqu'à Karthoum, renonçaient, eux aussi, à la traversée du Sennar, dangereuse en cette saison. L'impératrice Menen, à qui Gabro-Mariam avait fini par confier son projet, chercha à l'en dissuader, le supplia, puis s'emporta et ordonna que des gardes fussent placés à toutes les portes de l'*Etcheghebet*, afin d'empêcher le départ du plus ferme soutien de son pouvoir. Désemparé, inquiet, en butte à la cupidité de Menen, croyant peut-être même ses jours en danger, Blondeel prit

[1] A.E.B., doss. 2024, annexe nº 45, 20 juin 1842.
[2] *Ibidem.*

le parti de se mettre en route, « seul et sans protection », ainsi qu'il le consigna dans son rapport de 1843 (1). C'était de sa part une exagération manifeste ; outre le fidèle Contarini et un certain nombre de domestiques, le diplomate avait pour compagnon un lazariste français, le Père de Montuori, missionnaire du Tigray qui s'était réfugié chez lui à Gondar. Cette petite troupe eût été bien en peine, il est vrai, de résister à une attaque des pillards du désert, si l'*aboun* Salame, dans les bonnes grâces de qui Blondeel était entré depuis peu, n'avait consenti à se dessaisir en sa faveur de sa croix pectorale, avec le pouvoir de bénir et d'excommunier en son nom ; belliqueuses ou non, les peuplades, dont l'expédition traverserait le territoire jusqu'à la frontière du Sennar, n'auraient plus qu'à s'agenouiller devant le palladium sacré (2).

Le 23 mars, à l'heure où Gocho et Bourrou se livraient une nouvelle bataille, Édouard Blondeel s'esquivait de Gondar : il avait enfin réussi à échapper à la surveillance des sbires de Menen ! A quelques jours de là, il reçut un officier de confiance de Gocho qui le mit au courant des dernières nouvelles : fait prisonnier une nouvelle fois par son fils, Gocho s'était encore réconcilié avec lui, et tous deux avaient fait des propositions de paix au Ras ; ils priaient en outre leur ami belge de dissuader Achmet-Pacha, gouverneur du Soudan, de répondre aux offres d'alliance du Ras, et de l'engager à accepter plutôt les leurs (3). On conçoit aisément la réponse que fit Blondeel à ces propositions !

La route suivie par la caravane n'avait rien de bien remarquable : en six jours et sans le moindre incident,

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 45, 20 juin 1842 et rapport général, p. 19.

(2) A.E.B., doss. 2024, 20 juin 1842, et annexe n° 47, 20 juillet 1842. — Dès ce moment, Blondeel sera notamment accompagné d'un petit Abyssin, Gabriote, qui lui servira de domestique et qu'il amènera en Belgique puis au Guatémala « Mémoires » inédits et déjà cités de O. Du Colombier, pp. 4-5).

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 45, 20 juin 1842.

celle-ci atteignit Woghenie, point extrême du territoire éthiopien, et par une descente assez rapide, arriva dans les terres brûlées du Sennar, zone inférieure d'un climat tropical et dont les vallées, profondes et couvertes de forêts, sont très malsaines. Sans transition aucune, nos voyageurs, quittant un air pur et une chaleur atmosphérique de 16 à 18° réaumur, passaient ainsi à l'air lourd du Soudan et à une chaleur moyenne de 36 à 40° ; la santé de chacun, déjà affectée par les fatigues d'une route pénible, s'en trouva atteinte. Seul, cette fois, Blondeel échappa aux fièvres ; harassés, ses compagnons parvinrent, le 3 mai, à l'embouchure du Nil Bleu et du Rahad, à la ville d'Abougharass (1).

* * *

La nouvelle de l'arrivée d'une caravane d'Européens par la voie d'Abyssinie, s'était déjà répandue au Soudan. L'événement, il faut le reconnaître, était peu ordinaire : ainsi que nous l'avons dit, pareil exploit n'avait plus été réalisé par aucun blanc depuis le XVIIIe siècle. Aussi le gouverneur civil du Soudan, qui résidait à une lieue de là, s'empressa-t-il de venir saluer notre compatriote et de mettre à sa disposition le palais de son maître, le Pacha d'Égypte, ses dromadaires, ses chevaux et sa barque. C'est dans cette embarcation, au mât de laquelle flottait le pavillon belge, que le consul général descendit le Nil Bleu, après s'être reposé vingt jours à Abougharass. Karthoum fut enfin en vue : c'est sur l'ordre de Méhémet-Ali et pour établir sa domination sur le Sennar, que fut commencée en 1824 la construction de cette ville sur la lagune de terre, en forme de trompe d'éléphant, qui sépare le Nil Bleu du Nil Blanc, d'où son nom de Ras-el-Karthoum *(bout de trompe)*. L'arrivée sensationnelle

(1) A.E.B., doss. 2024, 20 juin 1842, Blondeel au comte Zizinia, consul de Belgique à Alexandrie.

d'Édouard Blondeel, le 30 mai 1842, y fut saluée d'une salve de dix-huit coups de canon ; les autorités civiles et militaires, qui attendaient le représentant du Roi des Belges au débarcadère, le conduisirent en cortège au palais du Gouvernement, où un appartement avait été préparé ; tous les Européens de Karthoum furent, en outre, invités au grand banquet qu'Achmet-Pacha, gouverneur du Soudan, offrit en son honneur, en lieu et place de Méhémet-Ali, son souverain [1].

C'est alors seulement que Blondeel apprit les bruits pessimistes qui avaient couru en Égypte, durant son absence d'une année. Il résultait, notamment du récit d'un voyageur anglais au comte Zizinia, le nouveau consul de Belgique à Alexandrie, que notre explorateur était retenu prisonnier à la frontière du Sennar par le mauvais vouloir de chefs abyssins qui empêchaient la caravane de traverser leurs terres. Alerté par Zizinia, qui avait également averti Bruxelles de ses appréhensions [2], le Pacha donna aussitôt des ordres pour que notre compatriote fût délivré séance tenante, au besoin par la force ; mais les quarante Abyssins musulmans envoyés dans ce but en direction de Gondar par Achmet-Pacha, furent bientôt forcés à la retraite à cause de l'insécurité des chemins !...

Blondeel — nous avons constaté maintes fois qu'il n'était jamais pressé — prolongea quelque peu son séjour dans la capitale de la Haute-Nubie : il lui fallait attendre, prétendait-il, la barque que lui avait promise Achmet-Pacha et dans laquelle il descendrait le Nil jusqu'au Caire !... En fin de compte, il resta à Karthoum plus de deux mois [3]. Il avait de fréquentes conversations avec le Père de Montuori, ce missionnaire

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 45, 20 juin 1842, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024, 16 avril 1842, Zizinia au ministre A.E.B.

(3) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 45, 20 juin 1842.

lazariste français auquel il avait donné refuge à Gondar et qui l'avait accompagné dans sa traversée du Soudan, et obtint pour lui l'autorisation de construire une chapelle. Jusqu'alors, non seulement les Européens de Karthoum ne bénéficiaient pas d'un lieu consacré pour leurs prières, mais ils étaient enterrés au hasard dans le désert ; « j'ai réclamé chaudement auprès du gouverneur général Achmet-Pacha, mandait BLONDEEL au comte de Briey, et un terrain touchant à la ville, de 10.000 m², dont il m'a laissé le choix, a été concédé à perpétuité à la Belgique pour en faire un cimetière européen... J'ai institué M. de Montuori conservateur de ce cimetière » (1). Comme le suggère O. PETITJEAN, il serait intéressant de savoir ce que cette fondation belge est devenue.

Ce n'était là que les préliminaires d'une question plus importante. Le missionnaire français en vint à prier notre consul de prendre « la maison des Lazaristes de Karthoum », qu'il venait de fonder, et sa chapelle, sous la protection officielle de S. M. le Roi des Belges. Or, depuis les premières capitulations obtenues de l'empire ottoman par la France, les établissements religieux et leurs desservants ont toujours joui dans cet empire de la protection spéciale du gouvernement français ; force fut donc à Édouard Blondeel d'opposer une fin de non-recevoir à la flatteuse requête du Père de Montuori. L'incident fut diplomatiquement rapporté au gouvernement français par notre ministre à Paris, le prince de Ligne, et M. GUIZOT se déclara « très satisfait de la réserve du gouvernement belge » (2).

Avant de regagner l'Égypte, le diplomate avait encore une dernière question à liquider. De son voyage en Abyssinie, il ramenait des cahiers d'observations notées çà et là au hasard de la route, et une collection

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe nº 47, 20 juillet 1842.
(2) *Ibidem*, et P. WIGNY et M. BORBOUX, *article cité*, p. 430.

de souvenirs, « une des plus complètes et des plus variées qui ont été faites dans ce pays ». Une partie importante, comprenant des oiseaux, des coquillages et des papiers réunis à grand renfort de temps et d'argent, venait malheureusement d'être perdue ou volée à l'une des dernières étapes, et notamment les trois beaux manuscrits, cadeau de Gocho, dont Blondeel était si fier ! Nombre d'animaux rares lui avaient été offerts en cours de route, mais les frais qu'entraînait leur entretien et les tracasseries qui en résultaient à tout moment, l'avaient rapidement engagé à refuser des dons aussi dispendieux ; il avait cependant gardé deux lionceaux, mâle et femelle, qui lui manifestaient de l'attachement, et Moussa-Bey, gouverneur civil du Soudan, venait de lui offrir une jeune hyène apprivoisée, d'une espèce fort rare ; on lui promettait, en outre, deux girafes (1). La ménagerie de notre compatriote comptait encore un bœuf du désert, un guépar, une civette, un rat de Pharaon, une autruche noire, ainsi que plusieurs singes. C'était là marchandise difficile à transporter... On comprend, dès lors, la lettre que Blondeel écrivit au ministre de Briey :

« Si vous croyez, Monsieur le Comte, pouvoir faire accepter ces animaux à Sa Majesté ou les accepter, soit pour le Gouvernement, soit pour la ville de Bruxelles, je crois inutile d'ajouter que j'en fais hommage gratuitement et de tout mon cœur. La seule chose que je pourrais accepter serait le remboursement des frais de transport jusqu'ici... ».

Le ministre de l'Intérieur, à qui son collègue des Affaires étrangères en avait aussitôt référé, déclina l'offre : comme bien on pense, aucun crédit n'était prévu au budget de son département pour l'entretien de pareille ménagerie, et moins encore pour son transport (2).

(1) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 45, 20 juin 1842.

(2) A.E.B., doss. 2024, annexe n° 49, 20 octobre 1842, Blondeel au ministre des A.E.B., et 15 novembre 1842, le ministre de l'Intérieur à celui des A.E.B.

Que devinrent ces animaux ? Mystère ! Une chose est certaine, c'est que notre héros, lorsqu'il quitta Karthoum le 5 août à bord d'une barque d'Achmet-Pacha, ne s'en était point encombré. Il n'était d'ailleurs pas seul : son drogman Contarini, fidèle compagnon de tant de dangers, et quelques domestiques partageaient son embarcation, cependant qu'un savant français, M. d'Arnaud, qui venait d'accomplir son troisième voyage sur le Nil Blanc par ordre de Méhémet-Ali, naviguait de conserve dans une felouque plus considérable. Un trajet de 4.000 km et des plus mouvementé, attendait nos voyageurs, à travers les cataractes qui jalonnent le Nil jusqu'au Caire. Une fois encore, laissons la plume à Blondeel :

« Nous nous occupions ensemble d'un tracé du Nil... Notre travail était poussé avec ardeur, mais, le 24 août, M. d'Arnaud ayant pris le cahier pour vérifier les calculs de la dernière observation astronomique, sa barque se brisa dans la 25e cataracte... Trois de ses domestiques, qui s'étaient jetés à la nage après leur maître, se noyèrent, et ce ne fut qu'en bravant les plus grands périls que je parvins à sauver 73 personnes qui étaient restées accrochées à la partie du bâtiment qui n'était pas encore submergée... ».

Dans l'aventure, Blondeel perdit non seulement ses instruments, des effets et des armes, mais aussi son journal de bord et ses cahiers d'observations. Bien entendu, il prit à son bord M. d'Arnaud et ses gens (1).

Enfin, le 10 octobre 1842, Édouard Blondeel Van Cuelebroeck arrivait au Caire. Son voyage avait duré deux ans, quatre mois et vingt jours !

(1) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), pp. 20-21.

CHAPITRE VII

LES OCCASIONS MANQUÉES

De retour au Caire dans les premiers jours d'octobre 1842, le consul Blondeel n'arriva à Bruxelles qu'à la fin de septembre de l'année suivante. Il avait commencé par s'attarder quelques mois dans la capitale égyptienne, y dressant une carte d'Abyssinie avec son itinéraire, en attendant le retour du Pacha dont il désirait prendre congé ; puis Livourne et son merveilleux climat l'avaient retenu un temps (1), et il en avait profité pour rédiger, tout à son aise, un rapport général sur son expédition en Afrique orientale. Par la Suisse et le Rhin (2), il avait enfin gagné la Belgique (3). A dire vrai, on l'y avait quelque peu oublié, et il avait fallu l'annonce de sa prétendue captivité au Sennar pour secouer un brin l'apathie des bureaux. Aucune trace de lui, de sa mission ou des rapports qu'il envoyait d'Éthiopie, dans les notes que les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur échangèrent, en 1841 et 1843 notamment, au sujet de l'opportunité de créer une commission qui déciderait si la Belgique devait ou non former des comptoirs et des colonies à l'étranger ! (4)

(1) Blondeel, qui avait débuté dans la carrière à Rome (chapitre II), manifesta toujours une véritable passion pour l'Italie, où il demanda à plusieurs reprises un poste diplomatique, où vivaient son épouse et sa sœur, et où lui-même fut inhumé près de Livourne (A.E.B., doss. pers. 34).

(2) Sur les bords du Rhin, Blondeel eut un entretien avec Thiers qui lui parla des prétentions de la Grande-Bretagne sur l'Égypte (A.E.B., Corresp. polit., légations, Turquie, 4, 1853, doc. 38, Blondeel au ministre A.E.B., 8 avril 1853).

(3) A.E.B., doss. 2024, lettres de Blondeel au ministre A.E.B., des 20 octobre 1842 (Le Caire), 4 août 1843 (Livourne) et 3 septembre 1843 (Stolzenfelz).

(4) A.E.B., doss. 2038 (procès-verbaux de la Commission de colonisation créée

Autant dire brutalement que rien n'était encore décidé lorsque, le 30 septembre 1843, BLONDEEL remit son rapport au lieutenant général comte Goblet d'Alviella, pour lors ministre des Affaires étrangères du cabinet J. B. Nothomb ; un exemplaire autographié de ce rapport repose dans les archives de notre Foreign Office (1), cependant qu'une copie manuscrite en a été offerte par feu le colonel Haneuse au Musée royal de l'Armée (2).

En dépit de sa longueur, de ses redites et d'un style assez terne, parfois même fatiguant, ce rapport a conservé toute sa valeur documentaire. Il révèle les arguments favoris sur lesquels s'appuyaient, il y a un siècle, les partisans d'une plus grande Belgique, les rares partisans d'une politique d'expansion territoriale : et cela, 15 ans avant que Brialmont, à la demande du futur Léopold II, eût esquissé son premier plaidoyer où l'acquisition de colonies par la Belgique est présentée comme le « *Complément de l'Œuvre de 1830* » (3), plus de 15 ans aussi avant que le Duc de Brabant osât proclamer du haut de la tribune du Sénat : « Je crois que le moment est venu de nous étendre au dehors... » (4). Qu'en considération de l'intérêt historique de ce rapport de BLONDEEL, il nous soit permis d'en reproduire de larges extraits !

La Belgique a-t-elle besoin de colonies ? Des possessions d'outre-mer peuvent-elles ajouter à la richesse, à la puissance et au bien-être du pays ? Telle est la première question qu'aborde le consul.

le 12 février 1843) et A. G. R., carton 67 (ministère des Finances). Cf. les pages 36-37 de notre premier chapitre.

(1) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), p. 32 et sv.

(2) Cette copie avait été communiquée à Haneuse, en mai 1899, par le comte Léon Visart de Bocarmé, membre de la Chambre des Représentants et ancien officier de l'armée belge.

(3) Bruxelles, 1860.

(4) Séance du Sénat du 17 février 1860 ; le Prince a dressa, le surlendemain, le texte de son discours à Ch. Liedts en l'engageant à « faire adopter par le Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie » l'avis qu'il y avait émis (A.E.B. doss. 2316[1]).

« C'est, répond-il, dans l'histoire de l'Espagne, du Portugal, de Gênes, de Venise et de la Hollande que j'ai cherché à me rendre compte de nos besoins sous ce rapport, et il m'a semblé que, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les colonies ont eu de grands et profitables résultats pour les peuples qui les ont possédées ».

Que seraient aujourd'hui la Néerlande et la Grande-Bretagne sans colonies ? Et BLONDEEL de rechercher dans notre propre histoire des faits qui parlent haut, en soulignant :

« La funeste influence des Traités de Munster et des Barrières qui, en nous privant du commerce maritime, ont fait succéder une période de marasme et de misère à l'active prospérité dont nous jouissions du XV[e] au XVI[e] siècle, puis l'influence vivifiante de la Compagnie de commerce d'Ostende qui, malgré son éphémère existence, put rendre un instant de splendeur à la Belgique, et que l'Angleterre et la Hollande combattirent comme une rivale redoutable ».

Alors même que l'acquisition de colonies ne s'imposerait qu'aux seuls états industriels, quel pays en Europe est plus que la Belgique en position d'en retirer le maximum d'avantages ?

« Un établissement commercial en dehors du continent européen serait d'un immense avantage pour la Belgique », telle était la conclusion de la première partie de ce rapport. Quant aux chances de faire adopter cette conclusion avec enthousiasme par le ministère, BLONDEEL ne se faisait guère d'illusions :

« Dès que le Gouvernement du Roi mettra la main à l'œuvre..., dès qu'il adoptera un projet tendant à réaliser le désir de tous, les oppositions naîtront et puiseront leurs arguments dans ce désir aveugle d'économie si souvent contraire aux vrais intérêts du pays ! Ce n'est pas sans s'imposer quelques sacrifices qu'une nation peut établir son autorité sur une vaste et riche contrée. Il est des personnes qui croient trouver un argument logique et puissant contre la colonisation dans l'excédent des dépenses sur les rentrées, comme si l'État avait l'existence bornée du prolétaire et qu'il lui fût interdit de songer à l'avenir et de plaider la cause des héritiers de la génération contemporaine... Il me semble qu'une erreur de notre époque... est de ne voir

dans ces grandes questions que les résultats immédiats. L'Angleterre, que je dois citer toujours, et dont la haute puissance proclame toute la raison et toute la logique de sa grande hardiesse à coloniser, comprend autrement, et je crois pouvoir dire : mieux ces questions ; je ne rappellerai qu'un fait : le Canada et les îles des Indes orientales coûtent annuellement à la métropole, en temps de paix, plus de 40 millions de francs, et un seul économiste, un seul homme d'État a-t-il jamais élevé la voix dans le Parlement britannique pour en demander l'abandon ? »

Et BLONDEEL de prouver, une fois encore, la nécessité pour la Belgique d'élargir ses horizons économiques :

« Notre industrie est une force comprimée par l'exiguïté de notre territoire. Il lui faut de l'espace, il lui faut des comptoirs, et alors se développera l'esprit commercial du peuple belge, le moins entreprenant des peuples en dehors de ses frontières... Pendant 25 ans de réunion à un vaste empire, puis 15 ans d'union avec une nation commerçante et maritime, le génie industriel et productif de la Belgique s'était développé hors de toutes proportions avec ses besoins intérieurs. Il faut donc, sous peine d'un déplacement de forces qui ne peut s'opérer qu'avec de longues années de tourmentes, chercher un débouché à nos produits ou du moins un champ où les hommes, qui cherchent en vain leur place dans la mère-patrie, pourront s'utiliser avec avantage pour eux et pour la Belgique ».

Après ces considérations toutes générales, le consul se devait d'exposer, dans son rapport, les raisons qui l'avaient déterminé à choisir en Abyssinie la colonie qu'il estimait indispensable à la Belgique. « Il y a possibilité et convenance d'établir un comptoir commercial dans la mer Rouge à Amphalow et d'étendre notre domination en Abyssinie ». La seconde partie du rapport est ainsi introduite.

« La formation de colonies en Afrique, observe BLONDEEL a été souvent tentée, et les grands obstacles contre lesquels ont échoué bien des énergies étaient l'insalubrité, la grande distance des côtes, le caractère vicieux et féroce des habitants, les passions religieuses hostiles à l'Europe et la vie nomade des populations. C'est parce que je n'avais reconnu aucune de ces fatales conditions à vaincre que

j'avais indiqué l'Abyssinie comme un pays favorable à un établissement. Maintenant qu'un long voyage m'a permis de tout vérifier par moi-même, mes idées premières ont revêtu le caractère d'une conviction raisonnée. L'Abyssinie me semble répondre d'une manière satisfaisante à toutes les exigences ».

De toutes les conditions naturelles qui influent sur les destinées d'un peuple, la position géographique vient en premier lieu, et cette situation est elle-même la condition principale d'un établissement commercial. « L'Abyssinie, communiquant avec la mer Rouge par une route de quelques heures et, de là, avec Suez et Aden en moins de 48 heures, ne laisse rien à désirer sous ce rapport ! », et notre consul de souligner, une fois de plus, sa conviction que, dans moins de dix ans, un canal relierait Suez à Péluse, la mer Rouge à la Méditerranée, celle-ci redevenant le centre commercial du monde. Autre point que Blondeel tenait à mettre en vedette, d'autant plus qu'un millier de nos compatriotes faisaient, en ce même temps, une douloureuse expérience sur le littoral du Guatémala : la salubrité du pays (1). Sous ce rapport, rien à craindre non plus, écrivait le diplomate : l'Éthiopie est « le pays le plus sain que je connaisse » ; quant aux fièvres qui l'avaient terrassé au cours de son expédition, Blondeel les disait venir de Syrie et attribuait ses autres indispositions aux fatigues et privations subies pendant ces deux années.

« Ce qui prouve la pureté de l'air en Abyssinie, c'est le peu de danger qu'y offrent les opérations les plus sérieuses... La seule maladie qui y soit générale est le tenia ou ver solitaire, mais la nature prévoyante a placé le remède infaillible à côté du mal inévitable : le *kosso* ».

Un développement considérable était, par ailleurs, à espérer des relations économiques que nous créerions

(1) Cf. notamment *Documents parlementaires*. Enquête de M. Blondeel van Cuelebroeck, Commissaire extraordinaire du gouvernement et chargé d'affaires (Séance de la Chambre des Représentants du 10 juin 1846, nº 268).

avec ces régions : non seulement les six millions d'Éthiopiens, mais aussi tous les Gallas deviendraient sans tarder consommateurs de produits belges. L'Abyssinie elle-même — sol fécond, mais peu exploité — produit le café (originaire du Kaffa, un des pays gallas, et dont les sujets chrétiens du Négus ne boivent point), l'ébène et une foule de bois précieux et de plantes médicinales ; à une altitude supérieure, croissent spontanément le cotonnier et le lin. Partout poussent en abondance et presque sans culture les céréales que nous connaissons en Europe, sans oublier le *tef*, sorte de sorgho dont les indigènes font leur pain, la canne à sucre et le thé dont ils ignoraient alors l'usage. Soufre, salpêtre, fer, cire et peaux constitueraient pour l'Éthiopie de fructueux articles d'échange et d'exportation, particulièrement le sel des plaines proches d'Amphalow : denrée si précieuse qu'elle est le signe principal de la valeur de toutes les transactions ; pour monopoliser le commerce de ces vastes régions, il suffirait donc de s'emparer des carrières de sel et de ne consentir à échanger le précieux produit que contre des marchandises. L'occupation belge de l'Abyssinie, en supprimant maintes entraves au trafic commercial (les rares caravanes qui se rendaient encore de Massouah à Ennarëa, devaient acquitter des droits à 24 douanes !), rendrait bientôt à ces territoires la prospérité à laquelle les appelait leur situation géographique.

Mais cet état salubre et riche de possibilités économiques ne serait-il point malaisé à conquérir et à gouverner ? BLONDEEL estimait à juste titre que la division de l'empire en fiefs rivaux serait un puissant auxiliaire de notre prise de possession :

« Les hommes sages, et instinctivement tout le peuple, font des vœux pour le retour d'un pouvoir fort qui restitue au pays, avec son unité, la paix, le bien-être et la puissance qu'il a perdus... ».

Ne pourrait-on, avec un peu d'habileté, tirer égale-

ment parti de cette croyance, enracinée au cœur de beaucoup d'indigènes, que leur patrie, après de longues années de misères, finirait par être conquise et gouvernée par le roi d'un peuple blanc ? L'ignorance des Abyssins dans l'art de la guerre, la pauvreté de leur armement tout élémentaire, l'absence de commandement, la désertion en masse que provoquent la période des jeûnes rigoureux et la saison des pluies : autant d'éléments qui nous aideraient à abattre aussitôt toute tentative de résistance, s'il s'en esquissait. Pareille hypothèse n'était, au demeurant, pas à redouter : bien au contraire, l'alliance et la protection de la Belgique seraient convoitées par chacun des chefs et roitelets du pays.

« Il n'en est aucun assurait BLONDEEL, qu'avec un peu d'adresse on ne puisse intéresser à nos succès. La lettre que j'apporte de *dedjadje* Gocho, celle plus explicite encore de *dedjadje* Bourrou, les propositions qui m'ont été faites à Gondar par l'*Ethieghe* Menen en son nom et celui du Ras, en sont des preuves bien évidentes ! » (1).

Facile à conquérir, l'Abyssinie ou telle de ses parties sur laquelle il nous plairait d'étendre notre protectorat, serait bien plus aisée encore à gouverner.

« C'est loin d'être un pays barbare : il est affaibli et divisé. Tous les pouvoirs y sont contestés et contestables, mais il a conservé, à travers ses désordres et ses révolutions, des lois et une organisation politique qui ne demandent qu'un peu de repos pour récupérer toute leur bienfaisante influence ».

La terre du Négus ne possédait-elle pas un volumineux code ecclésiastique et civil, le *Fetha Nagast*, dont Gocho avait offert un exemplaire à notre compatriote (2) ?

(1) Cf. chapitres V et VI.

(2) Cf. page 145, chapitre V. Le *Fetha Nagast*, qui a été traduit en italien par I. GUIDI (*Il Fetha Nagast o Legislazione dei re. Codice ecclesiastico e civile di Abessinia*, Rome, 1898), se décompose en 51 chapitres dont les 21 premiers traitent du droit ecclésiastique et les 29 suivants du droit civil ; c'est un mélange de canons d'Église, de préceptes de la Bible et de lois romaines, qui vaut aujourd'hui encore comme code national.

« Il me suffit de constater, ajoutait ce dernier, que l'Abyssinie a des lois écrites et observées, et qu'il suffirait de les coordonner et de les modifier légèrement pour les mettre en harmonie avec celles qui régissent la Belgique ! »

Autre facteur qui permettrait à notre domination de s'asseoir là-bas de façon définitive : la structure politique de l'Éthiopie, « divisée en états, en provinces, en districts et en communes avec des chefs et une hiérarchie administrative parfaitement conservée et établie ». Et notre consul de terminer sur ces mots : « la proportion des gens qui savent écrire et surtout lire sur la population totale est aussi grande en Abyssinie que dans la plupart des États d'Europe, je crois pouvoir conclure qu'une administration européenne se régulariserait de suite en Abyssinie ! », d'autant plus que le christianisme des indigènes, encore qu'entaché par le fétichisme et les plus grossières superstitions, serait pour nous un adjuvant précieux : « sa première conséquence est d'entourer les blancs, les hommes de la couleur et de la race de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints, d'un respect instinctif ».

Après avoir démontré la nécessité pour la Belgique de posséder une colonie en dehors de l'Europe et la facilité de s'en tailler une dans l'empire abyssin, Édouard Blondeel, dans une troisième partie de son rapport, va examiner la manière de procéder pour atteindre ce but. Laissons-lui encore une fois la parole :

« Il faudrait envoyer un agent dans la mer Rouge pour faire l'achat qui me fut proposé de l'île d'Amphalow et de tout le nu-terrain du littoral jusqu'aux frontières de l'Abyssinie. Soit de bonne foi, soit par amour du lucre, je crois que les chefs d'Amphalow consentiraient volontiers, pour une bagatelle, à souscrire un tel contrat. Notre droit ainsi établi, il faudrait envoyer un bâtiment de guerre avec 500 hommes de troupes ; cette force suffirait pour protéger l'établissement et maintenir en respect la population de la côte ».

Il nous faudrait alors rappeler à Amphalow les cara-

vanes qui passent par Massouah ; ce serait chose facile : nos trois couleurs rendraient la sécurité à la route commerciale qui, d'Abyssinie, conduit à Amphalow ; une indemnité équitable au Naïb d'Arkeko, avec qui nous vivrions en bonne intelligence, et une sage administration douanière, qui sauverait les marchands des exactions qui les accablent aujourd'hui, feraient le reste !

« Si la possession d'Amphalow était notre seul avenir dans cette entreprise, ajoutait le consul, elle aurait à mes yeux une bien moindre importance. Je n'envisage Amphalow que comme un point de départ qui doit nous conduire, en peu de temps, à la conquête d'une vaste colonie ».

C'est sur cette phrase pleine de promesses, que Blondeel terminait son volumineux rapport général, remis par lui, en septembre 1843, au ministre des Affaires étrangères, le général Goblet (1).

* * *

Au reçu de ce document, le ministre suggéra à Nothomb, son collègue de l'Intérieur, que, « avant de prendre une décision sur le parti que l'on pourrait tirer des renseignements contenus dans ce rapport... le Gouvernement soit fixé sur le mérite des idées émises par M. Blondeel... et sur l'utilité commerciale que peut présenter l'exécution de son projet au point de vue des intérêts généraux du pays » (2). C'était là un avis dont on contesterait difficilement la sagesse. Comment ? Il y avait là-bas, en bordure de la mer Rouge, un royaume salubre, riche de ses ressources inexploitées, aux populations policées et industrieuses, facile à conquérir et plus encore à administrer ? Et aucune nation européenne, pas même la Grande-Bretagne — quel *a fortiori !* — n'avait tenté de

(1) A.E.B., doss. 2024, rapport général (1843), pp. 32 et sv. (*passim*).

(2) A.E.B., doss. 2024, 18 novembre 1843, le ministre A.E.B. à son collègue de l'Intérieur.

s'y tailler une colonie, ou tout au moins de s'y réserver un comptoir commercial ou un poste stratégique (1) ? Combien nous comprenons le scepticisme des hommes politiques de 1840 !

Pour désireux qu'il fût d'apporter à l'examen des propositions de Blondeel le temps et la « maturité » nécessaires, Goblet s'inquiétait avant tout du poste consulaire d'Alexandrie, privé de titulaire depuis près de quatre ans : onéreux pour le Trésor, le séjour de Blondeel ne pouvait se prolonger en Belgique sans donner lieu à d'embarrassantes interpellations ; aussi convenait-il de donner une solution urgente au problème que posait son rapport (2). C'est dans cet esprit que le ministre de l'Intérieur suggéra la réunion d'une conférence restreinte, à laquelle serait convoqué Blondeel et où l'on examinerait deux questions préalables : les difficultés d'exécution ne sont-elles pas trop grandes ? et le moment est-il opportun de passer à l'action ? (3).

Cette conférence siégea le 19 juin 1844 au ministère des Affaires étrangères. Plusieurs membres du cabinet Nothomb y assistaient, ainsi que MM. Partoes et Varlet, deux hauts fonctionnaires (4). De quoi y fut-il question ? Quelle décision y fut prise ? C'est ce que la carence de nos sources ne nous a pas permis de déterminer avec précision. « Notre établissement dans la mer Rouge et en Abyssinie vient d'être résolu en Conseil des ministres »,

(1) La France, il est vrai, avait récemment acheté la « ville » d'Edd par le truchement de la Société Nanto-Bordelaise (cf. p. 113 du chapitre IV), mais celle-ci cherchait à rétrocéder son acquisition (A.E.B., doss. 2024, 18 janvier 1844, le Consul de Belgique à Nantes au ministre A.E.B., et l'ouvrage cité de J. de Coursac, pp. 64-65).

(2) A.E.B., doss. 2024, 31 mars 1844, le ministre A.E.B. à celui de l'Intérieur.

(3) A.E.B., doss. 2024, 10 juin 1844, le ministre de l'Intérieur à celui des A.E.B.

(4) A.E.B., doss. 2024, 17 juin 1844, le même au même. J. Partoes était alors directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère A.E.B. ; L. C. Varlet, directeur de la 3e division du ministère de l'Intérieur, s'occupait des traités, relations de commerce, expéditions et missions commerciales, etc.

écrivait Blondeel le 3 juillet ([1]), affirmation à laquelle le général Goblet ne tarda pas à opposer le démenti suivant :

« La création d'un établissement... n'a pas été résolue en Conseil des ministres, (mais) dans une conférence... à laquelle assistaient d'autres personnes. Cette observation ôte également tout caractère de résolution définitive à ce qui peut avoir été dit en termes vagues dans cette conférence, touchant les moyens qui pourraient être employés si le Gouvernement se décidait à fonder un établissement dans la mer Rouge ».

Il semble donc bien que l'objet premier de cette conférence fut de discuter de la possibilité de trouver en dehors du budget les capitaux nécessaires à l'exécution du projet ([2]).

* * *

Le 9 mai 1844, Alexis-Michel Eenens, promu major depuis son retour en Belgique ([3]), mettait la dernière main au plan d'organisation d'un corps expéditionnaire à envoyer en Abyssinie. A quelle occasion et par qui fut-il chargé de ce travail ? Voilà qui est malaisé à préciser. Toujours est-il que ce document, rédigé en étroite liaison avec Blondeel, dut être produit à la conférence du 19 juin dont il vient d'être question ([4]). Encore que publié par le vicomte Terlinden (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 1924), ce plan d'Eenens présente un intérêt suffisant pour que nous en reproduisions ici quelques passages saillants :

([1]) A.E.B., doss. 2024, Blondeel au comte F. de Meeus, gouverneur de la Société générale de Belgique.

([2]) A.E.B., doss. 2024, 26 juillet 1844, le ministre A.E.B. à Blondeel.

([3]) On se souvient (cf. chapitres III et IV) que le futur lieutenant général Eenens avait accompagné Blondeel dans la première partie de son voyage, en Syrie.

([4]) La minute en est conservée dans les papiers de famille du Vicomte Terlinden, qui a bien voulu nous la communiquer, et l'original repose dans les archives du département A.E.B. (doss. 2024).

« Les explorations et les négociations préliminaires faites dans l'intérieur de l'Abyssinie ont démontré la facilité de fonder, par la voie des traités, un établissement commercial sur la côte de ces vastes contrées », écrivait en manière d'exorde l'officier, resté, comme on le voit, en étroite communication avec Blondeel.

« Mais, quelque confiance que l'on puisse nourrir sur la fidélité de ces populations au moment de l'exécution des stipulations conclues, il est impossible de s'abandonner à une telle entreprise sans l'appui d'une force armée, prête à punir la violation de la foi jurée. On sait d'ailleurs que la timidité du commerce belge le ferait renoncer à toute exportation qui n'aurait pas de garanties certaines de sécurité... ».

Le corps expéditionnaire que la Belgique enverrait en Abyssinie aurait donc un double rôle à jouer : d'abord appuyer notre établissement sur la côte et son extension vers l'intérieur du pays, tout en créant pour les échanges commerciaux des conditions régulières et une sécurité qui n'existent pas aujourd'hui, et, en second lieu, attacher les populations indigènes à cette nouvelle domination par l'exemple d'une civilisation plus avancée ! Double destination qui exige que chacun des soldats du corps belge serve, selon les circonstances et les besoins, comme ouvrier ou comme combattant, ainsi que cela se faisait à la même époque dans l'armée française de Bugeaud en Algérie :

« En effet, une route du sommet des montagnes à la mer, des ponts sur les torrents, des ateliers d'ouvriers du bois et du fer frapperont les esprits des Abyssins et aideront bien plus puissamment à la bonne réussite du projet de comptoir commercial et de colonisation que l'emploi de la force, à laquelle il ne faudrait recourir qu'en cas de légitime défense ».

La formation d'un corps expéditionnaire étant justifiée et admise, quelle en serait la force ? Les nécessités budgétaires et la supériorité de notre organisation et de nos armes sur celles des indigènes commandent de

limiter au chiffre de 1.200 le nombre des soldats à embarquer pour Amphalow ; un colonel en assumerait le commandement en chef, tandis qu'un médecin, un ou deux aumôniers et un officier du génie (directeur des futurs travaux) compléteraient l'état-major. Tous les fantassins (870) seraient choisis parmi les ouvriers du bois et du fer ou parmi les maçons, les bataillons du génie devant fournir les chefs d'atelier. Le rôle de la cavalerie, forte de 100 hommes, se bornerait à la poursuite de l'ennemi en cas de succès : on excluerait, bien entendu, de son armement les lances comme inférieures à celles des cavaliers abyssins. Quant à l'artillerie (230 hommes), qui serait à cheval, elle aurait aussi à jouer son rôle actif : « on concevra sans peine, soulignait EENENS, combien l'imagination de ces peuples grossirait une force qui, sans tenir compte ni du temps, ni de l'espace, se reproduirait avec la même énergie, la même efficacité, plusieurs heures après la défaite et à plusieurs lieues du champ de bataille ». Son armement permanent se composerait de pièces légères, telles des obusiers, pour consolider notre occupation des points commerciaux les plus importants.

Voici comment le major EENENS avait calculé le rapport des différentes armes dans l'effectif du corps :

« Une compagnie d'infanterie et un détachement d'artillerie tiennent garnison au port d'Amphalow. Ils sont relevés tous les mois à cause de l'insalubrité du climat et servent alors d'escorte au convoi de marchandises d'importation dirigées vers l'intérieur. Les sept autres compagnies campent à l'intérieur, à l'endroit choisi pour station militaire ; une partie opère en colonnes mobiles. Tous les mois, à tour de rôle, l'une de ces compagnies va relever celle en garnison au port d'Amphalow et, pendant sa marche, elle sert d'escorte au convoi de marchandises d'exportation ».

En quelques-uns de leurs représentants, ce seraient tous nos régiments qui collaboreraient activement à créer, sous les plis du drapeau rouge, jaune et noir, un comptoir

national sur les bords de la mer Rouge... Afin de combattre la nostalgie de nos soldats et de donner à l'expédition l'apparat et l'éclat dont les peuplades de là-bas sont si avides, EENENS recommandait d'y adjoindre une vingtaine de clairons. Traitant enfin du choix des cadres et de la troupe à envoyer en Afrique, l'officier supérieur soulignait qu'il ne fallait y admettre que des hommes de bonne conduite, bien disciplinés, très dociles, et des chefs fermes et intelligents : « le premier jugement porté sur nous dans le pays, s'il n'est pas favorable au corps expéditionnaire, ne sera pas facile à effacer ». En un dernier point, EENENS suggérait, suivant ici encore l'exemple de Bugeaud, de renforcer le corps de quelques troupes auxiliaires recrutées parmi les Abyssins les plus braves ; soldées par le Gouvernement du Roi, ces dernières conserveraient leurs lances et leurs boucliers — pour leur ôter la possibilité de tourner contre nous les armes à feu qu'on leur aurait confiées, — et serviraient de guides aux Belges, qu'elles mettraient au courant d'une foule de renseignements indispensables.

Tel était en substance le projet conçu par le major EENENS sur les indications de BLONDEEL, d'un corps expéditionnaire de 1.200 soldats belges à envoyer en Abyssinie, au cas où le Gouvernement jugerait opportun de donner suite aux propositions du consul... (1).

* * *

Mais précisément, le Gouvernement n'avait nulle intention de fonder l'entreprise avec les deniers de l'État ; tout au plus paraissait-il disposé à accorder son appui à la société privée qui s'en chargerait. C'est ce qui ressort clairement d'une lettre confidentielle que Blondeel

(1) CH. TERLINDEN, Le premier projet d'expédition coloniale belge. Plan d'organisation d'un corps militaire belge en Abyssinie en 1844, dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 88, 1924, pp. 246-258, Bruxelles, 1924.

adressa, en juillet 1844, au comte Ferdinand de Meeus, gouverneur de la Société générale de Belgique. Se prétendant autorisé à cette démarche par les ministres réunis, le diplomate commençait par déclarer :

« Dans la pensée du Gouvernement, ce projet serait le plus aisément réalisable par la création d'une compagnie dont l'action combinée avec la prérogative royale pourrait permettre de procéder immédiatement à l'exécution ».

Les pouvoirs publics fourniraient la goélette la *Louise-Marie* et le brick le *Prince Royal* (appelé plus tard *Duc de Brabant*), ainsi qu'une force de 1.200 hommes de toutes armes (1) ; l'État se réserverait au nom du Roi le droit de souveraineté sur les territoires à lui offerts dans le présent et dans l'avenir, et la faculté de dissoudre la société avec préavis d'un an, en remboursant les actions avec une prime à déterminer. A la compagnie, à laquelle incomberaient les acquisitions de territoires, les transports de troupes et les frais d'administration, le Gouvernement céderait aussi le droit de fixer les tarifs de douane, d'en percevoir le montant, d'exploiter les plaines de sel et tous autres « avantages qui peuvent résulter de nos possessions africaines ». Et le consul terminait sur ces mots :

« Ce projet compte un assez grand nombre de partisans qui voient dans sa réalisation les plus belles espérances, mais il faudrait une autorité qui pût réunir les éléments épars, et votre sympathie hautement avouée pour cette entreprise me fait espérer que vous voudrez bien vous charger de la création de la compagnie... » (2).

Le gouverneur de la Société générale répondit que, tout en étant à la disposition du Roi et du Gouverne-

(1) Sur ces deux principales unités de la Marine royale, cf. le récent ouvrage (déjà cité page 39, chap. I) de L. Leconte sur Les Ancêtres de notre Force navale, p. 84 et sv.

(2) A.E.B., doss. 2024, 3 juillet 1844, Blondeel au comte F. de Meeus. Sur ce dernier, cf. J. J. Thonissen, Vie du Comte Ferdinand de Meeus, Louvain, 1863.

ment, il n'avait aucun pouvoir en dehors du conseil de la Société et que, pour porter pareille proposition devant ledit conseil, des instructions du ministère étaient nécessaires ; « les ministres, ajoutait-il, ne peuvent pas douter de ma coopération sincère à la réalisation d'un projet, qui a d'ailleurs toutes mes sympathies et que je considère dans sa réalisation comme éminemment utile aux intérêts de la Belgique ». Le comte de Meeus suggérait, en conséquence, la formation d'une société avec statuts complets et définitifs et au capital de plusieurs millions, mais ne réclamant des souscripteurs qu'un versement de 10 à 12 % [1].

La parole était au Gouvernement... Et voilà que BLONDEEL, qui s'était empressé de communiquer au général Goblet cette réponse du comte de Meeus, fut pris à parti par le ministre, lui reprochant les informations « pas parfaitement exactes » qu'il avait propagées sur les délibérations du 19 juin.

« Dans cette hypothèse, concluait GOBLET, il paraît que le but que l'on s'était proposé et qui consistait à acquérir au préalable la certitude du concours de capitaux particuliers n'est pas atteint » [2].

* * *

En juin 1844, d'autre part, le général Goblet avait chargé notre ministre à Londres, S. van de Weyer, de s'enquérir des dispositions du gouvernement britannique à l'endroit de l'établissement colonial que la Belgique fonderait peut-être sur le littoral de la mer Rouge. « Si le Gouvernement du Roi, écrivait notamment GOBLET, se décidait à fonder un établissement dans ces parages, il le ferait dans un but commercial. Avant de pousser les choses plus avant, je désire me rendre compte exactement du plus ou moins de difficultés que peut

(1) A.E.B., doss. 2024, 15 juillet 1844, F. de Meeus à Blondeel.

(2) A.E.B., doss. 2024, 26 juillet 1844, le ministre A.E.B. à Blondeel.

rencontrer l'exécution de ce projet... » ; van de Weyer était prié, en conséquence, d'obtenir de Lord Aberdeen, chef du Foreign Office, « une déclaration officielle propre à nous donner une sécurité complète sur les intentions du Gouvernement britannique » (1).

Aux ouvertures de VAN DE WEYER, Lord ABERDEEN répondit par de l'eau bénite de cour ! Oui, bien sûr, il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne de favoriser les projets d'établissements coloniaux que la Belgique envisageait de créer ! Mais, avait aussitôt ajouté le ministre, « je ne pourrai guère vous donner de déclaration positive à cet égard qu'après avoir consulté mes collègues, et plus particulièrement le secrétaire d'État pour les colonies » (2). La réponse de ce dernier se faisant par trop attendre, van de Weyer sollicita de Lord Aberdeen une nouvelle entrevue et apprit de lui que Lord Stanley, son collègue pour les colonies, ne se croyait pas tenu d'exprimer une opinion officielle à cet égard. « Je ne vois point quelle espèce d'objection nous pourrions faire à l'établissement d'une colonie belge en Abyssinie », avait encore affirmé le chef du Foreign Office, sur le ton condescendant du tuteur parlant à son pupille... ; mais à la demande de VAN DE WEYER qu'il voulût bien consigner sa réponse par écrit, Lord ABERDEEN avait prudemment objecté : « j'examinerai sous quelle forme je puis vous adresser cette réponse et je tâcherai de satisfaire à votre demande » (3).

(1) A.E.B., doss. 2024, 22 juin 1844, le ministre A.E.B. à van de Weyer. Cette dépêche, écrite vraisemblablement à la suite de la conférence tenue à Bruxelles au sujet du rapport de Blondeel sur son expédition en Abyssinie, se réfère à une lettre du 10 mai 1844 : van de Weyer y rendait compte « des dispositions bienveillantes du Cabinet britannique par rapport à la création de colonies belges », telles que Lord Aberdeen les lui avait exprimées à propos de la création de l'établissement de Santo-Tomas de Guatémala.

(2) A.E.B., doss. 2024, 5 juillet 1844, S. van de Weyer au ministre A.E.B. Notre ministre à Londres a joué dans cette circonstance et lors d'autres tentatives coloniales un rôle qui mériterait d'être sorti de l'ombre (A.E.B. et A.G.R.).

(3) A.E.B., doss. 2024, 15 juillet 1844, van de Weyer au ministre A.E.B.

Ce n'est que deux mois plus tard, soit en septembre 1844, que van de Weyer fut en mesure de transmettre à Bruxelles le texte d'une nouvelle réponse verbale que venait de lui faire Lord ABERDEEN ; d'assurance écrite, il n'était pas question. Sollicitée par Lord Stanley de donner son avis, la Compagnie des Indes venait d'entrer en scène : « la réponse que j'en reçus m'a embarrassé, écrivait le ministre, la Compagnie, sans faire d'objection sérieuse à votre projet, déclare purement et simplement que sa politique a toujours consisté à ne point encourager de pareils établissements. Mais elle ne me donne aucune des raisons sur lesquelles cette politique est basée ». A quoi Lord ABERDEEN avait ajouté d'un air bon enfant :

« Exécutez votre projet. Vous n'avez pas besoin pour celà de notre assentiment officiel, que je ne pourrais guère vous donner après la déclaration des directeurs de la Compagnie des Indes. Il doit vous de savoir *(sic)* que nous ne partageons point ses craintes ou ses préventions et que nous ne sommes point hostiles au projet de votre Gouvernement. Il peut donc agir en toute liberté et en toute sécurité ! Nous le remercions de ce qu'il nous a demandé notre assentiment, mais nous nous empressons de déclarer qu'il peut s'en passer... » (1).

Cette réponse dilatoire du Foreign Office se passe de commentaire. Elle est une nouvelle illustration de cette politique séculaire que personne ne devrait oublier : pour l'Angleterre il est des points du globe qui doivent être siens, il s'en trouve à la rigueur qui peuvent rester sauvages, mais il n'en est point qui soient encore à la disposition de quiconque, s'ils offrent quelque importance politique ou stratégique... La vérité nous oblige

(1) A.E.B., doss. 2024, van de Weyer au ministre A.E.B. ; nous regrettons vivement le défaut de précision quant à la date (septembre 1844) : impossible de déterminer dans quelle mesure la communication de van de Weyer décida notre Gouvernement à renoncer à ce projet ! De toute manière, il est erroné d'affirmer que c'est « l'ingérence de l'Angleterre » qui l'obligea (TERLINDEN, Le Conflit italo-éthiopien et la Société des Nations. Étude historique et juridique, p. 4, Liège, 1936).

d'ailleurs à dire que le cabinet Nothomb n'avait pas attendu cette communication du Gouvernement britannique pour manifester son intention de renoncer, provisoirement au moins, à un établissement belge sur les bords de la mer Rouge.

C'est ce que le ministre Goblet fit répondre à Sylvain van de Weyer.

« Toutefois, faisait remarquer GOBLET, jamais nous n'avons songé à demander l'assentiment du Cabinet de Londres... Vouloir subordonner la réalisation du plan à l'assentiment du gouvernement britannique, c'eût été mettre en doute notre droit naturel de la poursuivre selon notre gré. Lord Aberdeen s'est empressé, du reste, de reconnaître que ce droit nous appartenait et, sous ce rapport, l'erreur qui a été commise est moins regrettable parce qu'elle a donné à sa Seigneurie l'occasion de donner à un principe, incontestable d'ailleurs, une nouvelle force par sa déclaration formelle... » (1).

Pareille mise au point venait un peu tard. Que la démarche du général Goblet ait été considérée par Downing Street comme une demande d'assentiment ou comme une simple enquête sur ses dispositions à l'égard de nos projets coloniaux, c'est ce qui importe peu : une fois le Cabinet de Londres consulté, il nous était pratiquement impossible d'aller à l'encontre d'un éventuel véto. C'est ce qui se produisit à plusieurs reprises au cours du règne de notre premier Roi : le véto de Lord Aberdeen empêcha celui-ci, en cette même année 1844, d'accepter le protectorat qu'étaient prêtes à lui offrir les républiques de Nicaragua et de San-Salvador, et, un peu plus tard, c'est encore l'opposition britannique qui chercha à obliger la Belgique à l'abandon du district colonial qu'elle avait acquis sur les rives du Rio Nunez (côte de Guinée) (2).

(1) A.E.B., doss. 2024, 5 octobre 1844, le ministre A.E.B. à van de Weyer (lettre publiée par O. PETITJEAN dans la *Revue générale* du 15 novembre 1924, p. 633, n. 2).

(2) O. PETITJEAN, articles cités de la revue *La Belgique en 1930*, décembre 1930, pp. 29-32 (d'après A.E.B.) ; et du même auteur, La Belgique au Nicaragua. La Belgique et l'Amérique centrale dans la *Revue générale* du 15 novembre 1924,

Devant cette prise de position du cabinet Nothomb, BLONDEEL protesta de son intention d'organiser lui-même une société, à condition que le Gouvernement maintint son appui.

« Il a été résolu, rappelait le diplomate, que si une société pouvait se former et fournir les capitaux nécessaires à l'entreprise, le Gouvernement consentirait à fournir les troupes et un ou deux bâtiments de guerre... Mais de quel droit, en vertu de quelle autorité puis-je provoquer sa formation, si le Gouvernement du Roi n'est pas résolu et refuse de reconnaître et d'accepter les bases de négociations posées par lui-même ? »

Une fois encore, toute la question se ramenait à savoir si, oui ou non, le Cabinet était disposé à se tailler une colonie dans le sol abyssin, « à établir en peu de temps et à peu de frais notre domination sur un des plus beaux pays du monde et à assurer à la Belgique le marché exclusif d'une vingtaine (!) de millions d'hommes » (1).

Tel n'était pas l'avis de NOTHOMB et de GOBLET ; après avoir décidé, une fois pour toutes, que l'entreprise ne pouvait être fondée qu'avec le concours de capitaux particuliers (2), les deux ministres estimèrent qu'il n'était plus possible de différer la solution du « cas » Blondeel. La Belgique n'était plus représentée en Égypte depuis de nombreux mois, tandis que les vacances du diplomate menaçaient de s'éterniser ; aussi NOTHOMB reçut-il ce dernier au début du mois de septembre et lui annonça-t-il

pp. 631 et sv. — Au sujet de l'attitude britannique vis-à-vis de notre établissement sur les rives du Rio Nunez, cf. particulièrement deux lettres de S. van de Weyer à d'Hoffschmidt, ministre A.E.B., des 31 août 1848 et d'octobre 1849 (A.E.B., doss. Rio Nunez, I-II) et une toute récente mise au point de R. MASSINON (mémoire U. L. B. 1953, inédit).

(1) A.E.B., doss. 2024, 9 août 1844, Blondeel au ministre A.E.B. « Si le Gouvernement », précisait encore le consul, « voulait se passer de l'appui des particuliers, 200.000 F annuellement couvriraient tous les frais (de la société), en dehors de l'armée et de la marine, et j'ai la ferme croyance qu'avant trois ans les revenus de la colonie s'élèveraient à une somme plus forte ».

(2) A.E.B., doss. 2024, 20 août 1844, le ministre de l'Intérieur à son collègue des A.E.B.

tout de go qu'il était « impossible de donner suite en ce moment à l'affaire de l'Abyssinie ; ce serait compromettre l'affaire du Guatémala... » (1).

Le gouvernement Nothomb venait, en effet, de s'engager le 21 juillet à soutenir la *Compagnie belge de Colonisation*, qui s'était fondée en 1841 — ainsi que nous l'avons dit (2), — pour mettre en valeur une concession obtenue dans le district de Santo-Tomas, sur le littoral atlantique du Guatémala. La société ayant rapidement épuisé ses ressources à entretenir la colonie où aucun travail productif ne s'était fait, l'appui pécuniaire de l'État avait été sollicité après l'échec d'une souscription à lots. Le Cabinet s'était engagé, sur les instances du Roi, à déposer sur le bureau de la Chambre dès avant la fin de l'année, un projet de loi l'autorisant à garantir à ladite Compagnie un minimum à 3 % l'an et 1 % d'amortissement d'un capital de 3 millions de francs à emprunter par elle (3).

Alors que son intervention était réclamée en faveur de cette entreprise, le Gouvernement ne pouvait songer à engager le pays dans une seconde tentative de colonisation ; porter simultanément deux affaires de ce genre devant la Chambre, serait compromettre l'une par l'autre. C'est ce que Jean-Baptiste NOTHOMB signifia à Blondeel, en ajoutant que, Amphalow n'ayant pas été visitée par lui, une exploration des lieux serait encore nécessaire avant qu'une décision définitive soit prise (4).

Mais brusquement, alors que Blondeel se préparait à remplir une mission au Maroc (5), se produisit une volte-face du cabinet Nothomb. « Je viens d'apprendre que

(1) A.E.B., doss. 2024, 12 septembre 1844, le même au même.

(2) Cf. chapitre II.

(3) A.E.B., doss. 2027 (établissement de S. Tomas de Guatémala). Cf. notre chapitre II.

(4) A.E.B., doss. 2024, 12 septembre 1844, le ministre de l'Intérieur à son collègue A.E.B.

(5) Cf. chapitre II, note 14.

l'Abyssinie est remise en cause, et M. le ministre des Affaires étrangères m'a prié de vous adresser un dossier complet de cette affaire », écrivait le 14 octobre 1844 le consul au ministre de la Maison du Roi, Jules Van Praet (1). Quelle explication donner à un revirement aussi subit ? Le Gouvernement se disposait donc à reprendre un projet dont, moins d'un mois auparavant, il déclarait la réalisation impossible ? Nous croyons devoir rechercher cette explication dans l'histoire si décevante de l'établissement de Santo-Tomas de Guatémala. Nous avons vu que le concours du Cabinet avait été promis dès le mois de juillet aux dirigeants de la *Compagnie belge de Colonisation* ; peu de temps après, parvinrent en Belgique de désastreuses nouvelles de la colonie, où des fièvres infectieuses fauchaient nos émigrants par centaines. Le public connut la vérité : devant la levée de boucliers de toute une partie de la presse et de l'opinion publique, le Gouvernement n'osa plus soutenir la Compagnie avec les deniers de l'État, et, prétextant de la non-valeur des gages qui lui étaient offerts, se déroba (2). Et Léopold Ier d'en profiter pour remettre sur le tapis la question d'Abyssinie !... D'où la réponse du consul au secrétaire du Souverain...

Voilà où en étaient les choses, lorsqu'une nouvelle missive de BLONDEEL, datée du 25 octobre, vint proposer au Gouvernement belge le rachat à la *Société nanto-bordelaise* du territoire d'Edd qu'elle s'était procurée en 1841 pour la somme de 2.000 thalaris (3) ; aucune concurrence de ce côté ne serait désormais à redouter pour notre établissement d'Amphalow :

(1) A.E.B., doss. pers. 34.

(2) La « dérobade » du cabinet Nothomb provoqua, en février 1845, une interpellation de Ch. Rogier à la Chambre (L. HYMANS, Histoire parlementaire de la Belgique, II, p. 334).

(3) A.E.B., doss. 2024, Blondeel au ministre de l'Intérieur. — Cf. chapitre IV.

« Edd, comme point isolé de la côte, est préférable peut-être à Amphalow, mais, dans l'état actuel des communications, les habitants d'Edd remontent jusqu'à Amphalow pour trouver une route qui les mène en Abyssinie ».

Et le consul de proposer l'achat à ses propres frais de cette concession, sauf à s'entendre avec le Gouvernement, quand le drapeau belge flotterait sur la mer Rouge. C'est ce qu'en un autre temps Léopold II eût appelé « la patriotique folie de Monsieur Blondeel » !...

L'idée d'envoyer à Amphalow une commission d'exploration de deux membres, conduite par le consul, se faisait d'ailleurs jour dans les milieux officiels ; « la difficulté, écrivait BLONDEEL à la suite d'un entretien avec le chef du Cabinet, était de trouver un troisième membre de la commission, qui doit aller sur les lieux juger en définitive du sort de mes propositions » Pour l'accompagner, le diplomate désignait au choix du ministre le major Eenens et le capitaine de vaisseau V. D. N. Lahure, qui devint par la suite directeur général, puis général-major de la marine (1). Un marin, un officier et un diplomate : en fallait-il davantage pour juger, en saine connaissance de cause, des avantages présents et futurs que l'Abyssinie réserverait à la Belgique ?

Pareille exploration d'Amphalow n'était pas superflue, il faut le reconnaître. Nous avons déjà mis en vedette l'opposition foncière entre les renseignements enthousiastes recueillis par notre compatriote au sujet de cette île et l'opinion des voyageurs français d'Abbadie qui y avaient séjourné un temps ; c'est ce qui faisait écrire à

(1) A.E.B., doss. 2024, 30 octobre 1844, le même au même. Sur Napoléon Lahure, personnage dont le rôle au sein de notre ancienne Marine royale (1831-1862) fut fort discuté, voir L. LECONTE, Les Ancêtres de notre Force navale, pp. 567-569. « Il a visité beaucoup d'établissements européens dans les Indes, précisait Blondeel, par analogie (il) jugera plutôt et mieux des avantages présents et futurs que l'Abyssinie peut offrir à la Belgique » ; mais en 1845, le consul confia à O. Du Colombier que son plan avait rencontré de l'opposition chez Lahure (Mémoires cités, III, pp. 5-6).

NOTHOMB que, « en l'absence d'une exploration sur les lieux mêmes, toutes ces données ont un caractère plus ou moins hypothétique et ne permettent guère de se décider, dès à présent, à former un établissement sur ce point » (1). Les rapports de BLONDEEL contenaient, au reste, des renseignements de nature à inspirer quelqu'incertitude quant à la salubrité du territoire à occuper et quant aux facilités de commercer en toute sécurité avec l'intérieur de l'empire ; il importait d'autant plus de s'en assurer qu'à la même heure l'établissement du Guatémala, où une pareille commission d'enquête avait cependant été envoyée en 1841, procurait au Gouvernement et au pays de cuisants soucis (2). Toujours la même objection hantait le cerveau de nos ministres : si cette terre d'Éthiopie était vraiment aussi riche et aussi salubre, si on y pouvait pratiquer le commerce avec autant d'avantages, comment la Grande-Bretagne n'y prenait-elle pas pied, et pourquoi la France cherchait-elle à se débarrasser de son district d'Edd ?

Le principe d'une reconnaissance du littoral abyssin par cette commission étant admis, il restait à déterminer les points du rapport général de BLONDEEL qui exigeraient un complément d'information : c'était, au dire de NOTHOMB, « 1° la salubrité du climat ; 2° l'abord facile et sûr pour les navires ; 3° les avantages plus ou moins grands de position pour former un établissement et pour commercer avec l'intérieur du pays ; 4° la possibilité d'ouvrir une voie facile et sûre au commerce, sans se trouver dans la nécessité d'établir des forts à l'intérieur et de guerroyer, par conséquent, sans de grandes dépenses d'hommes et d'argent ». Enfin, il restait à examiner quel sort devrait être réservé à la proposition du diplomate d'acquérir également le territoire d'Edd. « L'objection qui s'élève naturellement, estimait le

(1) A.E.B., doss. 2024.

(2) P. J. FABRI, S. J., Échec aux Jésuites (inédit, d'après les A. E. B., M. R. A. et les archives de la Compagnie de Jésus).

chef du Gouvernement, c'est que nous aurions ainsi deux établissements au lieu d'un, ce qui semble nécessiter des moyens et des frais d'occupation plus étendus... » (1).

Quant au rôle de l'officier qui accompagnerait Blondeel dans sa mission, — rôle auquel le major Eenens était tout naturellement destiné, — il consistait avant tout à étudier « la possibilité avec 500 hommes d'établir un comptoir au nord de la mer Rouge et de garantir la sécurité de la route, et avec 1.200 de nous assurer les plaines de sel, de prendre possession d'un territoire qu'on pourrait nous céder sur le plateau, et de peser efficacement dans la politique rivale des princes abyssins ». La troisième personne qui compléterait la commission, de préférence un haut fonctionnaire compétent en matière commerciale, aurait pour tâche de vérifier si les revenus des douanes, les impôts des indigènes et l'exploitation des plaines de sel suffiraient réellement, ainsi que Blondeel s'était efforcé de le prouver, à couvrir dans un délai proche, le budget des dépenses d'une colonie belge... (2).

Ainsi composée, la commission partirait avec ordre « de juger en dernier ressort de l'abandon ou, à l'unanimité, de l'exécution du projet. Dans ce dernier cas, la décision écrite, développée et signée (par tous trois) emporterait pour M. Blondeel l'autorisation de conclure un traité de cession du territoire ». Le Gouvernement réclamerait pour cette convention l'approbation des Chambres, laquelle approbation entraînerait sans tarder l'envoi de troupes et d'employés en Abyssinie. Quant à la dépense que cette mission nécessiterait, et qui s'élèverait à quelque 30.000 francs, on en porterait le compte, partiellement au moins, au budget des trois départements intéressés (3).

(1) A.E.B., doss. 2024, 8 novembre 1844, le ministre de l'Intérieur à celui des A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024, pièce s. d. : « Affaire d'Abyssinie : résumé ».

(3) *Ibidem*.

Le concours pécuniaire escompté fit-il alors défaut, ou l'indispensable bailleur de fonds resta-t-il introuvable ? Nous ne pouvons préciser. Mais, brusquement, l'affaire se trouva classée pour de bon. « Mon projet, devait écrire BLONDEEL en 1850, n'a jamais eu de suite, non parce qu'il a été condamné en principe, non parce que sa réalisation en Afrique a été jugée impraticable, mais parce que l'entreprise de Santo-Tomas avait discrédité ces idées dans l'opinion publique et que l'on prévoyait un obstacle insurmontable dans la législature » (1). Ce n'était que trop vrai...

Les circonstances semblaient se jouer de la ténacité du consul Blondeel et avoir raison de son entêtement patriotique ; nous allons voir qu'il n'en était rien.

* * *

Le 10 mars 1850, Édouard Blondeel, qui avait été promu chargé d'affaires de Belgique près le gouvernement de l'Empire ottoman à sa rentrée du Guatémala (2), recevait du consul de France à Massouah, M. DEGOUTIN, le billet suivant :

« L'Etcheghe Gabro-Mariam, que vous avez connu à Gondar, vient d'arriver en Égypte... et m'a prié de vous écrire en son nom. Il croyait vous trouver à Alexandrie ; il dit avoir une mission près de vous et des lettres pour Sa Majesté le Roi de Belgique, de la part de Ras-Ali. Il dit que vous aviez demandé la concession de l'Agamen (Agâmé) à Ozero-Menen et à Ras-Ali. L'affaire eût été terminée depuis longtemps, si l'*Aboun* Salame ne s'y était opposé ; mais maintenant qu'il est expulsé de Gondar, lui, Etcheghe, est venu pour vous annoncer que le Prince accède à votre demande. Il désire savoir s'il doit aller, pour s'entendre avec vous, à Constantinople, et comment. Enfin, il attend vos instructions ».

Jugeons de l'étonnement de notre compatriote. Ainsi,

(1) A.E.B., doss. 2024, 23 avril 1850, Blondeel au ministre A.E.B.
(2) Ch. chapitre II.

huit années s'étaient écoulées depuis qu'il s'était esquivé de Gondar à la faveur d'une bataille entre les féodaux du pays, et personne n'avait oublié là-bas ses projets de colonie belge : ni son ami Gabro-Mariam, le chef du clergé, ni l'imposante et énergique impératrice Menen et son fils Ali. Le lecteur, lui, voudra bien se souvenir du traité « offensif et défensif » que Blondeel en avait alors obtenu, et qui comportait la « cession en toute propriété de la province d'Agâmé et d'Antalow moyennant deux mille thalaris pour Ras-Ali et cinq mille pour l'Impératrice, deux mille fusils pour Ras-Ali et mille pour l'Impératrice » [1]. « J'ai cru prudent d'écarter cette affaire », écrivait BLONDEEL en 1842 ; le message que le consul de France venait de lui transmettre à Constantinople mettait, au contraire, le rejet de ce traité au compte de l'*Aboun* Salame. Quoi qu'il en soit, il nous suffira de répéter après le Père Sapeto, qui vécut plus de quarante ans dans cette région, que l'Agâmé est la plus élevée de toutes les provinces éthiopiennes, donc la plus salubre et la plus productive.

A la tête du département des Affaires étrangères se trouvait le ministre d'Hoffschmidt ; BLONDEEL s'empressa de le mettre au courant des propositions aussi avantageuses qu'inespérées dont Gabro-Mariam était porteur :

« Ras-Ali, enfin convaincu de l'immense appui qu'il pourrait trouver dans un établissement européen, pour rendre à l'Empire la paix et l'ordre dont il est privé depuis tant d'années, et voyant d'ailleurs avec crainte les projets anglais, s'est ressouvenu de nos longues conversations. Et après dix ans de silence, il vient offrir à la Belgique, de son propre mouvement, la province d'Agâmé ».

Et le diplomate sollicitait des instructions catégoriques sur la ligne de conduite à suivre :

« La question à résoudre aujourd'hui est celle de savoir s'il faut accepter ou refuser une grande province d'Abyssinie, qui nous est

(1) Cf. chapitre II.

gratuitement et spontanément offerte... C'est une cession en toute souveraineté qui nous est faite par le Ras, qui a toute l'autorité pour la faire ».

BLONDEEL donnait encore de nombreux détails sur l'apport économique que l'Agâmé vaudrait à la Belgique (1).

Près de quatre mois s'écoulèrent avant que le ministère jugea opportun de faire parvenir des instructions à Blondeel ; celui-ci, qui se trouvait en mission à Belgrade, se décida à récrire à d'Hoffschmidt. Mais Gabro-Mariam, las d'attendre vainement au Caire le consul belge à qui il voulait remettre ses dépêches en mains propres, s'était dans l'entre-temps rendu à Jérusalem ; sa présence y avait fait quelque bruit et il s'était entretenu assez longuement avec le colonel Rose, consul général britannique en Syrie. Ce dernier s'en vint relancer notre compatriote à Belgrade : « pour être bref, écrivait BLONDEEL, il a fini par me demander avec instance, si, dans le cas où la Belgique n'entreprendrait rien en Abyssinie, je ne consentirais pas à communiquer mes renseignements à l'Angleterre. Il m'a demandé catégoriquement, ce que j'ai refusé de même, si, avec l'autorisation du Gouvernement belge, je n'accepterais pas une mission du Gouvernement britannique ». Le ton d'assurance de son collègue anglais n'avait pas peu étonné BLONDEEL : « j'ai voulu savoir s'il était autorisé par Lord Palmerston à parler ainsi. Il m'a répondu qu'il n'y était pas autorisé, mais qu'il se faisait fort de n'être pas désapprouvé » (2). Rapprochons cette démarche de la réponse sybilline faite, six ans plus tôt, par LORD ABERDEEN à une communication de VAN DE WEYER... A moins que, par une coïncidence assez extraordinaire une mission spéciale ait obligé ce représentant britannique à séjourner à Bel-

(1) A.E.B., doss. 2024, 24 avril 1850, Blondeel au ministre A.E.B.
(2) A.E.B., doss. 2024, 14 août 1850, Blondeel au ministre A.E.B.

grade durant les quelques jours où l'agent belge s'y trouvait, ce déplacement du colonel Rose avait dû être autorisé par Londres ; on sait qu'un agent consulaire ne quitte point son poste sans un ordre formel de son gouvernement.

Quoi que chacun se croie le droit de penser de pareille démarche, ce n'est que le 6 septembre que notre ministre des Affaires étrangères trouva le temps de répondre aux propositions de Blondeel :

« Depuis que j'ai reçu votre première communication concernant le voyage de l'Etcheghe d'Abyssinie, écrivait d'Hoffschmidt, le Conseil des Ministres a été constamment occupé d'affaires si importantes et si nombreuses, que je n'ai pas jugé à propos de l'entretenir des propositions dont l'Etcheghe était porteur » (1).

Eh voilà !... Oh ! bien sûr, et d'Hoffschmidt en convenait aisément, l'offre de céder gracieusement à la Belgique la souveraineté de l'Agâmé méritait d'être examinée très sérieusement. Mais que voulez-vous ? Le temps avait fait défaut à Bruxelles pour se prononcer sur l'opportunité de créer des comptoirs commerciaux dans les pays lointains...

« Rien n'est arrêté, continuait d'Hoffschmidt, quant au principe de l'intervention de l'État dans les entreprises ayant la colonisation et l'émigration pour objets. Le moment n'est pas venu d'examiner et de vider ces questions. Il est évident que, dans les circonstances présentes, le Gouvernement ne peut prendre aucun engagement qui aurait pour conséquence de l'entraîner, soit immédiatement, soit plus tard, dans des dépenses plus ou moins fortes, auxquelles pourraient donner lieu des projets d'établissements à fonder au dehors ! » (2)

N'eût-il pas été intéressant, cependant, alors que la douloureuse crise des Flandres n'était pas encore un souvenir, de reléguer au fond des tiroirs ministériels des querelles politiques sans grandeur, pour s'attacher à la

(1) A.E.B., doss. 2024, 6 septembre 1850, le ministre A.E.B. à Blondeel.

(2) *Idem.* Rappelons que l'affaire du Rio Nunez (voir p. 198, n. 2) était alors engagée et que son principal promoteur, Abraham Cohen, marseillais fixé dans notre capitale, tentait d'y intéresser le Roi et le Gouvernement.

solution des problèmes économiques et sociaux du moment ? d'Hoffschmidt accorda pourtant à Blondeel l'autorisation de se rendre en Égypte, où Gabro-Mariam pourrait le rejoindre à son retour de Terre-Sainte ; une seule recommandation lui était faite : n'accepter que conditionnellement la cession de l'Agâmé, afin de laisser au ministère son entière liberté de décision (1).

Édouard Blondeel ne reçut-il pas ces instructions ? Ou comprit-il qu'elles étaient inspirées du souci de classer l'affaire au plus tôt, puisque Bruxelles ne s'était pas encore prononcé quant au principe de comptoirs coloniaux à fonder ? Ou bien craignit-il que, lassé d'attendre indéfiniment une réponse à ses offres, Ras-Ali n'envoyât Gabro-Mariam les porter à un pays plus prompt à les accepter ? Toujours est-il que notre chargé d'affaires à Constantinople prit sur lui d'en toucher un mot au comte de Pourtalès, agent de la Prusse en Turquie ; il en vint même à lui faire des ouvertures pour la colonisation en commun du district d'Agâmé par la Belgique et la Prusse. « Je défie de rire, écrivait-il, quand un établissement en Abyssinie sera présenté comme le résultat d'une alliance avec le ministère prussien... », et BLONDEEL de s'en réjouir à l'avance, comme de tout traité capable de nous affranchir des menaces d'une union douanière qui s'était un moment fait jour avec la France... Dans la pensée du comte de Pourtalès, une démarche du Cabinet de Berlin était imminente (2).

L'activité de notre compatriote ne s'était pas limitée à ce simple entretien avec le chargé d'affaires de Prusse ; il rééditait à présent, en lui donnant plus de développement, son plan des années 1841 et 1842, qui devait, selon lui, nous assurer la possession d'une grande partie de l'Abyssinie. Pour arriver à ce résultat, il s'agissait 1° d'accepter l'offre de Ras-Ali, dont le chef du clergé était

(1) A.E.B., doss. 2024, 6 septembre 1850, le ministre A.E.B., à Blondeel.
(2) A.E.B., doss. 2024, 9 octobre 1850, Blondeel au ministre A.E.B.

porteur ; 2° de ratifier les traités signés jadis par Gocho, souverain du Godjam ; 3° d'acquérir à peu de frais — de 20 à 40.000 francs, — le port et le territoire d'Amphalow, qui nous avaient été offerts en vente précédemment, et d'y entretenir à peu de frais un corps de troupe de 800 à 1.200 hommes, dont la Prusse fournirait la moitié (la *Louise-Marie*, qui le débarquerait, resterait en station sur la côte), et 4° d'accepter les services de *dedjadje* Gwangoul, chef de l'Agâmé. Peut-être pourrait-on aussi racheter au consul de France à Massouah, le titre de propriété d'Edd que la *Société nanto-bordelaise* lui avait cédé (1).

En 1839, De Theux s'était montré irréductiblement hostile à la création d'un établissement franco-belge sur la côte de la mer Rouge : si l'on devait entreprendre quelque chose, avait-il ajouté, ce ne pouvait être qu'entre Belges et dans un intérêt exclusivement national ; les récentes ouvertures de Blondeel au comte de Pourtalès ne plurent pas davantage à d'Hoffschmidt. « Si la Belgique se décide à former un établissement en Abyssinie, elle le fera seule et pas autrement », répondit-il ; l'exploitation à frais communs d'une province éthiopienne par la Belgique et la Prusse paraissait, au reste, chose impraticable dans son exécution. Mieux valait, ajoutait le ministre, former une société qui, à l'instar de la Compagnie des Indes, exploiterait la concession à son profit, sauf au Gouvernement à se réserver le droit de souveraineté et à venir en aide à la compagnie, en lui prêtant les moyens d'action nécessaires (2).

Dans le même temps, sir Stratford Canning, ministre britannique à Constantinople, communiquait au Foreign Office l'annonce du départ pour l'Égypte du chargé d'affaires Blondeel, dans le but d'y rencontrer le délégué

(1) A.E.B., doss. 2024 ; *idem*.

(2) Cette dépêche de d'Hoffschmidt à Blondeel fait défaut au doss. 2024 (A.E.B.). Les principaux arguments développés se retrouvent dans la minute d'une note (non datée) adressée au ministre A.E.B.

d'un prince abyssin et de traiter avec lui « de la cession au Gouvernement belge d'une certaine étendue de territoire » (1). L'attention des agents européens en Orient était, une fois encore, singulièrement aiguillée vers l'Abyssinie... Mais, chose curieuse, le ministre de la reine Victoria répondit, en novembre :

« Le Gouvernement de Sa Majesté ne désire pas mettre d'obstacle dans la voie que suit le Gouvernement belge pour arriver à ce but, mais il est désireux de l'aider, parce qu'en premier lieu tout ce qui tend à élever la prospérité de la Belgique, sans désavantage pour les intérêts anglais, est politiquement profitable à l'Angleterre en consolidant l'indépendance de la Belgique, et, en second lieu, tout ce qui aura pour effet d'introduire dans quelque partie de l'intérieur de l'Afrique la civilisation européenne doit, en principe général, être vu avec satisfaction par le Gouvernement de la Grande-Bretagne » (2).

Les deux expressions restrictives : « sans désavantage pour les intérêts anglais » et « en principe général », expliquent pourquoi le même vicomte Palmerston, lorsqu'il s'agira de l'établissement belge du Rio Nunez (Côte de Guinée), s'opposera à ce qu'en 1849 nos compatriotes introduisent la civilisation européenne dans cette partie de l'Afrique, ce qui pourtant eût contribué à la prospérité de la Belgique ; les intérêts de quelques marchands anglais étaient en jeu... (3).

* * *

Sur ces entrefaites, Édouard Blondeel était arrivé au Caire..., pour y apprendre que Gabro-Mariam venait de quitter l'Égypte et se dirigeait vers la Terre-Sainte. Revenu de sa déconvenue, le chargé d'affaires décida, le 1er janvier 1851, de se rendre à Jérusalem par le

(1) Lettre, dont l'original se trouve au Public Record Office à Londres (*Diplomatic Correspondance*, série Turkey) ; elle est aussi connue par l'accusé de réception du vicomte Palmerston (voir note suivante).

(2) A.E.B., doss. 2024, novembre 1850, Palmerston à sir Stratford Canning.

(3) A.E.B., doss. Rio Nunez, I-II.

désert [1]. Mais Gabro-Mariam avait déjà quitté la ville sainte. Son compagnon de voyage, Gabro-Mikaël, s'y trouvait encore, Ras-Ali l'ayant chargé de remettre de l'argent au couvent copte-abyssin de Palestine ; Blondeel fut assez heureux de pouvoir lui confier plusieurs messages, dont l'un destiné à Mgr de Jacobis, vicaire apostolique au Tigray. Celui-ci était prié de bien vouloir transcrire en amharique, idiome officiel de l'Éthiopie moderne, les dépêches que lui remettrait Gabro-Mikaël, et de réexpédier à Constantinople les réponses qu'il recevrait. « Voir Ras-Ali vous sera sans doute impossible, ajoutait BLONDEEL. Faites cependant tout ce que vous pouvez pour presser la réponse. Écrivez par des hommes sûrs à Gabro-Mariam, ancien *Etcheghe*, et à *dedjadje* Gocho, qui sont en ce moment près de Ras-Ali... » [2].

Une autre des lettres confiées à Gabro-Mikaël était adressée à Ras-Ali lui-même ; BLONDEEL écrivait à ce chef que, s'il donnait à la Belgique le district d'Agâmé, notre pays l'aiderait à replacer sous son autorité une Abyssinie plus heureuse et plus puissante qu'elle ne fut jamais au cours des siècles.

« Expliquez clairement les offres que vous nous faites, poursuivait notre compatriote, et si elles sont de nature à être acceptées, je solliciterai la permission d'aller moi-même, en personne, vous trouver pour convenir de tout définitivement. Ne demandez pas d'argent, ou du moins que ce ne soit qu'une très petite somme par an, mais vous pouvez demander des hommes et des armes... » [3].

Déçu de n'avoir rencontré Gabro-Mariam ni en Égypte, ni aux Lieux-Saints, Blondeel y alla d'une nouvelle dépêche au ministre des Affaires étrangères, le 11 février. Se plaignant de l'incompréhension que ses projets

(1) Cf. chapitre II, pages 54-55 (démarche de Blondeel à Jérusalem pour solliciter la réédification des monuments funéraires des deux premiers rois latins en l'église du Saint-Sépulcre).

(2) A.E.B., doss. 2024, 6 février 1851, Blondeel à Mgr de Jacobis.

(3) A.E.B., doss. 2024, 6 février 1851, Blondeel à Ras-Ali, souverain gouverneur d'Abyssinie.

avaient toujours rencontrée à Bruxelles, il écrivait entre autres :

« Je regrette bien vivement que le Gouvernement du Roi n'ait pu s'occuper plus tôt de cette affaire. J'aurais retrouvé l'*Etcheghe* et à l'heure qu'il est, il ne resterait probablement à délibérer que sur une proposition positive. Du moins, j'ai fait tout ce qu'il dépendait de moi » (1).

C'était là une remarque fort pertinente... Au moment de quitter l'Égypte, où son séjour devenait sans objet, Blondeel pria le comte Zizinia, son successeur à Alexandrie, de le remplacer comme négociateur au cas où Gabro-Mariam reviendrait avec de nouvelles propositions ; « il est probable, écrivait-il à son collègue, que l'*Etcheghe* ne sera porteur que d'une simple petite lettre de Ras-Ali, aucun traité et aucun contrat ne se faisant par écrit en Abyssinie. La parole de l'*Etcheghe* autorise une entière confiance. Il comprendra cependant qu'il n'en est pas de même chez nous... » (2).

Voici le texte de l'acte que l'envoyé de Ras-Ali serait invité à signer :

« Par devant nous, comte Étienne Zizinia, consul général de Belgique en Égypte et dépendances.

» Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

» 1° Moi, Gabro-Mariam, Etcheghe d'Éthiopie, déclare au nom de Son Altesse Ras-Ali, Souverain gouverneur d'Abyssinie, céder en toute souveraineté à Sa Majesté le Roi des Belges, Léopold Premier et à ses descendants, toute la province d'Agâmé depuis Addigradt jusqu'à la mer.

» 2° Par contre, Sa Majesté le Roi des Belges, Léopold Premier, consent à un traité d'amitié offensif et défensif avec Son Altesse Ras-Ali, c'est-à-dire que désormais les amis et les ennemis de l'un seront les amis et les ennemis de l'autre et que, réciproquement, ils se prêteront appui et secours.

» 3° Le commerce sera efficacement protégé sur les deux territoires, et les droits de douane à percevoir seront réglés de commun accord.

(1) A.E.B., doss. 2024, 11 février 1851, Blondeel au ministre A.E.B.

(2) A.E.B., doss. 2024 : la date de cette lettre ne nous est pas connue, l'en-tête de la missive ayant été arrachée.

» 4° La route commerciale des caravanes sera tracée et maintenue exclusivement sur le territoire des deux hautes parties contractantes.

» 5° Lorsque cette proposition aura été acceptée par Sa Majesté le Roi des Belges, des commissaires seront nommés, de part et d'autre, pour régler la délimitation des territoires respectifs.

» 6° Ayant lu et bien compris cet acte dans les deux langues amhara et arabe, au nom de Ras-Ali, moi, Gabro-Mariam, ai signé le présent » (1).

Mais, le 4 avril 1851, le comte ZIZINIA fit savoir à Constantinople que le négociateur abyssin n'avait pu être rejoint à temps ; alors qu'on le croyait à la cour d'Ali, il venait de franchir les limites de l'Égypte supérieure... ! (2).

Une fois encore, la partie semblait perdue, et bien perdue, pour l'opiniâtreté de Blondeel. Il n'en était cependant rien !...

Le 18 avril 1852, le comte Zizinia, qui était toujours consul à Alexandrie, recevait notification de l'arrivée à Karthoum d'un envoyé de Ras-Ali, accompagnant douze chevaux que le « Sultan d'Abyssinie » destinait au vice-roi d'Égypte, le successeur de Méhémet-Ali (3). GABRO-MARIAM, car c'était lui, avait prié un Européen de Karthoum d'annoncer « son arrivée prochaine au Caire à M. Blondeel, ambassadeur à Constantinople, afin qu'il lui donne rendez-vous au Caire ou à Alexandrie ». Zizinia avait sollicité de Bruxelles des instructions pour le cas où l'*Etcheghe* reviendrait à parler des anciens projets (4) ; d'HOFFSCHMIDT, toujours ministre des Affaires étrangères du cabinet Rogier, fit répondre par son *leitmotiv* en deux tons : le Gouvernement du Roi n'a pas l'intention de fonder l'entreprise aux frais de l'État, mais il prêterait

(1) A.E.B., doss. 2024.

(2) A.E.B., doss. 2024, Zizinia à Blondeel.

(3) Abas-Pacha avait succédé en 1848 à Ibrahim-Pacha (fils aîné par adoption de Méhémet-Ali), lui-même décédé après quatre mois de règne.

(4) A.E.B., doss. 2024, 18 avril 1852, Zizinia au ministre A.E.B.

volontiers son appui à la société qui s'en chargerait [1]. La même réponse fut communiquée à Blondeel, qui se trouvait alors à Athènes.

Comme prévu, Gabro-Mariam ne tarda pas à entretenir le comte Zizinia des propositions du Ras, s'enquérant des dispositions de Sa Majesté Belge à l'endroit d'offres aussi avantageuses. « La réponse de Votre Excellence me laissant entrevoir que le Gouvernement du Roi n'avait pas encore pris une détermination sur le sujet de la question, je me suis abstenu... de porter le discours sur une semblable matière, voulant laisser l'affaire dans le même état d'incertitude que l'a laissée M. Blondeel... », mandait ZIZINIA à d'Hoffschmidt en juillet 1852 [2].

Cette fois encore, l'affaire n'aboutit pas. Encore eût-il fallu qu'on fît quelque chose pour qu'elle présentât quelque chance d'aboutir...

A en croire une pièce non datée et non signée, qui repose dans les cartons du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, Mgr DE JACOBIS aurait fait savoir en 1856 à Édouard Blondeel, qui se trouvait toujours à Constantinople, que la situation de l'Abyssinie rendait facile la réalisation de ses anciens projets, et qu'au besoin un des grands personnages de la Cour impériale se rendrait au Caire pour négocier une alliance avec le roi Léopold et la cession d'une province à la Belgique [3]. Aucune suite ne fut donnée à cet appel. Mgr de Jacobis mourut en 1860, et l'Abyssinie, entraînée dans le chemin d'une politique aventureuse par un ancien esclave galla devenu le négus Theodoros, allait bientôt connaître l'invasion des troupes britanniques de Lord Napier (1867).

Un bel espoir s'effondrait définitivement...

[1] A.E.B., doss. 2024, 11 mai 1852, le ministre A.E.B. à Zizinia.

[2] A.E.B., doss. 2024, 6 juillet 1852, Zizinia au ministre A.E.B.

[3] La lettre de Mgr de Jacobis à Blondeel, à laquelle il est fait ici allusion, n'existe plus, mais un résumé s'en trouve dans un document du doss. 2024 (A.E.B.) : « Projet de colonisation en Abyssinie », que nous présumons avoir été rédigé par E. Banning en 1868.

CONCLUSION

LES CAUSES DE L'ÉCHEC

Nous voici parvenu au terme de cette étude.

Après avoir rappelé la crise que notre économie nationale traversa au lendemain de la Révolution de 1830 et la politique expansionniste inaugurée par Léopold Ier et son gouvernement pour y porter remède, nous nous sommes quelque peu attardé à l'existence si attachante du premier en date de nos diplomates coloniaux, Édouard Blondeel. Puis, guidé par ses rapports si colorés, nous l'avons suivi pas à pas dans son voyage à travers l'empire encore peu exploré des Négus. Nous avons ensuite mis en vedette la persévérance de Blondeel à faire partager par nos premiers gouvernants ses vues sur ce pays, et force nous a été de constater enfin l'échec de ses efforts !

Pourquoi Blondeel ne réussit-il pas à communiquer à nos dirigeants sa foi dans le projet abyssin, encore que l'appui du Roi, au début tout au moins, semble ne lui avoir pas fait défaut ? C'est ce qu'il importe d'examiner ici. En premier lieu, il faut tenir compte des difficultés financières et politiques, auxquelles se heurtait le jeune État belge dans les années qui suivirent 1830. On comprend, en dépit d'une prudence parfois outrancière, que nos premiers gouvernants n'aient voulu compromettre ni leurs ressources financières ni leurs forces militaires dans une entreprise, que son énormité même rendait utopique à leurs yeux, et qui, avouons-le sans ambage, présentait plus d'un aléa ! Ils se refusaient à courir le risque de conflits, qui eussent peut-être mis en

jeu notre neutralité et notre indépendance ou, tout au moins, compromis d'intéressantes négociations à l'étranger ? D'autre part, la colonisation n'entraînait-elle pas, comme corollaire, la création et l'entretien d'une marine de guerre pour assurer la sécurité des possessions et de leurs voies d'accès ? Or, notre marine militaire, sur laquelle Léopold Ier rêvait d'appuyer notre marine marchande, était si faible... ! D'ailleurs, les incertitudes de la situation politique, la concurrence des marins expérimentés de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, l'absence de rapports suivis avec les comptoirs étrangers et un certain éloignement pour les opérations aventureuses avaient de plus en plus rétréci le cadre de la marine belge. A ce point de vue aussi, l'esprit de Léopold II n'avait pas encore soufflé sur la Belgique !...

L'esprit public belge — « pense-petit » et « critique tout », selon la forte parole du fondateur du Congo — était sinon hostile, du moins indifférent aux entreprises coloniales. Envoûté par la défaite de 1831 et l'influence déprimante de la neutralité imposée, notre peuple, oublieux d'une longue tradition expansionniste, n'était pas sans se souvenir, par contre, des soucis que les possessions de l'Insulinde avaient valus au royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1830, et aussi des toutes récentes désillusions éprouvées par nos colons au Guatémala. D'une façon générale, il faut l'ajouter, l'atmosphère en Europe était défavorable à l'idée coloniale. La France avait à lutter contre Abd-el-Kader en Afrique du Nord, et l'Angleterre devait réprimer des insurrections sans cesse renaissantes en Orient. D'autre part, l'indépendance conquise peu auparavant par d'anciennes possessions espagnoles et lusitaniennes de l'Amérique du Sud laissait à beaucoup la crainte que ce ne fussent là les prodromes d'un profond mouvement anticolonial et antieuropéen !

Du reste, les pouvoirs publics ne s'intéressèrent pas

aux projets de Blondeel. En fait, ceux-ci restèrent quasi confidentiels ! Les questions de politique intérieure trouvaient d'ailleurs au Parlement une audience beaucoup plus large que l'étude des débouchés indispensables au redressement de notre économie. Quand il arrive à nos premiers dirigeants de réussir à faire évoquer à la tribune des Chambres le problème colonial, ce n'est que tout à fait subsidiairement, à l'occasion de la discussion de l'un ou l'autre budget, et il se trouve toujours un sénateur CASSIERS pour répondre que « mieux valait s'ouvrir des débouchés dans des contrées où existaient déjà des consommateurs », sans se demander si la chose était possible (1). « Le régime constitutionnel, surtout dans un petit pays, prend beaucoup de temps et fait perdre de vue les questions qui, seules, peuvent assurer un avenir politique au pays » écrivait LÉOPOLD Ier en 1844, à propos d'un essai de colonisation entrepris au Texas par des princes allemands (2). Il faut en incriminer, avant tout, le défaut de stabilité et de continuité du pouvoir exécutif, sans lesquelles rien de grand et de durable ne se crée ; « nos ministres, pendant leur existence fugitive, ne songent guère à planter des arbres dont ils ne peuvent pas voir mûrir les fruits, et, lorsqu'il leur arrive exceptionnellement de confier au sol un germe utile, tantôt ils oublient de l'arroser et tantôt le forcent à s'étioler en serre chaude », observait BRIALMONT en 1860 (3). Il est assez probable que partie au moins des projets de Blondeel eût été réalisée si de Theux et Lebeau eussent encore été au pouvoir en 1843. Il n'en fut rien...

La fondation d'une colonie moderne requiert un certain absolutisme ; tout au moins une unité de vues et

(1) L. HYMANS, *op. cit.*, II, p. 302 (Intervention dans la discussion du budget des Affaires étrangères, 28 décembre 1843).

(2) TH. JUSTE, Léopold Ier et Léopold II, Rois des Belges, pp. 226 et 575, Bruxelles, 1878.

(3) Complément de l'Œuvre de 1830 (*cité*), p. 131.

d'efforts et une rapidité d'exécution difficilement compatibles avec l'ingérence continuelle d'une Législature. Écoutons Auguste BEERNAERT l'expliquer à la Chambre en 1890, à propos du pouvoir despotique exercé par Léopold II au Congo :

« A mon avis, l'œuvre africaine ne serait pas arrivée au point où elle en est si elle avait été tentée par la Belgique au lieu de l'être par son Roi. Il y a de ces entreprises qui, surtout à leur début, ont besoin d'un peu d'autocratie. Il faut, pour les conduire, une main unique, une volonté unique. Si depuis douze ans, à propos de chaque mesure à prendre, un Gouvernement comme le nôtre avait dû, d'année en année, solliciter l'approbation du Parlement, subir les inévitables lenteurs de ce régime et s'exposer aux impitoyables critiques qu'il suscite plus inévitablement encore, rien ne serait fait ou, plutôt, rien n'aurait été tenté... » (1).

Mais à côté de l'apathie ou de l'opposition des pouvoirs publics, il est juste de souligner ce qui est le fait des individus. C'est BRIALMONT encore qui faisait observer :

« Non seulement nos négociants n'ont pas le génie qui fait découvrir les bonnes affaires, il leur manque encore l'énergie qui les fait entreprendre et la ténacité qui les fait réussir... Il n'y a d'affaires sérieuses que celles qui rapportent beaucoup dès l'origine » (2).

Et voilà pourquoi, même si l'initiative de Blondeel avait connu en Belgique une diffusion plus large, il eût été bien difficile, sinon impossible, de dénicher des bailleurs de fonds ; entre les devoirs de l'État et les leurs, point de distinction pour nos commerçants et nos industriels, trop enclins à tout exiger des pouvoirs publics...

Quant à Édouard Blondeel, il faut reconnaître qu'il manquait des moyens nécessaires pour réussir. Il paraît, du reste, s'être convaincu dès le début de son expédition,

(1) C. LECLÈRE, La formation d'un Empire colonial belge (*Histoire de la Belgique contemporaine*, t. III, 1930), p. 559, Bruxelles, 1929.

(2) Complément de l'Œuvre de 1830, p. 1930.

qu'il ne parviendrait pas à rallier les ministres et à persuader les financiers : c'est pourquoi il se laissa détourner de sa mission première et fit du grand tourisme ; une fois encore, il faut regretter son obstination à vouloir se rendre dans les pays gallas et à Ennarëa. Blondeel n'eut pas l'occasion de visiter Amphalow, l'Agâmé et le Choa, où l'attendaient peut-être des avantages moins hypothétiques, et il perdit bien du temps ! Lorsqu'il revint à Bruxelles, en septembre 1843, pour secouer l'apathie des bureaux, il était trop tard : le pays était engagé dans la désastreuse entreprise de Santo-Tomas de Guatémala !

Léopold Ier, lui, suivit le voyage et les négociations de son agent avec un intérêt qui apparaît dans les archives que nous avons dépouillées. A partir de 1842, toutefois, le Souverain semble s'être quelque peu désintéressé de l'Éthiopie : son attention était sollicitée vers l'Amérique centrale. Quoi qu'il en soit, le fondateur de la Dynastie, nouveau venu parmi nous et lié par une Constitution que n'avaient encore assouplie ni le temps ni l'usage, ne pouvait se soustraire qu'assez malaisément à certaines influences. La grande ère léopoldienne n'était pas encore ouverte, qui donnerait à son successeur l'appui et le conseil des Banning, des Lambermont, des Brialmont...

Mais, redisons-le, la Belgique n'était pas seule à ne consacrer aux colonies qu'une attention restreinte. En Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne même, où l'on attendait Disraéli et son impérialisme, les préoccupations du moment allaient davantage aux questions de politique intérieure. Avec plusieurs de ses ministres, Léopold Ier n'en eut que plus de mérite ; convaincus qu'un peuple qui se confine en lui-même est destiné à végéter, ils ne cessèrent d'élever les regards du nôtre au-dessus des querelles politiques vers des horizons plus larges. Le Roi, en particulier, tint à ce que l'Héritier

du Trône parcourût le monde, étudia avec lui les itinéraires de ses voyages, et il en fit son porte-parole devant le Sénat. Parmi les projets coloniaux patronnés par notre premier Roi, il en est peu que le Duc de Brabant, devenu Léopold II, s'attacha à analyser, à étudier et même, semble-t-il, à mener à bonne fin avec autant de constance que les plans de Blondeel sur l'Abyssinie !

* * *

Certes, l'aventureuse expédition d'Édouard Blondeel n'avait porté aucun fruit ; ses plans ne furent jamais divulgués et connus du grand public, mais ils n'étaient pas destinés à rester enfouis parmi les dossiers poussiéreux que les années entassent au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. Un jour viendrait où Léopold II reprendrait à son compte une partie des projets élaborés jadis par le diplomate de son Père.

Personne n'ignore plus, et nous l'avons souvent mis en lumière au cours de ce travail, avec quel enthousiasme le Duc de Brabant, futur souverain du Congo, partagea les aspirations expansionnistes de son Père, encore qu'elles fussent destinées à un échec presque complet. Dès avant son accession au Trône, il a sans cesse devant les yeux les vastes horizons encore ouverts à l'industrie et au commerce belges, et déjà il songe à des archipels de la Polynésie, au sultanat de Sarawak, au littoral de l'Australie, à l'Extrême-Orient (1). Aucun sujet d'étonnement à voir le Prince entrer en communication avec Édouard Blondeel. C'est d'abord leur randonnée commune de 1855 en Palestine, à Chypre et à Candie, puis la lettre où le diplomate rappelle au Prince en 1858 ses négociations vaines au sujet de Candie et de Santo-Tomas de Guatémala ainsi que son périlleux et inutile voyage en pays abyssin, et

(1) Cf. notre brochure, déjà citée, sur : L'expansion mondiale de la Belgique sous le règne de Léopold II, I, pp. 14 et sv.

un autre message où il se met à la disposition de Son Altesse Royale pour une mission économique en Chine et au Japon ; c'est le Prince qui en 1860 s'enquiert de la date du retour de Blondeel, alors à Washington, et le reçoit en 1863 à sa rentrée d'Amérique (1). Ce fut là le début d'une collaboration active entre l'Héritier du Trône et le diplomate colonial de Léopold Ier ; l'archipel des Philippines, nous l'avons dit, faillit peut-être s'en trouver attribué à notre pays en 1869-1870 !

Plusieurs historiens ont prétendu qu'aucun contact de pensée n'existait entre le vieux roi Léopold et son héritier : à tort, comme le prouve, par exemple, la manière dont ce dernier rendait compte à son Père des conversations qu'il avait engagées en 1861 en vue de l'acquisition d'une partie de l'île de Bornéo, et que le colonel STINGLHAMBER a révélées dans son *Léopold II au travail* (2). Quand même il n'aurait pas été mis par le Roi lui-même au courant de ses vues sur l'Abyssinie, le Prince les eût connues par Blondeel. Dès lors, pourquoi ne pas supposer que ce fut Léopold, devenu roi à son tour, qui suggéra à Émile Banning, qui lui avait été présenté en 1867, l'idée d'écrire quelques articles sur l'Abyssinie dans *L'Écho du Parlement*, notamment en février 1868 ? Parmi les premiers projets du règne commençant, Fritz MASOIN ne cite-t-il pas un plan de prise de possession d'une partie de l'Abyssinie (3) ?

Il est vrai que vers la fin de 1867, le monde portait un vif intérêt aux choses de la lointaine Éthiopie, intérêt que les heures tragiques de 1935 devaient renouveler pour nos contemporains. Les Anglais venaient de se découvrir de pertinentes raisons de plaintes contre l'accueil peu bienveillant des Abyssins et, à grand fracas,

(1) Cf. notre chapitre II (La carrière d'un diplomate).

(2) Pp. 63-79 (Bruxelles, 1945).

(3) P. DAYE, L'Empire colonial belge, p. 22 (Bruxelles, 1923) et Léopold II, p. 481.

le gouvernement de la reine Victoria préparait contre eux une expédition dirigée par Lord Napier, à laquelle plusieurs officiers de notre armée désiraient au reste se joindre (1). La défaite, puis le suicide du négus Théodoros n'empêchèrent pas, trente ans plus tard, le triomphe d'un autre négus : Ménélik II.

Tandis qu'au sud et à l'ouest du Congo commençait la marche vers Fashoda (le Français Marchand débarqua à Loango en juillet 1896, et les 700 hommes de Chaltin quittèrent Dungu au mois de décembre en direction de Redjaf et du Nil), le succès de sa lutte contre l'Italie venait, en effet, de mettre soudain en relief Ménélik, roi des rois d'Éthiopie : sa victoire sur les aigles romaines à Adoua (1er mars 1896) faisait de lui l'arbitre de l'avenir du Haut-Nil ! Léopold II, souverain de l'État indépendant du Congo, vint à penser qu'en s'entendant avec Ménélik, il lui serait peut-être possible d'étendre ses possessions jusqu'à l'Océan Indien et de leur assurer de ce côté une porte sur la mer ! A ses intimes, le Roi confia son ambition de créer un *Empire du Congo et de l'Abyssinie*. A la cour du Négus, devenue le centre de nombreuses intrigues politiques, il fut alors question d'envoyer une ambassade congolaise, qui serait dirigée par un officier (peut-être le capitaine Haneuse, dont il sera bientôt question) ou par un ecclésiastique belge, ancien confesseur de Ménélik et qui se trouvait alors à Rome, probablement Mgr van den Branden de Reeth. Ce projet demeura sans suite (2).

Mais avant même que le rêve italien d'un empire colonial se fût écroulé dans les plaines d'Adoua, dès mai 1895, Léopold II avait annoncé à notre ministre à Rome l'ar-

(1) Notamment les lieutenants L. Timmerhans et E. Walton. Brialmont en avait écrit, pour eux, au général Napier (Ed. De Grelle à Ch. Rogier, son oncle, 20 novembre 1867, A.G.R., fonds Ch. Rogier).

(2) P. Daye, Léopold II, p. 410 (d'après des archives du Palais du Roi, celles de Sam Wiener, etc.).

rivée prochaine d'un mandataire secret, chargé de se mettre en rapport avec des hommes d'affaires de la péninsule. Il s'agissait de Sam Wiener, conseiller juridique attitré du Souverain, qui mettait au service d'une large connaissance du droit une grande souplesse, un sens et un goût très profonds des affaires ; on ne connaît pas les résultats de la mission de ce dernier qui était également administrateur de la *Société générale africaine*, espèce de paravent derrière lequel le Roi-Souverain s'entendait à cacher ses plans... Après Adoua, après le traité de paix du 26 octobre 1896, Léopold reprend ses projets ; il en escompte une réalisation d'autant plus rapide que le marquis di Ridini, qui venait de succéder à Crispi, répudiait le malchanceux impérialisme de celui-ci et semblait disposé à liquider les entreprises coloniales. Si l'on pouvait obtenir l'Érythrée à bail, préparer en même temps une expédition Chaltin contre les Mahdistes et ouvrir ainsi une voie de communication entre l'État du Congo et la mer Rouge, quelle position superbe n'occuperait-on pas lors du règlement de la question d'Égypte [1] ?

Des négociations s'ouvrent avec le cabinet Di Ridini par l'intermédiaire d'un député italien, le général Dal Verme. Celui-ci, à la séance de la Chambre du 30 novembre 1896, croit pouvoir interpeller le gouvernement de Rome sur ses intentions au sujet de l'Erythrée et propose à mots couverts de céder une partie du territoire de cette colonie « *senza per ora stabilire, ne a chime come* » : interpellation qui fut couverte par des éclats de rire et des interruptions : « *Ma quale? E a chi? A chi?* » Le général Dal Verme, lui, savait qu'il s'agissait d'un projet mis sur pied par Léopold II, et que c'était le Souverain lui-même qui avait rédigé le plan de cession

[1] Th. Simar, Léopold II et l'Érythrée, dans la revue *Congo*, 1924, I, p. 322.

à bail (la forme modeste d'un bail devait ménager les susceptibilités italiennes !).

Feu Th. SIMAR, qui a scruté avec une sagacité de bénédictin des liasses ayant trait à cette affaire, a publié en 1924, dans la revue *Congo*, l'avant-projet de conces sion rédigé de la main même de Léopold II :

« Les possessions italiennes, tant de l'Érythrée que celles qui sont comprises dans les sphères d'influence reconnues par le protocole du 15 avril 1891 (entre Grande-Bretagne et Italie), sont données à bail à la *Société congolaise de Colonisation et d'Exploitation* pour une durée à fixer, aussi longtemps que les territoires du Congo resteront, comme État Indépendant ou comme colonie ou province belge sous la souveraineté du roi Léopold et de ses successeurs... L'Italie conservera Massaouah, où l'administration de la Société n'aura que des douanes, un quartier commercial et des quais. La Société fera usage d'un pavillon à déterminer... » (1).

Pourquoi ce dernier n'aurait-il pas été bleu, avec une étoile d'or au milieu ? Il est une chose, cependant, que SIMAR semble n'avoir point remarquée. C'est que les possessions « comprises dans les sphères d'influence reconnues par le protocole » susdit, s'étendaient à l'empire abyssin lui-même, puisque mention nominale était faite de l'Erythrée ; Pierre-ALYPE l'écrit formellement : « les traités reconnaissaient à l'Italie une sphère d'influence, un protectorat, qui embrassait l'Éthiopie toute entière, y compris le Harrar ». C'était donc, à n'en pas douter, non seulement l'Erythrée, mais aussi une partie de l'empire des Négus que Léopold II cherchait à acquérir à bail. Les susceptibilités britanniques eussent été apaisées par la rétrocession de Kassala à l'Égypte, et celles de Ménélik par une fusion entre la Société milanaise de Bénadir (Somalie italienne) et la Société congolaise précitée. L'appui de Guillaume II se fût payé d'une participation des industriels allemands à l'entreprise,

(1) TH. SIMAR, *article cité*, pp. 322-323.

ainsi qu'en témoigne un curieux protocole rédigé entièrement de la main de LÉOPOLD II et dont le texte est tellement significatif qu'il convient d'en citer le début :

« S. M. I. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, ayant été informée du désir de S. M. le roi d'Italie de donner à bail au souverain du Congo la sphère d'influence italienne en Afrique telle qu'elle a été déterminée par le protocole de 1891, s'est montrée sympathique à la dite solution. Elle l'appuyera à Londres et à Paris et cherchera à amener les Anglais à consentir à ce que l'Égypte donne le Sennar à bail au souverain du Congo aux conditions du bail de la sphère italienne... » (1).

Si habilement qu'elle ait été agencée, et en dépit du secret dont elle s'entoura, l'affaire échoua : Léopold II en fut avisé par une lettre de la légation de Rome à un familier de la Cour. Le débat qui s'était ouvert à la Chambre italienne, sur l'interpellation de Dal Verme, avait montré combien le sentiment public y était hostile à toute combinaison de ce genre ; d'accord avec le roi Humbert, il estimait que le pays ne pouvait s'abaisser jusqu'à passer la main à une puissance secondaire. Il est aussi probable que la Grande-Bretagne, à qui n'avaient pas échappé les projets de Léopold sur le Soudan, ne prêta pas une oreille bien favorable aux suggestions qui lui furent faites ; l'Allemagne ne dut guère se montrer plus enthousiaste, à en juger d'après l'hostilité de Guillaume II qui reprochait à notre Roi de vouloir se donner trop d'importance. On peut s'imaginer, au surplus, que Léopold II aurait été bien en peine de donner suite à son projet, s'il avait été approuvé par l'Italie : en 1897-1899 éclatait la sanglante révolte des Batetelas, qui mit un instant en péril l'existence de l'État du Congo et épuisa une part considérable des ressources de son Fondateur. C'en était fini, définitivement cette fois, de l'empire pharaonique : vision si précise dans l'esprit de Léopold II qu'il avait compté ajouter à ses titres de Roi des Belges

(1) SIMAR, *article cité*, pp. 325-326.

et de Souverain de l'État indépendant du Congo, celui plus prestigieux encore de Haut-Protecteur de l'Égypte, du Soudan et peut-être de l'Abyssinie. Du rêve écroulé, ne subsistent que le projet grandiose — réalisé en partie — de rattacher le Nil au Congo par un rail de douze cents kilomètres, et aussi le drapeau bleu étoilé d'or qui flotta sur Lado jusqu'en juin 1910 (1).

Mais il importe — et ce sera notre conclusion — de souligner qu'ici encore la politique d'expansion, poursuivie avec tant d'opiniâtreté par Léopold II en Afrique orientale, paraît se rattacher au plan élaboré, un demi-siècle auparavant, par BLONDEEL VAN CUELEBROECK. Les archives du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire recèlent, en effet, une copie du rapport général de ce dernier, écrite entièrement de la main du major, futur colonel HANEUSE, et annotée par lui d'après un manuscrit que lui avait communiqué le comte Léon VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants. Or Louis Haneuse — un des pionniers de notre œuvre coloniale, — avait été chargé par Léopold II de missions en Abyssinie et en Érythrée, en juillet 1892 et février 1893. Sa mission se bornait-elle à négocier l'engagement d'Ascaris pour la campagne contre les Arabes ? Ses longs séjours à Massouah (qu'un autre Belge, E. E. Dulier, avait fortifiée vingt ans plus tôt), ses contacts avec Baratieri et les officiers italiens, ses excursions en Érythrée et dans la région des Somalis (2), n'étaient-ils pas commandés par un autre but ? De cette hypothèse que nous suggérons à la réalité, il n'y a qu'un pas que nous n'osons franchir... Mais ne voit-on pas d'ici Léopold II, qui s'y connaissait

(1) On a délibérément renoncé à évoquer ici la politique de Léopold II dans le bassin du Nil, à laquelle M. Jean Stengers compte consacrer bientôt une étude d'ensemble !

(2) G. FÉRIR, Le Colonel Haneuse, dans le *Bulletin de l'Association coloniale liégeoise*, janvier-février 1939, pp. 11-12, et L. HANEUSE, Notes sur l'Érythrée, Bruxelles, 1893.

en hommes, charger Haneuse d'enquêter — sous le couvert d'une mission avouée — dans des contrées dont le Roi n'allait pas tarder, comme nous l'avons vu, à négocier la cession à bail ?

Quelle justification éclatante c'eût été pour Blondeel, qui avait prévu, cinquante ans plus tôt, l'avenir réservé à ces pays et les compétitions dont ils seraient un jour l'objet !

INDEX

REMARQUES GÉNÉRALES :

1° Les noms de PERSONNES sont en petites capitales et ceux des *auteurs invoqués* en caractères italiques ; les noms qui relèvent de la géographie et dont on a limité l'énumération au voyage d'exploration de Blondeel (Égypte, Terre-Sainte, Liban, Syrie, Abyssinie et Soudan) sont en caractères ordinaires.

2° Les chiffres *en italiques* renvoient aux notes et références en bas des pages.

A

B

C

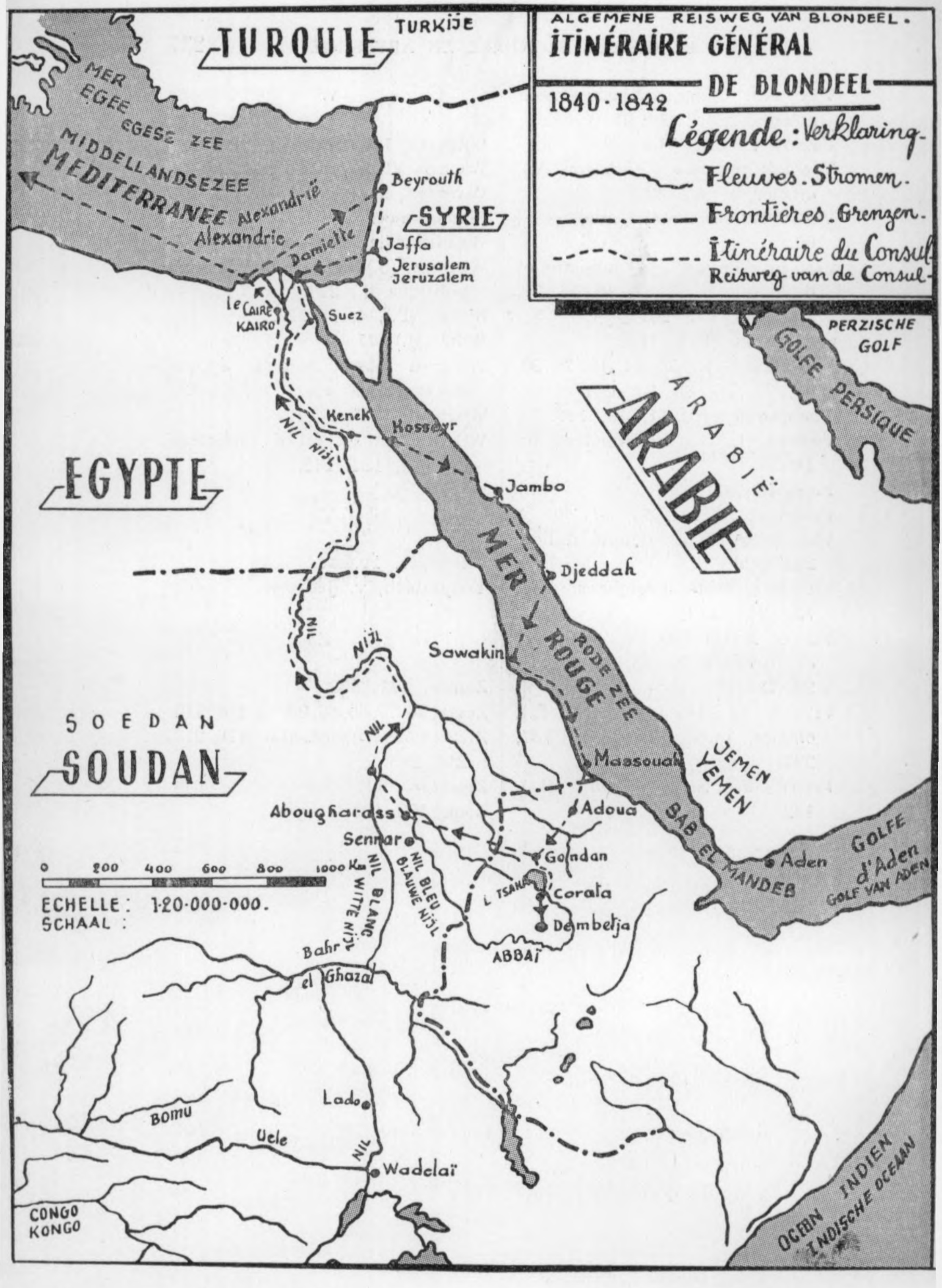

ALGEMENE REISWEG VAN BLONDEEL.
ITINÉRAIRE GÉNÉRAL DE BLONDEEL
1840-1842
Légende: Verklaring
Fleuves. Stromen.
Frontières. Grenzen.
Itinéraire du Consul
Reisweg van de Consul
TURQUIE
TURKIJE
MER EGEE
EGESE ZEE
MIDDELLANDSEZEE
MEDITERRANEE
Alexandrië
Alexandrie
Damiette
Beyrouth
SYRIE
Jaffa
Jerusalem
Jeruzalem
le CAIRE
KAIRO
Suez
Kenek
Kosseyr
NIL
NIJL
EGYPTE
Jambo
ARABIE
ARABIË
PERZISCHE GOLF
GOLFE PERSIQUE
MER ROUGE
RODE ZEE
Djeddah
Sawakin
SOEDAN
SOUDAN
Massouah
JEMEN
YEMEN
Adoua
BAB EL MANDEB
Aden
GOLFE d'Aden
GOLF VAN ADEN
Abougharass
Sennar
Gondan
L. TSANA
Corata
Dembetja
NIL BLANC
WITTE NIJL
NIL BLEU
BLAUWE NIJL
ABBAÏ
0 200 400 600 800 1000 Km
ECHELLE: 1-20.000.000.
SCHAAL:
Bahr el Ghazal
Lado
Bomu
Uele
Wadelaï
CONGO
KONGO
OCEAN INDIEN
INDISCHE OCEAAN

TABLE DES MATIÈRES